

AICLF



*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

Université de Lausanne  
(Suisse)

# XVI<sup>e</sup> COLLOQUE DE L'AICLF

Penser et pratiquer  
la criminologie  
au-delà de nos  
(in)différences

[www.aiclf.net](http://www.aiclf.net)

Version 2 : 30 avril 2018

**FNSNF**

FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**ADSC**



Association des  
Etudiant-e-s en  
Sciences  
Criminelles

**THINK  
FORENSIC**

## TABLE DES MATIERES

<b>ORGANISATION</b>	<b>1</b>
<b>THEME DU COLLOQUE</b>	<b>2</b>
<b>PROGRAMME GENERAL</b>	<b>3</b>
CONFÉRENCES PLÉNIÈRES	4
180 SECONDES	8
PROGRAMME DES ATELIERS	9
POSTERS	26
<b>RÉSUMÉS DES 180 SECONDES</b>	<b>27</b>
<b>RÉSUMÉS DES ATELIERS ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>30</b>
SESSION 1	30
SESSION 2	58
SESSION 3	81
SESSION 4	107
SESSION 5	134
<b>RÉSUMÉS DES POSTERS</b>	<b>159</b>
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>165</b>
<b>INDEX NOMINATIF</b>	<b>166</b>

---

## ORGANISATION

### COMITÉ EXÉCUTIF

---

Présidence : **André LEMAÎTRE**, Université de Liège, Belgique (Président de l'AICLF)  
**Chloé LECLERC**, Université de Montréal, Canada (Trésorière de l'AICLF)  
**Quentin ROSSY**, Université de Lausanne, Suisse (Secrétaire général de l'AICLF)  
**Lionel GROSSRIEDER**, Université de Lausanne, Suisse (Secrétaire général adjoint de l'AICLF)

### COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

Présidence : **Manon JENDLY** et **Quentin ROSSY**, Université de Lausanne, Suisse  
**Anthony AMICELLE**, Université de Montréal, Canada  
**Stefano CANEPPELE**, Université de Lausanne, Suisse  
**Olivier DELÉMONT**, Université de Lausanne, Suisse  
**Virginie GAUTRON**, Université de Nantes, France  
**Bruno GRAVIER**, Université de Lausanne - CHUV, Suisse  
**Alexia JONCKHEERE**, INCC et Université libre de Bruxelles, Belgique  
**Lila KAZEMIAN**, John Jay College of Criminal Justice, Etats-Unis  
**André KUHN**, Université de Neuchâtel, Suisse  
**Frédéric OCQUETEAU**, CNRS/CESDIP, France  
**Nicolas QUELOZ**, Université de Fribourg, Suisse (Vice-président de l'AICLF)  
**Catherine ROSSI**, Université de Laval, Canada

### COMITÉ D'ORGANISATION

---

**Ahmed AJIL**, Université de Lausanne, Suisse  
**Sara ANIELLO**, Université de Lausanne, Suisse  
**Christine BURKHARDT**, Université de Lausanne, Suisse  
**Giulia CINAGLIA**, Université de Lausanne, Suisse  
**Julien CHOPIN**, Université de Lausanne, Suisse  
**Lionel GROSSRIEDER**, Université de Lausanne, Suisse  
**Virginie LUEDI**, Université de Lausanne, Suisse  
**Damien RHUMORBARBE**, Université de Lausanne, Suisse  
**Ludovic STAEHLI**, Université de Lausanne, Suisse

## PENSER ET PRATIQUER LA CRIMINOLOGIE AU-DELÀ DE NOS (IN)DIFFÉRENCES

Nous avons tous des objets d'étude, des affinités épistémologiques et disciplinaires, ou encore des approches méthodologiques et théoriques privilégiés. Nos parcours de vie, nos expériences, nos regards sur le monde façonnent et enrichissent la production des connaissances sur les phénomènes criminels, ses acteurs et les réponses qui leur sont données. Alors que nos allégeances se muent parfois en indifférences, nous faisons le pari que nos différences constituent aussi et surtout un terreau fertile de réflexion pour bousculer la criminologie.

La différence peut-elle nous amener à clarifier des objets et principes fondamentaux qui nous relient ? Les évolutions sociétales nous conduisent inévitablement à éprouver et repenser les théories établies et chercher les innovations scientifiques par l'observation même de la différence. Ainsi, bon nombre de thématiques de recherche stimulent l'étude de la différence : la criminalité sur Internet, les trafics de bien et de personnes, les crimes contre l'environnement, financiers et économiques, le traitement différentiel des individus pour ne citer que ceux qui semblent attiser les débats scientifiques et idéologiques actuels. La différence s'exprime aussi au travers des réponses mises en œuvre pour faire face à la diversité des problèmes criminels ; des actions qui sont sources de nouvelles distributions de pouvoirs et de territoires, entre acteurs publics et privés, dispositifs humains et technologiques, espaces physiques et virtuels.

Ce XVIe colloque invite ses participants à prendre appui sur les diversités culturelles, sociohistoriques, théoriques, thématiques, ou encore méthodologiques, pour explorer et discuter nos points de rencontre, *au-delà de nos (in)différences*.



## PROGRAMME GENERAL DU COLLOQUE

### DIMANCHE 3 JUIN 2018

18:00	<b>Cocktail d'ouverture du colloque</b> Accueil par André LEMAÎTRE, Président de l'AICLF Manon JENDLY et Quentin ROSSY, Université de Lausanne	Musée Olympique
-------	--	--------------------

### LUNDI 4 JUIN 2018

08:45	<b>Mots de Bienvenue</b> : Laurent MOREILLON, Doyen de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique et Olivier RIBAUX, Directeur de l'Ecole des sciences criminelles	Unil Amphipôle
09:00	Présidence des plénières : Virginie GAUTRON, Université de Nantes <b>Bernard E. HARCOURT</b> , Columbia University <i>Du contrôle du crime à la contre-révolution</i> <b>Sonja SNACKEN</b> , Vrije Universiteit Brussel <i>Punitivité, politiques pénales, valeurs et légitimité</i>	
10:15	Pause-café	
10:45	<b>Ateliers – Session 1</b>	
12:15	Pause de midi	
13:30	<b>Ateliers – Session 2</b>	
15:00	Pause-café	
15:30	Présidence des plénières : Olivier DELÉMONT, Université de Lausanne <b>Conférences « 180 secondes, top chrono »</b> <b>Conférence du Lauréat du Prix Fernand Boulan</b> Prix remis par Rosemary BARBERET, John Jay College of Criminal Justice	
16:30	<b>Assemblée générale</b>	
19:00	<b>Repas de Gala</b> Accueil par Marcelo AEBI, Vice-directeur de l'Ecole des sciences criminelles <b>Remise du Prix Beaumont-Tocqueville</b>	Hotel AQUATIS

### MARDI 5 JUIN 2018

09:00	<b>Ateliers – Session 3</b>	Unil Amphipôle
10:30	Pause-café	
11:00	<b>Ateliers – Session 4</b>	
12:30	Pause de midi	
13:30	<b>Ateliers – Session 5</b>	
15:00	Pause-café	
15:30	Présidence des plénières : Anthony AMICELLE, Université de Montréal <b>Samuel TANNER</b> , Université de Montréal & Aurélie CAMPANA, Université Laval <i>L'extrême-droite au Canada. Réflexions sur un phénomène social et politique en croissance</i> <b>Dominique BOULLIER</b> , Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne <i>Confiance et réflexivité, machine learning et sciences sociales</i>	
16:45	<b>Clôture du colloque</b> André LEMAÎTRE, Université de Liège	

## CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

**Bernard E. HARCOURT**, University of Columbia

### Du contrôle du crime à la contre-révolution

Dans son dernier livre, *Exposed : Desire and Disobedience in the Digital Age* (Harvard University Press), B. E. Harcourt explore ce qu'il qualifie de nouvelle "société de l'exposition", à savoir un monde virtuel dans lequel nous nous dévoilons, volontairement ou non, à nos voisins, aux entreprises et à l'État, à travers les réseaux sociaux, les échanges de mails ou encore les recherches Google. Dans cette présentation, il sera question de développer cette réflexion en décryptant comment la surveillance numérique totale s'articule avec d'autres aspects de notre condition politique actuelle. Des officiers de police dotés de blindés et de drones, une surveillance gouvernementale extensive, des médias sociaux qui ne cessent de nous suivre et de nous distraire – tous ces éléments sont constitutifs d'un nouveau paradigme gouvernemental aux États-Unis (et dans certains pays d'Europe occidentale), dont les racines reposent sur des registres guerriers, à leur origine, développés pour mettre fin aux révolutions anticoloniales et, plus récemment, pour poursuivre la guerre contre la terreur. À l'heure où le contrôle du crime aux États-Unis se militarise, la théorie de la contre-insurrection – initialement une stratégie militaire, mais progressivement érigée en un moyen de contrôle des citoyens américains ordinaires – se développe à l'échelle nationale en l'absence de toute résistance. Cette contre-révolution face à des ennemis imaginaires se présente comme la nouvelle tyrannie de notre époque.

*Bernard E. Harcourt est un théoricien contemporain critique, auteur de *The Counterrevolution: How Our Government Went to War Against Its Own Citizens* (Basic Books, 2018). Il est Professeur de droit Isidor et Séville Sulzbacher, Professeur de science politique, Directeur fondateur du Columbia Center for Contemporary Critical Thought à l'Université de Columbia, ainsi que Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Au carrefour des théories sociales et politiques, ces travaux récents portent sur l'utilisation de la surveillance comme mode de pouvoir gouvernemental dans un contexte marqué par le recours aux Big Data et, en accordant une attention particulière au rôle du désir, à l'émergence de ce qu'il qualifie la "société de l'exposition". Sur le sujet, il a publié récemment *Exposed: Desire and Disobedience in the Digital Age* (Harvard 2015), *The Illusion of Free Markets: Punishment and the Myth of Natural Order* (Harvard 2011), et *Occupy: Three Inquiries in Disobedience*, avec Michael Taussig et William John Thomas Mitchell (Chicago 2013). Parallèlement à ses activités d'enseignement et de recherche, B. E. Harcourt défend depuis 1990 pro bono des détenus condamnés à la peine capitale ou à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle.*

Sonja SNACKEN, Vrije Universiteit Brussel

## Punitivité, politiques pénales, valeurs et légitimité

De nombreux pays occidentaux connaissent un accroissement important de la pénalité. Dans un même temps, les niveaux de punitivité restent très différents entre ces pays. Les études macrosociologiques de la pénalité et les études de pénologie comparative divergent sur les explications apportées à ces similitudes et différences, et questionnent l'impact des politiques pénales nationales sur ces divergences. Nous analysons la portée de cet impact par le biais d'une conception relationnelle de la « légitimité » des politiques pénales (Bottoms & Tankebe, 2012), axées sur les valeurs invoquées par les responsables politiques.

*Juriste et criminologue, professeur ordinaire à la Vrije Universiteit Brussel (Bruxelles, Belgique), Sonja Snacken a mené plus de 40 projets de recherche sur la pénalité (comparative) et différentes formes de dépendance institutionnelle. Elle porte une attention particulière à l'intégration d'une approche empirique des pratiques pénales et des droits de la personne. Ses dernières publications sont: Snacken, S. (2016) Punishment, Legitimacy and the Role of the State: Reimagining More Moderate Penal Policies, in: Farrall, S., Goldson, B., Loader, I., Dockley, A. (eds.) Justice and Penal Reform. Re-shaping the Penal Landscape, London, New York: Routledge, 47-68; Snacken, S. (2015) Punishment, legitimate policies and values: Penal moderation, dignity and human rights, Punishment & Society, Special Issue: Punishment, Values, and Local Cultures, 17: 397-423; Snacken, S., Devynck, C., Distelmans, W., Gutwirth, S. & Lemmens, C. (2015), Demandes d'euthanasie en prison. Souffrance psychique entre dignité humaine et peine de mort, Criminologie (Montréal), Justice et santé mentale, 48/1 : 101-122 ; Snacken, S. (2014), Les structures européennes de contrôle des administrations pénitentiaires : le rôle et l'impact du Conseil de l'Europe et du Comité de Prévention de la Torture, Déviance & Société, 38/4 : 405-423.*

Samuel TANNER, Université de Montréal et Aurélie CAMPANA, Université de Laval

## L'extrême-droite au Canada. Réflexions sur un phénomène social et politique en croissance

La visibilité accrue de certains mouvements d'extrême-droite au Canada a donné lieu à de nombreuses analyses à chaud. Mais qu'est-ce que l'extrême-droite et comment se décline ce courant au Canada, pays dans lequel ce phénomène, sans être récent, restait jusque-là presque invisible? Comment expliquer la multiplication de ce type de mouvements au cours des dernières années? Quelles stratégies adoptent-ils et quels sont leurs objectifs? Cette présentation se propose de revenir sur l'évolution des principaux mouvements d'extrême-droite au Canada, qui de plus en plus décomplexés investissent les espaces publics. Nous nous intéresserons à leurs principales caractéristiques et leurs discours, qui oscillent entre victimisation, dénonciation et intimidation, et qu'ils propagent dans les mondes physiques et virtuels. À cet égard, nous verrons comment le numérique et les plateformes de réseaux sociaux en général tendent à transformer la visibilité de l'extrême-droite, mais aussi à la « dédramatiser » dans l'espace public et « droitiser » les débats politiques, où l'on observe la récupération toujours plus importante du discours d'exclusion qui lui est propre par des acteurs politiques pourtant traditionnellement plus modérés. Finalement, et à travers la notion de vigilantisme – tant numérique que physique – nous proposerons une réflexion théorique et épistémologique alternative sur l'extrémisme violent jusqu'ici largement séquestré par le concept de radicalisation.

*Samuel Tanner est professeur agrégé à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et co-titulaire de la Chaire CÉRI (Sciences Po, Paris)-CÉRIUM (UdeM) en relations internationales. Par ailleurs il est membre du comité exécutif du Canadian Network for Research on Terrorism, Security and Society (TSAS) et chercheur régulier au Centre International de Criminologie Comparée. Ses recherches portent sur l'extrémisme violent, et en particulier l'extrême-droite au Canada, le vigilantisme numérique, ainsi que sur l'impact des technologies sur la sécurité.*

*Professeure titulaire de science politique à l'Université Laval à Québec, Aurélie Campana a été entre 2007 et 2017 titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les conflits et le terrorisme. Elle est également membre du comité exécutif du Canadian Network for Research on Terrorism, Security and Society; de l'Institut Québécois des Hautes Études Internationales (Université Laval) et du Centre International de Criminologie Comparée (Université de Montréal). Ses recherches se concentrent sur les terrorismes et les extrémismes. Elle a surtout travaillé sur le terrorisme dans les conflits internes aux États, sur la diffusion de la violence à une échelle régionale, et sur la circulation de répertoires d'actions entre mouvements violents. Elle a entamé en 2014, en collaboration avec deux collègues criminologues, Samuel Tanner (Université de Montréal) et Stéphane Lemay-Langlois (Université Laval) une recherche sur les groupuscules d'extrême-droite au Canada. Les résultats de ces recherches ont été publiés dans plusieurs revues, dont Civil Wars, Studies in Conflict and Terrorism, Terrorism and Political Violence, Critical Studies on Terrorism et Mediterranean Politics. Elle a également co-dirigé un ouvrage sur l'Islam politique en Afrique du Nord et Afrique subsaharienne : Aurélie Campana and Cédric Jourde (eds.) Islamism and Social Movements in North Africa, the Sahel and Beyond, Routledge, forthcoming 2018 (ISBN: 978-1-138-30993-7).*



Dominique BOULLIER, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

## Confiance et réflexivité, machine learning et sciences sociales

Les sciences sociales ont permis aux sociétés de rendre intelligibles certaines évolutions lentes des structures sociales ou de dégager certains modèles de préférences des individus permettant de mieux comprendre leurs comportements. L'abondance des traces disponibles a permis au machine learning de rendre compte des mêmes phénomènes à un degré de granularité plus fin en offrant des solutions pour des réactions immédiates parfois. La place prise par les dispositifs de prédiction, notamment sur les enjeux de criminalité, oblige les sciences sociales à prendre en compte les enjeux de traçabilité au-delà de l'exhaustivité et de la représentativité qui les ont guidées jusqu'ici. Mais elle les incite aussi à adopter des approches inductives en faisant confiance à des boîtes noires, que les data scientists considèrent eux-mêmes comme non interprétables parfois. Cette mutation n'est plus seulement technique, elle est culturelle et politique, puisque les capacités de décision d'une société et d'un gouvernement en sont affectées. Explorer les possibles sans céder aux modes ou aux supposées fatalités constitue cependant une exigence intellectuelle salutaire si l'on veut maintenir (ou récupérer) un niveau de confiance suffisant dans les institutions.

*Dominique Boullier est sociologue, linguiste et chercheur à l'Institut des Humanités Numériques à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne depuis 2015. Il a auparavant dirigé et créé plusieurs laboratoires en France, dont plusieurs plates-formes numériques permettant à toutes les sciences humaines et sociales de traiter en masse des données (Lutin UserLab à la Cité des Sciences, Médialab à Sciences Po). Ses travaux ont porté sur les politiques des architectures techniques, sur les technologies cognitives, sur la ville numérique et depuis 5 ans sur la façon dont les sciences sociales peuvent exploiter les avancées du Big Data. Ses objets de recherche ont toujours comporté un volet sécurité (informatique, maintien de l'ordre, sécurité routière, sécurité civile, etc.). Sur le sujet, il a publié récemment Sociologie du numérique (Armand Colin, 2016).*

## 180 SECONDES

(Ordre alphabétique)

<b>Ahmed AJIL</b>	Université de Lausanne	Le rôle du grief politique dans l'engagement de jeunes hommes dans des formes de violence politiquement motivée
<b>Céline BRUS</b>	Diplômée de l'Université libre de Bruxelles	L'impact du tournant sécuritaire de l'Etat sur les condamnations pénales
<b>Ingrid DEMOLY</b>	Université de Montréal	L'intéroceptivité et l'impact de la thérapie de la Pleine Conscience chez les individus psychopathiques
<b>Durdica HAZARD</b> <b>Isabelle MONTANI</b>	Université de Lausanne	(In)différences entre praticiens des sciences criminelles dans le cadre du marché de l'emploi
<b>André KUHN</b>	Université de Neuchâtel	Les peines prononcées par les juges sont-elles en phase avec celles désirées par le public ?
<b>Mathilde SAVARY</b>	Diplômée de l'Université libre de Bruxelles	Qu'est-ce que l'agression sexuelle? Recherche sur les représentations sociales des étudiantEs

La session « 180 secondes, top chrono » a pour vocation de promouvoir un mode de communication complémentaire aux conférences plénières et ateliers qui composent le cœur des colloques de l'AICLF. Davantage centré sur la communication rapide/synthétique d'une idée ou d'un résultat, que sur l'exposé scientifiquement complet et argumenté, cette session permet aussi de donner une certaine visibilité à des thématiques pour lesquelles le format traditionnel est peu favorable : sujets marginaux/originaux par rapport aux grands courants criminologiques, recherches en cours, résultats préliminaires, réflexions personnelles, etc.



## PROGRAMME DES ATELIERS

Session 1	LUNDI 4 JUIN 10:45 – 12:15	Président-e	Salle
Atelier 1	Le désistement assisté auprès des adolescents et des jeunes adultes : résultats de quatre études distinctes	Isabelle F.-DUFOUR	315
Atelier 2	De l'analyse des trajectoires de radicalisation violente au développement de logiques et actions de prévention (code PSYR)	Fabienne GLOWACZ	315.1
Atelier 3	Détention provisoire et alternatives : analyses statistiques et juridiques	Alexia JONCKHEERE	319
Atelier 4	Transformation numérique : acteurs, actes et traces	Benoît DUPONT	321
Atelier 5	Broutage et pratiques magico-mystiques en Côte d'Ivoire	Salia René SAHI	340
Atelier 6	Stupéfiants : détection et évaluation	Pierre ESSEIVA	340.1
Atelier 7	Violences conjugales : différences et approche de genre	Charlotte VANNESTE	342
Atelier 8	Justice pénale en action : expériences et émotions	Damien SCALIA	336
Atelier 9	La polyfonctionnalité des traces	Frank CRISPINO	338
Atelier 10	Exploiter les (in)différences méthodologiques	Claudia CAMPISTOL	334
Session 2	LUNDI 4 JUIN 13:30 – 15:00	Président-e	Salle
Atelier 1	Radicalisation : processus et acteurs	Ahmed AJIL	315
Atelier 2	Comprendre le passage à l'acte in situ : vers le développement d'une criminologie expérimentale	Jean-Pierre GUAY	315.1
Atelier 3	Détention provisoire et alternatives : analyse d'entretiens avec les acteurs	Joëlle VUILLE	319
Atelier 4	Les espaces virtuels de convergence	Damien RHUMORBARBE	321
Atelier 5	Sport : déviances et intégrité	Stefano CANEPPELE	340
Atelier 6	Victimisation : prises en charge et impacts	Bertrand RENARD	340.1
Atelier 7	Expertises, soins et enjeux liés à la santé mentale dans le système pénal	Bruno GRAVIER	342
Atelier 8	Les rôles pluriels des images	Simon BAECHLER	336
Atelier 9	Enquête et renseignement : formation, théorie et recherche	Fabienne CUSSON	338

Session 3		MARDI 5 JUIN 9:00 – 10:30	Président-e	Salle
Atelier 1	Regards croisés sur la désistance et ses leviers		Xavier DE LARMINAT	315
Atelier 2	Les conduites à risques et délinquantes des adultes émergents fréquentant un établissement d'enseignement post-secondaire : état des faits		Julie CARPENTIER	315.1
Atelier 3	Guérir derrière les barreaux : la santé des femmes en prison en Suisse		Véronique JAQUIER	319
Atelier 4	Délinquance et innovation		Maxime BÉRUBÉ	321
Atelier 5	(Dé)judiciariser les (jeunes) adultes : perspectives internationales		Catherine ROSSI	340
Atelier 6	Homicides : phénomènes, auteurs et enquête policière		Jean PROULX	340.1
Atelier 7	L'indifférence du management, le management dans l'indifférence...		Frédéric SCHOENAERS	342
Atelier 8	Tranquillité publique et maintien de l'ordre		Carole GAYET-VIAUD	336
Atelier 9	Quelles (r)évolutions criminologiques ?		Bastien QUIRION	338
Atelier 10	Éclairage sur la lutte contre les flux financiers illicites au Canada		Marie BADRUDIN	334
Session 4		MARDI 5 JUIN 11:00 – 12:30	Président-e	Salle
Atelier 1	Approches et outils d'évaluation et de gestion des risques		Aurélien SCHALLER	315
Atelier 2	Application et adaptation de la méthode des calendriers d'histoire de vie en criminologie		Frédéric OUELLET	315.1
Atelier 3	La prison dans tous ses états		André KUHN	319
Atelier 4	Les politiques de tranquillité publique et le problème du harcèlement de rue		Mischa DEKKER	321
Atelier 5	Humanités en péril		Nicolas QUELOZ	340
Atelier 6	Délinquance des jeunes : phénomènes, interventions et expériences		Sonia LUCIA	340.1
Atelier 7	Définir, prévenir et répondre aux violences conjugales : enjeux et perspectives		André LEMAÎTRE	342
Atelier 8	De l'hybridation des institutions judiciaires aux trajectoires pluri-institutionnelles		Audrey-Anne DUMAIS MICHAUD	336
Atelier 9	Police : savoirs et formations		Frédéric OCQUETEAU	338
Atelier 10	De la recherche à la pratique et vice-versa		Aurélien STOLL	334

Session 5	MARDI 5 JUIN 13:30 – 15:00	Président-e	Salle
Atelier 1	Prison, adaptation et désistance	Lila KAZEMIAN	315
Atelier 2	Suivis en milieu ouvert : quels défis, pour qui et pourquoi ?	Marion VACHERET	315.1
Atelier 3	L'insécurité dans des quartiers précaires d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	Cyrille Julien Sylvain YORO	319
Atelier 4	Jeunes et violences	Claire GAVRAY	321
Atelier 5	Crimes et déviances sexuels à travers le temps et l'espace	Julien CHOPIN	340
Atelier 6	Détecter les répétitions criminelles : pratiques policières	Lionel GROSSRIEDER	340.1
Atelier 7	Justice : perspectives internationales	Rodica Mihaela STĂNOIU	342
Atelier 8	Les nouveaux visages du contrôle social	Massimiliano MULONE	336
Atelier 9	Déconstruction de régularités criminologiques	Isabelle RAVIER	338

## SESSION 1

<b>Le désistement assisté auprès des adolescents et des jeunes adultes : résultats de quatre études distinctes</b>			<b>Isabelle F.-DUFOUR</b>	<b>315</b>
<b>Isabelle F-DUFOUR</b>	Université Laval	Donner un sursis à des adolescents engagés dans une délinquance grave et persistance : examen qualitatif des données de suivi pénal		
<b>Isabelle F-DUFOUR</b>	Université Laval	Le rôle des interventions informelles dans le désistement assisté : résultats d'une étude de la portée		
<b>Isabelle F-DUFOUR</b>	Université Laval	Les impacts des programmes formels et informels offerts aux jeunes adultes incarcérés dans un établissement correctionnel québécois		
<b>Marie-Pierre VILLENEUVE</b>	Université Laval	Le rôle du suivi probatoire dans l'assistance au désistement du crime		
<b>De l'analyse des trajectoires de radicalisation violente au développement de logiques et actions de prévention</b>			<b>Fabienne GLOWACZ</b>	<b>315.1</b>
<b>Fabienne GLOWACZ</b>	Université de Liège	Le théâtre comme média pour une sensibilisation et prévention contre l'extrémisme violent et la radicalisation violente : évaluation du projet «NADIA»		
<b>Fabienne GLOWACZ</b>	Université de Liège	Mineurs judiciairisés pour participation aux activités d'un groupe terroriste : compréhension du passage à l'acte par l'analyse des trajectoires de radicalisation		
<b>Anton VERESHCHAGIN</b>	Université de Liège	Prévention à la radicalisation en Belgique et en Allemagne : un focus sur l'enseignement		
<b>Laura COMITO</b>	Université de Liège	Femmes et radicalisation violente de type islamiste		
<b>Détention provisoire et alternatives : analyses statistiques et juridiques</b>			<b>Alexia JONCKHEERE</b>	<b>319</b>
<b>Alexia JONCKHEERE</b>	INCC	Les mesures présentencielles en Belgique : entre espoirs et désillusions		
<b>Carrol TANGE</b>	INCC	La prise de décision en matière de détention préventive en Belgique		
<b>Annie KENSEY</b>	CESDIP/Ministère de la Justice	L'évolution de la détention provisoire et ses conséquences sur la surpopulation carcérale en France		
<b>Joëlle VUILLE</b>	Université de Lausanne	La détention avant jugement en Suisse : état des lieux		

<b>Transformation numérique : acteurs, actes et traces</b>			<b>Benoît DUPONT</b>	<b>321</b>
<b>Giorgia MACIOTTI</b>	Université Toulouse 1	Jeunesse et cyberviolence : caractéristiques et facteurs de victimisation		
<b>Benoît DUPONT</b>	Université de Montréal	Défiance et résolution des conflits dans une communauté de hackers d'élite		
<b>David-Olivier JAQUET-CHIFFELLE</b>	Université de Lausanne	Le numérique en science forensique : au-delà d'une nouvelle discipline		
<b>Francis FORTIN</b>	Université de Montréal	L'adhésion aux valeurs d'un groupe « d'hacktivistes » : l'exemple de la cellule québécoise d'Anonymous au printemps Érable		
<b>Valentine CROSSET</b>	Université de Montréal	Penser la recherche de l'extrême-droite sur Internet : défis méthodologiques et théoriques à l'ère des médias sociaux		
<b>Broutage et pratiques magico-mystiques en Côte d'Ivoire</b>			<b>Salia René SAHI</b>	<b>340</b>
<b>Aka Célestin ABOUDOU</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	'Dozo', mysticisme et production de la sécurité en Côte d'Ivoire		
<b>Konan Georges GAULITHY</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	Les gangs des "microbes" et pratiques mystiques à Abidjan		
<b>Cyrille Julien Sylvain YORO</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	Fétiches dans la protection des biens en milieu rural et urbain ivoirien		
<b>Stupéfiants : détection et évaluation</b>			<b>Pierre ESSEIVA</b>	<b>340.1</b>
<b>Benjamin MINE</b>	INCC	L'évaluation des projets de prévention de la délinquance liée aux drogues		
<b>Anne BANNWARTH</b>	Université de Lausanne	L'analyse des cannabinoïdes dans les eaux usées		
<b>Elodie LEFRANÇOIS</b>	Université de Lausanne	Le monitoring des consommations de stupéfiants : la différence d'approche entre criminologie et criminalistique		
<b>Laura ZEMLICOF</b>	SASPP, Fribourg	Typologies de comorbidités au sein des populations alcool- et toxicodépendantes		
<b>Marc TORIEL</b>	Université de Lausanne			
<b>Pierre ESSEIVA</b>	Université de Lausanne	Structure et produits du marché des stupéfiants		
<b>Violences conjugales : différences et approche de genre</b>			<b>Charlotte VANNESTE</b>	<b>342</b>
<b>Audrey COURTAÏN</b>	Université de Liège	Violences dans les relations amoureuses : perpétrations et victimisations genrées ?		
<b>Charlotte VANNESTE</b>	INCC	Lecture de genre et violences conjugales : réflexions au départ d'une analyse des enregistrements statistiques effectués dans les parquets belges		
<b>Morgane JAILLET</b>	INCC	Violence entre partenaires et victimisation masculine : une réflexion autour du concept de « masculinité hégémonique »		
<b>Nathalie ROMAIN-GLASSEY</b>	Centre universitaire romand de médecine légale	Le genre à l'épreuve des faits : les hommes victimes de violence conjugale ayant consulté l'Unité de médecine des violences		

Justice pénale en action : expériences et émotions		Damien SCALIA	336
<b>Marie-Sophie DEVRESSE</b>	Uni. Catholique de Louvain	L'expérience pénale internationale des accusés : la rencontre d'un droit pénal inapte	
<b>Damien SCALIA</b>	Université Libre de Bruxelles		
<b>Mathieu GALMART</b>	Université Catholique de Louvain	La mise à la disposition du Tribunal de l'application des peines ou la question d'une indifférence vis-à-vis de la nature juridique de certains traitements différenciés ?	
<b>Sarah EL GUENDI</b>	Université de Liège	L'usage des émotions dans les pratiques discursives et argumentatives des professionnels du droit : réflexion à partir des pratiques judiciaires en matière de violences conjugales	
<b>Sébastien LABONTÉ</b>	Université d'Ottawa	La mise en forme juridique des attentes des victimes par le droit criminel lors de la détermination de la peine	
La polyfonctionnalité des traces		Frank CRISPINO	338
<b>Adrien SCHOPFER</b>	Université de Lausanne	Reconstruire la structure du marché illicite des produits dopants par le profilage des traces internetiques, physiques et chimiques	
<b>Frank CRISPINO</b>	Université du Québec à Trois-Rivières	Création d'une base de données structurée pour évaluer les traces de transfert au niveau de l'activité	
<b>Praile PAULINE</b>	INCC	Les banques de données génétiques d'intervenants. De l'indifférence du sort des citoyens à l'indignation du contrôle sur les intervenants ?	
<b>Sarah HOCHHOLDINGER</b>	Université de Lausanne	Renseignement forensique et marchés illicites : la contribution de l'analyse chimique de montres contrefaites	
<b>Bertrand RENARD</b>	INCC	L'ADN en justice pénale et son encadrement légal en Europe. Un même outil, des options différentes des législateurs	
Exploiter les (in)différences théoriques et méthodologiques		Claudia CAMPISTOL	334
<b>Lionel GROSSRIEDER</b>	Université de Lausanne	Intégrer la criminologie et la science forensique dans l'enseignement : le projet AIMS	
<b>Serge GARCET</b>	Université de Liège	Contributions de l'analyse du système interprétatif sociocognitif du sujet délinquant aux théories classiques en criminologie – Un essai d'intégration	
<b>Lisa BENAGLIA</b>	Université de Lausanne	Combiner les méthodes conventionnelles et l'épidémiologie basée sur l'analyse des eaux usées : vers une meilleure compréhension des consommations illicites en prison ?	
<b>Julie GRÉGOIRE</b>	Université de Liège	Quand les chiffres rencontrent les paroles...Comment tirer profit d'une double démarche de recherche en criminologie ? Illustration avec des profils de jeunes	
<b>Raymond Bernard NGOLO MFOUTOU</b>	Université des Connaissances Africaines	L'Ethno-criminologie comme soutien à la recherche criminelle en matière de crimes rituels	



## SESSION 2

Radicalisation : processus et acteurs		Ahmed AJIL	315
Rosalie CHEVRETTE	Université de Montréal	Participation citoyenne à la prévention de la radicalisation : enjeux à la dénonciation d'un proche	
Valentine CROSSET	Université de Montréal	Jihadisme en ligne : une cartographie des dispositifs de régulation des contenus extrémistes	
Coline REMACLE	INCC	Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation : les nouveaux dispositifs de l'action publique en Belgique sous le prisme des droits fondamentaux et des libertés individuelles	
Maxime BÉRUBÉ	Université de Montréal	Comprendre la diversité de la rhétorique jihadiste : qui, dit quoi, comment ?	
Maria MOURANI	Université d'Ottawa	Le devenir-jihadiste des jeunes occidentaux : événements, affects et sens	
Comprendre le passage à l'acte in situ : vers le développement d'une criminologie expérimentale		Jean-Pierre GUAY	315.1
Geneviève PARENT	Université du Québec en Outaouais	Interaction entre la moralité antisociale et l'impulsivité pour expliquer la délinquance	
Jean-Pierre GUAY	Université de Montréal	Détection des vulnérabilités chez les victimes : développement d'une méthode basée sur la réalité virtuelle	
Massil BENBOURICHE	Wayne State University	De la perception du consentement aux violences sexuelles : une étude expérimentale	
Détention provisoire et alternatives: analyse d'entretiens avec les acteurs		Joëlle VUILLE	319
Alexia JONCKHEERE	INCC	Moins sévères que la détention avant jugement ? Analyse des mesures dites alternatives dans 7 pays européens	
Eric MAES	INCC	La surveillance électronique dans le cadre de la détention préventive. Pratiques et débats dans 7 pays européens	
Françoise VANHAMME	Université d'Ottawa	Mise en liberté provisoire et disparités sociales: logiques et contraintes de la décision judiciaire	
Les espaces virtuels de convergence		Damien RHUMORBARBE	321
Damien RHUMORBARBE	Université de Lausanne	Les forums de discussion en ligne comme source d'information sur les nouvelles substances psychoactives	
Giorgia MACIOTTI	Université Toulouse 1	Espaces virtuels, espaces sociaux et consommateurs de pédopornographie : ce que l'on apprend des données policières	
Ladji BAMBA	Université Félix Houphouët-Boigny	Pratiques festives comme moyens de résilience des jeunes Ivoiriens en face des obstacles sociaux (cas des cybercriminels)	
Thomas PINEAU	Université de Lausanne	Visibilité et stratégies de promotion des sites web dédiés à la vente de produits dopants	

Sport : déviances et intégrité		Stefano CANEPPELE	340
<b>Bertrand FINCOEUR</b>	Université de Lausanne	Pour une prévention organisationnelle du dopage sportif	
<b>Grégoire DUVANT</b>	Université d'Artois	"Faute, Monsieur l'arbitre !" : les "hommes en noir" face aux déviances en football, hockey-sur-glace et water-polo	
<b>Pim VERSCHUUREN</b>	Université de Lausanne	L'intégrité et la priorité. L'évolution de la stratégie des institutions sportives internationales face à la manipulation de compétitions sportives	
<b>Stefano CANEPPELE</b>	Université de Lausanne	Prévenir la corruption et préserver l'intégrité du sport : une approche situationnelle	
<b>Thibault DELFAVERO</b>	Université d'Artois	La figure du contrevenant sportif : pour une enquête auprès des auteurs des faits les plus lourds	
Victimisation : prises en charge et impacts		Bertrand RENARD	340.1
<b>Bertrand RENARD</b>	INCC	Deux modèles de prise en charge médico-légale des victimes d'abus sexuel sous la loupe – indifférence institutionnelle et négation d'un traitement différentiel des catégories de victimes	
<b>Adrian Cristian MOISE</b>	Université Spiru Haret à Bucarest	La victimisation dans le cyberspace	
<b>Jacqueline SPITZ</b>	Université de Liège	Quand le conflit parental devient une source potentielle de victimisation de l'enfant : une nouvelle mission pour l'expert judiciaire ?	
<b>Jean-Martin DESLAURIERS</b>	Université d'Ottawa	La victimisation sexuelle au masculin	
<b>Noémie ELOY</b>	Université de Liège	Enfants victimes/enfants témoins – impacts de la violence intrafamiliale sur la construction identitaire et sur les comportements relationnels	
Expertises, soins et enjeux liés à la santé mentale dans le système pénal		Bruno GRAVIER	342
<b>Olivier BOITARD</b>	C.H.I. de Clermont de l'Oise	Le fou criminel : différences historiques	
<b>Mohamed JAOUHAR</b>	Université Hassan II Casablanca	Système pénal et indifférence à l'expertise psychiatrique	
<b>Vicky BRASSARD</b>	Université Laval	Irresponsabilité pénale et troubles mentaux en matière criminelle au Québec : quel statut pour l'accusé et ses proches ?	
<b>Virginie GAUTRON</b>	Université de Nantes	Entre confrontation et articulation des pratiques : les tensions interprofessionnelles dans la mise en œuvre des soins pénalement ordonnés en France	
<b>Michele DIOTTE</b>	Université d'Ottawa	La validité du consentement sexuel, un privilège lié à la cognition ?	

Les rôles pluriels des images		Simon BAECHLER	336
Caroline PELLETIER	Université Laval	La surveillance et les crimes violents ; adopter un regard différent	
Simon BAECHLER	Université de Lausanne	Que disent les images sur la criminalité et les criminels ? Un objet d'étude à fort potentiel	
Anthony AMICELLE	Université de Montréal	Les caméras portables et la pensée magique. Ethnographie de ses usages par un service de police municipal	
Betina BORISOVA	Université de Lausanne	Aperçu des potentiels de la recherche inversée par image pour débusquer des sites internet pourvoyeurs de faux documents	
Maëlig JACQUET	Université de Lausanne	Développement d'une méthode évaluative en comparaison de visage	
Enquête et renseignement : formation, théorie et recherche		Fabienne CUSSON	338
Fabienne CUSSON	Université de Montréal	Le Certificat en enquête et renseignement	
Isabelle PIETTE	Université de Montréal	Les représentations de l'enquête du milieu policier, de l'administration publique et du secteur privé au Québec	
Maurice CUSSON	CICC, Montréal	Les théories de l'enquête : science, stratégie et droit	

## SESSION 3

Regards croisés sur la désistance et ses leviers		Xavier DE LARMINAT	315
Alice GAÏA	CESDIP	La « désistance » en France : objet de tension(s) disciplinaire(s) ?	
Marwan MOHAMMED	Centre Maurice Halbwachs (CNRS)	Les sorties religieuses de la délinquance	
Aurélien STOLL	Université de Lausanne	Mobiliser les émotions pour raconter la désistance : récits de vie en transition, de l'établissement carcéral à la société libre	
Xavier DE LARMINAT	Université de Rouen	Le désengagement des conduites délinquantes entre dispositions, interactions et institutions	
Les conduites à risques et délinquantes des adultes émergents fréquentant un établissement d'enseignement post-secondaire: État des faits		Julie CARPENTIER	315.1
Julie MARCOTTE	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Les conduites à risques et délinquantes des adultes émergents	
Julie MARCOTTE	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Les facteurs psychologiques associés aux conduites à risques et délinquantes chez les étudiants de niveau post-secondaire	
Julie CARPENTIER	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Les conduites à risques et délinquantes des étudiant(e)s de niveau post-secondaire : étude comparative	
Natacha BRUNELLE	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Conduites délinquantes et addictives des étudiants de niveau post-secondaire : portrait de la situation	

<b>Guérir derrière les barreaux : la santé des femmes en prison en Suisse</b>			<b>Véronique JAQUIER</b>	<b>319</b>
<b>Véronique JAQUIER</b>	Université de Neuchâtel	Troubles mentaux, addictions et traumatisme chez les femmes en milieu carcéral : stratégies pour une prise en charge adaptée		
<b>Aurélié AUGSBURGER</b>	Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	Pathologies somatiques, comportements en santé et recours aux soins médicaux chez les femmes en milieu carcéral		
<b>Tiffany ZAHND</b>	Université de Lausanne	État des lieux des mesures de prévention effectuées chez les femmes en milieu carcéral		
<b>Délinquance et innovation</b>			<b>Maxime BÉRUBÉ</b>	<b>321</b>
<b>Simon BAECHLER</b>	Université de Lausanne	Les innovations criminelles révélées par la science forensique : entre traçabilité et contre-traçabilité		
<b>David DÉCARY-HÉTU</b>	Université de Montréal	Cartographier le darknet		
<b>Ludovic STAEHLI</b>	Université de Lausanne	Analyse relationnelle des comptes de vendeurs de produits stupéfiants sur les cryptomarchés		
<b>Rémi BOIVIN</b>	Université de Montréal	L'effet dissuasif des caméras corporelles portées par les policiers : évaluation d'un projet-pilote		
<b>Sara ANIELLO</b>	Université de Lausanne	Vendre des biens volés en ligne : une étude exploratoire		
<b>(Dé)judiciariser les (jeunes) adultes : perspectives internationales</b>			<b>Catherine ROSSI</b>	<b>340</b>
<b>Arnaud FRAUENFELDER</b>	Haute Ecole de Travail Social - Genève	« Juger la personne plutôt que l'acte » : les implications sociales d'une justice individualisée		
<b>Catherine ROSSI</b>	Université Laval	Implanter un programme de mesures de rechange pour adultes en matière criminelle au Québec : faire preuve d'innovation ou rattraper un retard ?		
<b>Claude Mane DAS</b>	Université d'Etat d'Haïti	L'évolution des modèles de prise en charge des mineurs délinquants en Haïti comme l'expression sous-jacente des représentations sociales des acteurs		
<b>Dominique DUPREZ</b>	Université de Saint-Quentin-en-Yvelines	Différences et similitudes dans la prise en charge judiciaire des jeunes filles délinquantes au Brésil et en France		
<b>Claudia CAMPISTOL</b>	Université de Lausanne	Justice juvénile en Amérique Latine : vers une approche restauratrice ?		
<b>Homicides : phénomènes, auteurs et enquête policière</b>			<b>Jean PROULX</b>	<b>340.1</b>
<b>Boucif SOUIDI</b>	Université de Liège	L'homicide en Algérie. Analyse exploratoire des cas commis entre 2011 et 2014		
<b>Julien CHOPIN</b>	Université de Lausanne	Les homicides sexuels : crimes hybrides ou spécifiques ?		
<b>Jean PROULX</b>	Université de Montréal	Les meurtriers sexuels d'enfants		
<b>Boucif SOUIDI</b>	Université de Liège	L'enquête policière d'homicides. Examen des facteurs à l'origine de l'élucidation des homicides en Algérie		

L'indifférence du management, le management dans l'indifférence...		Frédéric SCHOENAERS	342
Alexia JONCKHEERE	INCC	L'informatisation du travail policier et judiciaire. Enjeux pour les relations de service	
Carrol TANGE	INCC	Les aléas du positionnement des acteurs de l'évaluation en matière de sécurité et de police	
Christophe DUBOIS	Université de Liège	L'idéologie « modernisatrice » et la profession d'avocat : vers plus d'efficacité pour la Justice belge ?	
Frédéric SCHOENAERS	Université de Liège	Quel management pour la justice belge suite à la réforme de 2013 ?	
Christian MOUHANNA	CNRS-CESDIP	La loi contre la managérialisation ? Analyse d'une tentative de changement du paradigme dominant	
Tranquillité publique et maintien de l'ordre		Carole GAYET-VIAUD	336
Aka Célestin ABOUDOU	Université Félix Houphouët-Boigny	L'insécurité liée à l'orpaillage en Côte d'Ivoire	
Konan Georges GAULITHY	Université Félix Houphouët-Boigny	Réaction sociale vis-à-vis du phénomène des gangs des "microbes" à Abidjan	
Carole GAYET-VIAUD	CNRS-CESDIP	Formes et enjeux d'un « policing » du quotidien : les mutations des métiers de la tranquillité publique en France	
Nabi Youla DOUMBIA	CICC, Montréal	Briser le cycle des manifestations violentes en Côte d'Ivoire : apports conceptuels et pragmatiques de la théorie de l'indignité républicaine	
Simone TUZZA	Université de Montréal	Police et politique dans la gestion des foules : un cas d'étude	
Quelles (r)évolutions criminologiques ?		Bastien QUIRION	338
Isabelle F-DUFOUR	Université Laval	La criminologie québécoise des dix dernières années à travers le prisme de la seule Revue scientifique québécoise : les grands courants, les choix méthodologiques et les influences de la formation reçue	
Bastien QUIRION	Université d'Ottawa	Pratiquer la criminologie autrement ? Approche critique et enjeux cliniques autour de la création d'un ordre professionnel des criminologues au Québec	
Ismaila BAKAYOKO	Université Félix Houphouët-Boigny	La crise de la criminologie en Côte d'Ivoire : entre philosophie des Incubateurs Canadiens, emprise française du système politico-juridique et la volonté d'autonomie à l'épreuve des réformes de l'enseignement	
Kouakou Daniel YAO	Université Jean L. Guede de Daloa, Côte d'Ivoire	Penser et pratiquer la criminologie dans la société contemporaine en Côte d'Ivoire : entre préjugés défavorables et défis structurels	
Gianni MARASA	Université d'Artois	Le chercheur et sa morale : différentes approches d'un acte jugé « criminel » par la loi	

<b>Éclairage sur la lutte contre les flux financiers illicites au Canada</b>			<b>Marie BADRUDIN</b>	<b>334</b>
<b>Anthony AMICELLE</b>	Université de Montréal	Les services de renseignement financier à l'épreuve d'une double illégitimité		
<b>Killian CHAUDIEU</b>	Uni. de Lausanne et Uni. de Montréal	Analyse des pratiques de production et d'utilisation du renseignement financier au Canada		
<b>Marie BADRUDIN</b>	Université de Montréal	La qualification et le traitement des illégalismes boursiers : l'entrecroisement de deux registres juridiques		

## SESSION 4

<b>Approches et outils d'évaluation et de gestion des risques</b>			<b>Aurélien SCHALLER</b>	<b>315</b>
<b>Annabelle KINARD</b>	Université de Liège	Conduites délinquantes des adolescent(e)s ? Dépression et bien-être : entre risque et besoins		
<b>Ingrid DEMOLY</b>	Université de Montréal	Etude préliminaire – Le rôle des stratégies d'adaptation et de la régulation émotionnelle dans le risque de récurrence sexuelle des agresseurs sexuels incarcérés		
<b>Aurélien LANGLADE</b>	INHESJ	Analyses des situations de crise française, vers la création d'un outil d'évaluation de la dangerosité		
<b>Application et adaptation de la méthode des calendriers d'histoire de vie en criminologie</b>			<b>Frédéric OUELLET</b>	<b>315.1</b>
<b>Frédéric OUELLET</b>	Université de Montréal	La violence physique et sexuelle grave subie par les femmes en contexte conjugal		
<b>Marion DESFACHELLES</b>	Université de Montréal	L'étude des changements dans les trajectoires criminelles des délinquantes sexuelles et violentes		
<b>Sabrina VIDAL</b>	Université de Montréal	Étudier l'impact du succès criminel sur le désistement, à l'aide des calendriers de vie		
<b>La prison dans tous ses états</b>			<b>André KUHN</b>	<b>319</b>
<b>Claudio BESOZZI</b>	Université de Berne	Entre enfer et paradis : la perception de la prison chez les écrivains du 19 et 20 siècle		
<b>Anaïs TSCHANZ</b>	Université de Montréal	Intime (im)mobile : l'expérience de la distance des personnes incarcérées au Québec		
<b>Caroline PELLETIER</b>	Université Laval	Les conditions d'incarcération au Canada : jeux d'obscurité, de transparence et d'indifférence		
<b>David BORCEUX</b>	Université Catholique de Louvain	Réflexion sur le cadre et ses enjeux dans une IPPJ Belge : entre dépassement et ouverture avec des adolescents enfermés		
<b>Missiva MEDJKANE</b>	Université de Nantes	L'institutionnalisation du partage d'informations pluridisciplinaire en milieu pénitentiaire français		

<b>Les politiques de tranquillité publique et le problème du harcèlement de rue</b>			<b>Mischa DEKKER</b>	<b>321</b>
<b>Carole GAYET-VIAUD</b>	CNRS-CESDIP	Le harcèlement de rue, une incivilité méconnue		
<b>Mischa DEKKER</b>	EHESS-LIER/Université d'Amsterdam	La pénalisation du harcèlement de rue en France et aux Pays-Bas. La violence faite aux femmes et la question de l'indignation sélective.		
<b>Marylène LIEBER</b>	Université de Genève	La gestion ambivalente de la sécurité des femmes et gentrification – le cas de Paris		
<b>Humanités en péril</b>			<b>Nicolas QUELOZ</b>	<b>340</b>
<b>Ahmed AJIL</b>	Université de Lausanne	« <i>Security from below</i> » - une analyse qualitative de l'(in)sécurité de réfugiés urbains d'origine irakienne et syrienne		
<b>Amandine SOURD</b>	Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales	La traite des êtres humains : mesurer l'ampleur d'un phénomène criminel sans données officielles		
<b>Annie BERNIER</b>	Université de Montréal	Une analyse de discours des politiques canadiennes sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle : un discours dominant lourd de conséquences		
<b>Massandjé TRAORE</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	Les représentations sociales des Violences basées sur le genre (VBG) dans l'ouest de la Côte d'Ivoire : cas des mutilations génitales féminines (MGF)		
<b>Nicolas ESTOPPEY</b>	Université de Lausanne	Atteintes à l'environnement : potentiel d'une approche guidée par le renseignement		
<b>Délinquance des jeunes : phénomènes, interventions et expériences</b>			<b>Sonia LUCIA</b>	<b>340.1</b>
<b>Salia René SAHI</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	« Microbes » en Côte d'Ivoire : bourreaux ou victimes ?		
<b>Louis-Georges COURNOYER</b>	Université de Montréal	La nature des pratiques de réhabilitation des délinquants juvéniles : d'un idéal à la réalité		
<b>Omar ZANNA</b>	Le Mans université	L'expérience commune de l'épreuve physique : un moyen, pour les délinquants, d'accéder au sens de l'autre		
<b>Uberto GATTI</b>	Université de Gênes	Capital social, délinquance juvénile et victimisation selon les résultats de l'International Self-Report Delinquency Study		
<b>Sonia LUCIA</b>	Université de Lausanne	Expériences de violence : comparaison entre les jeunes de 15 et 18 ans		
<b>Définir, prévenir et répondre aux violences conjugales : enjeux et perspectives</b>			<b>André LEMAÎTRE</b>	<b>342</b>
<b>Audrey COURTAÏN</b>	Université de Liège	Violences dans les relations amoureuses : quels fondements épistémologiques ?		
<b>Véronique JAQUIER</b>	Université de Neuchâtel	Définir, dépister et traiter la violence conjugale psychologique : pratiques professionnelles croisées dans les domaines de la santé, du travail social et de la justice		

<b>Anne LEMONNE</b>	INCC	L'évaluation des risques en matière de violence conjugale : différents modèles, différentes approches, différents usages
<b>Serge GARCET</b>	Université de Liège	Analyse des processus cognitifs de justification et de désengagement moral chez des auteurs présumés de violences conjugales selon la reconnaissance ou non des faits
<b>Patrice VILLETAZ</b>	Université de Lausanne	Violence domestique et violence ordinaire contre les femmes. Entre acharnement médiatique et réalité policière
<b>De l'hybridation des institutions judiciaires aux trajectoires pluri-institutionnelles</b>		<b>Audrey-Anne DUMAIS MICHAUD</b> 336
<b>Alice GAÏA</b>	CESDIP	« Rentrer dans le rang » pour s'en sortir ? Des trajectoires de sortie de délinquance « bricolées »
<b>Audrey-Anne DUMAIS MICHAUD</b>	Université du Québec à Montréal	Les tribunaux de santé mentale : hybridation des pratiques
<b>Nicolas SALLÉE</b>	Université de Montréal	Du « jeune souffrant » au « vrai délinquant ». Surveillance, évaluation et gestion des risques dans le suivi hors les murs de jeunes délinquants à Montréal
<b>Police : savoirs et formations</b>		<b>Frédéric OCQUETEAU</b> 338
<b>Carrol TANGE</b>	INCC	Les analystes civiles de la police locale belge. Acteurs emblématiques d'une ambivalence institutionnelle
<b>Camille FAUBERT</b>	Université de Montréal	Internalisation du pouvoir d'usage de la force dans l'adhésion à la culture policière: démythification du processus de socialisation des policiers
<b>Massimiliano MULONE</b>	Université de Montréal	Heurs et malheurs du policier face à la plainte
<b>Sonja BITZER</b>	INCC	Les conseillers forensiques en Belgique
<b>Vincent MOUSSEAU</b>	Université de Montréal	Le management de l'identité judiciaire : pratiques et perceptions des dirigeants policiers en matière de science forensique
<b>De la recherche à la pratique et vice-versa</b>		<b>Aurélié STOLL</b> 334
<b>Jérôme BARLATIER</b>	Gendarmerie nationale	Le navire et la boussole... ou de la nécessité de combiner la pratique policière et la recherche empirique
<b>Andréanne BERGERON</b>	Université de Montréal	Obstacles à la confession : exploration des profils explicatifs de la non-confession en contexte d'interrogatoire policier
<b>Olivier DELÉMONT</b>	Université de Lausanne	Etude empirique sur la contribution des expressions faciales pour la détection des émotions authentiques
<b>Christine BURKHARDT</b>	Université de Lausanne	Police et Université : gains et difficultés d'un partenariat de recherche en criminologie
<b>Denise SULCA</b>	Université de Lausanne	CasusCrime : décroisonner l'apprentissage par l'étude de cas réels



## SESSION 5

<b>Prison, adaptation et désistance</b>		<b>Lila KAZEMIAN</b>	<b>315</b>
<b>Lila KAZEMIAN</b>	John Jay College of Criminal Justice	Les mécanismes d'adaptation au milieu carcéral	
<b>Axelle FRANCOIS</b>	Université de Montréal	Probation et désistement : étude de l'influence du réseau relationnel et des facteurs promoteurs de désistement	
<b>Marie-Pierre VILLENEUVE</b>	Université Laval	La transition vers le désistement du crime : un nouveau modèle pour appréhender les réponses aux comportements criminels des mineurs ?	
<b>Rosa PUGLIA</b>	Université de Liège	Mineurs auteurs d'infraction : quels regards sur leur parcours de désistance ?	
<b>Amandine DZIEWA</b>	Université de Liège	Violence conjugale : comment construire la désistance ?	
<b>Suivis en milieu ouvert : quels défis, pour qui et pourquoi ?</b>		<b>Marion VACHERET</b>	<b>315.1</b>
<b>Lucie HERNANDEZ</b>	CIRAP - ENAP	La préparation à la sortie des personnes détenues en France : quand les représentations et les attentes divergent	
<b>Marion VACHERET</b>	Université de Montréal	La libération conditionnelle : une mesure réservée à des profils privilégiés ?	
<b>Carmen FULLIN</b>	École de Droit de Sao Paulo, Université d'Ottawa	La probation pour les femmes : de quoi s'agit-il ?	
<b>Daniel LAMBELET</b>	Haute École de travail social et de la santé	Entre activité multi-partenariale et organisation cloisonnée : la position inconfortable des agents de probation	
<b>Benjamin MINE</b>	INCC	La récidive des détenus avec des problèmes d'alcool et/ou de drogues après leur sortie des prisons belges	
<b>L'insécurité dans des quartiers précaires d'Abidjan (Côte d'Ivoire)</b>		<b>Cyrille Julien Sylvain YORO</b>	<b>319</b>
<b>Aka Célestin ABOUDOU</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	Insécurité et espaces aéroportuaire et portuaire	
<b>Konan Georges GAULITHY</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	Insécurité dans les gares routières d'Abidjan	
<b>Salia René SAHI</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	Insécurité et violence en milieu scolaire à Agboville (Côte d'Ivoire)	

Jeunes et violences		Claire GAVRAY	321
Claire GAVRAY	Université de Liège	Quand les différences sont construites : les masculinités et le rapport à la violence à l'adolescence	
Emilie SCHMITS	Université de Liège	Jeunes en danger, jeunes dangereux : consommation et délinquance	
Hélène FORTIN LACHANCE	Université Laval	Les adolescentes empruntant une trajectoire délictuelle grave et persistante : portrait psychosocial et pistes d'amélioration des services offerts	
Hesam SEYED ESFAHANI	Université de Moncton	Les jeunes impliqués dans la piraterie maritime sont-ils dangereux?	
Jérémy MARRO	Université de Lausanne	Temporalité psychique et agirs violents atteignant à la vie d'autrui dans le processus adolescent	
Crimes et déviances sexuels à travers le temps et l'espace		Julien CHOPIN	340
Jean BÉRARD	ENS Paris Saclay, ISP	Du silence des archives aux archives du silence. Les viols incestueux et leur jugement au Québec des années 1960 à nos jours	
Margot GOBLET	Université de Liège	Le harcèlement sexuel dans l'espace public : de l'indifférence à l'intolérance au risque de criminalisation	
Marion DESFACHELLES	Université de Montréal	Les femmes qui agressent sexuellement en co-délinquance	
Julien CHOPIN	Université de Lausanne	L'analyse géospatiale des triangles de mobilité des prédateurs sexuels et le rôle des facteurs environnementaux dans les différentes typologies de déplacement	
Sarah PAQUETTE	Université de Montréal	Les intérêts sexuels et la consommation de pornographie atypique chez les délinquants sexuels en ligne et hors ligne	
Détecer les répétitions criminelles : pratiques policières		Lionel GROSSRIEDER	340.1
Sylvain IOSET	Police cantonale vaudoise	Classification des événements criminels selon une approche situationnelle	
Damien DESSIMOZ	Police cantonale vaudoise	Classification situationnelle des mœurs et des délits en ligne	
Lionel GROSSRIEDER	Université de Lausanne	La détection de patterns temporels en renseignement criminel	
Justice : perspectives internationales		Rodica Mihaela STĂNOIU	342
Shahram EBRAHIMI	Université de Shiraz-(Iran)	Développement de règles minima sur la prévention de la délinquance	
Aura PREDA	Université "Spiru Haret", Bucarest	L'impact de la jurisprudence de la CEDH sur la législation et le système pénitentiaire en Roumanie	
Claudia CAMPISTOL	Université de Lausanne	La justice coutumière pour mineurs en Egypte	
Madalina-Cristina DANISOR	Université de Craiova	Le système punitif de la pluralité d'infractions. Indifférence face aux effets de lourdes peines en Roumanie	
Mohamed EL MADANI	Université IBN TOFAIL	La lutte contre la cybercriminalité au Maroc : quelle efficacité ?	

Les nouveaux visages du contrôle social		Massimiliano MULONE	336
<b>Cyrille Julien Sylvain YORO</b>	Université Félix Houphouët-Boigny	Les acteurs informels de la sécurité (AIS) en Côte d'Ivoire	
<b>Rosalie CHEVRETTE</b>	Université de Montréal	Le vigilantisme au Canada : une analyse de la participation des mouvements d'extrême-droite au contrôle social	
<b>Sophie SERRANO</b>	Université de Neuchâtel	Création de normes et réponses aux « situations-problème » en autogestion : enquête dans un Espace Culturel Autogéré en Suisse	
<b>Yves SEVENANTS</b>	Université de Liège	Les partenariats public-privé pour la gestion des nouvelles prisons : une divergence d'intérêts au service de l'humanisation de l'institution ?	
<b>Ashely GRANVILLE</b>	Université de Lausanne	Les auto-producteurs de cannabis : une exploration du sens attribué à leur activité et des motivations inhérentes	
Déconstruction de régularités criminologiques		Isabelle RAVIER	338
<b>Alice JASPART</b>	CAPREV – Administration générale des maisons de justice	Déclinaisons genrées en matière d'infractions terroristes	
<b>Carla NAGELS</b>	ULB-VUB	Condamner n'est pas exécuter ? Mais est-ce là la question ?	
<b>Isabelle RAVIER</b>	INCC & UCLouvain	Des jeunes délinquants plus nombreux et plus jeunes, vraiment ?	
<b>Sarah VAN PRAET</b>	INCC	Une confusion de rôles ? Analyse des sollicitations de la police par des enfants dans le cadre d'un conflit avec leurs parents	

## POSTERS

(Ordre alphabétique)

<b>Jonathan BOURQUENOU</b>	Université de Lausanne	Veille et de détection de liens par analyse technique et sémantique de services cachés sur le réseau Tor
<b>Noémie ELOY</b>	Université de Liège	La boucle du Slut-shaming – un mécanisme complexe alliant évolution sociale et interactions interindividuelles
<b>Noémie ELOY</b>	Université de Liège	Slut-shaming : évolution et perspectives du concept de « la salope »
<b>Sorcha KEATING</b>	Université de Lausanne	Le rôle des traces laissées par les télécommunications dans la reconstruction des groupes de trafic de stupéfiants
<b>William LACOUR</b>	Université de Lausanne	Application d'une approche guidée par le renseignement dans des cas de pollution des eaux
<b>Vincent MOUSSEAU</b>	Université de Montréal	Évaluation de la valeur probante des traces de transfert au niveau de l'activité: vers une assistance opérationnelle des praticiens et des juristes
<b>Laurane PETIT DIT GRÉZÉRIAT</b>	Université de Montréal	Différence et complémentarité entre la détection automatique et humaine face à une menace imminente
<b>Oriana PICHONNAZ</b>	Police cantonale vaudoise	Médias sociaux : de nouvelles plateformes d'investigation pour l'enquête judiciaire
<b>Bertrand RENARD</b>	INCC	Les banques de données génétiques en Belgique. Résultats au terme d'une évaluation opérationnelle, stratégique et politique
<b>Rosa PUGLIA</b>	Université de Liège	Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude) : qu'en pensent les justiciables ayant bénéficiés de cette mesure ?

## RÉSUMÉS DES 180 SECONDES

(Ordre alphabétique)

### Le rôle du grief politique dans l'engagement de jeunes hommes dans des formes de violence politiquement motivée

**Ahmed AJIL**, Université de Lausanne  
*ahmed.ajil@unil.ch*

En 180 secondes, cette session top-chrono tentera de présenter au public une piste d'analyse de l'engagement de jeunes hommes dans la violence politiquement motivée qui met l'emphase sur la dimension géopolitique, souvent relevée mais rarement exploitée dans les études sur ce phénomène. Quel poids est accordé aux conflits dans le monde arabe, notamment en Syrie, en Irak et en Palestine, par les narratifs de ces jeunes hommes autour de leur engagement violent ? Quels sont les mécanismes sous-jacents, par lesquels ce grief politique est traduit en une volonté d'agir ? S'agit-il d'un sens de l'obligation particulièrement poussé, d'une volonté de venir au secours d'innocents civils affectés par ces conflits ? Ou plutôt d'une soif de vengeance pour les actes d'injustice perçues ?

Inspirées d'un TED talk de Sam Richards intitulé « A radical experiment in empathy », ces 180 secondes seront dévouées à mettre le spectateur dans la peau d'un jeune homme radicalisé afin de permettre une lecture différenciée – et peut-être plus empathique – de ce phénomène qui préoccupe nos sociétés contemporaines, alimente tant de sentiments d'insécurité et qui élicite des réponses de plus en plus répressives qui semblent faire fi de la pluralité des facteurs de radicalisation violente.

*Mots-clés : violence, politique, PMV, grief, vengeance, radicalisation, terrorisme, extrémisme, violent*

### L'impact du tournant sécuritaire de l'Etat sur les condamnations pénales

**Céline BRUS**, Diplômée d'un master en criminologie (ULB), en recherche de thèse  
*brus.celine@gmail.com*

Des discours politico-médiatiques aux lois votées, la question de l'insécurité est devenue incontournable. Certains chercheurs en viennent même à considérer un glissement de l'Etat social à un Etat sécuritaire. Ce changement peut être observé au niveau des débats publics, des lois votées au Parlement (comme la loi anti-terroriste), de la politique intérieure menée dans le secteur de la police et du parquet. Il serait intéressant d'étudier les conséquences sur les condamnations pénales. L'objectif est donc d'observer si les pratiques des juges sont aussi marquées par le sentiment d'insécurité.

Dans quelle mesure les juges sont-ils tributaires du tournant sécuritaire de la société contemporaine ? Ces dernières années, la répression pénale s'est renforcée. Cela peut être imputable au travail policier, à d'autres logiques comme le néo-managérialisme et à la place accordée à l'insécurité sur la scène publique. Si les juges sont influencés par les discours sécuritaires, cela doit pouvoir s'observer dans les justifications qu'ils donnent aux peines prononcées. Les motifs des condamnations apparaissent comme un point central d'évaluation de l'impact du sentiment d'insécurité.

L'analyse des archives des condamnations pénales depuis les années 1980, date à laquelle la sécurité devient un intérêt politique majeur, couplée à des observations en salle d'audience et des entretiens complémentaires avec des juges de plus ou moins grande expérience, permettrait de saisir l'évolution des motifs aux condamnations pénales.

L'enjeu de ce projet est de démontrer si le glissement vers un Etat sécuritaire s'opère également dans les pratiques judiciaires ou si les juges restent indépendants face à ce contexte particulier.

*Mots-clés : Etat sécuritaire, condamnations pénales, justice pénale, sentiment d'insécurité, sentencing*

## **L'intéroceptivité et l'impact de la thérapie de la Pleine Conscience chez les individus psychopathiques**

**Ingrid DEMOLY**, Université de Montréal

*ingrid.demoly@umontreal.ca*

Louis-Georges COURNOYER, Université de Montréal

Bien que de nombreuses études se soient intéressées aux déficits émotionnels au sein de la psychopathie, il semble que le vécu corporel ait été négligé. Sachant qu'il participe à l'émergence du sentiment émotionnel subjectif, il a un rôle essentiel dans l'expérience émotionnelle. Ce dernier peut s'apprécier et se mesurer en terme d'intéroception. L'intéroception désigne la perception des sensations corporelles et de l'état interne du corps. Considérant qu'elle sollicite les mêmes circuits neuronaux reconnus comme déficitaires chez les individus psychopathiques, elle semble pertinente dans la compréhension de leur vécu émotionnel. De surcroît, l'aspect modulable des caractéristiques intéroceptives pourrait constituer une nouvelle porte d'entrée thérapeutique qui ferait face au pessimisme retrouvé chez les professionnels. L'une des interventions thérapeutiques agissant sur l'intéroception est la pratique de la thérapie de pleine conscience dont les bienfaits psychologiques et neurologiques sont reconnus. Ce travail de recherche doctoral vise donc à non seulement étudier les capacités intéroceptives des individus psychopathiques mais aussi les possibilités d'amélioration de l'intéroception grâce à la thérapie de la Pleine Conscience. Dans cette perspective, les caractéristiques psychopathiques, psychopathologiques et sociodémographiques des participants seront mesurées. Leur vécu corporel sera évalué grâce à un entretien semi-structuré et lors de la réalisation d'une cartographie corporelle des émotions grâce au logiciel informatique nommé emBody. Enfin, les participants réaliseront une tâche de reconnaissance faciale des émotions tout en étant analysés sous les points de vue physiologiques et neurologiques. Les sujets participeront à une thérapie de pleine conscience durant 8 semaines à la fin de laquelle la même batterie d'évaluation sera réalisée.

*Mots-clés : Psychopathie ; Intéroceptivité ; Emotions ; Pleine Conscience*

## **(In)différences entre praticiens des sciences criminelles dans le cadre du marché de l'emploi**

**Durdica HAZARD**, Ecole des sciences criminelles, Unil / Think Forensic

*durdica.hazard@unil.ch*

**Isabelle MONTANI**, Think Forensic

*isabelle.montani@thinkforensic.ch*

Malgré de nombreuses séries ayant permis de démocratiser la figure des experts de la criminalité, la distinction entre un criminologue et un forensicien reste encore nébuleuse pour tout néophyte des sciences criminelles. Le criminologue est souvent réduit à l'image d'un profiler, quand un forensicien est compris comme un criminologue.

Il va de soi que la vision et la compréhension de ces deux professions ont évolué, mais les clichés ont la peau dure. Concrètement, quelles compétences différencient criminologues et forensiciens et quelles sont celles qui les relient ? Qu'est-ce qui forme l'identité de chacun ?

Les auteures présenteront les différences entre ces deux profils, pour en venir à leur complémentarité. Elles proposeront des pistes de réponses à travers des témoignages de diplômés issus de l'école lausannoise travaillant dans des milieux où ils n'étaient pas forcément attendus. Réfléchir à la question des (in)différences entre praticiens des sciences criminelles dans le cadre du marché de l'emploi a tout son sens ; car s'il est un théâtre où les rôles joués par le criminologue et le forensicien dans la société sont mal connus, c'est bien celui du milieu professionnel.

Mais en quoi cela peut-il être un atout professionnel pour mieux penser la réponse à la criminalité ?

Finalement en quoi ces différences complémentaires seraient-elles utiles pour formuler des réponses à toute forme d'enjeux sociétaux ?

*Mots-clés : compétences, milieu professionnel, identité, complémentarité*

---

## Les peines prononcées par les juges sont-elles en phase avec celles désirées par le public ?

---

**André KUHN**, Université de Neuchâtel  
*andre.kuhn@unine.ch*

Si l'on en croit la rumeur, la justice serait beaucoup trop laxiste... Mais en est-il de même lorsqu'on s'intéresse à la question de manière scientifique ? Certes les peines moyennes désirées – dans des cas fictifs qui leurs sont présentés – sont plus élevées parmi le public que celles prononcées par des juges dans les mêmes affaires. Néanmoins, la surprise vient de la médiane, puisque la majorité du public jugerait moins sévèrement que ce que ne le font les juges... Le constat que la moyenne du public est plus élevée que celle des juges est dès lors le fait d'une minorité d'«ultra-punitifs» tirant la moyenne vers le haut.

---

## Qu'est ce que l'agression sexuelle? Recherche sur les représentations sociales des étudiantEs

---

**Mathilde SAVARY**, Diplômée d'un master en criminologie (ULB), en recherche de thèse  
*savary.ml@gmail.com*

Malgré l'emballage médiatique actuel, les représentations sociales des agressions sexuelles n'ont été que peu étudiées dans le monde francophone. Alors qu'aux Etats-Unis les enquêtes se succèdent depuis les années 1970, il est difficile d'appréhender les représentations qui circulent en francophonie. Principalement dans les recherches anglophones, des chercheurs ont montré que les représentations pouvaient avoir une incidence notamment sur la reportabilité ou la reconnaissance du statut de victime. Une enquête exploratoire effectuée en Belgique a mis en évidence la persistance de nombreux stéréotypes en matière de viol. Ce projet est de réaliser dans deux universités de pays différents (Canada et un pays européen francophone), deux enquêtes qualitatives et deux enquêtes quantitatives. Elles permettront de relever et comparer les principales conceptions existantes. Cela mettra en évidence les facteurs sociodémographiques (genre, classe, âge,...) en lien avec les réponses et d'observer l'influence de la législation sur les résultats récoltés. La réalisation d'entretiens collectifs apportera une compréhension plus fine des stéréotypes et mettra les différentes représentations en discussion pour les préciser. Il est attendu une compréhension des différences entre les hommes et les femmes, soulignées dans des pays anglophones et dans l'enquête exploratoire. Cela va aussi permettre de mettre en exergue d'autres éléments de domination ayant une incidence sur les représentations. Par l'étude comparative, le Canada ayant travaillé de manière différente sur la législation du viol et ayant de nombreuses campagnes de sensibilisation dans les universités, cela permettra d'évaluer la pertinence d'un changement de législation et de larges campagnes en Europe francophone.

*Mots-clés : représentations, viol, étudiantEs, domination, genre*

## RÉSUMÉS DES ATELIERS ET DES COMMUNICATIONS

### SESSION 1

#### Le désistement assisté auprès des adolescents et des jeunes adultes: résultats de quatre études distinctes

Présidence : Isabelle F.-DUFOUR

*Répondre aux comportements criminels des adolescents et des jeunes adultes est un défi considérable, qui implique à la fois, de punir le comportement criminel et de favoriser la réinsertion sociale du jeune contrevenant. Il faut également entrevoir comment les interventions qui leur sont prodiguées favoriseront (ou non) leurs processus de désistement du crime.*

*L'atelier que nous proposons résume les résultats de quatre études distinctes ayant eu comme objectif de comprendre comment les interventions destinées à ces populations 'agissent' dans leurs processus de désistement (désistement assisté).*

*Dans un premier temps, les résultats d'une analyse qualitative réalisée sur 411 dossiers d'adolescents soumis à une Ordonnance de placement et de surveillance différée (ODP) –sanction alternative qui est l'équivalent du sursis pour adultes— sont présentés.*

*À la lumière des connaissances issues de cette recherche, deux études de la portée ont été réalisées. La première a évalué les impacts des programmes de traitement informels (mis en œuvre par des bénévoles) offerts aux jeunes adultes incarcérés sur le désistement du crime. La seconde, a pour sa part, évalué l'impact des programmes de traitement formels (mis en œuvre par intervenants sociopénaux) sur le désistement du crime des jeunes adultes incarcérés.*

*Finalement, la quatrième étude est une analyse quantitative des impacts des programmes formels et informels offerts à l'ENSEMBLE des jeunes adultes (18-35 ans) incarcérés au moins 185 jours dans un établissement correctionnel québécois (N= 1591) ENTRE 2010-2011 et suivis jusqu'en décembre 2015 (récidive et désistement du crime).*

*Mis en ensemble, ces présentations permettent de mieux circonscrire les pratiques de "désistement assisté", de mettre en évidence leurs ingrédients actifs ainsi que leurs impacts respectifs sur le désistement du crime des adolescents et des jeunes adultes. Elles permettent aussi de contraster les trajectoires de désistement du crime et les besoins différentiels de ces deux populations.*

#### Donner un sursis à des adolescents engagés dans une délinquance grave et persistance : examen qualitatif des données de suivi pénal

Isabelle F.-DUFOUR, Université Laval

[isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca](mailto:isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca)

Marie-Pierre VILLENEUVE

Dans les dernières décennies, la punition et la répression ont pris la mesure des approches réhabilitatives dans plusieurs systèmes de justice pénale pour adolescents, autant en Amérique du Nord qu'en Europe. L'ajout de sanctions alternatives, mesures intermédiaires entre la probation et la mise sous garde, a permis d'élargir le répertoire des réponses pénales. Dans cette foulée, le Canada s'est doté en 2003 d'une mesure novatrice permettant de surseoir à la mise sous garde des jeunes contrevenants, l'ordonnance différée de placement (ODP). La seule étude québécoise s'étant intéressée à cette nouvelle mesure a permis de montrer que la majorité des adolescents contrevenants qui y sont



soumis ne respectent pas les conditions de leur ordonnance et récidivent dans l'année suivant la fin de leur suivi. Considérant que la nature du suivi pénal est laissée de côté dans la plupart des études, une analyse qualitative de 411 dossiers de suivis a été réalisée afin de dresser le portrait des caractéristiques individuelles, familiales, relationnelles et structurelles des jeunes contrevenants québécois soumis à une ODP et ainsi mieux comprendre ce qui distinguent ceux qui persistent dans la délinquance de ceux qui en désistent. Cette communication vise à présenter les résultats de cette analyse qualitative et à proposer des pistes de réflexion quant aux meilleures pratiques en matière de suivi et d'intervention auprès d'adolescents contrevenants.

---

### **Le rôle des interventions informelles dans le désistement assisté : résultats d'une étude de la portée**

**Isabelle F-DUFOUR**, Université Laval

*isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca*

Marie-Pierre VILLENEUVE et C. PERRON

La prolifération d'études sur le désistement du crime permet désormais de mieux comprendre la diversité de facteurs individuels (biologiques, cognitifs, identitaires), relationnels (conjoint, famille, pairs) et structurels (points tournants, accès aux opportunités) pouvant favoriser l'abandon de l'identité de « criminel » au profit d'une identité prosociale (citoyen, père, travailleur). Le désistement du crime est le produit d'un processus complexe, impliquant divers acteurs qui assistent les désistants en devenant dans leurs efforts de changement. Depuis une dizaine d'années, on remarque un engouement de la communauté scientifique pour l'étude du désistement assisté, c'est-à-dire sur les interventions auprès de personnes judiciairisées qui visent le maintien de l'abstention de la criminalité et un changement identitaire. Cette communication vise à présenter les résultats d'une étude de la portée (scoping review) analysant la façon dont les interventions informelles, soit celles offertes par des bénévoles et sur une base volontaire à des incarcérés ou sortants de prison, peuvent contribuer au processus de désistement du crime.

---

### **Les impacts des programmes formels et informels offerts aux jeunes adultes incarcérés dans un établissement correctionnel québécois**

**Isabelle F-DUFOUR**, Université Laval

*isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca*

Au Canada, les dépenses associées aux services correctionnels ont augmenté de 56,2 % entre 2004-2005 et 2013-2014, alors que le taux de la criminalité a fléchi de 30,6 %. Les jeunes adultes (18-35 ans) sont en partie responsables de cette hausse : bien qu'ils ne représentent que 29 % de la population canadienne, ils constituent 58 % des personnes incarcérées dans les établissements provinciaux. Une synthèse du ministère de la Sécurité publique du Québec fait état d'une offre de programmes correctionnels étoffée : 568 visent des problématiques criminogènes, 116 le développement de soi, 86 sont de nature éducative ou vocationnelle et 150 autres ont des cibles diverses. Des ressources financières et des efforts importants sont déployés pour réhabiliter les contrevenants québécois. Or, les jeunes adultes incarcérés au moins 185 jours dans un établissement carcéral présentent des taux de récidive avoisinant 60%. Bien qu'un nombre important d'études montrent que certaines interventions sociojudiciaires ont un impact sur les trajectoires délictuelles, on ignore toujours comment elles produisent de tels effets et surtout, comment elles contribuent au désistement du crime des personnes incarcérées. Cette communication présente les résultats d'une analyse quantitative des impacts des programmes formels et informels offerts à l'ensemble des jeunes adultes (18-35 ans) incarcérés au moins 185 jours dans un établissement correctionnel québécois (N= 1591) entre 2010-2011.

---

## Le rôle du suivi probatoire dans l'assistance au désistement du crime

---

**Marie-Pierre VILLENEUVE**, Université Laval

*marie-pierre.villeneuve.1@ulaval.ca*

Isabelle F-DUFOUR et C. PERRON

La majorité des études portant sur le désistement du crime sont de nature rétrospective et qualitative. En recueillant et analysant les expériences de personnes judiciairisées, les chercheurs sont parvenus à identifier, notamment, les éléments pouvant faciliter ou faire obstacle au désistement du crime. Depuis une dizaine d'années, les études portant sur le désistement assisté se concentrent davantage sur la façon dont les interventions sociopénales contribuent au désistement du crime. Ces études sont particulièrement importantes pour mieux orienter les politiques et les pratiques pénales. Puisqu'il s'agit d'un champ d'étude nouveau, cette communication vise à présenter les résultats d'une étude de la portée visant à faire la synthèse des évidences empiriques disponibles à ce jour, à guider les futures recherches et à permettre le transfert dans les milieux de pratique.

## De l'analyse des trajectoires de radicalisation violente au développement de logiques et actions de prévention ( code PSYR)

Présidence : Fabienne GLOWACZ

*Si le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau, il est devenu un sujet de préoccupation sociétale, individuelle et collective ainsi qu'un domaine majeur de recherche dans le champ de la criminalité. A l'heure actuelle, suite aux attaques terroristes successives revendiqués par l'Etat Islamique, et face au risque de nouveaux attentats, l'ensemble du monde se sent concerné et/ou impacté par le phénomène. Les récentes attaques terroristes en Europe ont généré un sentiment de peur et un état d'urgence menant à la mise en place de dispositifs sécuritaires. Le phénomène est cependant complexe. Les recherches sur le terrorisme ont évolué au cours de ces dernières années vers l'analyse des processus de radicalisation violente. C'est au travers de ce cadrage que des actions de prévention se sont développées en se basant sur une compréhension des processus en jeu dans les phénomènes de radicalisation violente. Dans le cadre de cet atelier, nous présenterons des recherches menées en Belgique, portant d'une part, sur l'analyse de trajectoires de radicalisation, et d'autre part, sur les politiques et actions de prévention auprès de jeunes.*

### Le théâtre comme média pour une sensibilisation et prévention contre l'extrémisme violent et la radicalisation violente : évaluation du projet « NADIA »

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

[fabienne.glowacz@uliege.be](mailto:fabienne.glowacz@uliege.be)

Isabelle COLLARD, Théâtre de Liège, Annabelle KINARD, Université de Liège

La prévention dans le domaine de la radicalisation violente est un enjeu majeur, des initiatives sont menées partout en Europe sous différentes formes. Dans le cadre d'un projet européen mené par le Théâtre de Liège, une pièce de théâtre « Nadia » écrite par Daniel Van Klaveren et mise en scène en Belgique, par Isabelle Gyselinx assortie d'un dossier pédagogique (Collard et al., 2017) a été proposée à plusieurs établissements scolaires de la région liégeoise en Belgique. 89 classes d'étudiants âgés de 15 à 18 ans, de différents niveaux scolaires, origines culturelles et confessions religieuses ont vu la pièce de théâtre et participé à un débat avec les comédiens et des experts du domaine de la prévention et/ou de la prise en charge de la radicalisation (psychologue, islamologue, criminologue et sociologue).

Sur base d'une collaboration entre les équipes du Théâtre de Liège et de l'Université de Liège (Service de Psychologie clinique de la délinquance, UARCH), nous menons une évaluation de cette action auprès des différents acteurs du projet (comédiens, enseignants et intervenants) et auprès des étudiants ayant bénéficié de l'action (pièce de théâtre et animation). Plus précisément, nos analyses portent sur les représentations de la radicalisation auprès de ces adolescents, leur compréhension des processus, leur niveau de sympathie et/ou identification, évalués à partir de questionnaires administrés à un échantillon d'étudiants ayant bénéficié de ce programme et à un groupe contrôle. Les résultats de l'étude seront présentés en vue de discuter d'une part, les logiques de prévention, les cibles, les bénéfiques et les éventuels risques dans le domaine de la radicalisation, et d'autre part, de façon plus globale, les forces de l'outil « théâtre » comme média de prévention.

*Mots-clés : radicalisation violente, prévention, théâtre, adolescents, évaluation de programme*

## Mineurs judiciairisés pour participation aux activités d'un groupe terroriste : compréhension du passage à l'acte par l'analyse des trajectoires de radicalisation

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège  
*fabienne.glowacz@uliege.be*

L'étude de la radicalisation et du terrorisme est « un nouvel objet » de recherche et de clinique, au carrefour des sciences criminologique, sociologique, psychologique, théologique et politique. Les recherches sur le terrorisme ont évolué au cours de ces dernières années vers l'analyse des processus de radicalisation violente afin de comprendre comment des individus, le plus souvent de jeune âge, s'engagent dans ces voies et optent pour ce combat et cette violence. Les attentats revendiqués par l'Etat Islamique, qu'ont connus plusieurs pays occidentaux au cours de ces deux dernières décennies ont créé un climat d'insécurité, de peur et d'urgence. L'enjeu de la recherche en devient majeur car nos connaissances, encore limitées mais en plein essor, doivent servir d'assises au développement des logiques et des politiques de lutte et de prévention contre le terrorisme et la radicalisation. Ni le terrorisme, ni la radicalisation ne peuvent se penser dans la seule perspective individuelle, et le passage à l'acte terroriste dans sa seule dimension violente et meurtrière. Toutefois, la question de savoir comment un individu, le plus souvent de jeune âge, peut en arriver à renoncer volontairement à sa vie pour en tuer tant d'autres est centrale. Une évaluation approfondie reposant sur d'entretiens cliniques et des évaluations structurées de situations de mineurs belges arrêtés pour des faits de participation aux activités d'un groupe terroriste a été menée en 2016-2017. Cette étude a permis de dégager des processus et dynamiques à l'œuvre dans les trajectoires de radicalisation de ces jeunes, qui se structurent au travers de l'articulation de facteurs psychologiques, sociaux, identitaires et religieux, à une période sociétale de type anomique et une période de vie qu'est l'adolescence les rendant particulièrement vulnérables.

*Mots-clés : radicalisation violente, mineurs, trajectoires, terrorisme, identité*

## Prévention à la radicalisation en Belgique et en Allemagne : un focus sur l'enseignement

Anton VERESHCHAGIN, Université de Liège  
*anton.vereshchagin@student.uliege.be*  
 Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

Les études portant sur les représentations de la radicalisation évaluées auprès de jeunes belges (Glowacz, 2017) et auprès de réfugiés irakiens et syriens (Vereshchagin, 2015) donnent à voir les repères représentationnels des adolescents ainsi que leurs besoins pour aborder, vivre au sein d'un environnement social et sociétal où prend place cette réalité complexe de la radicalisation et du terrorisme. Dans le cadre de cette présentation, ces différents éléments seront abordés à partir d'une revue critique des différents modèles de prévention à la radicalisation développés en Allemagne et en Belgique.

Le « Radicalisation Awareness Network », créé en 2011 par la Commission Européenne a réalisé un aperçu des différentes pratiques et approches existantes en Europe en matière de prévention et prise en charge de la radicalisation violente. Le focus sera mis sur l'environnement scolaire et les différents outils et logiques de prévention qui y sont proposés.

Il en ressort notamment que le « Staircase Model » de Moghadam (2005) constitue un modèle de référence pour l'intervention sur le terrain et des pistes de prévention pour les acteurs sociaux du domaine de l'enseignement et de la protection de la jeunesse et à l'enseignement. Différentes thématiques, comme le pluralisme et/ou l'adhésion à des valeurs démocratiques y sont centrales. La transmission d'un esprit critique, des valeurs démocratiques, ainsi que du pluralisme peut s'avérer protecteur contre des tendances extrémistes.

*Mots-clés : représentation, radicalisation, prévention, extrémisme, école*

## Femmes et radicalisation violente de type islamiste

Laura COMITO, Université de Liège

*laura.comito@just.fgov.be*

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

La radicalisation violente, tout comme la délinquance générale a été initialement cadrée comme un « phénomène criminel » de sexe masculin. Ce n'est que dans un second temps que les jeunes femmes ont été identifiées comme susceptibles, tout comme les jeunes hommes, d'être engagées dans des processus de radicalisation violente et des agissements terroristes. Ce champ de recherche de la délinquance et du terrorisme au féminin demeure cependant encore très limité.

En Belgique, en 2016, c'est environ 80 femmes qui ont rejoint la Syrie afin d'y mener le jihad. Le nombre croissant de ces femmes suscite un étonnement grandissant parce qu'en effet, dans notre société, la femme est encore souvent perçue davantage comme victime que comme actrice dans la délinquance. Généralement, la délinquance féminine n'interpelle que lorsqu'elle paraît augmenter ou que les façons dont elle s'exprime remettent en question les stéréotypes de la personnalité féminine. Avec l'arrivée des femmes dans la sphère du terrorisme, il nous faut repenser ce cliché naïf de femmes forcément victimes, et par définition, hostiles à la violence.

Tout comme pour les hommes, vouloir dresser un portrait type de la candidate au jihad n'est pas pertinent. Ce sont davantage les processus et dynamiques en cours qui sont à analyser, et l'interaction complexe de plusieurs facteurs psycho-sociaux. Par ailleurs, une autre lecture pourrait nous amener à envisager ces jeunes filles radicalisées comme tentant d'imposer une nouvelle façon de vivre à leur entourage, essayant par là de revendiquer et d'affirmer leur appartenance à un contre-modèle, une contre-culture, s'opposant aux figures traditionnelles d'autorité. Au travers d'une étude de cas d'une jeune femme ayant été condamnée pour des faits d'infraction de nature terroriste, une analyse des différentes étapes du processus de radicalisation violente, les modalités d'évaluation et d'intervention seront proposées dans le cadre de cette communication

*Mots-clés : délinquance féminine, radicalisation, terrorisme, évaluation du risque, intervention*

## Détention provisoire et alternatives : analyses statistiques et juridiques

Présidence : Alexia JONCKHEERE

*Un dilemme démocratique est au cœur des mesures présentencielles : comment conjuguer des objectifs essentiellement procéduraux (éviter la fuite d'un suspect ou la disparition de preuves) avec des droits fondamentaux (liberté individuelle et présomption d'innocence) ? De nombreuses législations nationales entendent garantir un caractère exceptionnel à la détention provisoire (préventive) ; elle ne peut, en principe, être décidée qu'en dernier ressort. Des mesures alternatives ont été promues à cette fin pour endiguer le recours à l'incarcération. Quelles sont les dernières tendances en la matière ? Que révèle l'analyse des statistiques et quelles sont les récentes évolutions juridiques ?*

### Les mesures présentencielles en Belgique : entre espoirs et désillusions

**Alexia JONCKHEERE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

[alexia.jonckheere@just.fgov.be](mailto:alexia.jonckheere@just.fgov.be)

Eric MAES, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

La législation belge relative à la détention préventive fait actuellement l'objet de diverses réformes (parmi lesquelles, l'extension du délai constitutionnel de garde à vue de 24 à 48 heures) et de nombreux débats (remplacement de détentions en prison par des détentions à domicile sous surveillance électronique, instauration de quotas limitatifs de détenus préventifs dans les prisons, etc.). Ces réformes poursuivent divers objectifs, dont la lutte contre le terrorisme et la surpopulation pénitentiaire. Notre contribution entend interroger ces récentes tendances, en questionnant leurs effets sur la population pénitentiaire et plus largement, sur la population placée sous contrôle judiciaire avant jugement.

*Mots-clés : Détention preventive, net, widening, mesures alternatives, quotas, surpopulation pénitentiaire*

### L'évolution de la détention provisoire et ses conséquences sur la surpopulation carcérale en France

**Annie KENSEY**, CESDIP - CNRS

[annie.kensey@justice.gouv.fr](mailto:annie.kensey@justice.gouv.fr)

Cette communication retrace l'évolution du nombre de personnes en détention provisoire dans les prisons françaises. Cette évolution prendra en compte l'impact des réformes et des différentes lois. Elle comprendra l'analyse des personnes prévenues selon la procédure, la durée et les caractéristiques démographiques des personnes. Une des conséquences mais pas la seule sera analysée, c'est à dire celle sur le sureffectif en détention et notamment en maison d'arrêt.

*Mots-clés : prison, détention provisoire, sureffectif*

### La prise de décision en matière de détention préventive en Belgique

**Carrol TANGE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

[Carrol.Tange@just.fgov.be](mailto:Carrol.Tange@just.fgov.be)

Dieter BURSSSENS, Institut national de criminalistique et de criminologie (Belgique), Eric MAES, Institut national de criminalistique et de criminologie (Belgique)

Comme bon nombre d'autres pays, la Belgique a été et est toujours affectée par une problématique majeure : la surpopulation carcérale. Depuis le tournant du siècle diverses méthodes mixtes de recherche se sont attachées à examiner les manières légales et pratiques de réduire la population pénitentiaire, plus spécifiquement la population détenue préventivement. D'autres études se sont

efforcées par le passé, tant quantitativement que qualitativement, d'améliorer la compréhension du recours à la détention préventive. Elles l'ont cependant fait en limitant l'extension de leur objet à un échantillon d'une année précise et/ou d'un contentieux particulier.

La recherche dont les résultats sont présentés s'est focalisée sur les facteurs d'explication possibles tant des décisions de placer sous mandat d'arrêt que de la durée de la détention préventive, et ce d'un point de vue plus longitudinal. Les échantillons comprennent des dossiers judiciaires gérés par des juges d'instruction de trois arrondissements (Bruxelles, Liège et Anvers) durant diverses années de référence (allant de 1988 à 2008), et cela sans se limiter à un type d'infraction.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons analysé environ 900 dossiers judiciaires, concernant près de 1500 suspects, certains d'entre eux ayant été mis en détention préventive pour une période plus ou moins longue. A partir de ces dossiers ont été assemblées des informations concernant les caractéristiques personnelles du suspect (sexe, âge, nationalité, statut résidentiel, ...), le type d'infraction et le casier judiciaire, ainsi que des informations concernant des enjeux spécifiques au déroulement de l'enquête judiciaire. Cette contribution présentera les résultats finaux et des analyses plus approfondies des modèles de régression logistique et linéaire s'efforçant de prédire d'une part les décisions de mise sous mandat d'arrêt, d'autre part la durée de détention. Nous discuterons des explications possibles de l'augmentation de la population des détenus préventivement et de la durée de la détention préventive.

*Mots-clés : détention préventive, juge d'instruction*

### **La détention avant jugement en Suisse : état des lieux**

Joëlle VUILLE, Université de Lausanne

*joelle.vuille@unil.ch*

Daniel FINK, Université de Lausanne

Unifiées en 2011 seulement au niveau fédéral, les normes légales entourant le recours à la détention avant jugement avaient été saluées lors de leur adoption : le nouveau Code de procédure pénale devait harmoniser les pratiques cantonales, limiter le recours à la détention provisoire et raccourcir la durée des détentions subies. Pourtant, sept ans plus tard, le Tribunal fédéral, le Comité européen pour la prévention de la torture et la Commission nationale (suisse) de prévention de la torture dénoncent régulièrement la surpopulation carcérale dans certains cantons et la dureté du régime carcéral de la détention provisoire. Certains chercheurs et praticiens, quant à eux, pointent du doigt les discriminations que subiraient les prévenus étrangers à cet égard et la durée excessive des détentions imposées aux prévenus. Alors qu'en est-il ?

La présente contribution visera tout d'abord à rappeler les normes entourant le recours à la détention provisoire en droit suisse. Dans un second temps, une perspective chiffrée sera proposée, afin de tenter de répondre aux questions suivantes : combien de personnes font l'objet de cette mesure, et quels types de prévenus celle-ci touche-t-elle le plus ? Comment le recours à la détention provisoire a-t-il évolué ces dernières années et comment expliquer les différences cantonales dans le recours à la détention avant jugement observées ? Enfin, nous discuterons des défis posés au quotidien par la détention avant jugement, entre nécessités de la poursuite pénale et contraintes pratiques, en regard des critères définis par la loi.

*Mots-clés : détention avant jugement, surpopulation carcérale, évolution temporelle, établissements de privation de liberté, taux de détention provisoire*

## Transformation numérique : acteurs, actes et traces

Présidence : Benoît DUPONT

### Jeunesse et cyberviolence : caractéristiques et facteurs de victimisation

**Giorgia MACILOTTI**, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

*giorgia.macilotti@ut-capitole.fr*

Internet et les technologies de l'information sont au cœur des pratiques des jeunes qui investissent ces outils selon une logique de convergence médiatique. Instruments de production, lieux de sociabilité et de créativité, les technologies numériques peuvent également devenir un nouvel espace de vulnérabilité pour la jeunesse : exposition à des contenus choquants, harcèlement, atteintes sexuelles, etc.

En effet, les formes de violence et de déviance sont particulièrement influencées par l'avènement de la « société en réseaux » et des configurations sociotechniques associées. Au-delà de l'apport instrumental de ces nouvelles ressources, l'aspect central de la « révolution numérique » réside dans l'interactivité et les nouvelles formes de sociabilité qu'elle engendre. Cette communication propose ainsi d'interroger les formes de victimation de la jeunesse au prisme des significations données aux pratiques numériques, tout en considérant les trajectoires subjectives qui caractérisent les expériences des mineurs en ligne.

Ces différents aspects seront analysés à partir des résultats d'une enquête par questionnaire menée auprès d'un échantillon de 900 élèves de 9-17 ans scolarisés dans un département français. Premièrement, il sera question d'examiner les principales formes de délinquance en ligne envers les mineurs, en se penchant plus particulièrement sur le cyberharcèlement et la cyberviolence. Ensuite, il s'agira d'analyser les facteurs de victimation et d'exposition au risque sur Internet. Il sera souligné que, au-delà de l'aspect instrumental, le cyberspace est à l'origine de larges bouleversements dans la compréhension de la conduite et de l'interaction, notamment pour ce qui concerne les processus impliqués dans l'action criminelle.

Ces différents aspects permettront ainsi d'interroger de façon critique les discours selon lesquels les configurations sociotechniques transformeraient les formes de délinquance envers les mineurs.

*Mots-clés : Internet, cybercriminalité, mineurs, cyberviolence, cyberharcèlement*

### Défiance et résolution des conflits dans une communauté de hackers d'élite

**Benoît DUPONT**, Université de Montréal

*benoit.dupont@umontreal.ca*

Les études sur la coopération entre cybercriminels se focalise habituellement sur la confiance et sur les mécanismes formels et informels qui en assurent le maintien. Pourtant, les communautés de cyberdélinquants sont traversées par des niveaux très élevés de défiance. Cette communication se propose donc d'étudier cette dernière pour en apprendre plus sur les modes de coopération criminelle en contexte d'adversité. Les données empiriques proviennent d'un forum de 300 pirates d'élite démantelé par le FBI en juillet 2015 : Darkode. 160 conflits impliquant 218 individus seront analysés, aussi bien sous l'angle de leur origine que de leur résolution, ce qui nous permettra de mieux comprendre les dynamiques de ce marché criminel.

*Mots-clés : cybercriminalité, hackers, confiance, défiance, résolution des conflits, coopération*



## Le numérique en science forensique: au-delà d'une nouvelle discipline

---

David-Olivier JAQUET-CHIFFELLE, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*do.jc@unil.ch*

Eoghan CASEY, Université de Lausanne, Mark POLLITT, Pavel GLADYSHEV, UCD

De nombreux domaines en science forensique sont actuellement dans la ligne de mire: leur "scientificité" est souvent questionnée, voire même mise en cause.

Une véritable science forensique doit être développée, avec un langage commun, une vision plus large et une approche scientifique renforcée et interdisciplinaire.

A travers l'essor du numérique, on observe une duplication du monde des traces. Le numérique apporte une perspective nouvelle qui exige une extension des paradigmes actuels. Il offre également l'opportunité de revisiter les concepts forensiques traditionnels et fondamentaux dans le but de renforcer la scientificité et l'identité-même de la science forensique.

Dans cet exposé, je présenterai en particulier certains résultats récents d'une recherche à laquelle j'ai participé dans le cadre d'un groupe de travail OSAC chapeauté par le NIST : Digital and Multimedia Scientific Area Committee (DM SAC). L'approche dépasse le cadre strict du numérique et participe plus largement au renforcement de la science forensique et de son interdisciplinarité.

*Mots-clés : science forensique, OSAC, digital forensics, interdisciplinarité*

## L'adhésion aux valeurs d'un groupe « d'hacktivistes » : l'exemple de la cellule québécoise d'Anonymous au printemps Érablé

---

Francis FORTIN, Université de Montréal

*Francis.Fortin@umontreal.ca*

Au cours des dernières années, le groupe activiste Anonymous a progressivement déployé ses actions dans le champ politique, en s'inscrivant dans une logique de cyberculture et de contre-culture (Bardeau et Danet, 2011). Grâce à l'utilisation des médias sociaux, ce mouvement s'est imposé comme un nouvel acteur du contrôle des instances en situation d'autorité, en subvertissant ainsi les rapports de pouvoir traditionnels. Malgré sa présence médiatique, on sait encore très peu de choses sur ce mouvement et sur ses membres. Dans cette présentation, l'accent sera mis sur étude du lien entre l'identification au groupe et la nature des actes déviants, posés en guise de contestation. Ainsi, des auteurs ont montré que le degré d'identification du groupe semble être un bon prédicteur de la participation de l'action collective (Stekelenburg et Klandermans, 2007). Pour mesurer le degré d'identification au mouvement, nous observerons les échanges dans les salons de clavardage publics d'Anonymous ayant été enregistrés pendant environ quatre mois lors des manifestations étudiantes du printemps 2012. Ces salons servaient notamment à planifier et à orchestrer les attaques du mouvement. Nous estimerons aussi le niveau de participation lors de ces séances que nous compléterons avec les dossiers d'enquête des personnes arrêtées pour des activités criminelles reliées à Anonymous. Ces dossiers ont été obtenus grâce à la collaboration d'un corps policier oeuvrant sur le territoire québécois. Des enjeux et des possibilités de recherches plus approfondies concluront la présentation.

*Mots-clés : hacktivisme, activisme, anonymous, valeurs déviantes*

---

## Penser la recherche de l'extrême-droite sur Internet : défis méthodologiques et théoriques à l'ère des médias sociaux

---

**Valentine CROSSET**, Université de Montréal

*valentine.crosset@umontreal.ca*

Samuel TANNER, Université de Montréal, Aurélie CAMPANA, Université de Laval

Internet pose aujourd'hui de nombreux défis pour les chercheurs. L'anonymat, les fakes news, les faux profils, la décontextualisation des discours ou encore l'utilisation de botnets posent une série de questions méthodologiques concernant la qualité et l'authenticité des données en ligne. Cela est d'autant plus véridique pour des groupes extrémistes qui cultivent ces diverses incertitudes et souhaitent un certain degré de clandestinité. Basée sur une étude portant sur l'extrême-droite sur Twitter, cette communication explorera les défis méthodologiques de ce type de recherche. Partant d'un échantillon de comptes Twitter affiliés à l'extrême-droite, nous nous sommes posé les questions suivantes : comment construire un échantillon de comptes Twitter et comment identifier avec précision les messages en ligne qui appartiennent à l'extrême droite ? Cette présentation traitera des différents indicateurs qualitatifs que nous avons développés pour déterminer si un compte Twitter devrait être inclus dans l'échantillon ou non. En partant des différentes « traces » et « inscriptions » laissées par l'internaute, comme des informations tirées de son profil et de ses interactions, les chercheurs ont une série d'informations qui lui permettent de recontextualiser le profil de l'utilisateur.

*Mots-clés : Internet, Twitter, extrême, droite, méthodologie, échantillonnage*

## Broutage et pratiques magico-mystiques en Côte d'Ivoire

Présidence : Salia René SAHI

*Le développement des technologies de l'information, de la communication et la vulgarisation d'Internet ont modifié les habitudes des hommes. On voit émerger de nouveaux modes de communication et d'échange, révolutionnés par cette possibilité de connecter le monde entier en permanence, qui "déconstruisent" ainsi l'espace pour reconstruire et reconfigurer les rapports sociaux. La criminalité étant un phénomène dynamique qui s'adapte à l'évolution de la société, l'avènement nouvelles technologies de l'information et de la communication a produit dans le monde entier une nouvelle forme de déviance : la cybercriminalité.*

*De la cybercriminalité, la forme la plus pratiquée en Côte d'Ivoire est le "broutage", c'est-à-dire le mécanisme mis en place par des délinquants pour soutirer de l'argent via internet. C'est en réalité l'ancienne infraction de l'escroquerie qui a évolué pour s'adapter à la technologie. Si plusieurs travaux ont été réalisés sur ce phénomène de notre monde contemporain, force est de constater que celui-ci présente une spécificité en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire où il est entremêlé à des considérations magico-mystiques. En effet, plusieurs jeunes recourent, dans la pratique de leurs activités cyberdélinquantes, aux rituels sacrificiels à des fins mystiques. Portant sur une centaine d'individus interrogés à Abidjan et banlieue, cette recherche vise à examiner la relation entre le broutage et les pratiques magico-mystiques.*

*Au plan méthodologique, la technique documentaire, de l'enquête interrogation ont permis de collecter les données.*

*Les résultats mettent en évidence les caractéristiques sociodémographiques des acteurs (auteurs et victimes), les formes de pratiques magico-mystiques. L'étude révèle également que le recours aux pratiques magico-mystiques obéit à une logique de pérennisation et de maximisation de gains pour leurs auteurs.*

### 'Dozo', mysticisme et production de la sécurité en Côte d'Ivoire

**Aka Célestin ABOUDOU**, Université Félix Houphouët-Boigny, UFR Criminologie  
 akacelestinab@gmail.com

Le droit à la sécurité est une aspiration légitime pour les différentes composantes du corps social. Dans les sociétés modernes, cette fonction est dévolue à l'Etat. Mais aussi fort-il, un Etat ne peut à seul produire la sécurité encore moins dans les Etats d'Afrique comme la Côte d'Ivoire où l'Etat/nation est encore embryonnaire. La question de la gouvernance, face aux insuffisances de l'action policière, fait intervenir d'autres acteurs informels ou extralégaux comme les Dozos. Guérisseur et surtout chasseur traditionnel à l'allure pittoresque avec un fusil traditionnel de chasse calibre 12, le dozo reste atypique, énigmatique voire mystérieux. Aujourd'hui, par la force des choses, il a quitté sa sphère naturelle rurale pour se retrouver comme prestataire de service de sécurité en milieu urbain et périurbain. C'est donc ce service se fondant sur son pouvoir réel ou supposé en matière de sécurité que cette communication met en exergue. Elle s'appuie sur les résultats d'une étude documentaire et d'une enquête d'opinions. Elle interroge le dozo lui-même ainsi que les bénéficiaires, et autres acteurs (formels ou informels) de sécurité. Il en ressort que le dozo, du fait de ses pouvoirs se croit vraiment invulnérable et peut se retrouver comme auxiliaire des forces de l'ordre dans l'appréhension de réputés bandits parfois craints par les forces régulières de l'ordre. Leurs clients restent majoritairement satisfaits de leurs services alors que les avis des populations restent partagés sur la légitimité de leur présence ostensible dans l'activité sécuritaire surtout urbaine.

Les résultats de cette enquête d'opinions sur ses pouvoirs mystiques permettent de confronter la rationalité cartésienne aux spécificités de l'environnement africain et aux croyances et autres dispositions mentales des populations africaines demandeurs de sécurité.

*Mots-clés : mysticisme, dozo, production, sécurité, Côte d'Ivoire*

## Les gangs des “microbes” et pratiques mystiques à Abidjan

**Konan Georges GAULITHY**, Université Félix Houphouët-Boigny, UFR Criminologie

*konangeorges@yahoo.fr*

La question de la délinquance des adolescents et des jeunes en bande a longtemps fait l'objet de nombreuses recherches de la part des scientifiques à travers le monde entier. La spécificité de cette recherche, tient au fait, qu'elle est menée sur des bandes constituées d'enfants, d'adolescents qui ont un mode opératoire assez singulier. En effet, les “microbes” usent systématiquement de violence sur leurs victimes, avant ou après les avoir dépouillées. En outre, il est largement répandu dans l'imaginaire social des divers peuples africains en général et de ceux vivant en Côte d'Ivoire de l'existence de pouvoirs mystiques censés préserver la vie, des personnes les possédant, des effets mortifères des poisons, des accidents automobiles, des blessures par armes blanches voire même des armes à feu... C'est dans ce cadre que cette étude s'inscrit en vue de connaître la réalité de ces pratiques chez les “microbes”, de comprendre la rationalité et les croyances qui sous-tendent ces pratiques chez ces derniers. Par ailleurs, quel est leurs rôles (pratiques mystiques) dans la persistance de la délinquance des “microbes” ? Cette étude est essentiellement basée sur une approche qualitative (entretiens individuels, récits de vie, analyse documentaire). Les résultats montrent que les “microbes” sont des usagers réguliers de ces pratiques mystiques. La quête de ces pouvoirs se fait auprès de féticheurs et de marabouts aussi bien en Côte d'Ivoire que dans la sous-région ouest-africaine. Cette quête de même que l'usage de ces pouvoirs mystiques, supposés les rendre invulnérables face aux différents types d'armes mortifères, constituent l'un des axes de renforcement des conduites délinquantes chez les “microbes”.

*Mots-clés : Gangs des “microbes”, pratiques mystiques, armes blanches, violences, crimes*

## Fétiches dans la protection des biens en milieu rural et urbain ivoirien

**Cyrille Julien Sylvain YORO**, Université Félix Houphouët-Boigny, UFR Criminologie

*jcyrille.yoro@gmail.com*

Massandjé TRAORE, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

S'il est admis que le phénomène criminel est un fait social normal, selon Durkheim, il n'en demeure pas moins qu'il est de nature à occasionner des demandes de sécurité, de plus en plus grandissantes, des populations. A cet égard, il se dégage une constante, disons une (in)différence, qui ne devrait pas pour autant occulter la spécificité des réponses au phénomène criminel d'un point de vue spatiotemporel. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente communication qui aborde le recours aux pratiques mystiques, notamment les fétiches, comme modalité de lutte contre les vols dans les milieux rural et urbain ivoirien.

Elle découle d'une recherche ethnographique exploratoire menée tant à Abidjan (milieu urbain) que dans les campagnes de l'intérieur du pays (milieu rural). Les données ont été recueillies au moyen des techniques suivantes : l'étude documentaire, l'observation directe, l'observation participante, l'entretien. Elles ont été analysées tant quantitativement que qualitativement.

Les principaux résultats obtenus mettent en évidence, entre autres, la place qu'occupe le recours aux fétiches dans la protection des biens des populations enquêtées, la nature des biens faisant l'objet de protection, la représentation de ces populations de ces fétiches, les relations qui se construisent autour des fétiches, etc. L'étude s'achève en questionnant l'efficacité de ces mécanismes de protection des biens recourant à des pratiques mystiques, notamment aux fétiches dans un contexte marqué par des mutations sociales de plus en plus rapides.

*Mots-clés : Fétiches, Prévention, Protection des biens, Milieux rural et urbain, Côte d'Ivoire*

## Stupéfiants : détection et évaluation

Présidence : Pierre ESSEIVA

### L'évaluation des projets de prévention de la délinquance liée aux drogues

**Benjamin MINE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*benjamin.mine@just.fgov.be*

Eric MAES, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Charlotte DE KOCK, UGent, Freya VAN DER LAENEN, UGent, Lieven PAUWELS, UGent

La prévention sociale de la délinquance liée aux drogues demeure un thème complexe au croisement de la santé et de la sécurité qui est encore peu étudié en Europe tant au niveau du contenu des projets de prévention que de leur évaluation.

Sur la base d'une revue de la littérature internationale et d'entretiens semi-directifs menés auprès d'experts internationaux et de fonctionnaires de prévention belges, la présente communication entend présenter un manuel d'enregistrement destiné à soutenir le développement ainsi que l'enregistrement d'indicateurs afin de permettre l'évaluation des projets de prévention sociale de la délinquance et/ou des nuisances liées aux drogues. L'enregistrement étant la base pour l'évaluation d'une intervention.

Ce manuel est le fruit d'une recherche financée par la Politique scientifique fédérale belge et le Service Public Fédéral Intérieur qui a été réalisée par l'Université de Gand et l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie entre août 2016 et décembre 2017.

*Mots-clés : Délinquance liée aux drogues, prévention, évaluation, enregistrement*

### L'analyse des cannabinoïdes dans les eaux usées

**Anne BANNWARTH**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*anne.bannwarth@unil.ch*

Olivier DELÉMONT et Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

Depuis la première mise en application de l'analyse des eaux usées, la majorité des études se sont focalisées sur l'analyse ponctuelle de la consommation des différents stupéfiants dans une région donnée. Nous proposons dans cette étude d'étendre le spectre de cette application notamment en proposant d'utiliser ces informations dans une optique de monitoring et de compréhension des consommations de stupéfiants et plus spécifiquement en se focalisant sur le cannabis.

L'analyse des cannabinoïdes dans les eaux usées peut être utilisée comme un outil de monitoring afin d'estimer la quantité de cannabis consommé dans une région d'intérêt. Le but de cette étude est de combiner ces données aux autres sources d'information comme les sondages en population générale, les entretiens auprès de consommateurs, les données issues des saisies, etc., afin de confronter ces sources d'information et d'estimer le nombre de consommateurs en regard de leurs typologie (consommateur réguliers, occasionnel ou dépendants). Ensuite, ces charges de métabolites vont être monitorées afin de déterminer si des changements législatifs (introduction du cannabis légal, dépénalisation et législations) ont un effet sur la quantité consommée. Cet outil de monitoring a des avantages indéniables principalement dans sa possibilité de fournir des résultats en quasi temps réels pour suivre l'évolution d'un phénomène et dont les coûts sont somme toute plus bas que les outils épidémiologiques traditionnels. Il est également prévu de rechercher la présence de produits cannabinoïdes de synthèse pour voir quels sont ceux présents et s'ils présentent un potentiel danger de la santé public (quantités consommées).

Les auteurs mettent l'accent sur l'importance de la combinaison des données extraites à l'aide des eaux usées avec d'autres sources d'information plus criminologiques afin de mieux comprendre les facettes de ce marché et de pouvoir suivre ses évolutions ou mutation (tant législatifs que par l'arrivée de nouveaux produits comme le cannabis légal). *Mots-clés : Cannabinoïdes, eaux usées, monitoring*

## Le monitoring des consommations de stupéfiants : la différence d'approche entre criminologie et criminalistique

**Elodie LEFRANÇOIS**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*elodie.lefrancois@unil.ch*

Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne

Le monitoring suisse des addictions vise à collecter des données sur la consommation et l'addiction de substances psychoactives. Depuis plus de 20 ans, les questionnaires auto-reportés, conduits par les criminologues, sont la principale source de données pour le monitoring des comportements des usagers de drogues. L'analyse du contenu des seringues usagées pourrait compléter les données obtenues sur les produits consommés à l'aide de données analytiquement confirmées.

Dans la partie suisse romande, il existe trois types de structures où les seringues rapportées ont pu être collectées : (1) les salles d'injection, où les usagers consomment sur place, (2) les structures où l'échange de seringue est réalisé en face à face, (3) les distributeurs automatiques de seringues, qui viennent pallier l'absence de distribution lorsque les autres structures sont fermées.

Dans les centres où l'échange de seringues est effectué en face à face, les tendances de consommation relevées par les questionnaires auto-reportés sont similaires à celles obtenues par l'analyse des résidus. Lors de l'analyse des résidus, des informations supplémentaires ont pu être obtenues sur les produits de coupages présents dans les seringues contenant de la cocaïne ou de l'héroïne.

Pour les distributeurs automatiques de seringues, les tendances de consommation de stupéfiant sont différentes de celles obtenues dans les salles d'injection où les questionnaires sont conduits. Il pourrait s'agir d'une population d'usagers qui ne se rendent pas aux structures dédiées.

Le monitoring des drogues et des personnes qui y sont dépendantes est une problématique compliquée. Aucune mesure ne permet de donner une image complète de la situation en matière de consommation de drogue : une approche multi-indicateurs doit être adoptée. L'analyse des seringues usagées, coordonnée avec les questionnaires, pourrait à terme permettre de détecter l'apparition de nouvelles tendances de consommation ainsi que la présence de produits de coupages dangereux.

*Mots-clés : Substances stupéfiantes, addiction, monitoring, seringues*

## Typologies de comorbidités au sein des populations alcoolo- et toxicodépendantes

**Laura ZEMLICOF**, Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation

*laura.zemlicof@gmail.com*

**Marc TORIEL**, diplômé en criminologie, UNIL

*marc\_toriel@hotmail.com*

La littérature portant sur la comorbidité dans les populations en traitement addictologique révèle l'importance accordée à l'aspect psychiatrique. Pourtant, obtenir un diagnostic de qualité, prenant également en compte les caractéristiques somatiques et sociales, apparaît comme une composante majeure d'une prise en charge efficace. Menée au sein de deux institutions résidentielles (canton de Vaud), la présente étude a pour objectif général de caractériser les typologies de comorbidités au sein des populations alcoolo- et toxicodépendantes. Plus spécifiquement, elle met en évidence les liens existants entre les différents troubles, carences sociales, et problématiques addictologiques, tout en révélant certains facteurs méritant une attention particulière. Afin de concrétiser l'objectif général et les objectifs sous-jacents, des analyses ont été réalisées sur la base de données que nous avons élaborée. Cette source de données comporte les informations d'un échantillon (N=230) ayant été sélectionné à partir des listes d'entrées pour la période 2011-2015. En termes de facteurs saillants ressortant des résultats, nous constatons, pour les comorbidités somatiques, la mise en évidence des maladies infectieuses, notamment l'hépatite C, ainsi que celle des maladies de l'appareil digestif. S'agissant des comorbidités psychiatriques, les troubles de l'humeur et les troubles de la personnalité

sont au centre des discussions. Quant aux comorbidités sociales, elles apparaissent notamment sous la forme de relations problématiques, de la précarité de logement, du contact avec la justice ou encore de l'isolement social. Alors que cette recherche démontre la fonction essentielle du diagnostic en milieu institutionnel, et qu'elle met l'accent sur la distinction des types de comorbidités tout en reconnaissant leur entremêlement, des recherches ultérieures, à partir des facteurs mis en lumière, sont encouragées pour amener des éclairages supplémentaires.

*Mots-clés : comorbidité, dépendance, typologie, carences sociales*

### Structure et produits du marché des stupéfiants

**Pierre ESSEIVA**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*pierre.esseiva@unil.ch*

Franz ZOBEL, Addiction Suisse, Sanda SAMITCA, Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), Robin UDRISARD, Ecole des sciences criminelles, Stéphanie LOCICIRO, Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP)

Cette recherche menée par un groupe interdisciplinaire regroupant des chercheurs en santé publique et en sciences criminelles étudie le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud. Le projet a été divisé en trois parties successives : le marché des opioïdes, celui des stimulants et celui des cannabinoïdes. Chacun fait l'objet d'une analyse de marché à quatre niveaux : les produits proposés, les volumes consommés, la structure et organisation du marché, et sa valeur.

Les données utilisées comprennent des enquêtes et statistiques existantes, ainsi que de nouvelles études, notamment des entretiens auprès des professionnels concernés par ce marché et avec des usagers de stupéfiants. Les analyses des eaux usées et celles du contenu résiduel des seringues usagées ont aussi été intégrées dans le projet. Il s'agit de la première étude interdisciplinaire de ce type en Suisse. Les deux premières années les études se sont focalisées sur les opioïdes (2016) et les stimulants (2017) dont l'héroïne et la cocaïne sont les principaux acteurs. Il a été montré que le marché de l'héroïne est limité et stable depuis plus de 10 ans et structuré de manière simple. Il est en tout autrement pour la cocaïne qui est présente une organisation et une structure de marché plus diversifié et complexe.

Cette contribution s'attèlera à examiner les similitudes et les différences entre ces deux marchés majeurs ainsi que de discuter la portée et l'utilité des jeux de données utilisés pour comprendre l'organisation et la structure de ces marchés.

*Mots-clés : Stupéfiants, Epidémiologie, Etude de marché*



## Violences conjugales : différences et approche de genre

Présidence : Charlotte VANNESTE

*Les violences conjugales sont, par excellence, une problématique où les différences de genre constituent un enjeu central dans les paradigmes de recherche. Entre une lecture marquée par une forte sexuation des violences conjugales, où triomphe la victimisation du féminin et la pénalisation du masculin, et celle défendant l'idée d'une symétrie de genre, le débat est encore largement ouvert. L'ancrage dans l'un ou l'autre des paradigmes a des effets certains sur l'élaboration des politiques publiques et sur la mise en oeuvre de différentes interventions en la matière. Le développement de nouvelles connaissances autour de cette question apparaît donc essentiel.*

*Quelques questionnements majeurs traverseront de façon sous-jacente les différentes communications : la lecture de genre proposée par les féministes est-elle uniquement idéologique ou rencontre-t-elle les résultats de démarches scientifiques ? En quoi est-elle utile, toujours pertinente ou plutôt obsolète ? Quels effets, souhaités ou non, sont perceptibles dans les pratiques professionnelles et les vécus des protagonistes concernés ? Assiste-t-on à une évolution en ce qui concerne les dernières générations ?*

*L'atelier regroupera des communications qui sur base de données empiriques de différents types - quantitatives ou qualitatives, notamment - et de sources diverses visent à alimenter cette question et à proposer une réflexion sur la pertinence de l'approche de genre.*

### Violences dans les relations amoureuses : perpétrations et victimisations genrées ?

**Audrey COURTAÏN**, Université de Liège

*audrey.courtain@uliege.be*

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

La violence dans les relations amoureuses des adolescents et jeunes adultes est un sujet de recherche nouvellement étudié en Europe. Alors que certains pourraient être tentés d'y voir une redite des études en matière de violence conjugale, les résultats indiquent une réalité encore peu reconnue : tant les filles que les garçons peuvent être auteur(e)s et victimes de violence. Nous observons ce que certains qualifient de «symétrie de la violence», et ce, dans un contexte criminologique où la violence féminine est de plus en plus étudiée. Parallèlement à cela, la symétrie des violences fait toujours l'objet de très vifs débats dans le registre des violences conjugales. En mobilisant une approche de genre, nous questionnerons les taux de perpétration et victimisation dans les relations amoureuses, et ce, au-delà des (in)différences de sexe.

Par ailleurs, la question du genre peut être investiguée non seulement dans le registre comportemental des violences, mais également dans le registre des opinions relatives à ces violences. Or, comportements et cognitions étant associés, il n'est pas permis de négliger les opinions, notamment si l'on souhaite mettre sur place des programmes de prévention. De la sorte, les opinions que les jeunes ont vis-à-vis de la violence amoureuse peuvent tout particulièrement nous renseigner sur la construction genrée à la fois des opinions, mais aussi du passage à l'acte.

À partir d'une recherche menée auprès d'adolescents et jeunes adultes, nous traiterons de l'ampleur et de la nature des violences dans leurs relations amoureuses, ainsi que des opinions associées. Nous développerons notre approche de genre en quatre temps : la perpétration, la victimisation, les opinions relatives à la violence agie ou subie selon le sexe du répondant, et les opinions relatives à la violence selon le sexe de l'auteur/de la victime.

Notre présentation en termes de genre permettra de situer les phénomènes de continuité et de rupture qui s'opèrent entre l'étude de la violence conjugale et l'étude de la violence dans les relations amoureuses.

*Mots-clés : Violence dans les relations amoureuses, genre, symétrie, perpétration, victimisation*



## Lecture de genre et violences conjugales : réflexions au départ d'une analyse des enregistrements statistiques effectués dans les parquets belges

Charlotte VANNESTE, Institut National de Criminalistique et de Criminologie et Université de Liège  
 charlotte.vanneste@just.fgov.be

Les violences conjugales occupent une place particulière parmi les contentieux soumis à la régulation judiciaire. Sans être réellement absentes du flux des affaires renvoyées jusqu'alors vers la justice pénale, ce n'est qu'au terme d'un long processus historique entamé au cours des années 1970 que les violences conjugales sont progressivement sorties de l'invisibilité et de l'arbitraire de la sphère privée, ont été mises à l'agenda politique de nombreuses démocraties occidentales, et ont été ainsi, dans ce contexte, explicitement inscrites dans les priorités de politique criminelle. Dans ce processus, la mobilisation féministe a eu un rôle déterminant : la différence de genre a ainsi d'emblée structuré ce champ et a puissamment pesé sur la construction des politiques publiques durant les dernières décennies.

Dans cette grille de lecture, la violence conjugale est définie comme un symptôme des rapports structurels d'oppression de genre. Parallèlement, même si la question de la pénalisation divise les féministes, et que ses conséquences sont effectivement débattues et critiquées au sein de leurs associations, leurs combats ont indéniablement favorisé une criminalisation accrue des violences conjugales, dans laquelle triomphe la victimisation du féminin et la pénalisation du masculin.

L'objectif de cette communication sera d'identifier les possibles écueils de positionnements contrastés, consistant pour l'un à réduire la lecture au seul paradigme de genre, et pour l'autre à s'en défaire totalement. Cet examen se fera principalement au regard des résultats d'une recherche portant sur le suivi d'une cohorte de près de 40.000 prévenus signalés aux parquets belges pour au moins un fait de violence conjugale durant l'année 2010, et de la mise en perspective de ces résultats avec ceux ressortant d'une enquête en population générale réalisée en Belgique à la même période.

*Mots-clés : violences conjugales, genre, féminisme, politique criminelle*

## Violence entre partenaires et victimisation masculine : une réflexion autour du concept de « masculinité hégémonique »

Morgane JAILLET, Institut National de Criminalistique et de Criminologie  
 morgane.jaillet@just.fgov.be  
 Charlotte VANNESTE, INCC

Tandis que la violence conjugale comme problématique sociale est née des luttes féministes, la question émergente des hommes subissant de la violence au sein de leur couple interroge, interpelle et fait débat.

Si cela attire davantage d'attention dernièrement, il est vrai parfois dans une perspective antiféministe, l'intérêt scientifique pour la victimisation masculine hétérosexuelle – comme celle des personnes transgenres ou homosexuelles – est relativement récent et les recherches peu systématisées. Pour l'heure, le sujet est principalement abordé au travers du débat sur l'(a)symétrie de genre des violences dans le couple et oppose les partisans d'une approche féministe (Violence against Women) à ceux du paradigme de la violence intrafamiliale (Family Violence).

La question de la prévalence mise à part, les résultats des recherches qualitatives révèlent que l'expérience de la victimisation masculine s'intègre dans le socle des connaissances développées sur la violence entre partenaires. Dans le même temps, elle présente des spécificités du fait que la violence s'exerce autour des rôles traditionnellement dévolus à l'homme (Torrent, 2002).

Cette communication présente les résultats d'entretiens menés auprès de quatre hommes hétérosexuels victimes du « terrorisme intime » (Johnson, 1995, 2011) de leur (ex)partenaire. La problématique est abordée sous l'angle des rapports que ces victimes entretiennent avec la sphère institutionnelle (police, justice) et le champ social en Belgique.

En partant des résultats obtenus nous envisagerons comment une analyse de genre est possible, en mobilisant le concept de « masculinité hégémonique » (Wetherell et Edley, 1999 ; Corbally, 2015), pour appréhender le cas des hommes victimes de violence conjugale.

*Mots-clés : violence entre partenaires, approche de genre, hommes victimes*

### **Le genre à l'épreuve des faits : les hommes victimes de violence conjugale ayant consulté l'Unité de médecine des violences**

**Nathalie ROMAIN-GLASSEY**, Centre universitaire romand de médecine légale

*Nathalie.Romain@chuv.ch*

Jacqueline DE PUY, Centre universitaire romand de médecine légale

En ouvrant en 2006 une consultation médico-légale aux hommes comme aux femmes victimes de violence interpersonnelle (qu'il s'agisse de violence conjugale, familiale ou communautaire), le Centre universitaire romand de médecine légale s'est distancié de la volonté politique et idéologique du moment et a rendu accessibles ses prestations à tout type de victimes, indépendamment du genre. Or, chaque année, l'Unité de médecine des violences (UMV) reçoit autant de patients que de patientes. Mais hommes et femmes ne consultent pas pour les mêmes motifs : 88% des victimes de violence conjugale sont des femmes et 73% des victimes de violence communautaire sont des hommes. L'UMV a mené une étude qualitative et quantitative portant sur les 115 hommes ayant consulté de 2006 à 2012 suite à une agression de leur (ex-) partenaire intime. En effet, l'existence d'hommes victimes de violence de couple est évoquée de manière récurrente dans les débats publics et les médias, mais sur le plan international les études restent controversés et en Suisse, elles sont rares. Nous avons investigué les violences subies par les hommes comme un phénomène en soi, sans a priori les opposer ou les assimiler aux violences subies par les femmes. Il en ressort que la réalité des faits remet en question nombre d'a priori.

*Mots-clés : homme, victime, couple, étude, Suisse*

## Justice pénale en action : expériences et émotions

Présidence : Damien SCALIA

### L'expérience pénale internationale des accusés: la rencontre d'un droit pénal inapte

**Marie-Sophie DEVRESSE**, Université Catholique de Louvain / CRID&P

*marie-sophie.devresse@uclouvain.be*

**Damien SCALIA**, Université Libre de Bruxelles

*damien.scalia@ulb.ac.be*

Le droit international pénal (DIP) se présente, depuis les années 90, comme la meilleure réponse aux crimes de masse que sont les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides. Dès l'instauration des Tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, cette branche du droit a poursuivi de multiples finalités : rétributive d'abord, mais aussi restauratrice et expressive: rétablir la paix, répondre aux attentes des victimes, écrire l'Histoire etc. Si ces objectifs ont été abondamment commentés, notre contribution est ici originale en ce qu'elle vise l'analyse du fonctionnement et de l'impact des juridictions internationales pénales au départ de l'expérience vécue par ses accusés. Nous avons en effet réalisé une soixantaine d'entretiens avec des personnes jugées au niveau international, condamnées et acquittées et nos résultats révèlent un DIP relativement pauvre, inapte à atteindre une bonne partie des objectifs qui lui sont attribués. Il se montre tout d'abord incapable d'admettre une pluralité de voix et d'entendre certains points de vue, alors que ceux-ci sont essentiels à la compréhension des enjeux du procès. Ensuite, alors qu'il traite de conflits armés, le DIP semble dans l'incapacité d'intégrer la dynamique politique à son fonctionnement et ce, malgré la politisation dont il est lui-même le résultat. Il apparaît en outre qu'il ne permet pas à la personne déclarée coupable d'envisager sa responsabilité autrement que défensivement : il semble que le processus pénal la conduise davantage à se sentir en position de bouc-émissaire que comme individu ayant à répondre de ses actes. En cela, le DIP peine à intégrer la tension que suppose le contexte de crimes de masses et l'activation de la responsabilité individuelle. Enfin, la procédure est vécue par les accusés comme violente à maints égards et les conduit, non sans dommage, à rejouer la guerre une seconde fois. Les résultats de la recherche obligent dès lors à interroger l'adéquation, dans un cadre international, de la réponse pénale et de la rationalité qui la sous-tend.

*Mots-clés : Justice pénale internationale, Expérience pénale, Crime de guerre et génocide*

### La mise à la disposition du Tribunal de l'application des peines ou la question d'une indifférence vis-à-vis de la nature juridique de certains traitements différenciés ?

**Mathieu GALMART**, CRID&P, Université Catholique de Louvain

*mathieu.galmart@gmail.com*

La mise à la disposition du Tribunal de l'application des peines (MDTAP) est une peine décidée par le juge, en complément à une peine de prison principale. Elle est prononcée en vue de protéger la société de personnes qui représentent une menace importante et durable et qui ont commis des atteintes graves à l'intégrité de personnes. La MDTAP peut ou doit être prononcée pour une durée de 5 à 15 ans. Avant l'expiration de la peine de prison principale, le Tribunal de l'application des peines décide soit de maintenir le condamné, mis à sa disposition, en prison jusqu'au terme de sa peine, soit de le placer en liberté sous surveillance.

Le propos envisage une analyse de la nature juridique de la MDTAP en recourant à une généalogie de

cette sanction. Le remède se situe souvent dans l'histoire et plus particulièrement dans l'origine de qualifications qui font difficulté. Cet éclaircissement historique permettra d'analyser les catégories conceptuelles utilisées par les protagonistes contemporains. Ainsi, le législateur a souhaité définir, dans le nouvel article 34bis du code pénal belge, la MDTAP comme une peine complémentaire. Lorsque l'on se penche sur les sanctions belges rassemblées sous le vocable de « peine complémentaire », on remarque qu'elles partagent pour la plupart le problème que pose la qualification juridique, elles peuvent être considérées comme une mesure de sûreté ou comme une peine. D'ailleurs l'exposé des motifs de la loi du 26 avril 2007, instaurant la MDTAP, présente cette dernière comme une « mesure de sécurité » ainsi qu'une « période de sûreté supplémentaire ». Notre exposé souhaite montrer que ces hésitations terminologiques révèlent une fragilité, voire une artificialité, de la distinction entre peine et mesure de sûreté. Il s'agira de comprendre que les mesures de sûretés et les peines complémentaires relèvent avant tout d'une activité de police. L'indifférence n'est plus de mise, car si la MDTAP est une peine complémentaire, le législateur injecte au cœur du droit pénal, des mécanismes punitifs qui étaient cantonnés à sa périphérie.

*Mots-clés : Mise à la disposition du Tribunal de l'application des peines, nature juridique, peine complémentaire, mesure de sûreté, police*

### **L'usage des émotions dans les pratiques discursives et argumentatives des professionnels du droit: réflexion à partir des pratiques judiciaires en matière de violences conjugales**

**Sarah EL GUENDI**, Université de Liège  
*sarah.elguendi@uliege.be*

À l'audience, les avocats et les magistrats du parquet déploient un travail normatif autour des émotions pour orienter leur stratégie de défense (Paperman, 2000 ; Benec'h-Le Roux, 2006 ; Besnier, 2017). En raison de la place grandissante qu'occupe aujourd'hui le contentieux familial et pénal des cas de violences conjugales, cette communication vise à présenter les résultats d'une revue systématique de la littérature portant sur les pratiques discursives et argumentatives qui mobilisent les émotions dans la pratique judiciaire des causes de violence conjugale. La doctrine juridique a longtemps considéré le droit comme une discipline mettant les émotions hors jeu (Papaux, 2009). Pourtant, la place des émotions dans la procédure, leur usage dans la construction des versions proposées par les avocats et magistrats du parquet sont l'enjeu d'un affrontement entre les parties pour inciter les jurés à leur donner raison (Besnier, 2017). Il s'agit donc d'explorer les techniques argumentatives et les stratégies d'intégration des émotions dans le discours des professionnels du droit. Il paraît en effet légitime de penser la tournure d'un procès de manière réflexive en fonction non d'une dogmatique, mais des réalités de terrain. Mener une réflexion à travers une étude de terrain – ce qu'elle recouvre, ses enjeux, ses perspectives –, permettra d'enrichir les divers domaines des sciences juridiques et criminologiques où l'état de la recherche est peu avancé. Notre thèse se propose de contribuer à l'œuvre de professionnalisation du corps judiciaire au niveau national et aura pour objectif de développer une expertise des pratiques judiciaires dans les matières pénales.

*Mots-clés : Discours, Emotions, Défense, Violence conjugale*

## La mise en forme juridique des attentes des victimes par le droit criminel lors de la détermination de la peine

Sébastien LABONTÉ, Université d'Ottawa  
 slabo038@uottawa.ca

En droit criminel canadien, la victime d'acte criminel ne constitue pas une partie du conflit. Malgré cela, depuis l'introduction de la déclaration de la victime en 1989, le point de vue de la victime est désormais considéré comme une source d'information juridiquement pertinente à ce moment des procédures. Face à de tels changements, la question qui nous interpelle est celle de leurs impacts sur l'évolution du droit criminel moderne. Plusieurs observateurs attribuent aux victimes une part de responsabilité dans l'accentuation contemporaine de la répression pénale des tribunaux, suggérant ainsi que toutes victimes exigent de la répression auprès des tribunaux. Nous voulons pour notre part explorer un autre aspect du problème. Nous voulons en effet tester l'hypothèse selon laquelle ce sont davantage les structures juridiques de réception et de mise en forme de l'input victimaire, plus que l'input victimaire en tant que tel, qui sont responsables de la situation. Ce sont les structures de la rétribution et celle de la dissuasion qui convertissent en hostilité la reconnaissance que les victimes exigent des torts qu'elles ont pu subir. Ce serait ces mêmes structures qui réduisent à néant le pardon des victimes. Sur le plan théorique, cette hypothèse s'appuie autant sur la théorie de la rationalité pénale moderne de Pires que sur la théorie des systèmes de Luhmann. Sur le plan empirique, elle se confirme ou s'infirme à travers une analyse jurisprudentielle fondée sur l'écart observable entre les inputs des victimes et leur réception par le système judiciaire. Sur le plan épistémologique, pour la question que soulève ce colloque, nos considérations impliquent d'étudier le rapport entre les victimes et le système judiciaire à partir d'une posture qui ne laisse pas le chercheur indifférent aux conditions d'admissibilité des inputs au sein d'un système normativement clos comme le droit criminel.

*Mots-clés : Droit criminel, Victime d'acte criminel, Évolution du droit, Théories de la peine*

## La polyfonctionnalité des traces

Présidence : Frank CRISPINO

### Reconstruire la structure du marché illicite des produits dopants par le profilage des traces internétiques, physiques et chimiques

**Adrien SCHOPFER**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*adrien.schopfer@unil.ch*

Pierre ESSEIVA, ESC-UNIL, Quentin ROSSY, ESC-UNIL

Les approches de la lutte antidopage sont centrées sur l'investigation des pratiques de consommation. L'analyse des marchés constitue un prisme complémentaire d'étude du problème mais ils demeurent peu étudiés. La vision de leurs structures et stratégies reste imprécise. De plus, Internet semble concentrer une part importante des voies d'approvisionnement en produits dopants.

Cette étude cible les interactions des différents acteurs au sein des réseaux de production, de distribution et de diffusion, en utilisant une approche dite de renseignement « forensique ». C'est-à-dire un renseignement fondé sur les effets directs des activités : les traces physiques, chimiques et internétiques. Cette approche vise la détection de liens entre les différents acteurs du marché par la mise en évidence de similitudes entre les profils des produits et des sites de vente en ligne.

L'intégration de ces trois types de traces permet d'évaluer leur complémentarité réciproque dans l'analyse de la structure du marché.

Une analyse de cas réalisée à partir de commandes de produits sur différents sites de ventes permet d'explicitier la méthodologie et présenter les premiers résultats sur la détection de liens à partir des trois types de traces.

*Mots-clés : Marché illicite, dopage, renseignement forensic, profilage*

### Création d'une base de données structurée pour évaluer les traces de transfert au niveau de l'activité

**Frank CRISPINO**, Université du Québec à Trois-Rivières

*frank.crispino@uqtr.ca*

Liv CADOLA, V. MOUSSEAU, A. JONCAS, K. LAVOIE, N. DUCHARME, Kelly HATCH

Si la science forensique se concentre tout particulièrement sur des problèmes d'identification de la source, la pertinence de la trace requiert la considération de l'activité responsable de sa genèse. Des études récentes ont montré le potentiel d'une approche basée sur le rapport de vraisemblance et l'utilisation des réseaux Bayésiens pour adresser des propositions au niveau de l'activité de manière transparente. A ce jour, les recherches menées dans le but d'aider les praticiens et les juristes à mettre en œuvre et comprendre ces modèles sont rares. De plus, on peut questionner leur pertinence pour l'environnement canadien.

Dans le but d'aider les forensiciens à adresser des propositions au niveau de l'activité, une revue de la littérature minutieuse concernant les études sur le verre, les fibres, la peinture, les fluides biologiques, les traces chimiques ainsi que les géotraces (terre, pollen, etc.) a été menée. Les données sont classifiées selon des critères tels que l'année de publication de l'article, le lieu de l'expérimentation, le type de trace de transfert, les conditions expérimentales et le type d'étude (population, transfert, persistance, etc.). Chaque article est ensuite évalué selon sa pertinence à l'égard de l'environnement canadien et les études permettant de combler le manque de connaissance dans le domaine sont identifiées.

Une base de données collectant ces informations est en cours de finalisation. Elle pourra être consultée par les laboratoires, les services de police, les juristes et les universités, en vue de d'évaluer le poids de la preuve au niveau de l'activité, participant à la transparence de l'opinion émise, mais aussi avec un but éducatif et de dynamique de recherche opérationnelle pour soutenir les praticiens. La réussite du projet

implique une coopération interdisciplinaire entre les sciences naturelles et sociales. Tout partenaire souhaitant partager son approche ou ses données au bénéfice de la sécurité et la justice est le bienvenu. Ce projet est financé depuis 2016 par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada  
*Mots-clés : Forensique, trace, transfert, activité, interprétation*

### **Les banques de données génétiques d'intervenants. De l'indifférence du sort des citoyens à l'indignation du contrôle sur les intervenants ?**

**Praille PAULINE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*pauline.praile@just.fgov.be*

Morgane KEMPENAERS, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Bertrand RENARD, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

La Belgique a adopté en 2017 une loi créant une banque de données génétique des intervenants en vue de détecter les contaminations (BD d'élimination). La mise en œuvre de cette loi pourrait révéler une conception différente de l'ADN selon la catégorie de personne à laquelle se rapporte le profil.

Dans le cadre du projet de recherche Be-Gen (Understanding the operational, strategic, and political implications of the National Genetic Database in Belgium), des chercheurs de l'INCC ont eu l'occasion d'interviewer les intervenants (acteurs judiciaires tels que magistrats, policiers,... ; acteurs d'expertise ; acteurs des services de secours tels que ambulanciers, pompiers,...) concernés par la mise en œuvre de cette nouvelle banque de données de profils génétiques. La présente contribution permet dès lors de soulever un questionnement sur le ressenti des personnes concernées au départ des réponses collectées : L'ajout d'une telle banque de données à l'arsenal génétique ne risque-t-il pas de provoquer un traitement différentiel des individus : les intervenants deviendraient-ils des catégories à part de citoyens dans le traitement de leur ADN ? La frilosité des intervenants à se soumettre à l'enregistrement de leur profil n'est-elle pas le témoin d'une nouvelle distribution de pouvoirs et de territoires ? Une forme de remise en question de la qualité du travail des acteurs judiciaires chargé du contrôle par le biais de la technologie à laquelle certains rechignent de se soumettre ? Serait-il possible que cette pratique soit mal venue puisque, dans le sens commun, pour certains, elle est directement associée à des pratiques déviantes ? N'y aurait-il pas pour les intervenants, quelles que soient leurs fonctions, une valeur accordée au fait d'appartenir à une catégorie complètement différente des personnes jusque-là ciblées par le dispositif génétique au service de la justice ?

*Mots-clés : ADN, Banque de données, Contamination, Intervenants, Perception*

### **Renseignement forensique et marchés illicites : la contribution de l'analyse chimique de montres contrefaites**

**Sarah HOCHHOLDINGER**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*sarah.hochholdinger@unil.ch*

Olivier DELÉMONT, Université de Lausanne, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne, Michel ARNOUX, Fédération de l'industrie horlogère suisse (FHS)

Les montres contrefaites sont le résultat d'une activité illicite. Elles comportent des traces découlant de cette activité qui, par hypothèse, peuvent renseigner sur leur production. La méthodologie adoptée par le service anti contrefaçon de la Fédération de l'industrie horlogère Suisse (FH) vise à mettre en évidence des relations entre des montres contrefaites sur la base de certaines traces : les marquages présents sur les différents composants. Bien que très informatifs, les liens établis par ce biais portent essentiellement sur l'atelier d'assemblage, dernier maillon de la chaîne de production de contrefaçons.

Une approche basée sur l'analyse chimique de composants métalliques a été mise en œuvre afin d'obtenir des informations supplémentaires.

Le premier défi (production de données) consiste à mettre en place une stratégie analytique adaptée afin de fournir des données représentatives et informatives sur la composition élémentaire des boîtiers de montres contrefaites.

Le deuxième défi (traitement de données et structuration) concerne la création de profils chimiques fiables, informatifs et discriminants à partir des résultats analytiques. Par la suite, ces profils pour chacune des montres contrefaites ont été comparés et groupés au moyen d'indices de similarité. Ceci a permis de fournir des renseignements concernant des liens possibles entre deux spécimens.

L'intégration (contextualisation) à d'autres sources d'informations constitue le troisième aspect. La confrontation des liens mis en évidence par les caractéristiques chimiques à ceux détectés par les profils physiques permet de générer des connaissances supplémentaires sur l'organisation de ces marchés illégaux. Ces informations peuvent aider à corroborer des connaissances existantes provenant d'autres sources, mais également de relever de nouvelles connections entre saisies ou spécimens afin de mieux comprendre les étapes entre la production et la distribution de ces montres.

*Mots-clés : contrefaçon, montre, renseignement forensique, analyse élémentaire, marchés illicites*

### **L'ADN en justice pénale et son encadrement légal en Europe. Un même outil, des options différentes des législateurs**

**Bertrand RENARD**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*bertrand.renard@just.fgov.be*

Joëlle VUILLE, Université de Lausanne Ecole des sciences criminelles

Le choix des Etats de recourir à l'ADN dans l'arsenal pénal est révélateur du type de réponse que ceux-ci veulent apporter à la criminalité. En adoptant un tel outil d'identification et d'enquête, une certaine redistribution des cartes s'opère entre les différentes institutions pénales, les différentes catégories d'acteurs (pouvoir de décision, contrôle de territoires ou de compétences,...), ou révèle un traitement différencié des citoyens.

La plupart des pays européens ont adopté une législation globalement similaire en cette matière. En s'appuyant sur une étude de droit comparé sur la régulation juridique de l'usage de l'ADN (ciblée sur un nombre limité de pays européens), la contribution propose de faire émerger de cette apparence de similitude les différences parfois fondamentales, parfois plus subtiles entre les cadres juridiques construits et les motifs de leur orientation différenciée.

Les arguments politiques avancés pour justifier ces dispositifs technologiques peuvent en effet être variables afin d'entraîner le consensus social autour de tels outils d'identification et d'enquête. Les options révèlent parfois des sensibilités différentes selon les pays, souvent fruits de l'histoire des institutions.

*Mots-clés : ADN, législation, droit comparé*



## Exploiter les (in)différences théoriques et méthodologiques

Présidence : Claudia CAMPISTOL

### Intégrer la criminologie et la science forensique dans l'enseignement : le projet AIMS

**Lionel GROSSRIEDER**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*lionel.grossrieder@unil.ch*

Lorène SALATKO, Sara ANIELLO, Stefano CANEPPELE, Romain VOISARD, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne

Notre communication porte sur un dispositif pédagogique développé à l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne et destiné à favoriser les synergies entre la criminologie et la science forensique. Bien qu'à l'origine de l'ESC en 1909 les deux disciplines étaient bien intégrées, elles se sont progressivement développées chacune de leur côté en s'éloignant l'une de l'autre, avant d'opérer un retour aux sources ces dernières années. Dans ce contexte, il apparaît que les étudiants en science forensique éprouvent certaines difficultés à intégrer des connaissances criminologiques dans leurs démarche forensique. À cela s'ajoute l'enjeu plus récurrent concernant le transfert de connaissance entre théorie et pratique, primordiale en termes de méthodologie de recherche.

Pour relever ces défis, le projet Atelier Interdisciplinaire de Méthodologies (AIMs) vise à offrir aux étudiant en Sciences forensiques un enseignement encourageant une démarche de recherche intégrée en termes de méthodologies, de disciplines et de pratiques, tout en insistant sur l'intégration des deux disciplines. Concrètement, les étudiants ont eu l'occasion de mettre en pratique les méthodes enseignées au travers du processus de résolution de problèmes SARA (détection, analyse, réponse, évaluation) qui a servi de fil rouge tout au long de l'enseignement. En plus de travailler sur des données issues de cas réels, les étudiants ont été amené à échanger de manière collective lors de séance d'apprentissage coopératif avec découplage (jigsaw classroom) et à participer à des ateliers axés sur le travail en groupe. Les enjeux soulevés par un tel dispositif, ainsi que ses perspectives de développement sont discutés, notamment au regard des compétences transversales en méthodologies de recherche, de la démarche interdisciplinaire et de la pratique réflexive collective et individuelle des étudiants.

*Mots-clés : Enseignement, méthodologie, criminologie, science forensique, interdisciplinarité*

### Contributions de l'analyse du système interprétatif sociocognitif du sujet délinquant aux théories classiques en criminologie – Un essai d'intégration

**Serge GARCET**, Université de Liège

*serge.garcet@uliege.be*

Au carrefour des disciplines, les divers rapprochements paradigmatiques ont donné naissance à de nombreuses théories et modèles criminologiques. Ces développements sont naturellement indicatifs de la richesse de la discipline au travers de ces approches plurielles. Malheureusement, dans le même temps, ils démontrent la difficulté à parfois réaliser l'unité au delà de nos (in)différences, l'explication en criminologie étant régulièrement constituée d'un florilège de modèles juxtaposés sans que de véritables ponts intégratifs et transdisciplinaires ne soient jetés.

Un autre écueil guette le développement de « concepts opérationnels spécifiques » en criminologie. Il s'agit de la pertinence scientifique et de l'actualité des contributions théoriques propres à chaque discipline. A ce niveau, la psycho-criminologie reste encore aujourd'hui largement tributaire de modèles dont la valeur heuristique est désormais interrogée voire jugée obsolète au regard des limites descriptives qu'elle impose à la compréhension du comportement criminel. Pourtant d'autres lectures ont démontré leur pertinence et ont contribué à la compréhension des mécanismes individuels qui

sous-tendent l'interprétation que nous avons du monde qui nous entoure et de la façon dont nous interagissons avec notre environnement.

L'objet de cette intervention est de souligner la complémentarité des apports d'une approche sociocognitive de la personnalité avec les concepts classiques de la criminologie. La présentation vise à revisiter sous l'angle des processus cognitivo-affectifs individuels les théories classiques que sont les associations différentielles, l'apprentissage social, le choix rationnel ou encore la privation relative. Cet exercice d'intégration permet aussi d'envisager sous un jour nouveau le délinquant en tant que sujet « agissant » en identifiant les processus qui sous-tendent des notions aussi fondamentales que le contrôle ou le désengagement moral.

*Mots-clés : théories criminologiques, cognition sociale, personnalité, délinquance, psycho, criminologie*

### **Combiner les méthodes conventionnelles et l'épidémiologie basée sur l'analyse des eaux usées : vers une meilleure compréhension des consommations illicites en prison ?**

**Lisa BENAGLIA**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*lisa.benaglia@unil.ch*

Manon JENDLY, ESC – UNIL, Olivier DELÉMONT, ESC – UNIL, Pierre ESSEIVA, ESC - UNIL

Les consommations d'alcool et de stupéfiants sont strictement prohibées en prison. Elles sont néanmoins une réalité, reportée par de nombreux pays. Cependant, la littérature sur le sujet s'accorde sur le manque de données. L'usage d'alcool, et particulièrement celui de stupéfiants, ne sont pas des problématiques simples à aborder en général. Le faire en prison est d'autant plus délicat.

Traditionnellement, les usages d'alcool et de stupéfiants en milieu carcéral sont évalués par l'estimation de la prévalence au moyen de sondages autoreportés ou d'entretiens, et par l'analyse d'urine des détenus. Ces indicateurs, qui seront caractérisés de méthodes conventionnelles, peuvent être utilisés en combinaison.

Cette distinction est réalisée dans le but de présenter les résultats obtenus sur le sujet grâce à l'épidémiologie basée sur l'analyse des eaux usées. Cette méthode est basée sur le fait que lorsqu'une substance est consommée, l'organisme la métabolise complètement ou partiellement afin de favoriser son élimination. Le corps excrète ensuite le métabolite via les urines et les selles, qui sont à leur tour évacuées par une chasse d'eau. Cette trace, le métabolite, est ensuite exploitée afin d'inférer quelle substance et la quantité qui a été consommée. L'épidémiologie basée sur l'analyse des eaux usées a été peu appliquée en milieu carcéral. Il est donc nécessaire d'apprécier son utilité dans ce dernier.

Ce travail illustre la symétrie des réflexions entre les méthodes conventionnelles et l'analyse des eaux usées lorsqu'elles sont appliquées en milieu carcéral. La stratégie de la collection des données, leur déploiement et l'information qu'elles apportent en regard des consommations illicites seront considérées pour chacune d'elles. Cela permettra de discuter les concordances et différences liées à leur méthodologie et les résultats obtenus. Il s'agit de mieux comprendre la contribution de l'analyse des eaux usées en prison afin de proposer une stratégie de déploiement en complémentarité des méthodes conventionnelles.

*Mots-clés : Stupéfiant, alcool, prisonnier, sondage, urine*

## Quand les chiffres rencontrent les paroles... Comment tirer profit d'une double démarche de recherche en criminologie ? Illustration avec des profils de jeunes

Julie GRÉGOIRE, Université de Liège

*Julie.Gregoire@uliege.be*

Depuis des dizaines d'années, les études criminologiques sont pour la grande majorité menées sur base d'une approche quantitative. En effet, qu'elle soit longitudinale ou cross-sectionnelle, cette approche est souvent considérée comme l'unique méthode permettant de comprendre les liens entre différentes variables associées à la délinquance. La démarche qualitative est pour sa part perçue comme peu probante, entre autres en raison de son exigence méthodologique considérée comme faible (critères de validité et fidélité incertains, indices de saturation flous, etc.) et du nombre de sujets inclus, largement inférieur à la démarche quantitative.

Toutefois, ces dernières années, plutôt que de présenter systématiquement ces deux démarches comme antagonistes et d'en être les représentants puristes, certains chercheurs ont soumis l'idée non plus de les opposer mais de les associer, faisant ainsi en sorte de tirer profit de leurs différences et de participer à une meilleure compréhension des objets d'étude criminologiques.

A travers cette communication, nous soulignerons d'abord les forces et faiblesses respectives de ces deux démarches. Nous présenterons ensuite la plus-value de les associer au travers d'une même recherche. Afin d'illustrer ce propos, nous exposerons une partie des résultats d'une recherche menée en Belgique, qui associe démarche quantitative et démarche qualitative pour étudier un échantillon de jeunes âgés de 12 à 18 ans, issus d'écoles secondaires et de jeunes issus d'Institutions Publiques de Protections de la Jeunesse (IPPJ). Par l'association de ces deux démarches méthodologiques, cette recherche a pour objectif d'investiguer en profondeur différents profils de délinquance.

Enfin, nous questionnerons la mise en œuvre de cette démarche d'association ainsi que ses limites.

*Mots-clés : Méthodologie, quantitative, qualitative, association*

## L'Ethno-criminologie comme soutien à la recherche criminelle en matière de crimes rituels.

Raymond Bernard NGOLO MFOUTOU, Université des Connaissances Africaines

*raymond.ngolo@yahoo.fr*

Les crimes rituels échappent souvent à la saisie scientifique classique de recherches en matières criminelles, en ce qu'ils obéissent à des "règles et des sources" surnaturelles. En Afrique où le rituel vaudou tire ses origines et tient une très grande place dans les sacrifices humains, l'ethno-criminologie est un outil nécessaire d'investigation...

La justice africaine a parfois recours à des "experts" en surnaturels aux fins de résolution de crimes.

*Mots-clés : Crimes rituels, vaudou, sacrifices humains, ethno, criminologie*

## SESSION 2

### Radicalisation : processus et acteurs

Présidence : Ahmed AJIL

#### Participation citoyenne à la prévention de la radicalisation : enjeux à la dénonciation d'un proche

Rosalie CHEVRETTE, Université de Montréal

*rosalie.chevrette@umontreal.ca*

La prévention de la radicalisation fait figure de proue dans les stratégies de lutte contre le terrorisme. La radicalisation s'inscrivant désormais parmi les enjeux de sécurité nationale, sa prévention n'est plus uniquement de l'essor des services policiers et de renseignement : il incombe désormais à l'ensemble de la société civile de participer à la détection et l'identification de futurs « radicaux ». Malgré le rôle crucial de l'entourage pour les services de prévention de la radicalisation, très peu d'études se sont concentrées sur les enjeux qui sous-tendent la volonté d'un individu à dénoncer un de ses proches en voie de radicalisation. La recherche menée visait ainsi à mieux comprendre les enjeux relatifs à la dénonciation d'un proche en situation de radicalisation – perçue ou réelle. Les résultats de l'étude, découlant d'une série d'entretiens individuels et de groupe menés à Montréal avec des participants de différentes appartenances ethnoculturelles (africain, musulman, latino-américain, juif et québécois), mettent de l'avant plusieurs barrières à la dénonciation, notamment la complexité d'évaluer la nature et la gravité de la situation, suivant la difficulté de départager un comportement normal, anormal ou déviant dans certaines circonstances, d'un comportement délinquant. Plus encore, certains comportements ou caractéristiques physiques, davantage liés à une culture distinctive qu'à une forme de radicalisation violente, peuvent être considérés comme « anormaux », suivant le traitement médiatique des nouvelles sur la radicalisation. Enfin, la crainte d'endommager la relation avec l'individu dénoncé, ainsi que l'appréhension de répercussions sociales et légales, pour autrui comme pour soi, sont autant d'éléments qui tendent à augmenter la réticence à dénoncer un proche.

*Mots-clés : Radicalisation, prévention, dénonciation, surveillance, suspicion*

## Jihadisme en ligne : une cartographie des dispositifs de régulation des contenus extrémistes.

**Valentine CROSSET**, Université de Montréal

*valentine.crosset@umontreal.ca*

**Benoît DUPONT**, Université de Montréal

Cette présentation s'insère dans les nombreux débats relatifs à la gouvernance d'internet. Depuis quelques années, les pouvoirs publics et la société civile rendent internet responsable de la diffusion des contenus jihadistes. Pour faire face à cette problématique mondialisée, un ensemble fragmenté et dispersé de pratiques et de solutions de contrôle ont émergé. Le propos de cette présentation sera de cartographier les différentes pratiques de régulation des flux informationnels jihadistes qui ont émergé en réponse à l'utilisation massive des médias sociaux par l'État islamique. Cette étude de cas tente de mettre en lumière le pluralisme des acteurs impliqués dans la régulation, la diversité de leurs capacités et de leurs modes opératoires, ainsi que les effets produits par ces nouveaux assemblages institutionnels. Nous avons examiné différentes sources documentaires en lien avec les dispositifs qui tentent de réguler les contenus extrémistes. Notre corpus comprend des articles de presse écrite anglophone et francophone; des rapports de recherche d'institutions gouvernementales et d'organisations non gouvernementales; et des déclarations provenant de politiciens et de porte-paroles des plateformes numériques. La présente étude de cas, vient ainsi compléter la littérature portant sur la problématique de la gouvernance d'internet en matière de cybersécurité et de lutte anti-terroriste. Elle permet également de démontrer que les dispositifs régulateurs s'appuient sur un système réticulaire et polycentrique. Éparpillés en une multitude de centres, les dispositifs sont régis par des intérêts, des croyances, des rationalités différentes, conduisant le système à une certaine instabilité. Finalement, les frictions et conflits émanant des différents dispositifs analysés démontrent le caractère agonistique de la régulation polycentrique.

*Mots-clés : Régulation polycentrique, gouvernance d'internet, régulation des contenus en ligne, flux informationnels jihadistes, État islamique*

## Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation : les nouveaux dispositifs de l'action publique en Belgique sous le prisme des droits fondamentaux et des libertés individuelles

**Coline REMACLE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*Coline.Remacle@just.fgov.be*

Ces dernières années, la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation sont devenues des axes politiques prioritaires dans de nombreux pays européens. En 2015, suite au démantèlement d'une cellule terroriste à Verviers (Belgique) et aux premiers attentats à Paris, le gouvernement fédéral belge a frappé fort en annonçant trente mesures phares visant à endiguer la menace.

La traduction législative et réglementaire de ces mesures arrive aujourd'hui à son terme. Dans un contexte sous haute tension, une inflation législative sans précédent s'est donnée à voir. Même si la classe politique se targue de ne pas s'être laissée tenter par la mise en place d'un état d'urgence comme l'ont fait nos voisins français, les modifications engendrées par la mise en œuvre des mesures annoncées ne sont pas sans poser de nombreuses questions en termes d'atteintes aux droits fondamentaux et aux libertés individuelles. Ces nouveaux dispositifs ont en effet fait bouger les lignes à différents niveaux qui pourront être mieux identifiés.

L'objectif de cette communication sera de présenter synthétiquement les mutations du cadre juridique belge, de montrer le déploiement des dispositifs d'action, d'exposer l'évolution structurelle et fonctionnelle des services, organes et lieux de concertation et de mettre en lumière le foisonnement des dispositifs permettant la collecte, l'enregistrement et le partage d'informations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation. Cette présentation se fera sur base d'une analyse des nouvelles législations, des travaux parlementaires, de divers documents officiels et

d'entretiens réalisés avec des acteurs clés.

L'Etat belge est un Etat fédéral marqué par une grande complexité institutionnelle. Une série d'initiatives publiques a également vu le jour au niveau des gouvernements des entités fédérées et des instances locales. Notre contribution se limite toutefois aux mesures mises en œuvre au niveau fédéral.

*Mots-clés : politiques publiques, terrorisme, radicalisation, droits fondamentaux, libertés*

### **Comprendre la diversité de la rhétorique jihadiste : qui, dit quoi, comment ?**

**Maxime BÉRUBÉ**, Ecole de Criminologie, Université de Montréal

*m.berube@umontreal.ca*

Benoît DUPONT, École de criminologie, Université de Montréal

Suivant ce que propose le discours jihadiste, des attentats terroristes sont régulièrement perpétrés dans plusieurs pays du monde. Par le fait même, des milliers d'Occidentaux ont récemment quitté leur pays d'origine pour rejoindre les rangs d'organisations jihadistes dans différentes zones de conflit. La production du discours auquel adhèrent les jihadistes a largement évolué au cours de la dernière décennie, et si ce discours était autrefois principalement émis par les hauts dirigeants des organisations jihadistes, tous les acteurs de ce mouvement sont maintenant sollicités pour y participer. Ces changements font en sorte de multiplier la nature des discours proposés, et même si cela constitue une préoccupation importante pour les acteurs de la sécurité des pays occidentaux, nous en connaissons encore très peu sur la diversité du discours jihadiste et sur les stratégies de persuasion qui le caractérisent. Afin de mieux comprendre la mobilisation jihadiste, cette présentation dresse le portrait d'un échantillon de 12 productions vidéo produites en anglais par trois organisations jihadistes au cours de l'année 2016. Par conséquent, nous portons une attention particulière à un message destiné essentiellement à un public occidental et, en nous appuyant sur la théorie du cadrage de l'action collective développée en sociologie des mouvements sociaux (Snow & Benford, 1988, 1992; Snow, Rochford Jr, Worden, & Benford, 1986), nous analysons à la fois les problèmes sociaux soulignés dans ces vidéos, les responsables auxquels on attribue ces problèmes, ainsi que les solutions que l'on y propose (Sources). De plus, nous soulignons plusieurs aspects de la rhétorique de mobilisation s'appuyant notamment sur les principaux facteurs d'attraction empiriquement liés à l'extrémisme violent. Nos résultats proposent différentes relations existant entre les différents types de discours de mobilisation proposés et les techniques de persuasion qui leur sont associées.

*Mots-clés : Terrorisme, Jihadisme, Mouvements sociaux, Influence, Analyse du discours,*

### **Le devenir-jihadiste des jeunes occidentaux : événements, affects et sens**

**Maria MOURANI**, École d'études sociologiques et anthropologiques/Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa

*mourama9@gmail.com*

Le phénomène des jeunes occidentaux rejoignant des groupes armés à l'étranger n'est pas nouveau. Depuis 2012, le départ de jeunes Européens et Nord-américains, attirés par les conflits en Syrie et en Irak, est devenu un objet de préoccupation majeure. À partir de l'approche rhizomique de Deleuze et Guattari – qui revient à penser l'humain comme un devenir – et de la méthodologie du récit de vie, nous avons tenté de comprendre la germination du devenir-jihadiste chez des jeunes Canadiens, Belges et Français. À l'émergence de ce moment où l'on perçoit les choses autrement lors de cette rencontre virtuelle ou réelle, humaine ou non-humaine, qui affecte, fait agir et donne sens à une ligne de fuite, un devenir. Il s'agit de mieux comprendre ces événements qui forcent l'acteur à penser et ressentir autrement, alors qu'une autre façon de vivre et de sentir s'enveloppe en lui.

*Mots-clés : Jihad, devenir, jeune, sens, affect, radicalisation*

## Comprendre le passage à l'acte in situ: vers le développement d'une criminologie expérimentale

Présidence : Jean-Pierre GUAY

*Nombreux sont les auteurs qui rappellent la pertinence d'étudier les éléments situationnels du passage à l'acte. Toutefois, peu de gens s'y sont attardés sur la base de données empiriques. Le présent symposium vise à faire état de travaux sur le lien entre les caractéristiques personnelles, les éléments situationnels et le passage à l'acte.*

### Interaction entre la moralité antisociale et l'impulsivité pour expliquer la délinquance

**Geneviève PARENT**, Université du Québec en Outaouais

*genevieve.parent@uqo.ca*

La moralité antisociale et l'impulsivité sont parmi les meilleurs prédicteurs de la délinquance juvénile. Selon la théorie de l'action situationnelle de Wikström, la moralité antisociale permet à une personne d'envisager le crime comme une option alors que l'impulsivité affecte la capacité de celle-ci à agir selon sa moralité. Ce modèle théorique a été mis à l'épreuve auprès d'un échantillon de 100 contrevenants juvéniles. Alors que Wikström conceptualisait l'impulsivité comme une faible maîtrise de soi, nos résultats ont montré que les systèmes d'activation et d'inhibition jouent des rôles différents lorsque mis en interaction avec la moralité antisociale pour expliquer la délinquance.

*Mots-clés : Criminologie expérimentale, impulsivité, théorie de l'action situationnelle*

### De la perception du consentement aux violences sexuelles : une étude expérimentale

**Massil BENBOURICHE**, Wayne State University

*massil.benbouriche@gmail.com*

Alors que plusieurs études ont souligné le rôle du fonctionnement social pour expliquer la prévalence des violences sexuelles, des études restent nécessaires pour comprendre les mécanismes et processus susceptibles d'expliquer les violences sexuelles in situ. Cette communication permettra de présenter les résultats issus d'une étude expérimentale portant sur les effets de l'alcool (N= 150) sur la perception du consentement sexuel et les intentions comportementales de violences sexuelles. Les résultats permettent de souligner le rôle des déterminants individuels, situationnels et perceptuels dans la prise de décision d'user de stratégies coercitives et violentes pour avoir une relation sexuelle malgré l'expression d'une absence de consentement.

*Mots-clés : Criminologie expérimentale, violence sexuelle, passage à l'acte*

### Détection des vulnérabilités chez les victimes : développement d'une méthode basée sur la réalité virtuelle

**Jean-Pierre GUAY**, Université de Montréal

*jean-pierre.guay@umontreal.ca*

Stéphane CYR-DESJARDINS, Département de Psychologie, Université du Québec à Montréal

Tarik BOUKALFI, Institut Philippe-Pinel de Montréal

Outre le recours aux entretiens avec les auteurs d'infractions, peu de moyens étaient jusqu'ici accessibles pour documenter le processus de passage à l'acte et de sélection des victimes. Or, ces stratégies comportent de nombreuses limites (incapacité à se rappeler de ce qui s'est passé, désir de cacher certains éléments, etc.). La communication présentera une méthode basée sur l'immersion virtuelle permettant de documenter les processus par lesquels les éléments de vulnérabilité (posturale, faciale ou contextuelle) sont retenus dans la sélection des victimes, ainsi que les principaux facteurs qui influencent potentiellement ce processus. Outre l'influence possible de la triade noire, le rôle de l'expérience criminelle sera étudié. *Mots-clés : Réalité virtuelle, passage à l'acte, triade noire, prédation*



## Détention provisoire et alternatives : analyse d'entretiens avec les acteurs

Présidence : Alexia JONCKHEERE

*L'usage de la détention préventive et des mesures dites alternatives ne va pas sans poser de difficultés, aussi bien pour les suspects que pour les praticiens qui interviennent tout au long du processus qui précède le jugement pénal : policiers, procureurs, juges, avocats, agents de probation... Que révèlent leurs paroles de ce qui se joue au cours de l'instruction judiciaire et plus largement, de la phase préalable à celle du procès pénal ?*

### Moins sévères que la détention avant jugement ? Analyse des mesures dites alternatives dans 7 pays européens

Alexia JONCKHEERE, Institut National de Criminalistique et de Criminologie  
 alexia.jonckheere@just.fgov.be

La communication vise à présenter les résultats de la recherche « Towards Pre-Trial Detention as Ultima Ratio », financée par l'Union européenne et réalisée dans 7 pays (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Roumanie, Lituanie et Irlande). Il s'agira de discuter de l'usage des mesures dites alternatives à l'emprisonnement dans ces 7 pays, en soulignant les dilemmes auxquels sont confrontés les acteurs en présence. L'un de ces dilemmes – et non des moindres – concerne la promotion des mesures dites alternatives dans un contexte d'extension du filet pénal.

*Mots-clés : Détention préventive, net, widening, mesures alternatives*

### La surveillance électronique dans le cadre de la détention préventive. Pratiques et débats dans 7 pays européens

Eric MAES, Institut National de Criminalistique et de Criminologie  
 eric.maes@just.fgov.be

La surveillance électronique séduit actuellement de nombreux pays européens. Dans le cadre des mesures présentielles, elle est mobilisée, soit comme mesure alternative à la détention préventive, soit comme modalité d'exécution des mandats d'arrêt. La contribution vise à présenter les usages actuels de la surveillance électronique dans 7 pays européens et les discussions qui entourent ces usages et ce, sur la base des résultats de la recherche « Towards Pre-Trial Detention as Ultima Ratio », financée par l'Union européenne et réalisée en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Roumanie, en Lituanie et en Irlande.

*Mots-clés : Détention préventive, surveillance électronique, mesures alternatives*



---

## Mise en liberté provisoire et disparités sociales: logiques et contraintes de la décision judiciaire

---

Françoise VANHAMME, Université d'Ottawa, Faculté des sciences sociales, dép. Criminologie  
*fvanhamm@uottawa.ca*

Les résultats présentés explorent une question transversale qui émerge des récents travaux que j'ai menés sur la détermination judiciaire d'une mise en liberté ou en détention provisoire. Leur objectif est de comprendre la production des disparités sociales dans ces mises en détention ou en liberté provisoire. Les différents dispositifs adoptés se sont tous fondés sur des entretiens (individuel, de groupe) menés avec des juges de paix et des procureurs de deux provinces du Canada. Une même approche socio-cognitive les a traversés ; elle repose sur la prémisse que les raisonnements qui sous-tendent la décision judiciaire sont ancrés dans des nécessités socio-professionnelles. Les résultats montrent que dans un contexte balisé par le droit et le contrôle politique et médiatique, un principe de précaution partagé s'articule à une approche globale de défense sociale. Cette perspective mène à « gérer le risque » que pose le justiciable pour la société, pour le juge et pour l'image de la justice. Elle mène à une escalade de conditions de libération (cautionnement monétaire, garant, encadrement institutionnel) auxquelles les justiciables socialement marginalisés ne peuvent que difficilement répondre. La détention provisoire peut en devenir plus fréquente pour ce groupe. Le profilage social qui s'en esquisse se dévoile ainsi comme un effet des pratiques en contexte.

Cette communication se base sur une récente publication (2016). Organisation sociale de la mise en liberté provisoire : des effets de profilage?. *Reflets: revue d'intervention sociale et communautaire*, 22(1), 28-55. doi:<http://id.erudit.org/iderudit/1037162ar>

*Mots-clés : liberté et détention avant jugement, tribunal, sentencing, disparités*

## Les espaces virtuels de convergence

Présidence : Damien RHUMORBARBE

### Les forums de discussion en ligne comme source d'information sur les nouvelles substances psychoactives

**Damien RHUMORBARBE**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*Damien.Rhumorbarbe@unil.ch*

Quentin ROSSY, UNIL-ESC, Pierre ESSEIVA, UNIL-ESC, David-Olivier JAQUET-CHIFFELLE, UNIL-ESC

Plusieurs produits qualifiés de nouvelles substances psychoactives (NPS) ont fait leur apparition sur le marché des drogues depuis plus d'une dizaine d'années. Ces substances sont une source de nouveaux défis, aussi bien en termes d'action policière que d'analyse toxicologiques ou de prévention. Plusieurs systèmes d'alerte basés sur les cas reportés dans différents pays ont été progressivement mis en place pour mieux comprendre le phénomène. L'essor des NPS est cependant étroitement lié à Internet, elles sont en effet discutées sur des forums et proposées à la vente sur des sites web ou sur les cryptomarchés du Dark web. Le but de cette recherche est d'étudier dans quelle mesure les données récoltées en ligne permettent d'anticiper l'émergence de nouvelles substances. Points de contact entre différentes populations d'utilisateurs, les forums de discussions peuvent être spécifiquement dédiés aux substances qualifiées comme NPS ou disposer de sections propres à ces produits. Dans le cadre de cette recherche, les titres et contenus de plus de 50'000 fils de discussion ont été récoltés systématiquement sur plusieurs forums. L'occurrence des noms de substances dans les titres des fils de discussion, mise en relation avec les informations temporelles, telles que les dates de création du fil et des différents messages, permet le suivi des tendances en matière de NPS. Le contenu des discussions offre quant à lui être une source d'information sur les habitudes de consommation en matière de NPS. Dans une perspective plus large, ces données peuvent également être comparées à ce qui est proposé à la vente ou saisis par les autorités, afin de mieux cerner le phénomène des NPS tout en fournissant des connaissances exploitables par les différents acteurs confrontés à cette problématique.

*Mots-clés : Internet, drogues, renseignement, tendances, NPS*

### Espaces virtuels, espaces sociaux et consommateurs de pédopornographie : ce que l'on apprend des données policières

**Giorgia MACIOTTI**, IDETCOM, Université Toulouse 1 Capitole

*giorgia.macilotti@ut-capitole.fr*

Francis FORTIN, CICC, École de criminologie, Université de Montréal

Plusieurs études ont montré que l'essor de la « société en réseaux » a entraîné des mutations majeures dans le domaine de la déviance et, plus particulièrement, de la production et diffusion de pédopornographie. Si de nombreux auteurs se sont penchés sur la nature à la fois des échanges de pédopornographie et des formes de sociabilité y associées, il n'en demeure pas moins que peu de travaux ont tenté de documenter l'impact des caractéristiques des espaces numériques sur les conduites criminelles et la nature des contenus échangés.

Ainsi, dans cette communication il s'agira d'aborder ces aspects à la lumière des pratiques observées sur le terrain, en Italie et au Québec, auprès des unités de police spécialisées dans les enquêtes en matière de cybercriminalité, en se penchant plus particulièrement sur l'analyse des données d'archives concernant un échantillon de 523 consommateurs de pédopornographie.

Dans un premier temps, il sera question d'examiner les conduites de collecte et d'échange de contenus pédopornographiques au prisme des caractéristiques des espaces d'interaction numériques et des

formes de sociabilité y associées. Ensuite, il s'agira d'analyser le rôle joué par l'activité des forces de police dans la construction de cette image de la pédopornographie, tout en interrogeant les avantages et les limites des approches méthodologiques fondées sur l'analyse de sources policières.

Il sera ainsi montré que l'on peut difficilement penser le rôle d'Internet en matière de criminalité sans considérer les dynamiques sociales au sein desquelles interagissent les auteurs d'infractions.

*Mots-clés : cyberspace, cybercriminalité, pédopornographie, données policières, sociabilité*

### **Pratiques festives comme moyens de résilience des jeunes Ivoiriens en face des obstacles sociaux (cas des cybercriminels)**

**Ladji BAMBA**, UNIVERSITE-FELIX HOUPHOUET BOIGNY

*ladjib@gmail.com*

Le développement de l'Internet et sa croissance continue ont un impact significatif sur le développement des sociétés à travers le Monde. Cette évolution a permis de faciliter l'accès aux connaissances et a multiplié et accéléré la communication entre les personnes, sans tenir compte de la distance géographique. On ne saurait se priver de l'outil informatique aujourd'hui, en effet, au regard des nombreuses possibilités qu'il offre à ses millions d'utilisateurs situés à tous les coins de la planète et dans tous les secteurs d'activités. Cependant, notre hypothèse sous-tend que l'Internet facile dans son utilisation a également provoqué une évolution vive de la cybercriminalité qui en Côte d'Ivoire est connue sous le vocable de « broutage ». Autrefois l'apanage de quelques spécialistes en informatique, le broutage a pris de l'ampleur, incluant des jeunes sans compétences pointues en informatique. Ainsi, tous constateront que la Côte d'Ivoire n'est pas restée en marge de ce phénomène qui fait l'objet de vives discussions et ne laisse aucun acteur social en marge du débat. Selon FREYSSINET (2012), les NTIC ne connaissent pas par nature de frontières physiques. En hypothèse spécifique nous affirmons que les Tics élargissent ainsi considérablement le périmètre d'action du cybercriminel qui l'utilise comme une sorte de résilience face à son quotidien précaire. L'étude s'est effectuée sur l'ensemble des 10 communes de la ville d'Abidjan. En effet, dans chacune de ces communes, l'on note la présence ou l'existence de « brouteurs ». L'enquête a été menée dans les maquis — bars des différents quartiers parce que ce sont les milieux qui sont réputés accueillir les festivités auxquelles prennent part les « brouteurs ». Le choix des enquêtés dans chacune des communes s'est fait de façon non probabiliste. Soit un total de 50 enquêtés.

*Mots-clés : Cybercriminel, Pratiques festives, Résilience*

### **Visibilité et stratégies de promotion des sites web dédiés à la vente de produits dopants**

**Thomas PINEAU**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*thomas.pineau@unil.ch*

Quentin ROSSY, Université de Lausanne.

La vente de produits dopants est devenue un phénomène mondial aux conséquences économiques et sociales importantes, où Internet occupe une place importante dans la distribution et l'accessibilité aux produits.

Un processus de veille des sites de vente dédiés basés sur des recherches par mots-clefs a été mis en place depuis mai 2015, avec à ce jour, plus de 5000 noms de domaines distincts détectés sur différents médias sociaux et moteurs de recherche. L'étude présentée se concentre sur la visibilité et les moyens de promotions mis en place par les sites de vente dédiés de produits dopants. L'objectif étant d'une part de mettre en évidence des pratiques et stratégies utilisées et d'autre part d'évaluer le processus de veille mis en place pour la détection et le suivi des sites. Les principaux résultats mettent en avant l'utilité de monitorer de manière très large différents services en ligne, car une grande partie des noms

de domaines sont spécifiques aux plateformes investiguées. Il ressort également que différents noms de domaines appartenant aux mêmes programmes d'affiliation apparaissent de manière ciblée sur des médias sociaux différents. L'information ainsi obtenue par l'analyse des stratégies de promotions permet d'une part d'augmenter les connaissances sur le marché en ligne et d'autre part d'établir ou d'améliorer les stratégies de veille ou de contrôle, par exemple, en orientant les efforts sur les sites les plus visibles ou les moyens de diffusions principaux.

*Mots-clés : Marché illicite, dopage, veille sur Internet, visibilité, promotion,*

## Sport : déviances et intégrité

Présidence : Bertrand FINCOEUR

### Pour une prévention organisationnelle du dopage sportif

**Bertrand FINCOEUR**, Université de Lausanne

*bertrand.fincoeur@unil.ch*

A l'instar de sa répression, la prévention du dopage sportif est essentiellement envisagée par le prisme de l'individu. Au traditionnel diptyque « détection/sanction » répondent en effet les initiatives mettant en exergue les supposés dangers du dopage pour la santé ou la rupture d'égalité des chances dont le dopage serait responsable. Or, si la dimension organisationnelle des pratiques de dopage a déjà fait l'objet de nombreuses analyses, une réflexion organisationnelle sur la prévention de leur apparition est encore largement embryonnaire. Dans ce contexte, le cyclisme professionnel sur route offre un terrain d'étude particulièrement fécond. En effet, les scandales de dopage à répétition dans ce sport ont fini par affecter la viabilité économique des équipes, contraintes d'adopter une nouvelle politique à l'égard du dopage. La culture de tolérance à l'égard du dopage, qui a longtemps prévalu, tend ainsi à s'estomper et, paradoxalement au regard de l'histoire récente du sport cycliste, les équipes sont aujourd'hui de plus en plus en recherche de stratégies organisationnelles pour se prémunir contre les risques d'engagement individuel dans des conduites illégales. A travers la mise en évidence de quatre idéaltypes de dopés, nous montrerons alors comment les équipes peuvent contribuer à réduire les risques de dopage. La présentation reposera sur les premiers résultats d'une recherche en cours, financée par le Fonds National Suisse de la recherche scientifique (FNS), sur l'évolution de la culture du cyclisme professionnel. Plus de quarante entretiens qualitatifs ont ainsi été réalisés au sein d'équipes cyclistes, avec des coureurs et leurs encadrants (médecin, entraîneur, directeur sportif, soigneur).

*Mots-clés : dopage, prévention, idéaltypes, cyclisme*

### "Faute, Monsieur l'arbitre !" : les "hommes en noir" face aux déviances en football, hockey-sur-glace et water-polo

**Grégoire DUVANT**, Université d'Artois, URePSSS, Atelier SHERPAS

*gregoire.duvant@gmail.com*

Les arbitres sont au cœur du jeu. Leurs principales missions consistent à protéger les joueurs pour éviter les risques de blessures (Andersen, Engebretsen, Bahr, 2004 ; Fuller, Junge, Dvorak, 2004 ; 2005) et à réguler les situations conflictuelles voire les déviances. Les arbitres sont comme les policiers ou les gendarmes, des figures responsables du maintien de l'ordre et de la régulation. Les travaux consacrés aux agents de sécurité privée (Lorenç Valcarce, 2008) ou aux policiers (Monjardet, 1996 ; Pichonnaz, 2017) par exemple, montrent qu'il n'existe pas une seule manière d'incarner l'activité de régulation. Il existe des registres différents en fonction du contexte dans lequel l'individu exerce l'autorité. De plus, au sein d'un même contexte, les individus peuvent déployer une activité de régulation différente. En s'appuyant sur des travaux consacrés aux métiers de l'ordre, notre communication vise à discuter des différences dans les registres d'action utilisés par les arbitres sur les terrains. Des travaux consacrés à la régulation des comportements par les arbitres ont montré que les « hommes en noir » peuvent recourir à des outils variés et réguler différemment les situations : par l'utilisation parcimonieuse ou non du carton jaune sur les terrains de football (Mascarenhas, Collins, Mortimer, 2002 ; Unkelbach, Memmert, 2008), par l'éducation et la prévention en hockey-sur-glace (Ackery, Tator, Snider, 2012) ou encore par l'utilisation de placements et déplacements adaptés à ce qui se passe sur le terrain, comme en football américain (Kitchens, 2014). Toutefois, les travaux ne questionnent pas les différentes formes que peut

prendre l'activité régulatrice des arbitres en fonction de la discipline sportive. Les possibilités offertes aux arbitres divergent. Il en est de même pour l'usage fait de ces possibilités. Sur la base d'enquêtes de terrain, nous décrivons l'activité arbitrale et de régulation en football, hockey-sur-glace et water-polo. Cette proposition permettra de relever des (in)différences dans la manière de réguler les comportements déviants.

*Mots-clés : déviance, régulation, arbitre, comparaison, sociologie*

### **L'intégrité et la priorité. L'évolution de la stratégie des institutions sportives internationales face à la manipulation de compétitions sportives**

**Pim VERSCHUUREN**, Institut de Hautes Etudes en Administration Publique, UNIL

*pim.verschuuren@unil.ch*

Jean-Loup CHAPPELET, IDHEAP, UNIL

C'est au début des années 2000 que le thème des matchs truqués a fait son apparition dans le sport international, principalement dans le cricket, le tennis et football, puis dans le monde olympique en 2007 où il est soudainement considéré comme une menace encore plus grave que le dopage. Touchant un nombre grandissant de disciplines et de pays, ce phénomène a exigé une réponse rapide du mouvement sportif, ainsi qu'une coopération transnationale inédite avec les autorités gouvernementales et le secteur des paris sportifs. Point d'orgue de cette mobilisation, une convention du Conseil de l'Europe a été ouverte à signature en 2014, mais n'est toujours pas entrée en vigueur en 2018.

Concrètement, la lutte contre la manipulation des résultats sportifs se concentre principalement sur la détection de paris sportifs irréguliers ou illégaux et sur les athlètes. Pourtant, elle touche au phénomène plus vaste de la corruption sportive sur le terrain (par les athlètes, mais aussi leur entourage) pour perdre (volontairement) ou gagner à tout prix (grâce au dopage, par exemple). Les systèmes mis en place pour surveiller les paris et les compétitions peuvent se révéler suffisants pour les principales compétitions sportives, mais n'abordent pas les causes profondes du phénomène, notamment dans les petites manifestations sportives : précarité et inégalités économiques au sein du système sportif, manque de régulation et de contrôles, fragilité du statut d'athlète.

Cet article retrace d'abord l'origine du problème de la manipulation de résultats sportifs (section 1), et les débuts de la lutte systématique du système sportif contre ce problème au début du 21<sup>e</sup> siècle, principalement en liaison avec les paris sportifs (section 2). Puis, il montre l'évolution de cette lutte, en montrant que les priorités des institutions sportives se sont orientées vers un combat contre la corruption sportive en général (section 3). Il essaye enfin de cerner les causes de cette corruption sportive et donc d'envisager des pistes possibles pour son combat (section 4).

*Mots-clés : Sport international, matchs truqués, corruption, intégrité*

### **Prévenir la corruption et préserver l'intégrité du sport : une approche situationnelle**

**Stefano CANEPPELE**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*giulia.cinaglia@unil.ch*

Giulia CINAGLIA, Ecole des Sciences Criminelles

Cet article traite de la manière dont les organisations sportives peuvent protéger l'intégrité du sport de la corruption. Les auteurs postulent que la corruption sportive est liée aux opportunités et que la mise en place d'une stratégie visant à les réduire pourrait limiter les comportements déviants. A partir de cas issus de la base de données sur des cas allégués de corruption dans le sport (Database on Alleged Cases of Corruption in Sport), créée sous l'impulsion du Conseil de l'Europe avec la contribution scientifique de l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne, plusieurs comportements corruptifs et

les modes opératoires associés ont pu être identifiés. Ces cas ont ensuite permis de mettre en évidence des exemples de mesures de réduction des opportunités (déjà en vigueur ou potentielles) visant à promouvoir l'intégrité du sport.

*Mots-clés : sport, intégrité, corruption, organisations sportives*

### **La figure du contrevenant sportif : pour une enquête auprès des auteurs des faits les plus lourds**

**Thibault DELFAVERO**, Université d'Artois - URePSSS, équipe 3 SHERPAS

*t.delfavero@hotmail.fr*

La communication présentera la portée heuristique d'une enquête auprès des contrevenants sportifs – ceux qui sont les auteurs des faits les plus lourds – dans le cadre d'une recherche doctorale étudiant les phénomènes de violence dans le sport amateur. Trois pratiques fédérales constituent le terrain d'enquête : le football, le basket-ball et le handball « d'en bas ».

Après avoir présenté les faits que l'institution sportive considère comme étant les plus graves, l'exposé reviendra sur les éléments de contexte qui ont conduits à s'approcher davantage des faits, c'est-à-dire en travaillant à partir des discours des contrevenants. En outre, il s'agira de revenir sur l'apport des données recueillies dans le cadre des enquêtes quantitatives menées à partir des relevés des commissions de discipline mais pas seulement. Celles-ci montrent le caractère résiduel des violences sportives et, surtout, vont dans le sens d'une inégale distribution entre les pratiques observées (Nuytens & Penin, 2011). Nous verrons aussi que l'approche empirique auprès des institutions en charge de la discipline, des clubs et de ses usagers, ne permet pas toujours d'accéder à l'essence même des passages à l'acte. En effet, la rareté des incidents rend l'objet difficilement observable autrement que par le recueil d'informations obtenues auprès de sources de « seconde main ». Pour s'en approcher davantage, nous avons fait le choix d'appréhender les faits par le prisme de ceux qui les commettent. Cela n'est pas sans « résistances » empiriques sur lesquelles la communication reviendra.

Enfin, il s'agira d'aborder les premiers éléments de résultats de cette enquête. Nous verrons qu'au-delà d'affiner la compréhension des faits, l'enquête interroge empiriquement la théorie du sport comme vecteur de la pacification sociale (Elias & Dunning, 1994). Déjà questionnée de manière exploratoire (Roché, 2005), nous nous demandons si les contrevenants sportifs ne sont pas « déviants » par ailleurs.

*Mots-clés : Sport, Violence, Contrevenant, Méthode*

## Victimisation : prises en charge et impacts

Présidence : Bertrand RENARD

### Deux modèles de prise en charge medico-légale des victimes d'abus sexuel sous la loupe – indifférence institutionnelle et négation d'un traitement différentiel des catégories de victimes

**Bertrand RENARD**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*bertrand.renard@just.fgov.be*

Anne LEMONNE, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

La prise en charge médico-légale des victimes d'abus sexuels est en plein questionnement en Belgique. Durant près de deux décennies, la création d'un Set d'Agression Sexuelle mis à disposition des services de police et surtout des intervenants médicaux a été présenté comme la solution idéale visant à assurer la préservation des traces et la production de la preuve matérielle des viols et autres agressions sexuelles. Suite à l'évaluation dont il a fait l'objet en 2012, le « kit viol » a évolué, surtout quant à sa procédure. C'est en dépit de ces évolutions que des Sarcs (Centres de référence pour abus sexuels) ont été mis en place récemment, mettant les acteurs de la santé au centre de la prise en charge des victimes de violence sexuelle.

La présente proposition de contribution vise à souligner une certaine persistance dans l'indifférence des dispositifs de SAS et SARC's à l'égard des besoins de toutes les victimes. Il est par exemple frappant que la prise en compte des différentes catégories de victimes semble systématiquement absente, niant un traitement différentiel des individus dont seule l'appartenance à la catégorie « victime » paraît satisfaire les dispositifs mis en place.

L'évolution dans la prise en charge médico-légale des victimes d'abus sexuel témoigne aussi d'une certaine indifférence institutionnelle entre les promoteurs des différents modèles de prise en charge, créant une certaine concurrence de modèles, avec pour enjeu une nouvelle distribution de pouvoirs et de territoires entre les acteurs concernés.

*Mots-clés : pratiques médico,légales, Victimes, abus sexuel, Kit d'agression sexuelle, SARC*

### La victimisation dans le cyberspace

**Adrian Cristian MOISE**, Université Spiru Haret à Bucarest

*adriancristian.moise@gmail.com*

Le développement des technologies de l'information et de la communications a créé un environnement criminel idéal en raison des opportunités abondantes, des délinquants très motivés et de l'absence de réglementations juridiques efficaces et coordonnées.

Les technologies de l'information et des communications et les canaux des nouveaux médias permettent aux cybercriminels motivés par la satisfaction sexuelle personnelle de cibler les enfants et les jeunes. Les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables à la tentation d'être attirés par les technologies de l'information et de la communication et les nouveaux canaux médiatiques, qui sont très attrayants pour eux.

Les enfants et les jeunes utilisent souvent des moyens non supervisés et ont un meilleur accès aux dispositifs portables, tels que les tablettes électroniques et les téléphones portables à la pointe de la technologie, capables de stocker des données informatiques, de prendre des photos numériques et faire des communications.

En plus de l'infraction de pornographie juvénile, l'Internet facilite l'abus sexuel des enfants par les actes criminels suivants: attirer les enfants à des fins sexuelles également connu sous le nom de grooming; cyberstalking; cyberbullying; le trafic des mineurs.

*Mots-clés : technologies de l'information et de la communications, l'abus sexuel, la cybercriminalité, la pornographie juvénile, grooming, cyberstalking,*



## Quand le conflit parental devient une source potentielle de victimisation de l'enfant : une nouvelle mission pour l'expert judiciaire ?

Jacqueline SPITZ, Université de Liège - Service de Psychologie Clinique de la Délinquance, des Inadaptations Sociales et des Processus d'insertion  
*j.spitz@skynet.be*

En Belgique, le recours à l'expertise judiciaire ordonnée par le tribunal de la famille se multiplie depuis plusieurs années au vu non seulement de l'augmentation du nombre des séparations parentales mais aussi de la complexification des situations familiales portées à sa connaissance. L'hébergement de l'enfant entretient la poursuite des conflits au-delà de la séparation, faisant de ce dernier à la fois un enjeu, un instrument voire une victime. L'autorité parentale conjointe et l'hébergement égalitaire de l'enfant sont devenus la norme dans le débat judiciaire et semblent aussi créer un contexte favorable à la pérennisation des conflits. Tant les parents que la justice ne peuvent échapper aux changements d'une société en perpétuelle mutation. Le statut de chaque parent, l'égalité de la place de chacun et l'évolution des modèles familiaux sont des éléments contextuels venant impacter les enjeux et le mode de résolution des conflits. Au-delà des missions classiques relatives aux modalités d'hébergement de l'enfant, l'expertise judiciaire est plus souvent ordonnée dans les situations où le recours à la procédure civile semble figer ou amplifier le conflit entre les parents et dans les situations où des infractions pénales sont à charge d'un parent, c'est-à-dire celles où l'enfant court le risque d'être un « enfant en danger ».

L'objectif de cette communication est de questionner les facteurs de risque susceptibles de transformer une situation de conflit parental en une situation de danger pour l'enfant. Comment peut-on passer d'une procédure civile à une procédure protectionnelle ? Quelle est la place de l'infraction pénale dans le débat civil ? L'analyse qualitative de vignettes cliniques issues de notre pratique expertale soutient ce questionnement du traitement du conflit parental majeur dans le contexte du système judiciaire belge.  
*Mots-clés : victimisation, expertise judiciaire, mineur en danger, procédure civile, procédure protectionnelle*

## La victimisation sexuelle au masculin

Jean-Martin DESLAURIERS, Université d'Ottawa  
*jean-martin.deslauriers@uottawa.ca*

Bien que les données populationnelles sur l'abus sexuel chez les garçons soient disponibles, cette problématique demeure méconnue. En effet, les sondages de victimisation occidentaux indiquent qu'environ un garçon sur dix subit une agression sexuelle avant d'atteindre sa majorité. Peu d'hommes dévoilent ces abus et lorsqu'ils le font, en moyenne, 42 ans, se sont écoulés après les faits. Entre-temps, ils sont nombreux à développer d'autres problématiques, notamment des conduites violentes, des états dépressifs, des idéations suicidaires et des abus de différentes substances. La méconnaissance de ce problème a son corolaire sur le terrain, sous la forme d'un déficit de connaissances pratiques chez les professionnels. Comment réagir face à un dévoilement ? Comment aider ? Quelles sont les pratiques prometteuses ? Cette conférence suggérera quelques réponses à ces questions et proposera un modèle de travail de groupe auprès de ces hommes qui choisissent de briser le silence.

*Mots-clés : victimisation, enfance, hommes, abus sexuel*

## Enfants victimes/enfants témoins – impacts de la violence intrafamiliale sur la construction identitaire et sur les comportements relationnels

**Noémie ELOY**, Université de Liège - Département de Criminologie - Service de Victimologie

*noemie.eloy@uliege.be*

Serge GARCET, Professeur Université de Liège - Département de Criminologie - Service de Victimologie

Les enfants sont régulièrement victimes d'agressions, particulièrement dans le contexte intrafamilial. Qu'ils soient directement victimes de violences ou de négligences ou qu'ils soient exposés en tant que témoin à une violence au sein du couple parental, de tels contextes affectent durablement le développement de l'enfant et induisent des altérations dans la construction de son identité. Ces perturbations sont régulièrement observables dans ses comportements qu'il s'agisse de manifestations émotionnelles, ludiques, langagières ou d'attachement. Ces comportements traduisent tant ses tentatives d'adaptation que sa souffrance et sa détresse face à cette violence subie ou imposée.

Notre communication vise à souligner les impacts observables, directs ou non, chez l'enfant tout en les mettant en perspectives selon les différentes tranches d'âges. Nous questionnons également la notion de parentalité au sein du couple selon le point de vue et la nature symbolique des relations à l'enfant des différents protagonistes. Cette approche méta-analytique est mise en concordance avec différentes situations cliniques et observations de terrain dans un contexte de reconstruction du lien recueillies au cours de rencontres enfant(s) et parent(s) déchu(s) de leur(s) droits de visites non encadrés.

Nous mettons également l'emphase sur l'ambivalence sentimentale qu'expriment les manifestations émotionnelles des enfants à l'égard de leurs parents mais également de leur fratrie et comment cette difficulté de l'enfant à se positionner contribue à fragiliser le processus de construction identitaire et d'attachement.

*Mots-clés : Enfants, Victime, Violence Conjugale, Parentalité, Impacts*

## Expertises, soins et enjeux liés à la santé mentale dans le système pénal

Présidence : Bruno GRAVIER

### Le fou criminel : différences historiques

**Olivier BOITARD**, C.H.I. de Clermont de l'Oise

*olivier\_boitard@yahoo.fr*

La pratique criminologique a commencé dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle en France si on l'entend comme la confrontation de divers professionnels face au crime et au criminel en particulier au « fou criminel ». Dès 1810, l'article 64 du code pénal qui définit l'irresponsabilité : « il n'y a ni crime, ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister » met en scène l'aliéniste - qui diagnostique la « démence » - et le juge - qui décidera de l'éventuelle sortie du champ pénal.

Un troisième acteur entre en jeu en 1838 : le préfet. La loi du 30 juin 1838, portée par le ministre de l'intérieur et riche d'une discussion de plus d'un an, minimise le rôle du juge en confiant à l'aliéniste sous le contrôle du préfet les criminels reconnus irresponsables. Leur alliance permettra de sauver quelques têtes (au sens propre) et d'introduire du soin à la place de la peine.

Retour du juge mais seulement dans les derniers jours du XX<sup>ème</sup> siècle à travers un texte qui ne concerne pas directement l'internement. La loi du 15 juin 2000 crée le juge de la liberté et de la détention (J.L.D.) amené à examiner - à la demande du patient - si sa privation de liberté est justifiée. Le rôle du J.L.D. sera élargi par la loi du 5 juillet 2011 qui rend obligatoire le passage devant le juge de toute personne hospitalisée sous contrainte.

Au 21<sup>ème</sup> siècle, on voit s'esquisser un renversement d'alliance : ce ne sont plus l'aliéniste et le préfet qui vont s'opposer au juge mais le juge et le psychiatre - soucieux de liberté - s'unir face au préfet - préoccupé de sécurité.

*Mots-clés : Aliéniste, Juge, Préfet, Irresponsabilité, Alliance,*

### Système pénal et indifférence à l'expertise psychiatrique

**Mohamed JAOUHAR**, Faculté de Droit- Université Hassan II Casablanca

*mojaouhar@hotmail.com*

L'une des règles les mieux établies du droit pénal moderne étant la règle de l'irresponsabilité pénale des personnes atteintes d'aliénation mentale. Sur cette base, la juridiction pénale a donc le devoir de recourir à l'expertise psychiatrique pour conclure à l'irresponsabilité pénale. Ce qui lui permettra par la suite, de prononcer la mesure de sûreté de l'internement judiciaire dans un hôpital psychiatrique.

Le contenu du code pénal marocain s'inscrit parfaitement dans cette logique. Cependant, le fonctionnement de la justice pénale témoigne d'un certain écart par rapport à ce schéma pénal, et ce de deux manières.

La première, découle directement de l'attitude des magistrats de refuser le recours à l'expertise psychiatrique, dans des affaires de meurtres qui ont particulièrement secoué l'opinion publique! La crainte que l'expertise puisse déboucher sur l'impunité peut être dans une large mesure à l'origine de cette indifférence.

La seconde, découle de la défaillance du système de la santé mentale dans le secteur public. Ainsi dans certaines affaires criminelles, les magistrats acceptent de diligenter une expertise psychiatrique, et concluent à l'irresponsabilité en ordonnant par la suite un internement judiciaire. Mais cette fois-ci, c'est l'hôpital qui va exprimer une fin de non recevoir, faute de places disponibles! Ce qui rend là aussi cette expertise psychiatrique tout à fait indifférente.

*Mots-clés : Aliénation, Meurtre, Expertise, Irresponsabilité, Internement*

## Irresponsabilité pénale et troubles mentaux en matière criminelle au Québec : quel statut pour l'accusé et ses proches ?

Vicky BRASSARD, Université Laval  
 vicky.brassard.1@ulaval.ca  
 Catherine ROSSI, Université Laval

Le droit criminel canadien exige les trois éléments légal, matériel et intentionnel (*mens rea*) pour que puisse être constituée une affaire criminelle. Au Québec, si un accusé est, au moment du passage à l'acte, atteint de troubles mentaux de nature à réfuter l'existence de la *mens rea* de l'infraction, il peut plaider la non responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux (NRCTM). Dans un contexte de réforme du processus institutionnel visant à réduire le nombre de patients dans les institutions psychiatriques et à encourager leur réintégration en communauté, ce statut hybride de personne « coupable non responsable » a fait en sorte que le lien entre la justice et la santé mentale s'est accentué au Québec. L'augmentation du nombre d'individus reconnus NRCTM entraîne un double effet : d'un côté, la dénonciation d'actes de moins en moins graves et l'augmentation du contrôle de la santé mentale, et de l'autre, la publicisation de tels verdicts vers le grand public, ce qui entraîne une actualité judiciaire fébrile. Or ce type de verdict se trouve dans une zone grise et a un impact direct sur : i) Les accusés eux-mêmes qui, ni acquittés, ni déclarés coupables, sont souvent déviés en amont ou en aval des procédures; ii) Leurs victimes qui, parce que le crime ne sera pas qualifié, voient leur statut parfois remis en question; iii) La famille de l'accusé qui sera, elle aussi, réquisitionnée par les institutions, soit à titre de victime (puisque les proches sont souvent les premières victimes directes des gestes causés par la personne), soit à titre de témoins et de proches aidants (puisque, lorsque l'accusé est hospitalisé, les intervenants sollicitent leur collaboration dans le traitement et l'élaboration d'un projet de vie afin de favoriser le retour en communauté). Cette présentation permettra de discuter, à partir d'une recherche doctorale en cours, du statut hybride imposé aux personnes déclarées NRCTM au Québec, mais aussi de celui de leurs proches.

*Mots-clés : Santé mentale, Responsabilité pénale, proches*

## Entre confrontation et articulation des pratiques : les tensions interprofessionnelles dans la mise en œuvre des soins pénalement ordonnés en France

Virginie GAUTRON, Université de Nantes  
 virginie.gautron@univ-nantes.fr

Des tensions entre acteurs judiciaires et sanitaires sont apparues dès les premières formules d'accompagnement médico-social des personnes placées sous main de justice. Ces professionnels ayant des représentations, des analyses, des valeurs et des normes d'action qui diffèrent suivant leur appartenance institutionnelle et/ou professionnelle, leurs relations sont loin d'être évidentes. Pour témoigner d'évolutions plus contemporaines, cette communication se propose de restituer les résultats d'une recherche empirique consacrée au dispositif de l'injonction de soin, qui concerne essentiellement des délinquants sexuels, dont le cadre juridique visait notamment à clarifier et à faciliter les interactions entre les différents intervenants. Cette étude s'appuie sur l'analyse d'un échantillon d'une centaine de dossiers de conseillers d'un service d'insertion et de probation français, permettant de suivre le déroulement des soins du prononcé de la mesure à son exécution en milieu ouvert, ainsi que sur une trentaine d'entretiens auprès de l'ensemble des praticiens impliqués (magistrats, CPIP, experts, thérapeutes et médecins coordonnateurs). Alors que les soins pénalement ordonnés supposent, sinon de véritables coopérations, du moins des articulations interprofessionnelles, notre recherche révèle que les différents acteurs parviennent difficilement à dépasser leurs divergences sur le sens, les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ces mesures. Ces tensions se cristallisent sur la question des échanges d'informations, les thérapeutes déplorant des incursions judiciaires toujours trop fréquentes

dans le déroulement des soins, tandis que les magistrats et les CPIP regrettent une rétention d'informations qui excéderait selon eux les exigences du secret médical.

*Mots-clés : injonction de soin, psychiatrie, justice pénale, secret médical, échanges d'informations*

---

### **La validité du consentement sexuel, un privilège lié à la cognition ?**

---

**Michele DIOTTE**, Université d'Ottawa

*mdiot057@uottawa.ca*

Le consentement sexuel est généralement défini comme l'accord libre et volontaire à participer à une activité sexuelle. Pourtant, lorsqu'on s'y attarde davantage, on constate rapidement que la signification légale du consentement sexuel est plus complexe et que cette notion est produite en interaction avec différents systèmes de pouvoir. Le traitement des infractions de nature sexuelle impliquant des victimes considérées en situation de handicap cognitif par le système de justice pénale est particulièrement intéressant à explorer. En ce sens, l'étude d'une dizaine de décisions rendues par la Cour du Québec depuis l'an 2000 permet de voir comment les systèmes de pouvoir liés à la capacité, au sexe et au genre interagissent entre eux et participent à produire ce qui est considéré comme un consentement sexuel « valide ». Ainsi, la communication propose d'aborder les premiers résultats de ma recherche doctorale, à l'intersection des violences sexuelles et du handicap cognitif, et permettra de discuter de la prétendue neutralité de l'esprit valide et capable au sein du système de justice pénale.

*Mots-clés : Consentement sexuel, agression sexuelle, système de justice pénale, handicap cognitif, Canada*

## Les rôles pluriels des images

Présidence : Simon BAECHLER

---

### La surveillance et les crimes violents ; adopter un regard différent

---

Caroline PELLETIER, Université Laval

*caroline.pelletier.8@ulaval.ca*

Le crime ne laisse personne indifférent d'où les efforts mobilisés en matière de prévention de la criminalité. La surveillance est l'une méthode dissuasive privilégiée pour contrecarrer les plans déléteurs d'une personne malintentionnée. Cela présuppose que l'acteur agit nécessairement de manière rationnelle ; il pèse les coûts et les bénéfices attendus. Or, dans la littérature consultée, plusieurs études sur la surveillance relèvent l'absence de son effet dissuasif, le plus souvent, sur les comportements violents. Cette observation illustre que la vision économique de la rationalité humaine ne doit pas être prise pour acquis. Il importe donc d'adopter une perspective différente afin de mieux comprendre comment l'individu traite les informations dont il dispose avant de perpétrer un crime violent. La rationalité limitée, la rationalisation du risque et la théorie de l'action situationnelle comptent parmi les alternatives proposées afin de palier à la conception usuelle de la rationalité humaine. Après avoir présenté une revue de la littérature portant sur la surveillance et les crimes violents, cet exposé mettra de l'avant ces "rationalités" alternatives afin de porter un regard différent les actes violents perpétrés dans un contexte de surveillance.

*Mots-clés : Surveillance, comportement violent, violence, dissuasion*

---

### Que disent les images sur la criminalité et les criminels ? Un objet d'étude à fort potentiel

---

Simon BAECHLER, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*simon.baechler@unil.ch*

De nos jours, toujours plus d'images numériques sont associées aux événements criminels, qu'il s'agisse d'images filmées par le téléphone portable d'un témoin, de bandes de vidéosurveillance, ou encore d'images issues d'Internet. Parallèlement, à l'instar de la société en général, les criminels produisent voire diffusent de plus en plus volontiers des images d'eux-mêmes via les réseaux sociaux ou d'autres canaux. Ces images provenant de sources et de contextes très variés ouvrent de nouvelles formes de traçabilité. Elles constituent de façon évidente une opportunité pour l'activité policière et judiciaire, mais représentent également un nouvel objet criminologique d'intérêt. Grâce aux images, le criminologue peut pour la première fois voir le crime en action sans aucun médiateur tel qu'un récit de victime, d'auteur ou un constat de police. Il est ainsi possible d'étudier directement le crime et le comportement des criminels, en observant notamment leurs interactions avec l'environnement et la dynamique de leurs actions, la façon dont ils prennent des décisions ou encore les accessoires qu'ils utilisent (vêtements, masques, armes, etc.). Les images permettent de percevoir en détails le mode opératoire, de saisir le script ainsi que la durée et l'intensité de l'acte. Elles offrent aussi une perspective sur le co-offending en révélant l'organisation et la composition des groupes d'auteurs ainsi que le rôle respectif des individus. Enfin, les images ont l'avantage de donner un éclairage tant sur les auteurs identifiés que sur ceux qui restent non identifiés par les services de police.

La communication a pour objectif de présenter et d'illustrer les forces ainsi que les faiblesses et limites de l'exploitation des images dans une perspective criminologique et criminalistique, à l'appui d'une collection d'images issue de cas réels.

*Mots-clés : Image, Imagerie, Traçabilité, Vidéosurveillance, Mode opératoire*

## Les caméras portables et la pensée magique. Ethnographie de ses usages par un service de police municipal

**Anthony AMICELLE**, Université de Montréal

*anthony.amicelle@umontreal.ca*

Samuel TANNER, Université de Montréal

Les organisations policières sont confrontées à une surveillance toujours plus grande de la part des citoyens, phénomène mieux connu sous le nom de sousveillance. Ceci a pour conséquence une exposition médiatique toujours plus étendue dans le cadre d'interventions perçues comme étant controversées. L'arrestation d'Éric Garner, à New York, en 2014, n'est qu'un exemple parmi une série d'arrestations policières ayant défrayé la chronique. Face à une demande accrue de transparence et de développement de la confiance à l'égard du public provenant de nombreuses sphères de la société, y compris les organismes de droit civique, les acteurs politiques et le public, les organisations policières ont opté pour une solution technologique, soit la caméra portable. Dans le cadre de cette communication, reposant sur une ethnographie extensive d'un service de police municipal nord-américain, nous montrerons la manière dont cet instrument fait l'objet d'une appropriation par les policiers dans leurs routines quotidiennes. En particulier, nous présenterons comment cet instrument agit et contraint les policiers dans leurs manières de négocier les savoir-faire policiers, l'usage de la discrétion et leurs habitudes dans leurs activités quotidiennes. Également, nous le verrons, la caméra affecte tout autant la relation des policiers avec leur hiérarchie. Paradoxalement, cet instrument tend à escamoter purement et simplement les questions de transparence et de confiance entre la police et le public, raisons pourtant de leur adoption, ainsi qu'au sein même de l'organisation, entre policiers de terrain et hiérarchie.

*Mots-clés : police, caméra portable, ethnographie, appropriation*

## Aperçu des potentiels de la recherche inversée par image pour débusquer des sites internet pourvoyeurs de faux documents

**Betina BORISOVA**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*betina.borisova@unil.ch*

Simon BAECHLER, Quentin ROSSY, Université de Lausanne

Alors qu'elle est en pleine essor, la fraude documentaire sur Internet, et en particulier le marché de vente de fausses pièces d'identité, demeure peu étudié sur les plans criminologique et forensique. Notre contribution entend pallier en partie à cette lacune. Elle restitue les principaux résultats de la mise à l'épreuve de la technique de la recherche inversée par image sur Internet pour établir des liens entre des saisies réalisées par une police consécutivement à l'utilisation d'un faux par son détenteur et le(s) site(s) internet diffusant de tels faux. Plus spécifiquement, elle détermine dans quelle mesure cette technique permet aux services de police suisses, d'une part de remonter au site pourvoyeur d'un faux document saisi (visée d'aide à l'instruction du dossier) et d'autre part, de découvrir des sites pourvoyeurs de faux documents d'identité jusqu'à lors inconnus (visée proactive). Des recherches effectuées avec 42 documents saisis par une police suisse, sans mots-clés à l'appui de la requête, ont permis d'identifier 683 sites web, dont seuls 4.8% (soit 33) représentent une plateforme de vente de faux documents. En l'état, cette technique n'est donc pas suffisamment performante et discriminante pour permettre de retrouver le site internet potentiellement pourvoyeur d'un document saisi. Néanmoins, elle s'avère efficace pour identifier des sites de vente de faux documents édités dans différentes langues qui, selon toute vraisemblance, ne seraient pas décelés par une recherche basée sur des mots-clés. De plus, lorsqu'elle est complétée par des mots-clés soigneusement choisis en fonction du document recherché, elle gagne en efficacité en termes de veille systématique des sites de vente de faux documents sur Internet. Enfin, l'information obtenue par le biais de la méthodologie

déployée permet d'enrichir les connaissances sur le marché de vente en ligne de faux documents d'identité, notamment en mettant en exergue tout un commerce jusqu'à présent resté dans l'ombre : celui de la vente de permis de conduire internationaux fantaisistes.

*Mots-clés : fraude documentaire, Internet, recherche inversée par image, veille opérationnelle, Renseignement d'Origine Source Ouverte (ROSO)*

### **Développement d'une méthode évaluative en comparaison de visage**

---

**Maëlig JACQUET**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*maelig.jacquet@unil.ch*

Christophe CHAMPOD, Université de Lausanne

Bien que l'utilisation du visage comme moyen d'identification ait été supplantée par celles des empreintes papillaires et de l'ADN pendant plusieurs années, la multiplication des moyens de capture d'images vidéo et photographiques a ramené progressivement la comparaison de visages sur le devant de la scène judiciaire. La comparaison de visages est devenue un outil d'investigation omniprésent, mais souffre encore de plusieurs lacunes, notamment au niveau de la standardisation, pour être utilisée comme élément de preuve au tribunal.

Deux méthodes sont utilisées pour comparer deux images. D'une part, la comparaison manuelle, qui est effectuée entièrement par un expert, est l'approche la plus utilisée mais souffre de plusieurs inconvénients tels que le manque de transparence et de standardisation. D'autre part, des systèmes biométriques automatiques permettent de comparer deux images ou rechercher les correspondances avec un visage dans une base de données. Ces outils sont très efficaces et aide majoritairement dans une phase d'investigation.

Se pose alors la problématique de l'évaluation des résultats d'expertise en comparaison de visages pour leur présentation au tribunal, et plus particulièrement lors de l'utilisation de systèmes biométriques automatiques car, actuellement, seule la comparaison manuelle est exploitée dans cet optique.

*Mots-clés : reconnaissance faciale, systèmes biométriques automatiques, évaluation*



## Enquête et renseignement : formation, théorie et recherche

Présidence : Fabienne CUSSON

*L'intérêt pour le champs d'étude autour des activités d'enquête est apparu manifeste dans la foulée de la création d'un nouveau Certificat en enquête et renseignement, qui sera lancé à l'automne 2018 à l'Université de Montréal.*

*Les communications qui constitueront cet atelier porteront sur la création de ce certificat, ainsi que sur les théories et les recherches portant sur les « activités d'enquête », définies comme un ensemble d'activités organisées associées à la collecte, à la validation, à la corroboration et au traitement de l'information.*

*Au cours de l'atelier :*

- *Maurice Cusson présentera une théorie de l'enquête*
- *Isabelle Piette présentera une recherche portant sur la comparaison entre les représentations de l'enquête chez les policiers, les administrateurs publics et les enquêteurs privés, en lien avec la théorie de l'enquête précédemment exposée.*
- *Fabienne Cusson et Isabelle Piette présenteront le programme de Certificat en enquête et renseignement.*

*Enfin, les participants seront invités à réfléchir aux possibilités de recherche dans ce domaine et seront appelés à contribuer à un ouvrage francophone sur divers aspects des activités d'enquête et de renseignement.*

### Les théories de l'enquête: science, stratégie et droit

**Maurice CUSSON**, Centre International de Criminologie Comparée  
[maurice.cusson@umontreal.ca](mailto:maurice.cusson@umontreal.ca)

Une revue des écrits sur les enquêtes criminelles fait émerger trois théories.

1/ La théorie scientifique présente l'enquête comme une recherche de la vérité qui respecte les canons de la science. L'enquêteur pose des hypothèses, les confronte aux faits (traces et déclarations) et retient celle qui n'a pas été réfutée.

2/ La théorie stratégique se veut réaliste, elle conçoit l'enquête comme une arme utilisée dans un conflit qui oppose, d'une part, enquêteurs et procureurs et, de l'autre, accusé et avocat de la défense. Ses objectifs sont de faire condamner l'accusé, d'obtenir une entente négociée, de dissuader, de neutraliser ou de prévenir.

3/ La théorie judiciaire est normative. Elle vise la justice, en l'occurrence, éviter de condamner un innocent, protéger les droits de l'accusé, lui assurer une défense pleine et entière et, si possible, punir un coupable par une peine modérée et proportionnée.

### Les représentations de l'enquête du milieu policier, de l'administration publique et du secteur privé au Québec

**Isabelle PIETTE**, Université de Montréal  
[isabelle.piette.2@umontreal.ca](mailto:isabelle.piette.2@umontreal.ca)

Invoqué comme un bloc monolithique, l'univers des enquêtes au Québec est pourtant constitué de communautés hétéroclites provenant de diverses industries; du domaine policier, de l'administration publique et des entreprises privées. À cet égard, il évoque un carrefour d'interactions pluralistes où différentes représentations du travail d'enquête se confrontent et s'associent pour : rechercher des indices et des preuves (Brodeur et Ouellette 2005), reconstruire le cours d'événements (Osterburg et Ward, 2010), «prouver qu'un délit a été commis et que c'est l'accusé qui en est l'auteur» (Encyclopédie du Canada). Peu d'études ont toutefois été conduites pour expliciter l'activité d'enquête au Québec.

Pour mieux comprendre cet univers hétérogène et son fonctionnement, nous voulons cerner les conceptions de l'enquête selon différentes perspectives : celles du milieu policier, de l'administration

publique et du secteur privé. Notre présentation portera ainsi sur l'étude exploratoire de trois représentations discursives de l'enquête. Nous produirons ces représentations à partir d'entrevues menées auprès d'enquêteurs, de l'enregistrement d'une réunion de travail et de la documentation officielle de leur organisation. Puis, à l'aide d'un cadre d'analyse d'herméneutique critique (Ricoeur, 1986) intégrant les théories de l'enquête présentées par M. Cusson, nous exposerons les similitudes et les divergences de ces représentations.

Quelles sont les bases théoriques des représentations de l'enquête des policiers, des administrateurs publics et des enquêteurs privés? La théorie scientifique qui recherche la vérité, la théorie stratégique plus pragmatique ou la théorie judiciaire qui vise la justice ?

*Mots-clés : Enquête, représentation, analyse discursive*

---

### **Le Certificat en enquête et renseignement**

**Fabienne CUSSON**, Université de Montréal

*fabienne.cusson@umontreal.ca*

Isabelle PIETTE, Université de Montréal

À l'automne 2018, l'Université de Montréal accueillera une première cohorte d'étudiants dans son nouveau Certificat en enquête et renseignement, un programme développé dans un étroit partenariat inter-facultaire et avec des milieux de pratique.

La présentation abordera :

- Les démarches de consultation auprès de nombreux experts permettant la constitution d'un dossier d'opportunité faisant le portrait des milieux et de leurs besoins.
- La co-création d'un programme universitaire court, impliquant la Faculté de l'éducation permanente, l'École de criminologie, la Faculté de droit et Polytechniques Montréal, en plus de représentants des milieux privés et publics de l'enquête.
- Les objectifs de formation et contenus juridiques, méthodologiques, théoriques et stratégiques formant le tronc commun des activités d'enquête.
- Les approches pédagogiques axées sur la mise en pratique des apprentissages dans un contexte de travail.

Cette création de programme a mis en lumière plusieurs besoins en matière de recherche empirique permettant de contribuer à la professionnalisation de l'univers de l'enquête et du renseignement, particulièrement en français.

*Mots-clés : Enquête, renseignement, formation,*

## SESSION 3

### Regards croisés sur la désistance et ses leviers

Présidence : Xavier DE LARMINAT

*Cet atelier propose une réflexion sur les dispositions individuelles, les contextes relationnels et les dispositifs institutionnels qui soutiennent les processus de sortie de délinquance, à partir des regards croisés de chercheurs et professionnels investis dans le champ de la probation, en France et en Suisse. Comment les acteurs de la justice pénale interviennent-ils en regard des apports des travaux les plus récents en matière de sorties de vie problématique, lesquels nous enseignent que la cessation des conduites délinquantes va bien au-delà du fait de ne pas récidiver et implique l'acquisition progressive d'une identité prosociale, soutenue par des changements structurels, cognitifs et émotionnels ? Comment perçoivent-ils les dispositifs existants et ceux qui seraient susceptibles d'être mis en place ? Comment se positionnent-ils, en regard de leurs contextes respectifs, sur les approches orientées sur la personne judiciairisée, plutôt que sur les risques qu'elle est présumée présenter ? Quels sont leurs sentiments sur le devenir des justiciables dont ils sont chargés du suivi ? Quels sont les outils qu'ils mobilisent pour les inciter au changement et le sens qu'ils leur attribuent ? Enfin, dans une perspective qui entend favoriser le dialogue entre la recherche et son terrain, quelles pourraient être les prochaines étapes d'une démarche participative susceptible d'irriguer de nouvelles connaissances et stratégies d'intervention contribuant durablement à l'insertion sociale des délinquants ? Voilà autant de questions dont discuteront les participants à cet atelier, en écho à leur recherche collective et pluridisciplinaire consacrée à l'étude des dispositifs de prévention de la récidive et l'exploration des leviers utiles à la désistance (PRELUD).*

#### La « désistance » en France : objet de tension(s) disciplinaire(s) ?

Alice GAÏA, CESDIP - CNRS

[alice.gaia@gmail.com](mailto:alice.gaia@gmail.com)

En France, depuis environs six ans, un sujet de recherche, et d'action, se développe au sein des cercles universitaires et institutionnels : la désistance, connue également sous les termes de désistement, de sortie de délinquance (Mohammed, 2012) ou de désengagement délinquant (Benazeth & al., 2016). Les travaux portant sur ces notions – principalement anglo-saxons – étudient les processus par lesquels les individus cessent de commettre des délits et/ou des crimes. Complexes et pluriels, ces processus ont été analysés sous de multiples angles disciplinaires – principalement criminologiques (Glueck & Glueck, 1950), sociologiques (Sampson, 1986), et psychologiques (Maruna, 2001) – qui dialoguent, par ailleurs, dans la littérature. Sujet d'étude pluridisciplinaire, il s'avère également interdisciplinaire : il suffit de lire, entre autres, les travaux éminents sur le sujet de J.H. Laub, criminologue, et Robert J. Sampson, professeur en sciences sociales (Laub & Sampson, 1988 ; 1990 ; 2001), et de se pencher sur les premières collaborations scientifiques développées en France (Mohammed, 2012 ; Benazeth & al., 2016).

Mais l'interdisciplinarité, et plus particulièrement la connotation criminologique de la désistance, posent plusieurs questionnements quant à l'inscription de ce concept dans les cercles scientifiques français : ces derniers exprimant quelques critiques vis-à-vis de la criminologie en tant que discipline (Bonelli & Bigo, 2014), comment s'inscrivent les travaux sur la désistance dans le paysage scientifique français ?

Cette communication s'appuiera sur quelques réflexions théoriques tirées d'une des premières thèses françaises - en cours de réalisation - sur les sorties de délinquance. Mené en sociologie, ce travail de recherche se compose de quarante-deux récits de vie d'individus ayant été condamnés par une juridiction pour mineur.e.s.

*Mots-clés : Désistance, pluridisciplinarité, interdisciplinarité*

---

## Les sorties religieuses de la délinquance

**Marwan MOHAMMED**, CNRS - Centre Maurice Halbwachs

*marwan.mohammed@ens.fr*

Longtemps en France, expériences religieuse et criminelle ont été pensées comme contradictoires. Ce regard qui relève davantage de la morale que des sciences sociales a contribué à occulter les interactions concrètes, matérielles et symboliques, entre ces deux univers de normes et de pratiques. La sécularisation progressive de la société française, notamment après la seconde guerre mondiale, a accentué ce désintérêt pour la question religieuse dans la sociologie du crime. Cependant, la montée en visibilité et en pratique du religieux depuis la fin des années 1980, puis l'intérêt croissant pour les phénomènes de « radicalisation violente » implique de questionner à nouveau ses articulations avec la question délinquante. L'examen de cette articulation peut s'effectuer à différents niveaux, qu'il s'agisse d'inspiration religieuse du droit et de la réponse pénale, des justifications religieuses du crime ou bien, ce qui nous intéresse davantage ici, de la place du religieux dans les parcours de délinquance et de désistance. C'est ce dernier point que nous abordons dans cette communication en analysant les ressorts et les formes d'expérience qu'implique les sorties religieuses de la délinquance. Après avoir présenté et discuté les principaux acquis de la recherche scientifique, nous mettrons en exergue la pluralité des mobilisations et des significations du registre religieux pour les désistants.

*Mots-clés : Désistance, Religion, Islam, Réinsertion, Délinquance*

---

## Mobiliser les émotions pour raconter la désistance : récits de vie en transition, de l'établissement carcéral à la société libre

**Aurélie STOLL**, Université de Lausanne

*aurelie.stoll@unil.ch*

Cette communication porte sur le rôle des émotions dans le processus de désistance. Quel(s) sentiment(s) jalonnent le désengagement progressif de conduites délinquantes et le maintien d'une vie conventionnelle ? Comment les expériences émotionnelles influencent-elles les comportements ? Quelles émotions soutiennent ce processus ou, au contraire, se présentent comme un obstacle ? Et à quel(s) moments ? Cette présentation expose les premières pistes de réflexion tirées de notre travail doctoral qui repose sur un dispositif méthodologique qualitatif de type longitudinal et dont l'objectif est d'explorer le rôle des émotions dans le processus de désistance à partir des points de vue de ceux qui l'expérimentent en qualité de sortants de prison. Précisément, il s'appuie sur deux vagues d'entretiens en milieu fermé (trois mois puis un mois avant une possible libération) puis trois vagues d'entretiens en milieu ouvert (respectivement trois, six et neuf mois après un retour en société libre) menés auprès de 30 hommes judiciairisés en Suisse romande. Ces témoignages d'émotions éprouvés en regard d'événements de vie, de relations entretenues, de sentiments de réussites ou de difficultés rencontrées sont analysés au travers d'une analyse de discours en continu et donnent à voir un large registre d'expériences de personnes qui s'engagent avec succès dans une sortie de vie problématique.

*Mots-clés : Désistance, Récidive, Expériences, Emotions*

---

## Le désengagement des conduites délinquantes entre dispositions, interactions et institutions

---

Xavier DE LARMINAT, Université de Rouen (CUREJ)

*xavier.larminat@gmail.com*

Entre transformation biographique et régulation institutionnelle, cette communication explorera les processus de sorties de délinquance au croisement de la sociologie des parcours de vie et de la sociologie de l'action publique. Pour cela, on commencera par inscrire la notion de désistance dans une perspective élargie en dressant des ponts avec la sociologie du travail et la sociologie du militantisme, autour des enjeux liés à l'incorporation et la transformation des dispositions, au déroulement des carrières au fil du temps, et à l'influence des institutions publiques. En renversant la tendance habituelle consistant à privilégier l'étude des entrées sur celle des sorties, cette communication entend ainsi soulever différents enjeux spécifiques à l'étude des sorties de délinquance tout en participant à la construction d'une véritable sociologie du désengagement attentive à l'imbrication entre des modes de socialisation plurielle et continue, des interactions situées dans leurs contextes, et des dispositifs institutionnels de régulation des conduites.

*Mots-clés : désistance, désengagement, dispositions, interactions, institutions*

## Les conduites à risques et délinquantes des adultes émergents fréquentant un établissement d'enseignement post-secondaire : État des faits

Présidence : Julie CARPENTIER

*Les individus âgés entre 18 et 24 ans (adultes émergents) sont surreprésentés en regard des conduites à risques, que ce soit au niveau de la délinquance, de la conduite automobile dangereuse, de la consommation de substances psychoactives, de la sexualité, des finances ou des jeux de hasard et d'argent (Institut national de santé publique du Québec, 2014; Statistique Canada, 2005, 2008, 2012). Bien qu'il est largement reconnu que la période de transition à la vie adulte, d'une part, et les milieux postsecondaires, d'autre part, sont tous deux propices à la prise de risques (Khallad, 2010), on détient encore peu de connaissances afin de pouvoir identifier quels étudiants prennent des risques, quelles conduites à risques ils adoptent réellement et si certaines variables y sont liées spécifiquement. Ce symposium propose d'explorer les conduites à risques et délinquantes des adultes émergents à travers quatre présentations distinctes. Les données ont été recueillies auprès de 816 étudiantes et étudiants québécois de niveau post-secondaire à l'aide d'un sondage en ligne. Les résultats seront discutés en regard de différents angles (développemental, politico-légal, criminologique et clinique).*

### Les conduites à risques et délinquantes des adultes émergents

Julie MARCOTTE, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

[julie.marcotte@uqtr.ca](mailto:julie.marcotte@uqtr.ca)

Chantal PLOURDE, (UQTR), Julie CARPENTIER, (UQTR), Natacha BRUNELLE, (UQTR)

Les travaux d'Arnett au début des années 2000 ont mis en exergue l'importance de la période développementale située entre la fin du secondaire et la mi-vingtaine (18-25 ans). Cette phase développementale serait caractérisée par le sentiment d'être «entre deux» âges, l'instabilité, l'égoïsme, et l'exploration identitaire qui se poursuit via l'expérimentation de multiples opportunités affectives, professionnelles, éducationnelles et sociales qui s'offrent aux jeunes. Cette recherche active de soi à travers plusieurs essais et erreurs s'exprimerait notamment par l'adoption de conduites délinquantes ou à risques dont le défi inhérent permettrait aux jeunes adultes de tester leurs capacités. Par ailleurs, les contextes d'études postsecondaires favoriseraient aussi l'émergence et le maintien des conduites délinquantes ou à risques chez les étudiants, notamment en lien avec l'influence des pairs étudiants, la participation à des activités sociales et une diminution de la supervision parentale. Dans le cadre de cette présentation, nous proposons un survol des théories et des connaissances actuelles concernant les conduites à risques des adultes émergents. Le contexte de l'étude menée au Québec entre 2015 et 2016, de même que sa méthodologie, seront aussi présentés.

*Mots-clés : conduites à risques, conduites délinquantes, adultes émergents*

### Les facteurs psychologiques associés aux conduites à risques et délinquantes chez les étudiants de niveau post-secondaire

Julie MARCOTTE, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

[julie.marcotte@uqtr.ca](mailto:julie.marcotte@uqtr.ca)

Julie CARPENTIER, (UQTR), Natacha BRUNELLE, (UQTR), Chantal PLOURDE, (UQTR)

Bien qu'il soit reconnu que les contextes d'études postsecondaires favoriseraient l'émergence et le maintien des conduites à risques chez adultes émergents, d'autres variables (sociodémographiques et psychologiques) y ont été associées. Au plan psychologique, la recherche de sensations fortes (Arnett, 1991) et l'impulsivité (Hayaki, 2006), l'égoïsme (Greene et al., 2000), un statut identitaire diffus (Schwartz et al., 2011) et la détresse émotionnelle (Auerbach et al., 2007) seraient, entre autres, liés à l'adoption de conduites à risques chez différentes populations. À l'heure actuelle, nous savons peu de

choses sur la façon dont s'articulent ces variables psychologiques entre elles et sur leur capacité individuelle et collective à prédire des types spécifiques de conduites à risques et délinquantes. Cette dernière présentation vise essentiellement à répondre à ces questions. Les résultats seront discutés dans une perspective développementale et sous un angle de prévention.

*Mots-clés : conduites à risques, adultes émergents, post,secondaire, variables psychologiques*

### **Les conduites à risques et délinquantes des étudiant(e)s de niveau post-secondaire : étude comparative**

**Julie CARPENTIER**, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

[julie.carpentier@uqtr.ca](mailto:julie.carpentier@uqtr.ca)

Natacha BRUNELLE, (UQTR), Julie Marcotte, (UQTR), Chantal PLOURDE, (UQTR)

À l'heure actuelle, la majorité des connaissances liées à la prise de risque des étudiants postsecondaires provient d'études menées à l'extérieur du Québec et du Canada. Un nombre important de ces études se sont intéressées aux conduites à risques adoptées par les jeunes hommes qui fréquentent des institutions d'enseignement post-secondaires, mais la spécificité des conduites à risques adoptées par les jeunes femmes a fait l'objet de peu d'intérêt scientifique jusqu'à présent. Dans le cadre de cette présentation, les conduites à risques et délinquantes d'un échantillon québécois (N=816) d'étudiants de niveau post-secondaire seront contrastées selon le genre (masculin, féminin), de même qu'en fonction d'autres variables socio-démographiques d'intérêt (âge, statut civil, milieu de vie, niveau de scolarité). Les résultats indiquent que les conduites à risques et délinquantes se manifestent différemment selon le genre et que les femmes adoptent davantage des conduites qui mettent leur santé ou leur sécurité en péril. La fréquence des conduites à risques est aussi plus élevée chez les participants célibataires ou qui habitent chez leurs parents.

*Mots-clés : conduites délinquantes, conduites à risques, étudiants post,secondaire, étude comparative,*

### **Conduites délinquantes et addictives des étudiants de niveau post-secondaire : portrait de la situation**

**Natacha BRUNELLE**, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

[natacha.brunelle@uqtr.ca](mailto:natacha.brunelle@uqtr.ca)

Julie CARPENTIER, (UQTR), Julie Marcotte, (UQTR), Chantal PLOURDE, (UQTR)

Au Canada, le sous-groupe populationnel des 20-24 ans est celui qui présente le plus haut taux d'accusations au Code criminel pour conduite avec facultés affaiblies (Perreault, 2012). Au Québec, c'est parmi les 18-24 ans que l'on retrouve la plus grande proportion de consommateurs réguliers et excessifs (binge drinking) d'alcool (Du Mays & Bordeleau, 2011). Les taux de prévalence des conduites délinquantes sont aussi particulièrement prégnants dans ce groupe d'âge (Ministère de la Sécurité publique, 2012). Dans le cadre de cette présentation, un portrait détaillé des principales conduites délinquantes et addictives des étudiants et des étudiantes de niveau post-secondaire sera présenté en fonction de certains indicateurs criminologiques (précocité, type, fréquence, intensité, gravité). De plus, les liens entre les différents types de conduites délinquantes et addictives seront mesurés, afin d'en vérifier la cooccurrence.

*Mots-clés : conduites délinquantes, conduites addictives, étudiants post,secondaires, cooccurrence*

## Guérir derrière les barreaux : la santé des femmes en prison en Suisse

Présidence : Véronique JAQUIER

*Invisibilisées par les hommes qui représentent la très grande majorité des détenus, les femmes incarcérées sont fréquemment ignorées par les politiques carcérales et sanitaires et leurs besoins spécifiques de santé souvent négligés. Elles souffrent de multiples problèmes de santé avant, durant et après leur incarcération. La recherche a mis en évidence des problèmes de santé complexes et chroniques, soulignant les disparités de santé entre femmes et hommes et identifiant de multiples facteurs de risque qui prêteritent plus particulièrement la santé des premières. S'il est établi que l'expérience carcérale impacte négativement tant la santé physique que la santé mentale, les problèmes de santé des femmes incarcérées sont fréquemment aggravés par leur accès limité aux soins médicaux avant l'incarcération.*

*Face à la vulnérabilité accrue des femmes incarcérées, leur séjour en prison peut représenter une opportunité unique de traiter leurs problèmes de santé durant l'incarcération afin d'éviter qu'elles ne retournent dans la société avec une pauvre santé. Le développement d'une prise en charge intégrée, adaptée à leurs besoins de santé spécifiques fait alors partie intégrante des mesures de réintégration sociale.*

*Avec 3 communications, cet atelier propose une réflexion interdisciplinaire – médecine générale, psychiatrie, santé publique et criminologie – sur la santé des femmes en prison à partir des résultats d'une étude observationnelle, au devis méthodologique mixte, menée au sein de la prison pour femmes de Lonay. À partir des problèmes de santé des femmes incarcérées, il s'agira d'identifier des stratégies qui permettent de répondre à leurs besoins spécifiques en articulation avec les autres mesures favorisant la réintégration sociale. Face à une certaine indifférence des politiques sociales et criminelles pour les femmes incarcérées, le succès de toute intervention repose sur la construction d'une collaboration interdisciplinaire entre chercheurs et praticiens.*

### Troubles mentaux, addictions et traumatisme chez les femmes en milieu carcéral : stratégies pour une prise en charge adaptée

Véronique JAQUIER, Centre romand de recherche en criminologie, Université de Neuchâtel, Suisse  
 veronique.jaquier@unine.ch

La recherche a montré que les femmes incarcérées sont très fréquemment atteintes dans leur santé mentale : 8 femmes incarcérées sur 10 souffriraient de troubles mentaux à travers le monde. Cette fréquence serait supérieure à celle des femmes dans la population normale et à celle des hommes incarcérés. L'incarcération – même pour une courte période – peut s'avérer préjudiciable à la santé mentale des femmes. Troubles anxieux et dépression sont des diagnostics fréquents, aux côtés des abus de substances qui représentent un autre problème de santé majeur pour la population carcérale féminine. Trois quarts des femmes détenues dans les prisons européennes auraient consommé de la drogue avant leur incarcération et 10-50 pour cent d'entre elles avaient des problèmes d'alcool. Répondre adéquatement aux besoins de santé spécifiques de cette population vulnérable s'avère d'autant plus complexe que les trajectoires des femmes incarcérées sont marquées par des expériences de victimisation qui impactent négativement leur santé et favorisent l'adoption de comportements à risque. Les approches intégrées qui ciblent addictions, troubles mentaux et traumatisme apparaissent particulièrement efficaces non seulement pour améliorer la santé mentale et physique des femmes incarcérées, mais également faciliter leur réintégration sociale.

Cette communication discutera des problèmes de santé des femmes de la population d'étude, en s'intéressant particulièrement aux interrelations entre santé mentale, addictions et traumatisme. Il sera lieu d'examiner les ressources personnelles et sociales disponibles et d'identifier des stratégies d'intervention à la fois prometteuses et « réalistes » dans un contexte d'intervention difficile.

*Mots-clés : femmes, prison, santé, prévention, réintégration sociale*



## Pathologies somatiques, comportements en santé et recours aux soins médicaux chez les femmes en milieu carcéral

**Aurélie AUGSBURGER**, Centre de recherche et développement, Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne, Suisse

*Aurelie.Augsburger@chuv.ch*

Les femmes incarcérées souffrent fréquemment de pathologies somatiques engendrées par l'environnement carcéral (p. ex., problèmes dermatologiques, ophtalmologiques, dentaires) et sont aussi plus nombreuses que les hommes à être atteintes de troubles respiratoires, digestifs et musculaires. Les conditions chroniques (p. ex., maladies cardiovasculaires, asthme) sont également plus fréquentes chez les femmes incarcérées que chez les hommes et ces dernières sont aussi plus à risque pour les atteintes à la santé sexuelle et reproductive (p. ex., cancer, infections sexuellement transmissibles). Enfin la consommation de tabac est très fréquente chez les femmes incarcérées, ce qui augmente leur risque de développer des maladies liées au tabagisme. Si certains de ces problèmes de santé sont le résultat du mode de vie et des trajectoires des femmes avant leur incarcération, d'autres traduisent les impacts négatifs de la détention sur la santé.

Cette communication présentera les aspects sociodémographiques des femmes de la population d'étude via les informations récoltées dans les dossiers médicaux et le questionnaire. Par la suite, nous parlerons des habitudes en termes de santé des femmes incarcérées : consommation de substances avant et pendant l'incarcération (tabagisme, alcool et drogues) nutrition et activité physique en milieu carcéral ainsi que de la sexualité et du sommeil. Un point sur les pathologies somatiques ainsi que la prise de médication sera présenté. Et finalement nous discuterons des soins disponibles et utilisés durant l'incarcération par les participantes à l'étude. La comparaison des principales données récoltées avec celles obtenues auprès de la population carcérale masculine et avec celles de la population féminine en général permettra de mettre en évidence les besoins spécifiques des femmes incarcérées.

*Mots-clés : femmes, prison, santé, prévention, réintégration sociale*

## État des lieux des mesures de prévention effectuées chez les femmes en milieu carcéral

**Tiffany ZAHND**, Université de Lausanne, Suisse

*tiffany.zahnd@unil.ch*

Joëlle SCHWARZ Centre de recherche et développement, Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne, Suisse, Carole CLAIR, Centre de recherche et développement, Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne, Suisse

Les femmes incarcérées sont une population à haut risque de vulnérabilité souvent exacerbée par des comorbidités somatiques et psychiatriques. Leur accès aux soins médicaux avant l'incarcération est souvent limité. L'incarcération peut donc être propice à une meilleure prise en charge avec un accès aux soins facilité. Au contraire, si les soins ne sont pas adaptés aux besoins des femmes, l'incarcération peut creuser encore davantage les disparités en santé. Finalement, la notion d'autonomie est également à évoquer, ces femmes étant à risque de subir certaines mesures de prévention du fait du pouvoir décisionnel limité engendré par leur incarcération.

Cette communication établira un état des lieux des mesures de prévention proposées et effectivement effectuées auprès des femmes de la population d'étude. Les objectifs sont de définir les facteurs favorisant et limitant l'accès aux mesures de prévention et d'identifier la pertinence de proposer des interventions pour améliorer l'accès aux mesures de prévention pour les femmes incarcérées.

*Mots-clés : femmes, prison, santé, prévention, réintégration sociale*

## Délinquance et innovation

Présidence : Maxime BÉRUBÉ

*Associer l'innovation des délinquants aux développements technologiques récents peut être tentant. Pourtant, les criminels ont toujours su s'adapter à l'univers changeant des technologies pour mener à bien leurs forfaits. Nouveaux produits, nouveaux modes de production ou d'approvisionnement à exploiter, nouveaux marchés ou environnements à explorer : rien n'est à leur épreuve. Pour mieux comprendre ce phénomène d'adaptation de la délinquance, pour mieux le contrer et le prévenir, les acteurs de la sécurité doivent aussi faire preuve d'imagination et de créativité. Sous le même thème que notre récent ouvrage collectif intitulé « Délinquance et innovation » (Décary-Héty & Bérubé, 2018), cet atelier propose de réfléchir les questions d'innovation et de délinquance en considérant les dynamiques du tandem délinquant-acteur de la sécurité, dans la mesure où les délinquants s'adaptent rapidement aux nouvelles possibilités et aux nouvelles technologies, mais que celles-ci ne sont pas toujours assez sophistiquées pour se soustraire aux acteurs ayant pour objectifs de réguler leurs activités. Notamment, il abordera la question des usages actuels du darkweb par des acteurs délinquants (Décary-Héty), des relations entre les comptes de vendeurs actifs sur plusieurs cryptomarchés (Staehli), du rapport entre science forensique, criminologie et innovation criminelle (Baechler), ainsi que des effets dissuasifs d'une innovation particulière dans le métier policier : le port de caméras corporelles (Boivin). L'ensemble de ces contributions permettront de mieux comprendre le phénomène d'innovation en criminologie, un phénomène encore trop peu étudié.*

### Les innovations criminelles révélées par la science forensique : entre traçabilité et contre-traçabilité

**Simon BAECHLER**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne  
[simon.baechler@unil.ch](mailto:simon.baechler@unil.ch)

A l'image du jeu du chat et de la souris, les criminels sont amenés à innover et à faire évoluer leurs modes opératoires afin d'échapper aux efforts de traçabilité et de surveillance déployés par les forces de police, notamment au travers des moyens forensiques. Or, il s'avère que le recueil et l'exploitation systématiques des traces matérielles auxquels procède la police scientifique offre un excellent vecteur pour détecter et suivre les innovations criminelles. En effet, les traces laissées par les activités des criminels évoluent par définition en parallèle avec la criminalité et constituent par hypothèse un objet d'étude pertinent pour percevoir l'innovation et l'évolution en matière de délinquance. Cette perspective ouvre une contribution originale de la science forensique vis-à-vis de la criminologie et de la traçologie.

Au travers d'exemples issus de la recherche et de la pratique relatifs à différents types de traces, tels que l'ADN, les faux papiers d'identité, les traces de chaussures ou encore les produits stupéfiants, la communication expose comment et en quoi les méthodes forensiques contribuent à détecter l'émergence d'innovations criminelles, de nouveaux phénomènes et modes opératoires, ainsi que l'évolution des marchés criminels. Il en est extrait un processus général de détection et de suivi des innovations se basant sur l'exploitation systématique des traces matérielles.

La communication aborde aussi la dialectique qui s'installe entre innovations criminelles et innovations forensiques. Elle introduit les concepts de traçabilité et de contre-traçabilité, étroitement associées aux notions de dissuasion et de contre-dissuasion ainsi que de surveillance et de contre-surveillance.

*Mots-clés : Traçologie, Innovation, Méthodologie, Traçabilité, Surveillance*

## Cartographier le darknet

David DÉCARY-HÉTU, Université de Montréal  
 david.decary-hetu@umontreal.ca

Le darknet est la sous-section d'internet où toutes les communications entre des internautes et des serveurs hébergeant des sites web sont chiffrées. Ce chiffrement permet d'anonymiser les communications et de rendre difficile la localisation des internautes et des serveurs actifs sur le darknet. L'objectif de cette présentation est de cartographier autant que possible le darknet et d'analyser, à l'aide d'analyses de réseaux, la structure du darknet. Pour ce faire, une collecte des sites actifs sur le darknet sera réalisée et leur contenu sera indexé pour détecter la présence de liens entre des sites.

*Mots-clés : darknet, criminalité informatique, analyse de réseaux*

## Analyse relationnelle des comptes de vendeurs de produits stupéfiants sur les cryptomarchés

Ludovic STAEHLI, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne  
 ludovic.staehli@unil.ch

Damien RHUMORBARBE, ESC-UNIL, Quentin ROSSY, ESC-UNIL.

Les darknets, réseaux bénéficiant de technologies de chiffrement particulières, ont pour but principal de garantir un certain anonymat à leurs utilisateurs. Un tel environnement a permis le développement de marchés de produits illicites, dont certaines plateformes de rencontres entre acheteurs et vendeurs proposent majoritairement des produits stupéfiants.

Ces cryptomarchés se sont développés et ont acquis une certaine notoriété, initiée notamment par la plateforme Silk Road, apparue en février 2011 et saisie par les autorités en octobre 2013. Depuis, plusieurs cryptomarchés ont vu le jour et ont été contraints de fermer, sous la pression des attaques de hackers, des opérations des autorités ou suite à des exit scams, une fermeture volontaire de la part des administrateurs du cryptomarché.

Au gré de l'évolution des plateformes se pose la question de l'activité de leurs utilisateurs. En effet, est-il possible que des vendeurs proposant des produits stupéfiants sur des cryptomarchés entre 2012 et 2014 proposent également des produits sur les plateformes actuellement disponibles ? Proposent-ils des produits similaires, ou est-il possible d'observer une évolution dans le temps ?

Cette étude a permis de mettre en relations des comptes de vendeurs, provenant de différents cryptomarchés, sur la base de leurs activités sur ces plateformes. L'analyse de certains éléments propres aux vendeurs, tels que les clés PGP, les annonces de produits et leurs images ont permis le développement de méthodes permettant de se prononcer sur l'hypothèse qu'un même auteur, ou groupe d'auteurs, est à la base de plusieurs comptes de vendeurs sur différents cryptomarchés actifs simultanément, ou sur une période de temps donnée. De plus, il est montré qu'un petit groupe de vendeurs présente une activité plus importante sur certains cryptomarchés que leurs homologues.

*Mots-clés : Darknets, cryptomarchés, trafic de stupéfiants,*

## L'effet dissuasif des caméras corporelles portées par les policiers : évaluation d'un projet-pilote

Rémi BOIVIN, Université de Montréal  
 remi.boivin@umontreal.ca

Au cours des dernières années, plusieurs services de police ont équipé leurs employés de caméras corporelles (aussi appelée portatives, personnelles, et autres) sur la base de l'idée que cette présence supplémentaire devrait modifier le comportement des personnes impliquées dans une intervention filmée. D'une part, il est attendu que les citoyens prennent conscience de leurs actes et obéissent plus rapidement ou facilement aux policiers ; d'autre part, les policiers eux-mêmes devraient faire l'objet de

moins de plaintes pour comportements inappropriés et utiliser la force avec parcimonie. Les expériences menées dans différentes villes du monde ont d'abord appuyé ces hypothèses, avant de montrer un support plus mitigé. Le projet-pilote relaté dans cette présentation fait suite aux résultats initiaux favorables, mais a eu lieu pendant la période de remise en question de l'outil technologique. Soixante-dix-huit policiers de différentes unités policières ont été équipés de caméras corporelles pour une durée allant jusqu'à six mois. Des tests statistiques variés ont été faits afin de vérifier l'impact des caméras corporelles sur l'emploi de la force, les plaintes, les agressions envers les policiers, la contestation en cour des constats d'infraction routière et la satisfaction du service reçu, entre autres. La présente conférence s'attarde à dresser un bilan de l'impact quantitatif de ce projet-pilote.

*Mots-clés : Police, caméras corporelles, dissuasion*

### **Vendre des biens volés en ligne : une étude exploratoire**

**Sara ANIELLO**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*sara.aniello@unil.ch*

Stefano CANEPPELE, UNIL

Les criminologues ont étudié le vol sous différentes perspectives, mais peu d'entre eux ont porté leur attention sur la revente de biens volés. Profitant d'internet comme environnement de vente, les voleurs et receleurs peuvent vendre aisément des biens et ainsi maximiser leur profit. Cette étude, basée sur 227 cas reportés entre 2015 et 2016, propose une typologie des marchés en ligne de biens volés et suggère que ces types de marchés sont indépendants des marchés physiques, bien que similaires. En ce sens, cette recherche est innovante, car elle postule que les marchés en ligne représentent un nouvel environnement pour la vente de biens volés.

*Mots-clés : Biens volés, recel, online, méthode*

## (Dé)judiciariser les (jeunes) adultes : perspectives internationales

Présidence : Catherine ROSSI

### « Juger la personne plutôt que l'acte » : les implications sociales d'une justice individualisée

Arnaud FRAUENFELDER, Haute Ecole de Travail Social - Genève (HETS)/ HES-SO

[arnaud.frauenfelder@hesge.ch](mailto:arnaud.frauenfelder@hesge.ch)

Géraldine BUGNON, HETS, Armelle WEIL, HETS

La prise en compte de la situation personnelle des jeunes sous contrainte judiciaire se situe historiquement au fondement de la justice des mineurs ; ainsi, « juger la personne plutôt que l'acte » est un mot d'ordre pour tous les professionnels de la chaîne pénale chargés d'encadrer les mineurs depuis le repérage d'un acte délinquant jusqu'à l'exécution d'une peine ou mesure de protection. Cette communication entend mettre en lumière les implications concrètes de cet adage sur la carrière pénale et délinquante des jeunes concernés : dans quelle mesure l'application de ce principe protège-t-elle les mineurs d'une justice plus rétributive ou au contraire est-elle à l'origine de nouvelles formes de contrainte et de stigmatisation du public concerné ?

Nous répondrons à cette question à partir d'une enquête sociologique menée sur des parcours de jeunes dans la chaîne pénale et en dehors de celle-ci, privilégiant ainsi une approche « par le bas » de la régulation de la délinquance juvénile. Premièrement, on constate un effet cumulatif des ressources et handicaps au fil de la carrière pénale des jeunes interviewés : ainsi une interruption de la trajectoire scolaire peut légitimer une surveillance pénale renforcée produisant de nouvelles formes de stigmatisation et freinant encore davantage un éventuel rattrapage scolaire. Deuxièmement, les ressources et capitaux acquis avant ou pendant la carrière pénale – y compris dans des univers sociaux déviants – peuvent avoir un caractère transférable : ainsi, des compétences acquises dans le cadre d'activités délinquantes peuvent être mises à profit d'un projet de réinsertion professionnelle ; a contrario, certaines difficultés sans lien avec les pratiques déviantes – par exemple la difficulté à produire un récit sur sa propre vie – peuvent être interprétés par les institutions pénales comme un signe de résistance de la part du jeune et conduire à un renforcement du contrôle sur ce dernier.

*Mots-clés : Justice des mineurs, délinquance juvénile, carrière pénale et déviante, trajectoire sociale, expérience des mineurs*

### Implanter un programme de mesures de rechange pour adultes en matière criminelle au Québec : faire preuve d'innovation ou rattraper un retard ?

Catherine ROSSI, Université Laval

[catherine.rossi@svs.ulaval.ca](mailto:catherine.rossi@svs.ulaval.ca)

Alexandre BELLAND-OUELLETTE, étudiant, Université Laval; Julie DESROSIERS, Professeure, Université

Laval; Vicky BRASSARD, doctorante, Université Laval

Le Québec, dès les années 80, a été l'un des précurseurs du programme de mesures de rechange permettant de créer une réponse sociale à la criminalité adolescente : en droit des mineurs au Québec, la judiciarisation est utilisée en dernier recours, et le moins possible. Les institutions sociocommunitaires jeunesse, en développant un modèle d'intervention qui propose une action aux accents davantage réparateurs et psychosociaux que punitifs, réussissent aujourd'hui à prendre en charge plus de 70% de la délinquance adolescente (12-17 ans) sans la judiciariser. Or il est étonnant de constater que le Québec, si performant en matière de non-judiciarisation des adolescents, accuse un retard majeur à ce niveau en matière adulte. Le 1er septembre 2017, alors que s'engage un vaste débat sur les fondements de l'accès au droit et à la justice au Québec, le Ministère de la justice annonce l'ouverture d'un programme de mesures de rechange général (PMR-G), pour adultes cette fois, dont les

applications conduiraient à la déjudiciarisation d'une liste choisie d'infractions poursuivies par voie sommaire (peu graves), à l'exclusion de certaines infractions contre la personne. Les applications de ce PMR-G impliqueraient, pour chaque adulte concerné, une première comparution puis, sur proposition du Ministère public, une déjudiciarisation du cas moyennant un transfert du prévenu à la charge d'organismes sociocommunautaires, d'ordinaire impliqués dans les mesures de rechange pour adolescents. Ces organismes seraient en charge de faire appliquer une mesure alternative au prévenu déjudiciarisé : médiation, travail communautaire, etc., ce en échange du retrait des accusations. Le PMR-G a débuté dans trois provinces du Québec, à tous petits pas, depuis quelques mois. La présente communication permettra de faire état des premières observations réalisées dans le cadre d'un programme de recherche, financé par le CRSH, ayant pour objet d'accompagner le démarrage de ce programme inédit. Seront bien entendu discutés ses fondements, ainsi que ses enjeux.

*Mots-clés : Québec, programme de mesures de rechanges, déjudiciarisation, tribunaux pour adultes*

### **L'évolution des modèles de prise en charge des mineurs délinquants en Haiti comme l'expression sous-jacente des représentations sociales des acteurs**

**Claude Mane DAS**, Université d'Etat d'Haiti

*claudemaned.as@ueh.edu.ht*

L'analyse des mesures légales et administratives de prise en charge des enfants en situation de délinquance de 1800 à nos jours en Haiti peut être scindée en quatre périodes bien distinctes. Une première période se situant entre 1807 et 1943 caractérisée par la prévention des situations de délinquance et l'institutionnalisation des enfants en danger. La deuxième période qui s'étend de 1945-1960 fut celle de la consécration des structures de protection et de l'émergence d'une législation assez protectrice des droits de l'enfant. La troisième période qui s'étale de 1961 à 1993 traduit la phase opérationnelle des structures judiciaires et de réhabilitation des enfants en situation de délinquance. La dernière période est celle qui couvre 1994 à 2014. Elle est surtout marquée par la ratification des principaux instruments internationaux des droits de l'homme et de droits de l'enfant et la réorganisation des structures de protection avec évidemment des moments de dysfonctionnement.

A chaque période correspond un modèle dominant de prise en charge des délinquants juvéniles. Notre étude consiste à cerner les circonstances et mobiles qui sont à la base des multiples changements. Cette légitime préoccupation permet de formuler l'hypothèse selon laquelle qu'au-delà des crises politiques et de la précarité des familles et du dysfonctionnement du système de protection, les changements de modèles de prise expriment une représentation sociale des enfants auteurs d'infractions.

L'organisation empirique de l'étude s'articule autour de l'analyse des bases de données et registres de trois prisons. 2456 dossiers dont 405 filles ont été consultés. Un questionnaire a été administré à 220 intervenants du secteur (Juge, Agent protection, Policiers, Agents pénitentiaires...).

La communication consiste à discuter et à interpréter les données à la lumière des éléments théoriques de l'approche structurale des représentations sociales. Il s'agira de déterminer le noyau central et de faire ressortir les zones périphériques à la base des décisions et modèles de prise en charge des mineurs.

*Mots-clés : délinquants juvéniles, représentations sociales, noyau central et zones périphériques*

## Différences et similitudes dans la prise en charge judiciaire des jeunes filles délinquantes au Brésil et en France

**Dominique DUPREZ**, CESDIP- CNRS, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines  
 dduprez@cesdip.fr

Cette communication s'appuie sur plusieurs années d'enquête au Brésil et en France sur des jeunes ayant commis des délits et objets d'une mesure de privation de liberté. Nous traiterons dans cette communication de la situation particulière des filles sans nous empêcher de questionner le genre dans l'analyse. Les contextes socio-économiques sont fort différents, mais la situation des populations les plus précarisées, dans les favelas au Brésil, dans les "cités" et les camps en France, les écarts ne sont pas si différents.

On s'interrogera dans un premier sur une comparaison des trajectoires des filles "en conflit avec la loi" comme on dit au Brésil. Ici, dans le trafic les filles peuvent être cheffe d'un gang avec des garçons sous leurs ordres, alors que les filles en France restent le plus souvent intégrées à des groupes de garçons avec lesquels elles partagent le quotidien et qui sont souvent assez protecteurs avec les filles. C'est souvent la rencontre amoureuse qui introduit pour certaines d'entre-elles une bifurcation de trajectoire qui les conduit à une peine de privation de liberté.

Le second volet concerne l'expérience carcérale. Si le volet socio-éducatif s'impose au Brésil au sein des "centros de internação", il reste que les filles sont fréquemment délaissées par leurs familles, en particulier par les mères, le constat est similaire en France. Du côté des garçons où le passage par la case prison est plutôt vécu comme un signe de virilité, l'expérience des filles est ancrée dans la honte, il faut la cacher auprès des connaissances du quartier.

Cette comparaison souligne que derrière la question des différences nationales, la question du genre est omni-présente tant dans le déroulement des trajectoires que dans les réponses pénales. Si les filles relèvent des systèmes de protection de l'enfance pour de petits délits, elles sont sur-pénalisées quand elles commettent des délits qui ne semblent pas conformes à leur sexe et profitent beaucoup moins que les garçons de programmes d'insertion professionnelle.

*Mots-clés : délinquance, prison, justice des mineurs, genre*

## Justice juvénile en Amérique Latine : vers une approche restauratrice ?

**Claudia CAMPISTOL**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne  
 claudia.campistol@unil.ch

L'Amérique Latine est une des régions les plus violentes au monde et compte une nette surreprésentation de jeunes en tant que victimes et auteurs. L'étude de la délinquance juvénile est caractérisée par l'étendue de la région, son hétérogénéité et la faiblesse d'indicateurs sur le phénomène. Les réponses fournies par les Etats sont antinomiques combinant durcissement de certaines politiques pénales et développement d'un modèle de justice basée sur l'approche restauratrice, matérialisé avec l'approbation de la Déclaration Iberoaméricaine de justice juvénile restauratrice, en 2015. Malgré que les pays de la région disposent de législations pénales juvéniles spécifiques, conformes aux standards internationaux, il semblerait qu'une brèche existe entre les discours normatifs et leur application. Cette communication présente notre recherche dont l'objectif est de déterminer précisément la nature des réponses fournies par les Etats latino-américains au phénomène de la délinquance juvénile et de mesurer les niveaux de délinquance juvénile observés dans ces pays. Nous exposons son contexte, lequel repose sur le cadre théorique de la justice restauratrice et sa méthodologie appliquée. Celle-ci consiste en l'analyse de données officielles récoltées au travers d'un questionnaire envoyé aux autorités judiciaires des pays à l'étude dans le but de nous renseigner sur leur application des normes internationales répondants aux critères de l'approche restauratrice.

*Mots-clés : Justice Juvénile, Justice restauratrice, Amérique Latine*



## Homicides : phénomènes, auteurs et enquête policière

Présidence : Jean PROULX

### L'homicide en Algérie. Analyse exploratoire des cas commis entre 2011 et 2014

**Boucif SOUIDI**, Université de Liège (Belgique)

*Boucif.Souidi@doct.ulg.ac.be*

Dans tous les pays du monde, l'homicide est considéré comme le crime le plus grave. En Algérie, c'est l'un des rares crimes qui requièrent encore la peine la plus sévère : la peine de mort. Toutefois, combien même il suscite, en raison de sa gravité et de la tension dramatique qu'il génère, l'inquiétude des politiques, du public et des médias, peu de données scientifiques sur ce phénomène criminel sont disponibles en Algérie, à cause notamment du nombre limité des sources de données nationales.

À travers les données d'homicides commis entre 2011 et 2014, le chercheur offre un aperçu inédit sur le crime de meurtre dans un pays qui, malgré sa proximité géographique avec l'Europe, se distingue par un certain nombre de caractéristiques démographiques, sociales et culturelles différentes de celles du monde occidental. Les résultats des analyses, qui s'inscrivent dans le cadre plus large d'une étude pionnière sur les facteurs d'élucidation des homicides en Algérie, décrivent, outre une typologie inédite des homicides algériens, les caractéristiques situationnelles du crime (relation victimologique, lieu, moment et arme du crime), et les caractéristiques sociodémographiques des victimes et des auteurs et leurs modes de vie (sexe, âge, niveau de scolarisation, statut matrimonial, situation professionnelle, antécédents criminels, consommation d'alcool et de drogues).

Ces résultats ont permis de dégager un certain nombre de caractéristiques générales, dont certaines sont communes à la communauté internationale, et d'autres qui semblent être spécifiques à l'Algérie. Bien que certaines similitudes entre les homicides algériens et occidentaux émergent de l'analyse, de nombreuses différences importantes constatées peuvent constituer une source précieuse au profit des criminologues qui désirent effectuer des comparaisons internationales en vue d'expérimenter les théories développées pour expliquer les violences criminelles.

*Mots-clés : homicide, Caractéristiques des auteurs et des victimes, Algérie*

### Les homicides sexuels : crimes hybrides ou spécifiques ?

**Julien CHOPIN**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*julien.chopin@unil.ch*

Eric BEAUREGARD, Simon Fraser University, School of Criminology

Cette recherche propose de s'intéresser à la question des meurtres sexuels en l'abordant sous l'angle des ressemblances et des différences avec les agressions sexuelles violentes et les meurtres non-sexuels de prédation. La question s'est posée de savoir si les meurtres sexuels sont des agressions sexuelles violentes qui se sont soldées par un homicide ou s'ils constituaient des crimes à part entière. Afin de répondre à cette question, nous avons travaillé sur un échantillon de meurtres sexuels (N=173), d'agressions sexuelles violentes (N=1100) et de meurtres de prédation non sexuels (N=463) afin de comparer les caractéristiques des victimes, des auteurs et du mode opératoire. À partir d'analyses bivariées et multivariées, les résultats tendent à montrer que le meurtre sexuel est un crime plus spécifique qu'hybride dans la mesure où il présente plus de dissimilarités que de ressemblances avec les deux autres types de crimes considérés dans l'analyse. Les résultats indiquent également plus de similitudes avec les crimes sexuels qu'avec les homicides.

*Mots-clés : Délinquance sexuelle, Homicide sexuel, Modus operandi*



## Les meurtriers Sexuels d'Enfants

Jean PROULX, Université de Montréal

*jean.proulx@umontreal.ca*

Jonathan JAMES, Mélina SIWIC et Eric BEAUREGARD

Il existe très peu d'études empiriques au sujet des meurtriers sexuels d'enfants. Néanmoins, les résultats de ces études indiquent que ces meurtriers présentent des fantasmes sexuelles déviantes, qu'ils ont tendance à se masturber de manière compulsive et qu'ils sont isolés socialement. De plus, ces meurtriers ont de nombreux antécédents judiciaires pour des délits sexuels sans contact physique avec la victime (ex. : exhibitionnisme, voyeurisme). Malgré l'intérêt de ces études, elles reposent sur un nombre limité de meurtriers sexuels d'enfants. En conséquence, nous avons effectué une étude comparative afin de valider les résultats des études antérieures et d'explorer de nouveaux domaines de facteurs associés au meurtre sexuel d'enfant. Au total, notre échantillon est composé de 66 meurtriers sexuels dont le délit fut commis en France. Parmi ceux-ci, il y en a 26 dont la victime est un enfant et 40 dont la victime est une femme adulte. Nos résultats indiquent que le sadisme sexuel et les fantasmes d'homicide sont moins fréquents chez les meurtriers sexuels d'enfants que chez ceux de femmes adultes. Également, les meurtriers d'enfants ont une prévalence plus faible de problèmes psychosociaux, à savoir, l'isolement social, le sentiment de rejet, les problèmes familiaux, et cela en comparaison des meurtriers sexuels de femmes. Toutefois, la prévalence de la psychopathie dans les deux groupes était relativement faible et dans des proportions équivalentes. Ces résultats obtenus avec un échantillon provenant de France, diffèrent en de nombreux points de ceux obtenus auprès d'échantillons canadien et allemand. Dans le cadre de notre présentation nous aborderons le rôle possible des facteurs culturels afin d'expliquer ces divergences dans les résultats.

## L'enquête policière d'homicides.

### Examen des facteurs à l'origine de l'élucidation des homicides en Algérie

Boucif SOUIDI, Université de Liège (Belgique)

*Boucif.Souidi@doct.ulg.ac.be*

L'enquête policière d'homicide est un processus très complexe en raison des particularités inhérentes à la gravité du crime commis et les nombreuses activités et procédures d'investigation menées par les enquêteurs pour identifier l'auteur des faits et élucider le crime. Certains homicides sont faciles à résoudre lorsque le meurtrier avoue le crime perpétré de son plein gré, ou lorsqu'un témoin oculaire révèle l'identité de l'auteur aux enquêteurs. En revanche, il existe des homicides difficiles à résoudre, commis dans des endroits isolés, à l'abri des regards, et quelques fois sans mobile apparent, où les capacités d'investigation sont mises à rude épreuve pour aboutir à l'élucidation du meurtre. Enfin, des auteurs d'homicides demeureront à jamais inconnus, quels que soient les efforts d'investigation investis. À travers les données d'homicides commis en Algérie entre 2011 et 2014, les résultats de recherche présentés offrent un aperçu inédit des facteurs à l'origine de l'élucidation de ce type de crimes dans une région du monde où les informations sur ce sujet sont plutôt rares. Bien que le débarquement de nouvelles méthodes d'enquête, qui s'appuient sur des moyens technologiques et scientifiques récents (à l'exemple de l'identification génétique d'ADN), semble avoir bousculé aussi bien les procédures traditionnelles d'investigation que les mentalités et les attitudes des enquêteurs, l'examen des facteurs d'élucidation des cas examinés met en évidence au moins trois constats majeurs. D'abord, la contribution modeste des efforts d'enquête dans la résolution des affaires d'homicide, accomplie à la faveur de l'attitude du meurtrier qui avoue spontanément son crime. Ensuite, l'apport marginal de l'expertise scientifique dans l'identification des auteurs. Enfin, la prééminence des facteurs humains et relationnels (témoignages, aveux spontanés, dénonciation), comparés aux facteurs matériels (constatations, investigations techniques, expertise criminalistique).

*Mots-clés : Enquête policière, Facteurs d'élucidation, Homicide, Algérie*

## L'indifférence du management, le management dans l'indifférence...

Présidence : Frédéric SCHOENAERS

*La chaîne judiciaire pénale n'a pas échappé au mouvement d'introduction d'une logique de « management. Ainsi, le Nouveau Management Public est-il supposé contribuer à une amélioration des performances organisationnelles en réponse aux effets négatifs que les routines bureaucratiques (lenteur, coût, rigidité) avaient générées au cours du temps. Au-delà du discours sous-tendant l'idéologie managériale, les projets et initiatives concrets qui ont foisonné durant ces trois dernières décennies engendrent de nouvelles attentes mais également des modifications variées dans les modes de fonctionnement des services de police ou des entités judiciaires et carcérales: monitoring des activités, rédaction de plans de gestion, diminution du temps de réponse, démultiplication des outils de poursuite, autonomie de gestion, etc. L'analyse empirique des impacts des changements dans le fonctionnement des organisations policières fait émerger des enjeux importants (pouvant parfois aller jusqu'à une remise en cause de certains fondements démocratiques, si l'on pense, par exemple, à la diminution importante des procédures contradictoires en matière correctionnelle) relatifs aux nouveaux modes de fonctionnement organisationnels et professionnels dorénavant en vigueur. Toutes ces évolutions soulèvent à tout le moins deux questions génériques : tout d'abord, les finalités mêmes de toute une série de dispositifs managériaux orientés « résultats chiffrés » ont-elles pour conséquence de « neutraliser » l'intérêt porté aux effets du travail réalisé par les professionnels (l'indifférence du management) ? Et ensuite, le contexte actuel de pression sur les services publics qui les incite à « performer » à tout prix empêche-t-il les acteurs de prendre du recul par rapport aux nouveaux sens pris par leurs pratiques (le management dans l'indifférence) ? Le traitement de ces questions sera envisagé au travers des 3 à 5 contributions couvrant les différentes composantes de la chaîne pénale.*

### **L'informatisation du travail policier et judiciaire. Enjeux pour les relations de service**

**Alexia JONCKHEERE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie  
 alexia.jonckheere@just.fgov.be

Valentine MAHIEU, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Carrol TANGE, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

L'informatisation du travail policier et judiciaire se poursuit vaille que vaille, à travers l'imposition d'outils dont les défaillances régulières obligent les travailleurs à des surcroits de travail, destinés à ajuster tant leurs pratiques que les outils eux-mêmes aux usages qui en sont prescrits. Notre contribution propose d'interroger ce que ces outils informatiques font faire aux acteurs policiers et judiciaires et en particulier, comment ils font évoluer les relations de service qu'ils entretiennent en interne, au sein des appareils policiers et judiciaires, et entre ces appareils, alors qu'ils sont confrontés dans le même temps à des réformes managériales permanentes. Nous nous baserons sur trois terrains d'enquête investis dans le cadre de recherches doctorales réalisées en Belgique. Ces terrains se rapportent à trois groupes d'acteurs : les assistants de justice (agents de probation), le personnel administratif de la police et de la justice et les analystes stratégiques au sein de la police.

*Mots-clés : Management, informatisation, relations de service, réformes*

### **Les aléas du positionnement des acteurs de l'évaluation en matière de sécurité et de police**

**Carrol TANGE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie  
 Carrol.Tange@just.fgov.be

Sybille SMEETS, Centre de recherches criminologiques (Université libre de Bruxelles, Belgique)

L'évaluation implique toujours une dimension politique, au sens « noble » du terme : d'une part, elle doit répondre à des questions destinées à produire de l'action politique et est intrinsèquement liée à la prise de décision politique quant aux besoins collectifs ou individuels jugés prioritaires dans la mise en œuvre des programmes ou dispositifs évalués, mais aussi quant à l'allocation des ressources publiques.

D'autre part, l'évaluation s'adresse à de multiples « audiences » et « interlocuteurs » qui peuvent être en compétition dans la manière d'interpréter et d'utiliser les résultats produit : décideurs politiques, commanditaires de l'évaluation, acteurs et bénéficiaires des programmes et dispositifs évalués, médias, milieux scientifiques et citoyens eux-mêmes ont des préoccupations et des priorités qui ne sont ni forcément cohérentes, ni forcément consensuelles.

A la multiplicité des audiences s'ajoute une diversité des modalités d'évaluation qui peuvent être mobilisées (notamment en termes de méthodologie). Celles-ci font aussi l'objet de négociations, d'ajustements réciproques entre opérateurs des évaluations et commanditaires, de jugements et de contestations qui vont bien au-delà de considérations scientifiques ou techniques sur la validité interne ou externe de l'évaluation.

De ces choix transparaissent à la fois l'objectif, formulé explicitement ou non, que l'on souhaite voir atteint par l'évaluation et la ou les audiences que l'on considère comme prioritaires. Dans ce cadre, et alors que les opérateurs de ces évaluations sont susceptibles de parfaitement s'entendre entre eux, les savoirs qu'ils produisent sont, dès lors, sources de conflits entre leurs audiences respectives, notamment concernant la maîtrise du savoir produit ou de l'outil de production de ce savoir.

Au départ de la parole et du vécu de certains de ces opérateurs locaux de l'évaluation : évaluateurs internes des politiques de prévention et de sécurité et analystes des zones de police belges, cette contribution s'attache plus particulièrement à comprendre comment ces opérateurs «

*Mots-clés : police, sécurité, évaluation, politiques publiques*

### **L'idéologie « modernisatrice » et la profession d'avocat : vers plus d'efficacité pour la Justice belge ?**

**Christophe DUBOIS**, Université de Liège

*c.dubois@uliege.be*

Valérie MANSVELT, Université de Liège

Alors que de nombreux auteurs soulignent la crise actuelle de la profession d'avocat (Karpik, 2003 ; Wickers & Jamin, 2010 ; Susskind, 2017), cette communication vise d'abord à rendre compte de la contribution des avocats au processus de « modernisation » de la Justice. Il s'agira ensuite d'appréhender certaines controverses relatives à l'idéologie qui sous-tend ce processus de « modernisation ».

Nous commencerons par rendre compte de certains outils numériques concrets impulsés par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.BE). Ainsi, nous retracerons la genèse et les usages d'outils tels qu'e-deposit, regsol et la carte professionnelle pour avocat, mais aussi le partenariat unissant le S.P.F. Justice et les professions juridiques en matière d'informatisation de la Justice.

Il conviendra ensuite d'analyser le travail de diffusion, de réception et de traduction de l'idéologie « modernisatrice », laquelle, au vu des controverses observées, s'accommode mal de l'idéologie professionnelle « classique ». En effet, la profession est animée par de nombreuses controverses relatives à la digitalisation (comme nécessité ou obstacle à leur survie), à l'extension de son périmètre (aux notaires, huissiers, comptables et autres professions libérales) et aux nouveaux « business models » collaboratifs. Les justiciables (au premier rang desquels figurent les PME) et de nouveaux acteurs – parmi lesquels figurent les legaltechs – sont régulièrement invoqués par certains avocats pour souligner soit la nécessité, soit les dangers d'une « évolution » de la profession vers davantage d'efficacité, d'efficacité, de marges bénéficiaires, de confiance et de transparence notamment.

Notre méthode repose sur des entretiens semi-directifs (réalisés entre octobre 2017 et mai 2018 avec vingt avocats belges francophones, parmi lesquels des représentants de l'ordre, ainsi qu'avec cinq responsables politiques) et sur une analyse de documents (notes politiques, communications de l'ordre, presse professionnelle, etc.).

*Mots-clés : idéologie, modernisation, profession, avocats, controverses*

## Quel management pour la justice belge suite à la réforme de 2013 ?

Frédéric SCHOENAERS, Université de Liège

*F.Schoenaers@uliege.be*

L'ordre judiciaire belge vit depuis le milieu des années 90 une période de mutations. Les changements observables font généralement suite à des décisions politiques dont les conséquences se matérialisent par une série de réformes des procédures judiciaires. Mais à côté de ces modifications liées aux missions exclusives des institutions judiciaires, on note également que ces dernières sont inscrites dans des processus de changements plus généraux liés au concept de "service public". En d'autres termes, depuis quelques années, les conditions d'exercice de l'activité juridictionnelle ont sensiblement évolué. Dans la foulée de la montée de l'Etat managérial ou "rationalisateur", des "affaires" qui ont éclaté dans le courant des années quatre-vingt-dix (avec comme apogée la marche blanche à Bruxelles), de la médiatisation des manquements de l'institution justice ou encore d'un rapport social à la norme modifié, les exigences à l'égard des organisations judiciaires se sont renforcées et multipliées étant à l'origine d'une première ère de managérialisation (soft) de la justice. Les années 2010 à 2014 pourraient consacrer l'entrée de la justice dans une seconde phase de réforme que l'on serait tenté de qualifier d'ère du Management 2.0. Notre hypothèse est que les caractéristiques de cette seconde phase de managérialisation pourraient initier un « paradigm shift » pour la justice et ses magistrats. La réforme votée au parlement en 2012 et 2013 et devenue pour une part significative effective en avril 2014, pourrait permettre d'assister à une transformation profonde des points de repères organisationnels et culturels au sein du monde judiciaire. Il suffit de penser aux impacts du double mécanisme de contractualisation qui sera mis en œuvre. En premier lieu entre le politique et les collèges des Cours et Tribunaux et du Ministère public puis dans un second temps entre ces deux collèges et les différentes juridictions qui en ressortissent (Caldelli, 2015). Cette contribution s'attachera par conséquent à décrire dans les grandes lignes la nouvelle réforme de la justice belge.

*Mots-clés : réforme justice, management, changement, performance*

## La loi contre la managérialisation ? Analyse d'une tentative de changement du paradigme dominant

Christian MOUHANNA, CNRS-CESDIP

*mouhanna@cesdip.fr*

Depuis la fin des années 1990, la justice française est gagnée par la managérialisation et la course à la productivité, entraînant une compétition entre les chefs de juridictions et entre les tribunaux, à la recherche de tous les moyens pour gagner en efficacité. Les conséquences de ces pratiques sont connues : jugements sans audience, sans examen de l'environnement social du mis en cause, désindividualisation, automatisation du processus de décision, et augmentation des peines de prison. La Chancellerie, alertée par plusieurs rapports, a tenté d'inverser ce mouvement en initiant une nouvelle loi invitant les magistrats à davantage prendre en compte les justiciables. Ce texte a connu des fortunes diverses et peine à s'imposer, alors même que tout le monde se plaint du fonctionnement actuel. Nous montrerons pourquoi les différents acteurs de la chaîne pénale ne se sont pas suffisamment emparés des opportunités offertes par la loi, mais également les contradictions qui existaient au sein même du Ministère de la Justice. En effet, la volonté de faire appliquer ce nouveau texte dans un environnement désormais gagné par les réflexes managériaux ne s'est pas accompagnée d'une rupture forte avec les demandes antérieures. Il conviendra alors de s'interroger sur ce paradoxe. Quant aux juridictions, elles se retrouvent à gérer ces injonctions contradictoires et hésitent à opter pour la nouveauté, créant de fait une impasse. La réforme est-elle pour autant condamnée ? Nous analyserons les pesanteurs mais aussi les possibilités existantes dans le contexte actuel, en intégrant aussi bien les effets d'organisations que les considérations professionnelles - ou corporatistes.

*Mots-clés : justice, tribunaux, management, réforme, individualisation*

## Tranquillité publique et maintien de l'ordre

Présidence : Carole GAYET-VIAUD

### L'insécurité liée à l'orpaillage en Côte d'Ivoire

**Aka Célestin ABOUDOU**, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

*akacelestinab@gmail.com*

Salia René SAHI, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Konan Georges GAULITHY, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Avec une économie agricole régulièrement sujette aux fluctuations des termes de l'échange, la Côte d'Ivoire a opté pour la diversification de ses sources de revenus. L'exploitation minière avec la production d'or qui est passée de 12 à 25 en 5 tonnes, connaît un certain développement. L'Etat a mis en place un cadre formel d'exploitation minière. Cependant à côté de cette exploitation prospère l'orpaillage. Elle consiste à extraire un concentré de substances matérielles et en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et des procédés manuels et traditionnels. La présente communication vise, à travers une étude empirique avec la zone d'Ity comme champ d'investigation, à montrer la réalité des choses en lien avec l'insécurité qui s'y rattache. Il ressort des résultats que le développement d'une telle activité fait vivre les populations dans un environnement de crainte et d'angoisse au regard des enlèvements et crimes avec des personnes retrouvées mortes, vidées de leur sang. En effet, cette activité a suscité des flux migratoires de populations allogènes et allochtones des pays de la CEDEAO. Ces immigrés, d'une diversité d'origines et de croyances exploitent et profanes un espace abritant des sanctuaires d'adoration d'autochtones animistes. Les défis existentiels socio-économiques et de développement rendent certains tuteurs pragmatiques donc souteneurs, tandis que d'autres conservateurs y voient du mépris des croyances locales. Cette étude relève donc les facteurs liés à la pression démographique, le caractère informel de l'activité et les insuffisances en matière de contrôle comme éléments majeurs expliquant cette insécurité. Cette communication se veut une contribution, qui s'appuie sur les pesanteurs et de l'organisation sociale locale, pour une meilleure organisation de la réponse étatique qui, malgré les mesures de destruction des sites clandestins et illégaux, les voit être recolonisés ou renaître ailleurs.

*Mots-clés : Insécurité, orpaillage, artisanal, Côte d'Ivoire*

### Réaction sociale vis-à-vis du phénomène des gangs des "microbes" à Abidjan

**Konan Georges GAULITHY**, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

*konangeorges@yahoo.fr*

Cyrille Julien Sylvain YORO, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Aka Célestin ABOUDOU, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

La question de la sécurité est un défi permanent que doit relever l'Etat, garant de la quiétude des citoyens sur son territoire. Lorsque celui-ci n'arrive pas de façon satisfaisante à assurer cette quiétude, ses citoyens ont recours à d'autres entités (structures privées de sécurité, structures informelles de sécurité...) et moyens susceptibles de protéger leurs biens des convoitises des criminels et surtout leur vie. La présente communication pose le problème de la réaction sociale à Abidjan vis-à-vis du phénomène des "microbes". Confrontées ces sept (7) dernières années aux agressions récurrentes des "microbes", les populations abidjanaises ont dû se résoudre à adopter d'autres stratégies pour assurer leur sécurité. Cette étude s'inscrit dans une approche qualitative à travers l'analyse de documents (presse écrite, presse en ligne, documents officiels, articles, mémoires...), l'observation directe, l'usage d'entretiens individuels, de focus group avec les populations abidjanaises, de même qu'avec les forces de sécurité publique ainsi que les acteurs informels de la sécurité dans ces différentes communes du

district d'Abidjan. Les principaux résultats de cette étude, nous permettent de nous rendre compte de l'évolution dans la réaction (opinions, attitudes et comportements) tant chez les acteurs publics (Etat ainsi que toutes ses structures) que chez les populations Abidjanaises. Au niveau Étatique, l'on est passé successivement de la phase de sensibilisation, au changement de dénomination (désormais, le vocable utilisé institutionnellement est "enfants en conflits avec la loi"), puis à la phase répressive pour aboutir à la mise en place de différents programmes de réinsertion de quelques "microbes". En outre, convient-il de noter une certaine gradation dans la réponse des populations au phénomène des "microbes", ce en relation avec la violence perpétrée par les "microbes" lors de leurs différentes agressions.

*Mots-clés : Gangs des "microbes", réaction sociale, violences, crimes, insécurité,*

### **Formes et enjeux d'un « policing » du quotidien : les mutations des métiers de la tranquillité publique en France**

**Carole GAYET-VIAUD**, CNRS-CESDIP

*carole\_gayet@yahoo.fr*

La communication s'appuiera sur deux enquêtes ethnographiques portant sur les métiers et pratiques de la tranquillité publique et la régulation des espaces publics urbains. La première enquête concerne l'incivilité, sa mise à l'agenda et la mise en œuvre des politiques de sécurité qui en ont découlé, notamment à Paris et Nice. La seconde enquête est une enquête collective (avec F. Jobard et J. de Maillard), portant sur les « Délégués à la cohésion police-population » (DCPP), déployés en France depuis 2008 pour contribuer à améliorer les relations entre la police et la population.

Si la pluralisation des polices et des métiers du policing au sens large a déjà été documentée, les nouvelles façons de définir les problèmes de tranquillité publique et les réponses pertinentes à leur apporter (indifférence, verbalisation, pédagogie, signalement à un service tiers, enquête, etc), telles qu'elles s'opèrent en particulier à l'échelle territoriale, au niveau des dispositifs locaux de sécurité et des pratiques concrètes de régulation (de la définition des missions et nomenclatures servant à qualifier les phénomènes et à les mesurer, à la mise en œuvre de ces missions, sur le terrain) reste encore largement à décrire.

Ce sera l'objet de cette communication, mettant en regard les façons de faire d'une diversité de professionnels étudiés. On verra que le premier enjeu des activités (et des politiques) de tranquillité publique tient dans l'organisation du recueil et du traitement de la parole habitante, que la police a pris l'habitude de négliger.

Le matériau mobilisé est issu d'observations directes menées auprès des professionnels étudiés (éducateurs de la prévention, médiateurs sociaux, DCPP, agents de la Direction de la Prévention et de la Sécurité de la ville de Paris (DPSP), policiers de la Cellule d'écoute et de traitement des doléances (CETD) de Paris, ainsi que d'entretiens et de documents (courriers de doléances, rapports d'activité, etc).

*Mots-clés : Tranquillité publique, espaces publics, police, (in)civilité, doléances*

### **Briser le cycle des manifestations violentes en Côte d'Ivoire : apports conceptuels et pragmatiques de la théorie de l'indignité républicaine**

**Nabi Youla DOUMBIA**, Centre International de Criminologie Comparée

*nabi.youla.doumbia@umontreal.ca*

Plus de 300 personnes sont mortes en Côte d'Ivoire au cours de quatre grandes émeutes. On retrouve pareilles « manifestations calamiteuses » dans bien d'autres pays africains en proie à des crises postélectorales. La compréhension de ces événements, sommes toutes exceptionnels, nécessite une étude approfondie du champ du maintien de l'ordre, tant au plan diachronique que synchronique.

Ainsi, on peut situer la genèse du maintien de l'ordre en Côte d'Ivoire aux alentours des années 1920. Son évolution a été marquée par une relation dialectique entre régime autoritaire et peur d'expression des dissentiments. Une constante se dégage de l'histoire, l'utilisation des forces de l'ordre au service de la préservation du régime politique; lourd héritage colonial que les transitions démocratiques des années 1990 n'ont pu entamer.

Au plan synchronique, la doctrine policière contemporaine ainsi que les stratégies de contestation adoptées par les manifestants présentent certaines particularités qui expliquent la dynamique de l'émeute. Nous avons proposé une théorie susceptible d'en rendre compte : l'indignité républicaine. Cette communication vise à expliciter les déterminants et les prétentions de cette théorie et d'en dégager les implications pratiques, notamment dans le cadre de la conception de stratégies de gestion des foules moins létales et plus démocratiques.

*Mots-clés : maintien de l'ordre, police, psychologie de la foule, violence, émeute, crise postélectorale, indignité républicaine, Afrique, Côte d'Ivoire*

### **Police et politique dans la gestion des foules: un cas d'étude**

**Simone TUZZA**, Université de Montréal

*simone.tuzza@umontreal.ca*

Le but de cette recherche est de mettre en lumière les expériences des forces de l'ordre italiennes qui ont participé à la gestion des manifestations pendant les protestes NOTav en Italie. Un regard particulier va être porté sur le rôle joué par les instances politiques pour évaluer la présence éventuelle de pressions externes sur l'activité policière. Ancrée essentiellement dans une démarche méthodologique faite d'entrevues et d'analyse documentaire, la recherche va viser à prendre la mesure des impacts des manifestations sur ces acteurs (police, politique). Il sera envisageable de voir comment la police résout les multiples tensions qui parcourent sa profession et qui sont particulièrement prégnantes dans le cadre de mobilisations citoyennes d'envergure : entre maintien de l'ordre public et respect de la liberté d'expression, mais aussi entre police au service des citoyens et police politique. À travers une correcte compréhension de ces événements il sera possible pour le futur, en donnant des clefs de lecture au savoir de police, adopter stratégies plus ciblées et efficaces.

*Mots-clés : police, manifestations, NOTAV, policing protest, politique*



## Quelles (r)évolutions criminologiques ?

Présidence : Bastien QUIRION

### **La criminologie québécoise des dix dernières années à travers le prisme de la seule Revue scientifique québécoise: les grands courants, les choix méthodologiques et les influences de la formation reçue**

Isabelle F-DUFOUR, Université Laval

*isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca*

Marie-Pierre VILLENEUVE, Université Laval, Joane MARTEL, Université Laval

La revue *Criminologie* est l'unique revue francophone de criminologie publiée en Amérique du Nord. Sa mission est de représenter la diversité des tendances, courants et épistémologies. Dans ses 40 premières années d'existence, les publications étaient fortement polarisées entre un approfondissement des connaissances des formes de délinquance et des dispositifs de réponse à celle-ci. Cette communication vise à présenter un portrait général des publications parues dans la revue au cours des 10 dernières années (N=189) sous l'angle du grand courant dans lequel s'inscrit l'auteur, ainsi que son appartenance institutionnelle afin d'expliquer, du moins en partie, ce schisme dans la production scientifique principalement québécoise publiée dans la revue *Criminologie*. Les résultats montrent qu'il existe un effet "école de criminologie de Montréal" dans les publications. Ils illustrent également la grande diversité des "formes" de criminologie québécoise.

*Mots-clés : Criminologie traditionnelle, criminologies critiques, zémiologie, études quantitatives, études qualitatives*

### **Pratiquer la criminologie autrement? Approche critique et enjeux cliniques autour de la création d'un ordre professionnel des criminologues au Québec**

Bastien QUIRION, Université d'Ottawa

*bquirion@uottawa.ca*

À titre de discipline appliquée, la criminologie traditionnelle s'est toujours donnée pour mission de développer des outils et des concepts permettant de mieux répondre aux besoins des différentes agences et institutions qui forment le système pénal. En réaction à cette conception institutionnelle (correctionnaliste) de la pratique criminologique, la criminologie d'inspiration critique s'est toujours efforcée de proposer des solutions progressistes et concrètes pour intervenir auprès des groupes et des individus les plus démunis, en particulier auprès de ceux pour qui la prise en charge pénale peut constituer un vecteur d'exclusion et de vulnérabilisation. La criminologie critique propose en effet de se porter à la défense des groupes les plus marginalisés, tout en préconisant le recours à un langage et à des pratiques qui permettraient d'échapper à la logique pénale et répressive. Elle propose ainsi de penser l'intervention en dehors des catégories et des concepts hérités du droit pénal. À cet égard, la criminologie critique constitue une avenue fertile pour repenser l'intervention auprès des personnes judiciairisées, puisqu'elle propose une approche qui soit à la fois humaniste et réflexive. Dans le contexte de la création d'un ordre professionnel des criminologues au Québec, ces questions relatives à la protection des justiciables contre d'éventuels préjudices liés à l'intervention pénale se pose de façon particulièrement aiguë. Dans le cadre de cette communication, nous analyserons les enjeux actuels autour de la professionnalisation accrue de la criminologie au Québec, en insistant sur la façon dont le nouvel ordre professionnel pourrait contribuer à l'implantation d'une intervention criminologique dont la portée serait résolument critique.

*Mots-clés : intervention, criminologie critique, ordre professionnel, relation d'aide*



## La crise de la criminologie en Côte d'Ivoire : entre philosophie des Incubateurs Canadiens, emprise française du système politico- juridique et la volonté d'autonomie à l'épreuve des reformes de l'enseignement

Ismaila BAKAYOKO, Université Félix Houphouët-Boigny, UFR Criminologie  
 bakismael@yahoo.fr

La crise de la criminologie en Côte d'Ivoire se déroule dans l'indifférence généralisée des autorités universitaires et politiques. L'état des lieux des enseignements et des pratiques de cette discipline montre une science dans une situation mitigée et de marginalisation. Le dynamisme de la recherche des années d'incubation (1972-1976) et de coopération du CICC est remplacé par un engouement de la demande en formation, avec des perspectives d'insertion sociale précaires. Le constat de crise nous amène à pointer l'inachèvement de la mission d'incubation du CICC, les difficultés de positionnement de la discipline dans un environnement académique et politique peu favorable et les avatars d'une réforme de l'enseignement aux normes internationales. Ces trois facteurs, sans doute insuffisants à comprendre toute la différence de la criminologie made in Côte d'Ivoire, permet néanmoins d'entamer la réflexion sur la réhabilitation de cette discipline. A cet effet, nous préconisons de mettre en place un réseau international de l'éducation et des enseignements de la criminologie qui va veiller sur l'harmonisation des contenus de formation à l'échelle mondiale. Aussi, il sera utile de mettre en synergie les différentes unités de formation de la sous-région afin d'harmoniser les pratiques d'enseignement de la criminologie, tout en développant le partenariat privé-public pour élargir le champ d'application des compétences criminologiques.

*Mots-clés : Criminologie, Côte d'Ivoire, crise, incubateur, autonomie*

## Penser et pratiquer la Criminologie dans la société contemporaine en Côte d'Ivoire : entre préjugés défavorables et défis structurels

Kouakou Daniel YAO, UNIVERSITE JEAN L. GUEDE de DALOA (COTE D'IVOIRE)  
 yahaudan@gmail.com

Les opportunités d'insertion socioprofessionnelle des diplômés après leur formation par les Universités constituent aujourd'hui, plus que jamais, le curseur qui indique la qualité et la pertinence des dites structures de formation. Sur cette base, la Criminologie, en tant que discipline de l'enseignement supérieur ne déroge pas à la norme. Pour autant, au-delà de ce défi commun à toutes les disciplines, elle doit comparativement aux autres filières universitaires, vaincre d'autres adversités ONUDC (2005). La science criminologique, en effet, est une réalité relativement récente dans le système d'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire par rapport à d'autres disciplines telles que les sciences économiques ou les sciences juridiques. Comme toute activité nouvelle, elle doit ainsi construire sa crédibilité afin d'assurer sa légitimité (Gassin, 2003 ; Szabo, 1978).

Dans cette perspective, elle doit composer avec son éclectisme qui conduit à l'assimiler dans la pensée commune, à la sociologie, à la psychologie ou encore à un ersatz du Droit en Côte d'Ivoire dans le meilleur des cas. A l'autre extrémité, la Criminologie semble être perçue comme une vague fabrique de policiers ou de gendarmes pour le secteur public et d'agents de sécurité pour le secteur privé (Bony, 2016). Or, ces préjugés, croyances et opinions, généralement infondées, nourrissent des pratiques de résistance au sein de la société en termes d'insertion à d'autres corps de métiers en dehors du champ sécuritaire. Tous ces éléments concourent à susciter in fine, la question actuelle du rôle et de la pertinence de la pratique de la Criminologie dans la société ivoirienne contemporaine (Koudou, 1996). L'objectif de ce travail est d'étudier le sens que les populations attribuent à leurs représentations sociales via les segments d'analyse (connaissances, attitudes et pratiques) par rapport à la Criminologie en Côte d'Ivoire.

*Mots-clés : Criminologie, Représentations sociales, Insertion socioprofessionnelle, Attitude,*

## Le chercheur et sa morale : différentes approches d'un acte jugé « criminel » par la loi

Gianni MARASA, UNIVERSITE D'ARTOIS - ATELIER SHERPAS - URePSSS

*marasagianni@gmail.com*

La posture du chercheur en sciences sociales peut parfois être perçue négativement ou ambiguë lorsque ce dernier tente de neutraliser les effets « moralisateurs » de son objet d'étude. Cela s'accroît davantage lorsque ladite étude questionne des processus pouvant mener à des actes jugés monstrueux par un Pays entier. Comment l'enquêteur doit-il se positionner face à la loi et quelle limite doit-il imposer à son engagement au sein de son terrain d'enquête ?

Cette réflexion un tant soit peu épistémologique s'appuie sur une série d'observations et d'entretiens menés auprès des clubs de sports de combat de la région Haut-de-France. L'objectif de cette étude est de questionner les processus pouvant mener à certaines formes de violences ou déviances des jeunes pratiquants, en questionnant plus particulièrement le processus de radicalisation religieuse. Cette dernière ambitionne donc de comprendre la place de ce processus dans le club sportif et la place du club sportif dans ce processus par le prisme de l'ancrage territorial, par la place qu'il occupe dans les « quartiers ».

Cette communication se propose donc d'apporter un point de vue sociologique à l'étude des faits déviants par le biais d'une approche compréhensive (Weber, 1985). Peut-on réellement définir un processus aussi complexe que peut l'être la « radicalisation » ? N'est-ce pas réducteur de ne proposer qu'une définition unique à un objet nécessitant d'être étudié dans toute sa complexité ? De quelle manière la perception par les enquêtés ou par notre entourage, d'un terme amplement médiatisé et polysémique, permet d'enrichir ou de modifier le travail même de l'enquêteur ? L'objectif de cette communication est de permettre aux chercheurs de disciplines différentes d'échanger à propos d'un sujet complexe, de confronter nos approches, ainsi que d'enrichir la réflexion du chercheur sur un objet rencontrant un intérêt pluridisciplinaire.

*Mots-clés : polysémie, réflexion, disciplines, radicalisation, sociologie*

## Éclairage sur la lutte contre les flux financiers illicites au Canada

Présidence : Marie BADRUDIN

*La circulation des flux financiers est une préoccupation centrale de la vie économique internationale. Celle-ci s'inscrit dans un contexte de négociations conflictuelles entre l'impératif d'augmentation de mobilité des biens économiques et celui de se prémunir contre les potentielles menaces sécuritaires qu'elle entraîne. Dans cette logique, il incombe à l'ensemble des acteurs du système financier d'assurer un minimum de sécurité tout en assurant la stimulation et la libre circulation des flux financiers. La surveillance des transactions financières s'organise autour d'un réseau d'institutions publiques et privées oeuvrant entre sécurité nationale et équilibre du marché financier (p. ex. les banques, les cellules de renseignement financier et les autorités de régulation des marchés boursiers). Leurs pratiques de contrôle et de régulation suivent une logique de gestion du risque illustrant cette tension sécuritaire. Partant, cet atelier vise à étudier comment s'organise la gestion des flux financiers au Canada à travers le fonctionnement des institutions financières et d'agences spécialisées de contrôle et de régulation. Il s'agit d'éclairer l'articulation des pratiques sécuritaires publiques et privées afin de comprendre les différents modes de détection et de lutte contre la circulation des flux financiers illicites. Cet atelier comprend les communications suivantes :*

### Les services de renseignement financier à l'épreuve d'une double illégitimité

**Anthony AMICELLE**, Université de Montréal

[anthony.amicelle@umontreal.ca](mailto:anthony.amicelle@umontreal.ca)

Depuis 1990, le nombre de services de renseignement financier est passé de 0 à plus de 150 à travers le monde. Malgré des différences notables d'un État à l'autre, ces services partagent un objectif commun, celui de contribuer au maintien de l'ordre public et financier. Pour ce faire, leurs agents ont pour mission de partager le renseignement qu'ils produisent à partir de la collecte d'informations sur des opérations financières suspectées d'être associées à des activités criminelles ou terroristes. En portant sur l'exemple canadien, ma proposition de communication vise à interroger les conditions d'émergence et d'institutionnalisation progressive de ces agences nationales toujours en quête de reconnaissance. Dans ce cadre, si la création en 2000 d'une telle agence (Fintrac) dédiée à la surveillance des mouvements de capitaux a pu faire l'objet de contestations dans l'espace public canadien, des contraintes spécifiques de légitimation sont surtout apparues au sein de deux espaces sociaux distincts, la finance et la sécurité. À partir d'entretiens menés auprès d'agents de Fintrac en poste depuis plus de 15 ans, il s'agit précisément de rendre compte des formes de résistances rencontrées dans le champ de la finance d'où ils doivent tirer leurs informations et dans celui de la sécurité où ils doivent disséminer leur renseignement. Il s'agit aussi d'éclairer la manière dont ce double jeu de contraintes spécifiques de légitimation n'a cessé d'orienter en retour les pratiques de renseignement financier vers certaines cibles politiques au détriment d'autres.

*Mots-clés :*

### Analyse des pratiques de production et d'utilisation du renseignement financier au Canada

**Killian CHAUDIEU**, École des sciences criminelles, Université de Lausanne et École de criminologie, Université de Montréal.

[killian.chaudieu@unil.ch](mailto:killian.chaudieu@unil.ch)

« Les pays devraient instituer une cellule de renseignements financiers (CRF) servant de centre national pour la réception et l'analyse des déclarations d'opérations suspectes et des autres informations concernant le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes associées et le financement du terrorisme, et pour la dissémination du résultat de cette analyse » (GAFI, 2012). De 1990 à 2017, le

nombre de cellules nationales de renseignements financiers est passé de 0 à plus de 150 à travers le monde. Au cours de cette période, ce n'est pas seulement la quantité de ces agences spécialisées qui a radicalement augmenté, c'est aussi leur champ d'action. Ciblant initialement les capitaux générés par le trafic de drogues, le mandat des CRF est aujourd'hui étendu officiellement à toutes les formes de flux financiers illicites, de la fraude fiscale au financement du terrorisme. Au Canada, le « centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada » (CANAFE) est ainsi chargé de recevoir et d'analyser les transactions dénoncées par les intermédiaires financiers sur la base d'un soupçon d'« argent sale » et ce, pour in fine transmettre les informations jugées pertinentes à une série de partenaires gouvernementaux d'application de la loi et de régulation. À l'image de ses homologues étrangers, le travail de la cellule canadienne dépend donc en grande partie, si ce n'est exclusivement, de ces milliers de dénonciations annuelles qu'il s'agit de transformer en renseignement financier afin de poursuivre et de condamner les actes de délinquance financière dans toute leur diversité. Cette communication vise précisément à saisir les enjeux et usages du renseignement financier au Canada au regard de ses pratiques de production et d'utilisation par la cellule de renseignement financier canadienne et ses partenaires.

*Mots-clés : Mobilité, Flux Financiers, Sécurité, Renseignement financier,*

### **La qualification et le traitement des illégalismes boursiers : l'entrecroisement de deux registres juridiques**

**Marie BADRUDIN**, Ecole de Criminologie, Université de Montréal  
*marie.badrudin@umontreal.ca*

Au croisement des enseignements théoriques sur les illégalismes de droits (Foucault, 1975) et la littérature sur la criminalité en col blanc, ainsi qu'en écho à mes expériences ethnographiques lors d'une observation in situ d'un an au sein de la direction des enquêtes de l'Autorité des marchés financiers, cette communication tente d'élucider comment les acteurs de cette institution gèrent les transgressions boursières selon un jeu de priorisation leur permettant in fine de sélectionner uniquement ceux « méritant » d'être enquêtés et poursuivis. Pour ce faire, le cheminement des dossiers, de leur détection à leur judiciarisation, est étudié afin d'éclairer cet entonnoir institutionnel filtrant la pléthore d'anomalies de marchés détectées pour finalement déboucher sur quelques cas traduits en justice.

*Mots-clés : Régulation, Flux Financiers, Autorité des Marchés Financiers, Ethnographie,*

## SESSION 4

### Approches et outils d'évaluation et de gestion des risques

Présidence : Aurélien SCHALLER

#### Conduites délinquantes des adolescent(e)s ? Dépression et bien-être : entre risque et besoins

**Annabelle KINARD**, Université de Liège

*annabelle.kinard@uliege.be*

Fabienne GLOWACZ

La criminologie positive est une approche conceptuelle récente qui se centre sur les caractéristiques, les processus et les influences positives qui éloignent l'individu d'une conduite délinquante (Ronel & Elisha, 2011). Certains auteurs influencés notamment par ce courant se sont interrogés sur les liens entre la perception subjective du bien-être et les comportements délinquants (Mc Carty & Casey, 2011). Celle-ci est venue compléter une conception théorique davantage centrée sur les facteurs de risque tels que les symptômes dépressifs (Kofler et al., 2011) pouvant mener vers la délinquance. Le Good Lives Model développé par Ward, Mann et Gannon (2007) s'inscrit dans ce courant en considérant les comportements humains, dont les comportements délinquants, comme une manière de combler certains besoins (primary goods). Ainsi, cette approche ne se centre dès lors plus seulement sur les besoins criminogènes des individus et les risques de récidive mais sur les besoins de développement de soi.

Notre recherche se situe dans ce nouveau champ avec comme question générale : « La commission d'une infraction, est-elle une manière de répondre à un besoin important pour l'individu et participe-t-elle au sentiment de bien-être perçu ? » (Nikolic- Ristanovic, 2014 ; Ronel & Elisha, 2011).

L'étude porte auprès d'adolescents non judiciairisés (N= 301) dont la délinquance a été évaluée à partir d'échelles de délinquance auto-rapportées, et a analysé les dimensions de bien-être, de dépression, de bonheur subjectif afin de dégager les liens que ces dimensions peuvent avoir avec la délinquance, dans une population tout venante. Ces variables prennent tout leur sens dans cette nouvelle approche GLM. Notre communication portera principalement sur la population des adolescentes, permettant de la sorte d'envisager la délinquance des filles qui est le plus souvent « oubliée ».

*Mots-clés : Conduite délinquante, criminologie positive, délinquance féminine, facteurs de risque et de protection*

## Etude préliminaire – Le rôle des stratégies d'adaptation et de la régulation émotionnelle dans le risque de récidive sexuelle des agresseurs sexuels incarcérés

Ingrid DEMOLY, Université de Montréal  
*ingrid.demoly@umontreal.ca*

Des travaux ont mis en évidence la présence de l'utilisation de stratégies dysfonctionnelles et de difficultés de régulation émotionnelle chez les agresseurs sexuels pouvant contribuer à l'émergence de comportements d'agression sexuelle. Cependant, la régulation émotionnelle n'a jamais été étudiée expérimentalement dans cette population et, tout comme les stratégies d'adaptation, n'a pas été mise en lien avec le risque de récidive sexuelle. Notre hypothèse repose sur l'impact de la présence de ces difficultés d'adaptation et de régulation émotionnelle dans le risque de récidive sexuelle. Les huit participants, incarcérés pour agressions sexuelles, ont complété quatre questionnaires : un questionnaire d'information, le Brief COPE venant évaluer les stratégies d'adaptation, la Difficulties in Emotion Regulation Scale-French (DERS-F) qui mesure la régulation émotionnelle et la Stable-2007, une échelle actuarielle évaluant le risque de récidive sexuelle. Les résultats ont indiqué que les participants avaient majoritairement recours à des stratégies d'adaptation dysfonctionnelles. Les dimensions de difficultés de régulation émotionnelle les plus prégnantes dans cet échantillon étaient l'accès limité à des stratégies de régulation des émotions et le manque d'acceptation émotionnelle. Aucune relation n'a été retrouvée entre le risque de récidive sexuelle et les stratégies d'adaptation, ce qui implique l'importance de considérer le recours à la sexualité comme une stratégie d'adaptation et non comme la résultante d'une défaillance adaptative. Cependant, une association positive a été retrouvée entre le risque de récidive et les difficultés de régulation émotionnelle, notamment en terme de clarté émotionnelle et d'accès limité à des stratégies de régulation des émotions. Malgré les limites de cette étude, les données obtenues ne sont pas sans implication pour l'évaluation du risque de récidive sexuelle des agresseurs. Il serait donc nécessaire de conduire d'autres recherches relatives aux difficultés de régulation émotionnelle et aux stratégies d'adaptation sexuelles.

*Mots-clés : Violences sexuelles, Récidive, Stratégies d'adaptation, Dysrégulation émotionnelle*

## Analyses des situations de crise française, vers la création d'un outil d'évaluation de la dangerosité

Aurélien LANGLADE, INHESJ  
*aurelien.langlade@inhesj.fr*

Les prises d'otages et situations de forcenés retranchés sont des situations criminelles que la population connaît bien. Ces événements parfois appelés « situations de crise » présentent en effet un caractère particulier dans la mesure où ils font partie des rares situations criminelles durant lesquelles les médias ont la possibilité de suivre et de commenter en direct leur déroulement. Il s'agit en outre d'une des seules infractions (hors infractions en flagrant délit) durant lesquelles les forces de l'ordre peuvent intervenir pendant la commission du passage à l'acte.

Ces particularités font de ces situations de crise un sujet d'étude particulièrement intéressant mais peu étudié par le milieu académique. Après avoir collecté de nombreuses informations auprès des unités d'intervention spécialisée françaises sur les prises d'otages et situations de forcenés retranchés, il nous a été possible d'isoler, à l'aide d'analyses de classification (two step cluster), différents types de situations de crise et de savoir si celles-ci présentent des particularités permettant aux unités d'intervention d'anticiper des comportements dangereux. Plusieurs analyses de régressions logistiques montrent en outre qu'il est possible de prédire certains comportements en cours de gestion d'une situation de crise.

*Mots-clés : Prises d'otage, Forcené, évaluation dangerosité*

## Application et adaptation de la méthode des calendriers d'histoire de vie en criminologie

Présidence : Frédéric OUELLET

*L'atelier présenté met en évidence l'intérêt de la méthode des calendriers d'histoire de vie dans la compréhension de trajectoires individuelles en criminologie. Les trois présentations proposées montrent des variantes différentes (quantitatives et qualitatives), mais aussi l'adaptation de cette méthode pour différents objets d'étude.*

### La violence physique et sexuelle grave subie par les femmes en contexte conjugal

**Frédéric OUELLET**, Université de Montréal

*frederic.ouellet.1@umontreal.ca*

Emeline HETROY, Université de Montréal, Chloé LECLERC, Université de Montréal

Dans l'Enquête sociale générale de 2014, on estime qu'environ 34 % des femmes victimes de violence conjugale auraient été « agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau » (Statistique Canada, 2016, p. 8). Malgré l'urgence de la problématique, peu de recherches à ce jour ont étudié la dynamique de la gravité de la violence conjugale à travers le temps. L'objectif de cette étude est donc d'examiner les variations mensuelles de la gravité de la violence conjugale afin de déterminer les facteurs qui permettraient de prédire les violences physiques et sexuelles. Les données rétrospectives utilisées dans ce projet ont été récoltées, grâce à la méthode des calendriers d'histoire de vie, auprès de 70 femmes victimes de violence conjugale. La méthode des calendriers d'histoire de vie s'efforce de reconstruire le contexte dans lequel les événements se sont passés. Cette étude est novatrice puisqu'elle utilise une approche multidimensionnelle et une méthode avant-gardiste, celle des calendriers d'histoire de vie, pour appréhender la question de la violence conjugale. L'utilisation d'un modèle de type multiniveaux se révèle appropriée dans l'étude des trajectoires de violence conjugale et apporte une vision plus complète du phénomène. La mise en place de stratégies d'intervention efficaces dépend de l'amélioration de nos connaissances sur le sujet et de la mise en évidence des facteurs de vulnérabilité et de protections, et nous croyons que cette étude peut contribuer au développement de ces connaissances.

*Mots-clés : victimisation, violence conjugale, calendriers d'histoire de vie, violence physique et sexuelle, parcours de vie (life course),*

### L'étude des changements dans les trajectoires criminelles des délinquantes sexuelles et violentes

**Marion DESFACHELLES**, Ecole de Criminologie, Université de Montréal

*marion.desfachelles@umontreal.ca*

Frédéric OUELLET, Ecole de Criminologie, Université de Montréal

Utilisée par Nelson pour étudier les trajectoires éducatives de jeunes latino-américains, nous avons décidé de l'utiliser en criminologie pour comprendre les trajectoires criminelles de délinquantes sexuelles et/ou violentes et les différents changements qui y ont eu lieu. La présentation proposée aura pour objectifs d'expliquer le fonctionnement technique de cette méthodologie mais également de mettre en lumière les avantages et inconvénients qui y sont reliés, tant sur le plan pratique que théorique.

Notre projet vise à étudier les changements dans les modalités de commission du délit chez les femmes délinquantes sexuelles et délinquantes violentes. L'objectif principal de ce projet est de développer une meilleure compréhension des changements qui interviennent dans les trajectoires criminelles des délinquantes violentes, et notamment à comprendre comment se développe la trajectoire criminelle de

ces femmes, identifier les différents changements qui y apparaissent ainsi que les différentes trajectoires de cette population (ex: matrimoniale, parentale) ou encore comprendre l'adaptation subséquente des femmes face à ces changements. A ce titre, employer la méthodologie des life map calendar nous est apparu comme la plus pertinente à employer. Cette méthodologie développée par Nelson (2010) vise à adapter la méthodologie des calendriers de vie à la recherche qualitative. La différence majeure entre ces deux méthodologies tient au fait que les life map calendar constituent une méthodologie moins structurée, offrant une plus grande liberté au participant, qui peut s'exprimer sur les événements qu'il souhaite, exprimer son ressenti sur ceux-ci et l'impact qu'ils ont eu sur les différentes sphères de sa vie, éléments particulièrement importants dans le cadre de notre projet. Sur le plan pratique, ayant mené près de 40 entretiens auprès de femmes incarcérées dans différentes prisons françaises, dont les délits, comme l'âge ou la personnalité variaient, nous avons pu identifier certaines limites de cette méthodologie et l'adapter à notre population.

*Mots-clés : Méthodologie, méthodologie qualitative, étude des changements, trajectoires de vie, population incarcérée*

### Étudier l'impact du succès criminel sur le désistement, à l'aide des calendriers de vie

Sabrina VIDAL, Université de Montréal

sabrina.vidal@umontreal.ca

Frédéric OUELLET, Université de Montréal

Le lien entre les activités criminelles passées et futures, au sein du paradigme de la carrière criminelle, est assez soutenu. Ainsi, la carrière criminelle passée influencerait le désistement de la carrière criminelle. Ce sous-entendu laisse présager que le désistement ne s'actualiserait pas de la même façon pour les individus ayant eu des trajectoires parsemées de succès (gain monétaire) versus ceux ayant vécu des échecs (incarcération). Malgré le fait que de nombreuses recherches se soient penchées sur la carrière criminelle, des résultats empiriques et modèles conceptuels sont encore nécessaires afin de mieux comprendre le processus de désistement. Afin de pallier les lacunes conceptuelles, méthodologiques et empiriques, cet article propose d'examiner comment le succès criminel pendant la carrière criminelle influence le désistement. Pour remplir cet objectif, des participants ayant eu une carrière criminelle, mais qui actuellement se sont désistés du crime, seront recrutés. Deux stratégies seront déployées afin de recueillir les données et les analyser. En premier lieu, un questionnaire, s'inspirant de la méthode des calendriers de vie, sera utilisé pour classer les individus en fonction des paramètres de la carrière criminelle et en fonction de leur succès criminel. Par la suite, des récits de vie des participants seront recueillis et seront analysés afin d'en faire ressortir les obstacles et frustrations qui ont parsemé leurs parcours de désistement. Se pencher sur le succès permettrait de déterminer les différences entre les parcours de désistement des individus.

*Mots-clés : Succès criminel, Calendrier de vie, Trajectoires criminelles, désistement*



## La prison dans tous ses états

Présidence : André KUHN

### Entre enfer et paradis: la perception de la prison chez les écrivains du 19 et 20 siècle

Claudio BESOZZI, Université de Berne

*cl.besozzi42@gmail.com*

La récidive et en même temps l'efficacité des sanctions pénales constituent l'un des fils conducteurs de la criminologie. Depuis Cesare Beccaria jusqu'à nos jours on n'a pas arrêté de se questionner sur l'impact positif ou négatif de la peine privative de la liberté sur le comportement des détenus. Force est de constater que ni les innombrables recherches menées à ce sujet, ni les réformes des systèmes pénitentiaires, ni les programmes de prévention les plus sophistiqués n'ont pu changer quoi que ce soit : bon an, mal an, le taux de récidive reste sensiblement le même.

Une des raisons de cet état de fait - si banale soit-elle - est à rechercher dans le fait que nous avons à faire avec des êtres humains, avec des personnes qui ne se limitent pas à subir la peine qui leur est infligée, mais réagissent à la prison, la transforment au gré de leurs moyens, en font autre chose. La prison est ainsi investie de toute une panoplie de significations, qui ne vont pas dans la même direction que les intentions du législateur. Et c'est de ces significations que dépend l'efficacité de la sanction.

En vue de répertorier les différentes façons de percevoir et de réagir à la peine privative de liberté, j'ai analysé les écrits - romans, autobiographies, lettres, témoignages - d'écrivains qui depuis Boèce jusqu'à Albertine Sarrazin ont fait pour une raison ou pour une autre l'expérience de la prison ou qui l'ont imaginée. De cette analyse se dégagent un certain nombre de stratégies que les détenus adoptent pour s'approprier de la prison, voire d'en neutraliser les effets. Tout porte à croire que nous attribuons à la peine privative de la liberté - au-delà de la volonté de punir - des fonctions qu'elle n'est pas à même de remplir.

*Mots-clés : Prison, récidive, stratégies de neutralisation*

### Intime (im)mobile: l'expérience de la distance des personnes incarcérées au Québec

Anaïs TSCHANZ, Université de Montréal

*anaïs.tschanz@umontreal.ca*

Au sein d'un territoire aussi vaste que la province canadienne du Québec, les distances sont particulièrement exacerbées, que ce soit entre établissements de détention ou entre la prison et le reste de la société. Or, cette distance, qui ne s'appréhende pas seulement dans sa dimension métrique, compte dans l'expérience d'incarcération des personnes détenues (Milhaud, 2009; Moran, 2015) et a notamment une influence sur leur intimité. À partir d'une conceptualisation de la notion de distance, comme un espace qui sépare aussi bien qu'il relie, nous proposons de mettre en lumière une intimité soumise à la fois à la mobilité et à l'immobilité des détenus. D'une part, la situation d'immobilité forcée dans laquelle les place leur incarcération a des conséquences sur le maintien des relations familiales alors mises à mal par une distance séparatrice ayant des conséquences aussi bien affectives qu'économiques. D'autre part, les détenus peuvent être soumis à une mobilité contrainte, notamment dans les cas de transfèrements interpénitentiaires, dans le cadre desquels ils sont amenés à parcourir la distance entre deux établissements de détention. Dans ce dernier cas, leur bulle d'intimité est entravée aussi bien par le trajet que par ses effets entre les murs. Basée sur 44 entrevues semi-directives réalisées avec des hommes et femmes incarcérées dans 5 prisons provinciales du Québec, cette communication met en lumière les contraintes spatiales auxquelles sont soumises les personnes détenues, ainsi que certains mécanismes de gestion de la (sur)population carcérale. De manière plus générale, l'approche interdisciplinaire choisie, au croisement de la géographie, de la criminologie et de

la sociologie de la prison nous permet 1) de suggérer que l'expérience carcérale ne se restreint pas à la prison mais s'exporte et s'étend au-delà de ses murs, 2) de proposer de sortir d'une vision statique de l'enfermement en considérant « le carcéral » à travers les immobilités qu'il impose, mais également les circuits et flux, internes et externes, qu'il initie.

*Mots-clés : prison, géographie carcérale, intimité, distance*

### **Les conditions d'incarcération au Canada : jeux d'obscurité, de transparence et d'indifférence**

**Caroline PELLETIER**, Université Laval

*caroline.pelletier.8@ulaval.ca*

Joane MARTEL, Université Laval, Daniel BENSON, Université Laval

Au Canada, au cours des dernières vingt années, plusieurs enquêtes indépendantes du coroner, commissions et enquêtes publiques gouvernementales portant sur le traitement des prisonniers autant dans les prisons que les pénitenciers et les centres de détention de l'immigration ont présenté des recommandations relatives à la surveillance, la reddition de compte et la transparence dans le sillage de violations flagrantes des droits de la personne. Peu de ces recommandations ont été implantées (Parkes and Pate 2006) et les transformations procédurales subséquentes n'ont pas produit des protections substantives adéquates pour les prisonniers. Quoiqu'il existe plusieurs lois et politiques visant à protéger les personnes incarcérées contre l'usage arbitraire et excessif du pouvoir et les violations systémiques des droits de la personne, des preuves grandissantes suggèrent que de telles violations se perpétuent et ont parfois des conséquences tragiques. L'étendue, la fréquence et la nature des conditions d'incarcération n'ont pas été méthodiquement documentées ou évaluées empiriquement, sauf dans les incidents extrêmes mentionnés ci-haut, en raison du refus d'accès aux prisons et aux prisonniers par les autorités correctionnelles. Privilégiant une recherche-action participative, un partenariat a été convenu auprès de personnes ayant vécu l'incarcération, et leurs alliés, pour créer un processus et des méthodes permettant de colliger et de documenter systématiquement les violations des droits de la personne chez les prisonniers. Quatre sites d'enquête canadiens distincts ont permis de colliger 160 entrevues offrant des descriptions qualitatives de telles transgressions récentes auprès d'une large variété d'ex-détenus, un groupe dont les expériences sont fréquemment réduites au silence. Dans cette étude pan-canadienne, la différence et l'indifférence s'observent tant sur le plan de l'espace géopolitique et institutionnel que sur la base de l'origine ethnoculturelle et du genre.

*Mots-clés : Prison, droits de la personne, conditions d'incarcération, Canada*

### **Réflexion sur le cadre et ses enjeux dans une IPPJ Belge : entre dépassement et ouverture avec des adolescents enfermés**

**David BORCEUX**, Ecole de Criminologie - Université Catholique de Louvain

*borceuxdavid@gmail.com*

Plusieurs auteurs dans la littérature soutiennent que le cadre d'enfermement peut avoir chez certaines personnes un effet thérapeutique à travers l'expérience d'un contenant protecteur solide qui résiste (à la destructivité) et assure une continuité psychique. Nos observations confirment ces effets décrits par la littérature sur la nécessité d'opérer à partir d'un cadre cohérent, solide, invariable pour assurer une fonction tiercéisante et contenante. Cependant, d'autres observations semblent soutenir la présence d'un espace ou d'un lieu échappant au contrôle comme voie d'élaboration de l'expérience de la rupture dans la continuité. La complexité du cadre, tant dans ses racines étymologiques que ses objectifs, laisse alors apparaître son enjeu paradoxal majeur : « Contenir, réprimer et faire apparaître, mettre en valeur ». Ainsi, le cadre peut aussi se concevoir comme le défend R. Roussillon (1995), comme un lieu de

transfert où se dédoublent l'interne et l'externe posant le problème de la symbolisation et de la représentation. Ces considérations du cadre offrent ainsi la possibilité d'insister sur son épaisseur, ses niveaux multiples et ses fonctions au sein d'une institution. Elles mettent aussi en lumière tout ce qui échappe au contrôle sur et dans le cadre produisant un au-delà du cadre : au-delà de sa démarcation inclusive ou exclusive, dedans, dehors. Nous cherchons à approfondir la mise en œuvre des pratiques institutionnelles et éducatives tentant d'opérer un certain cadrage du jeune désigné comme destructeur ou déstructuré. Qu'en est-il de cette zone interstitielle que certains appellent « espace transitionnel » (D. W. Winnicott) ou « lieu de transfert » (Roussillon R.), ou encore « espace interstitiel » (Alice Jaspert) ? Comment penser le sens de la peine tout en tentant de réinsérer de manière valorisante ces jeunes adolescents en IPPJ ? Est-il possible de penser une ouverture du cadre comme lieu d'expérimentation et d'appropriation (intérieurisation) du cadre ? A partir de nos données sur le terrain, nous tenterons d'approfondir ces questions.

*Mots-clés : Institution, cadre, sujet, dépassement, ouverture,*

### **L'institutionnalisation du partage d'informations pluridisciplinaire en milieu pénitentiaire français**

**Missiva MEDJKANE**, Université de Nantes

*missiva.medjkane@univ-nantes.fr*

Dès leur apparition, les interactions entre l'administration pénitentiaire et les professionnels de santé ont été source de tensions, qui se sont cristallisées sur la question de l'échange d'informations. Pour tenter de les dépasser, le législateur a institutionnalisé une commission pluridisciplinaire unique (CPU), définie comme « le lieu central d'échange et de partage d'informations » en milieu pénitentiaire (Circulaire, 18 juin 2012). Les participants sont invités à y partager, « au-delà de leurs (in)différences », les informations qu'ils recueillent ou leurs recommandations sur la situation des détenus, en fonction de thèmes prédéfinis tels que l'arrivée en détention, la vulnérabilité, la dangerosité ou encore la prévention du suicide. Les CPU se révèlent être un reflet intéressant des interactions professionnelles et du positionnement des acteurs, dont les divergences n'ont pas disparu. Si cette formalisation a permis aux participants d'engager un dialogue plus régulier, sa substance dépend encore dans une large mesure de l'importance accordée au secret médical et des conditions particulières de l'exercice de leur profession en milieu carcéral. Cette communication se propose d'analyser les modalités d'échanges au sein de CPU réunies dans deux maisons d'arrêt, l'une en région parisienne, l'autre dans une grande agglomération de province. Elle s'appuiera sur des observations réalisées dans le cadre d'une thèse en cours sur les échanges d'informations nominatives dans la prise en charge des personnes placées sous-main de justice.

*Mots-clés : Echanges d'informations, secret professionnel, prison*

## Les politiques de tranquillité publique et le problème du harcèlement de rue

Présidence : Mischa DEKKER

*Les rapports entre hommes et femmes dans les espaces publics urbains font, depuis plusieurs décennies maintenant, l'objet d'un travail militant destiné à constituer certains comportements récurrents en problème public. D'abord développée outre-Atlantique, la lutte contre ce qui est désormais désigné comme « harcèlement de rue » a pris son essor en Europe et ailleurs dans le monde au tournant des années 2010, à la faveur de la médiatisation inédite de certaines expériences, relayées ensuite par la création d'associations féministes spécifiquement dédiées au problème.*

*Plusieurs collectifs militants se sont ainsi constitués autour de la question, et se sont imposés comme des porteurs de cause, notamment en France, en Belgique, ou aux Pays-Bas. Consécutivement, des politiques publiques ont été mises en place, à différentes échelles selon les pays. Certains ont joué sur la réglementation locale, d'autres sur la législation nationale. En France, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a récemment annoncé la nécessité de pénaliser davantage le harcèlement de rue, soulevant des débats parmi les militant.e.s et la communauté des chercheurs travaillant sur le sujet.*

*L'étude des problèmes publics l'a montré : la définition des problèmes emporte avec elle le dessin d'un périmètre des réponses susceptibles de leur être apportées. Quelles définitions du harcèlement de rue ont pu conduire à l'orientation des politiques publiques vers une pénalisation accrue ? Quels en sont les enjeux ? Quels enseignements peut-on tirer des outils répressifs mis en œuvre dans certains pays, en Belgique, en Colombie, ou aux Pays-Bas ?*

*Cet atelier propose de réunir des contributions qui apporteront des éléments de réflexion empirique à ces questions, relatives à la fois à la configuration politique du problème public du harcèlement de rue, et à la façon dont est envisagée et/ou appliquée la répression, parmi les réponses possibles à lui apporter.*

### Le harcèlement de rue, une incivilité méconnue

Carole GAYET-VIAUD, CNRS-CESDIP

carole\_gayet@yahoo.fr

À partir d'enquêtes menées en France sur les relations en public (2000-2010) puis sur les incivilités et les politiques de régulation qui les visent (2012-2017), on proposera de considérer les enseignements que l'étude des incivilités permet de formuler quant au problème public du harcèlement de rue.

On verra comment le harcèlement de rue a pu, paradoxalement si on s'en tient aux définitions de l'incivilité qui ont fait son succès, être totalement négligé par les politiques de lutte contre l'incivilité et les désordres urbains.

On montrera ensuite comment l'histoire du concept d'incivilité invite à considérer avec prudence les analyses de la déviance, et ici du harcèlement de rue, formulées en termes de « continuum de violence », du fait de ce que de telles prémices ont contribué à produire en termes de réponse publique, et notamment de réponse pénale, en vertu du rapport supposé de l'incivilité au crime.

Or, la dénonciation du harcèlement de rue tend à aller de pair, dans le débat public, avec l'affirmation d'un continuum des violences sexistes, allant de l'irrespect ordinaire à l'agression sexuelle (Gardner, 1995). En dépit des bénéfices de l'inscription de ce phénomène dans la compréhension générale d'une culture inégalitaire du rapport entre les sexes, on verra qu'une telle appréhension comporte de lourds écueils. Faire du sexisme la cause des conduites de harcèlement de rue peut entraîner la négligence d'autres facteurs importants, environnementaux et situationnels, mais aussi conduire à homogénéiser artificiellement des conduites en fait très éloignées, qu'il importe de distinguer – ce que rend difficile l'emploi générique de « violences ». Le risque est alors que le continuum, pensé au niveau social, soit transféré, sans précautions, au niveau individuel. Or, rien ne documente à ce jour le fait que l'incivilité dans l'interaction soit un premier pas vers l'agression sexuelle ou d'autres formes de violence physique.

*Mots-clés : Harcèlement de rue, incivilité, continuum de violence, pénalisation, interactions en public*

## La pénalisation du harcèlement de rue en France et aux Pays-Bas. La violence faite aux femmes et la question de l'indignation sélective

Mischa DEKKER, EHESS-LIER/Université d'Amsterdam  
 m.dekker@ehess.fr

#MeToo/#BalanceTonProc, ces messages ont autorisé une attention médiatique inédite aux questions de harcèlement et de violences sexuelles. Depuis deux ans, plusieurs pays ont introduit des lois permettant de prendre en flagrant délit des auteurs de harcèlement de rue. Au cours de cet atelier nous proposons donc d'analyser les enjeux qui sous-tendent à ces lois et à leur établissement, en France et aux Pays-Bas.

La question du harcèlement de rue a été inscrite différemment à l'agenda politique dans les deux pays. Si en France des militants et politiciens de gauche ont représentés des acteurs clefs de la publicisation du phénomène, ainsi que du cadrage de ce dernier en termes de violences faites aux femmes. Aux Pays-Bas, ce sont des représentants politiques de la droite qui se sont saisis de la question et publicisé celle-ci en termes de problème d'ordre public, lié à l'immigration. C'est précisément ces différences de problématisation que nous aborderons dans le cadre de cet atelier. Au travers d'une analyse issue d'une cinquantaine d'entretiens menés en France et aux Pays-Bas, avec des fonctionnaires, des politiciens, des policiers, des militants et des représentants de la loi, nous retracerons cette récente mise en place de lois sur le harcèlement de rue, dans ces deux pays.

Si ces politiques participent d'un processus d'émancipation des femmes, elles sont aussi souvent critiquées pour leur potentiel répressif. Selon certains, la focalisation sur la « rue » entraîne des risques d'« indignation sélective », à l'égard, par exemple, d'hommes d'origine (nord-) africaine. Aux Pays-Bas, la gauche s'est opposée à ces projets de loi en mettant en garde contre les effets de profilage ethnique que pourrait avoir la pénalisation du harcèlement de rue. Une telle mesure légale s'inscrit donc dans une tension entre émancipation des femmes et stigmatisation des minorités, un débat qui a émergé aussi après les agressions sexuelles survenues lors du nouvel an à Cologne, en 2016.

*Mots-clés : Harcèlement de rue, pénalisation, profilage ethnique, Pays, Bas, France*

## La gestion ambivalente de la sécurité des femmes et gentrification – le cas de Paris

Marylène LIEBER, Université de Genève  
 marylene.lieber@unige.ch

Les mobilisations récentes contre le harcèlement de rue et la réception favorable des pouvoirs publics de ces revendications pourtant anciennes engagent à réfléchir à la façon dont la sécurité des femmes dans les espaces publics a été conceptualisée durant les dernières décennies et aux mutations qu'a connues la définition du problème. En prenant l'exemple de Paris, cette communication entend souligner la façon dont la sécurité des femmes, en sortant de l'invisibilité et de la naturalisation dans laquelle cette question a trop longtemps été maintenue, s'intègre aujourd'hui dans un paradigme renouvelé des espaces publics comme vitrines des villes, où les libres déplacements des femmes « respectables » deviennent un élément de mesure du bien-être et favorisent, en retour, le processus de gentrification.

*Mots-clés : sécurité, violences de genre, harcèlement de rue, sexisme, gentrification*

## Humanités en péril

Présidence : Nicolas QUELOZ

### « Security from below » - une analyse qualitative de l'(in)sécurité de réfugiés urbains d'origine irakienne et syrienne

**Ahmed AJIL**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne  
*ahmed.ajil@unil.ch*

Cette contribution, basée sur un travail de mémoire en criminologie, vise à discuter la notion de "sécurité" en adoptant une approche "par le bas" (security from below). Cette approche aspire à mieux comprendre les expériences et les pratiques de sécurité d'individus dans différents endroits du monde en privilégiant leurs appréhensions subjectives. Au niveau conceptuel, cette contribution tentera de présenter une lecture plus nuancée du concept de « sécurité humaine », qui a été développé en 1994 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de ré-ériger l'individu – et non les États-nations – comme référent et bénéficiaire principal des actions de sécurité. Au niveau empirique, cette contribution présentera les résultats de deux campagnes d'entretiens, conduites entre 2016 et 2017 en Jordanie auprès de réfugiés urbains d'origine syrienne et irakienne. Ces entretiens semi-dirigés ont recueilli les expériences des répondants depuis leur fuite de leur pays d'origine jusqu'à leur présence transitoire et le plus souvent illégale en Jordanie. Les résultats révèlent qu'au moment de leur fuite, les individus voyaient principalement leur sécurité personnelle, communautaire et politique menacée. En exil, cependant, leur sécurité semble être mise en péril par des menaces de nature économique, environnementale, alimentaire et sanitaire. Si une lecture « réductrice » de la notion de sécurité semble suffisamment expliquer la décision de ces individus de fuir leurs pays, une lecture plutôt « flexible » s'impose pour rendre justice à leur réalité dans leur quête de refuge.

*Mots-clés : sécurité, sentiment, réfugiés, jordanie, syrie, irak, conflit, migration, insécurité*

### La traite des êtres humains : mesurer l'ampleur d'un phénomène criminel sans données officielles

**Amandine SOURD**, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)  
*amandine.sourd@inhesj.fr*

Sophie SIMON, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

Depuis plusieurs années, les institutions européennes et internationales pointent le manque de données statistiques sur la traite des êtres humains, rendant difficile la mesure de ce phénomène. Dans l'objectif de combler cette lacune, et dans le cadre du Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016), l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) en partenariat avec les associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » ont créé un outil de recueil de données sur les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations.

Cette expérimentation est la première en France et permet une analyse des profils de ces victimes. Sur les 59 associations qui ont été identifiées comme accueillant de potentielles victimes de traite, 13 ont pu nous fournir des données pour l'année 2015. Bien que non-représentatifs de l'ensemble des victimes de traite des êtres humains, les résultats apportent des éléments sur les profils. Ces données mettent en évidence des profils de spécifiques victimes selon les formes d'exploitation. L'analyse croisée des pays d'origine des victimes et des formes d'exploitation souligne l'hétérogénéité de la traite des êtres humains.

*Mots-clés : Traite des êtres humains, Victimes, Exploitation, France*

## Une analyse de discours des politiques canadiennes sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle : un discours dominant lourd de conséquences

Annie BERNIER, Université de Montréal  
 annie.bernier.4@umontreal.ca

Cette communication propose une analyse critique du discours dominant en ce qui a trait à la traite de personne à des fins d'exploitation sexuelle, au Canada. D'après l'ODCNU la traite de personnes consiste essentiellement au recrutement, au transport ou à l'hébergement d'une personne sous la menace de recours ou le recours à la violence et à la coercition dans le but de l'exploiter, que ce soit sexuellement ou par le travail forcé. Malgré cette définition adoptée par tous les pays signataires, deux courants idéologiques féministes définissent la traite de personne à des fins d'exploitation sexuelle de manières différentes. La majorité des auteurs scientifiques réfèrent au mouvement réglemmentariste, reconnaissant que des femmes peuvent choisir de travailler dans l'industrie du sexe et que certaines sont forcées et exploitées dans l'industrie. In contrario, on observe une prédominance de la vision abolitionniste de la traite de personne dans l'espace public ne faisant pas de différences entre la prostitution forcée et la prostitution volontaire. En lien avec la littérature sur la traite de personne à des fins d'exploitation sexuelle, un discours dominant se dégage des médias et des institutions modulant nos manières d'identifier la traite de personne et ses victimes différenciant la « bonne victime » de la « mauvaise victime » de traite. Ainsi, cette communication permettra de dresser un portrait du discours dominant entretenu autour de la traite de personne à des fins d'exploitation sexuelle pour ensuite comprendre les conséquences de ce dernier. Premièrement, ce discours projette une image biaisée des victimes due à l'amalgame entre traite et prostitution. Deuxièmement, on observe l'infiltration de ce discours dans les politiques canadiennes menant au durcissement des frontières, tel qu'étudié dans les études critiques. Ainsi, des discours tenus au parlement ou le Plan d'action canadien contre la traite de personne seront mis de l'avant pour montrer comment ce discours dominant en vient à faire son chemin dans les instances politiques.

*Mots-clés : Traite de personne, Exploitation sexuelle, Analyse de discours, Sécurité*

## Les représentations sociales des Violences basées sur le genre (VBG) dans l'ouest de la Côte d'Ivoire : cas des mutilations génitales féminines (MGF)

Massandjé TRAORE, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
 massandje.traore@free.fr

Cyrille Julien Sylvain YORO, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Les mutilations génitales féminines constituent une violation des droits de l'homme en général et de ceux des femmes en particulier. Malgré l'adoption par la Côte d'Ivoire d'instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux, et les nombreuses campagnes de lutte contre ce phénomène, l'on constate une persistance du phénomène. La présente communication entend aborder la persistance des MGF sous l'angle des représentations sociales, cadre à même, selon nous, de mieux rendre compte des déterminants de la persistance de ces MGF.

Notre communication découle d'une recherche empirique menée dans l'ouest ivoirien, zone dans laquelle l'on note une prégnance du phénomène. L'étude s'est, en fait, déroulée à Guiglo, ville située dans ladite zone. Un échantillon composé de femmes non excisées, d'exciseuses, d'ex-exciseuses et d'agents des forces de l'ordre a été soumise à des questionnaires d'évocation hiérarchisée, à des entretiens, etc. Les données recueillies ont été analysées principalement de manière qualitative par une analyse thématique du discours et par une analyse prototypique et catégorielle.

Les résultats de cette étude mettent en évidence outre les manifestations du phénomène, les acteurs impliqués dans le phénomène, le contenu des représentations sociales selon les catégories retenues pour l'étude : sujets non excisés, des exciseuses, des ex exciseuses et les forces de l'ordre. On comprend



dès lors les facteurs déterminant la tolérance voire l'acceptation sociales des mutilations génitales féminines, toutes choses étant de nature à rendre compte de la persistance de ce phénomène malgré les actions de lutte.

*Mots-clés : représentations sociales, Violences basées sur le genre, mutilations génitales féminines, Guiglo, Côte d'Ivoire*

### **Atteintes à l'environnement : potentiel d'une approche guidée par le renseignement**

**Nicolas ESTOPPEY**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*nicolas.estoppey@unil.ch*

William LACOUR, ESC, Unil, Vick GLANZMANN, ESC, Unil, Céline WEYERMANN, ESC, Unil

Avec la croissance de la population et des activités humaines, la problématique de la pollution de l'environnement - telle que celle des eaux - est devenue une préoccupation majeure. En plus des impacts sur la biodiversité, les atteintes à l'environnement peuvent avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires majeures.

Actuellement, il est difficile d'avoir une compréhension globale de cette problématique : la méthodologie conventionnelle est souvent réactive et axée sur la technologie plutôt que proactive et orientée problème. De fait, les cas sont traités la plupart du temps individuellement, ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble du phénomène et de proposer des mesures adaptées. Pour dépasser ces limitations, une approche guidée par le renseignement telle que proposée dans les sciences criminelles pourrait être appliquée.

Cette présentation vise à discuter le potentiel d'une telle démarche dans le cas de pollutions des eaux. Seront passées en revue les étapes clés, telles que l'acquisition des traces provoquées par la pollution (par ex : échantillonnage ponctuel ou continu d'un cours d'eau), la détection de problèmes (par ex : sites et/ou périodes où les pollutions sont les plus intenses) et la phase de décision (par ex : prévention pour diminuer les rejets ou application du principe du pollueur-payeur). L'accent sera également mis sur l'importance d'évaluer l'impact des mesures prises pour réduire la contamination de l'environnement et ses conséquences. Des exemples illustreront qu'une telle démarche permet d'acquérir de l'expérience (au travers de l'information stockée dans une mémoire) pouvant conduire à l'amélioration des étapes du processus.

*Mots-clés : pollution, problème global, veille, proactivité*



## Délinquance des jeunes : phénomènes, interventions et expériences

Présidence : Sonia LUCIA

### « Microbes » en Côte d'Ivoire : bourreaux ou victimes ?

**Salia René SAHI**, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

*renesahi7@gmail.com*

Konan Georges GAULITHY, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (CÔTE D'IVOIRE),  
 Massandjé TRAORE, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (CÔTE D'IVOIRE).

Le phénomène des gangs n'est pas spécifique aux pays africains dont la Côte d'Ivoire. Il est présent dans la plupart des grandes métropoles du monde. Mais si ce phénomène existe ailleurs et bénéficie d'une longue tradition d'études, il en est autrement en Côte d'Ivoire où son apparition et son étude sont toutes récentes. En effet, au lendemain de la crise postélectorale ivoirienne de 2011, est apparu, dans plusieurs communes du district d'Abidjan, le gang des « microbes » qui a tendance à se répandre à travers tout le pays.

La présente communication, de nature qualitative, vise à comprendre les rôles des « microbes » auxquels sont liés des statuts. A cette fin, des entretiens semi-directifs basés sur l'histoire de vie de cinq (5) jeunes délinquants ont permis de collecter les données.

Les résultats indiquent que bourreaux, ces jeunes affiliés aux gangs le sont par les actes d'une rare violence commis sur leurs victimes. Cependant, l'analyse approfondie des faits révèle que ces jeunes contrevenants ont des histoires de vie fortement marquées par des événements et des faits qui les conditionnaient à devenir des individus dangereux, des producteurs de violence. En effet, ces derniers ont été exposés à des victimisations au sein des familles, des communautés et même au sein de leurs différents gangs d'appartenance. Ces faits démontrent que ces jeunes sont tout autant victimes que bourreaux.

*Mots-clés : Gang des microbes, bourreaux, victimes*

### La nature des pratiques de réhabilitation des délinquants juvéniles : d'un idéal à la réalité

**Louis-Georges COURNOYER**, Université de Montréal

*louis-georges.cournoyer@umontreal.ca*

Marie-Michèle DUMAS, Université de Montréal, Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal,  
 Marie-Josée FLEURY, Université McGill, Alan LESCHIED, Université de Western Ontario.

Alors que des efforts importants ont été investis dans la recherche de modèles idéaux et de programmes afin de guider la réhabilitation des délinquants juvéniles, la description de ce qui est fait en tant qu'interventions dans des milieux dits « naturels » a été, à bien des égards, négligée. Les dossiers cliniques de 110 jeunes contrevenants pris en charge au Centre jeunesse de Montréal (CIUSSS Centre-sud de Montréal) ont été codifiés afin d'être mis en lien avec les principes du modèle risque-besoin-réceptivité de Andrews et coll. (1990). Selon ce modèle, le niveau d'intensité de l'intervention devrait être adapté au niveau de risque présenté par les jeunes. Il est aussi postulé que les besoins liés aux facteurs criminogènes doivent être traités en priorité. Alors que les informations quant à l'intensité des interventions, des cibles de celles-ci et des réactions des jeunes ont été codifiées à l'aide des dossiers cliniques afin de rendre compte de ce qui est fait lors de la prise en charge, une batterie de questionnaires a été complétée afin d'évaluer les niveaux de risque et les besoins liés aux facteurs criminogènes initiaux des jeunes. La perception que les jeunes ont de l'intervention a aussi été mesurée deux mois après le début de la prise en charge ainsi que 10 mois plus tard. Différentes analyses corrélationnelles et de régression ont été réalisées afin de vérifier si la logique du modèle RBR a été

respectée et dans quelle mesure le respect de ces principes (dont principalement celui du risque) était associé à une moindre récidive trois ans plus tard. Des analyses ont aussi été réalisées afin d'étudier dans quelle mesure la considération des besoins initiaux des jeunes se traduit par une perception de l'aide reçue plus favorable et si cette perception est elle-même prévisionnelle de la non-récidive.

*Mots-clés : Délinquance juvénile, Réhabilitation, Besoins criminogènes, Aide perçue, Récidive*

### **L'expérience commune de l'épreuve physique : Un moyen, pour les délinquants, d'accéder au sens de l'autre**

**Omar ZANNA**, Le Mans université  
 omar.zanna@univ-lemans.fr

Dans un article publié en 2008, nous avons montré tout l'intérêt que revêtent les douleurs générées par les activités physiques et sportives (APS) dans le cadre de la rééducation des mineurs incarcérés en matière de développement à l'empathie notamment. Nous tenions alors pour acquis l'axiome selon lequel il existe un lien entre anesthésie momentanée de l'empathie et passage à l'acte violent. Afin de restaurer chez ces mineurs la disposition à l'empathie qui semble leur faire défaut au moment du passage à l'acte, nous avons alors mis à l'épreuve l'hypothèse suivante : l'expérience partagée de la douleur générée par les pratiques sportives, associée à des temps de parole, contribue à restaurer chez ces adolescents la disposition à percevoir les composantes et significations émotionnelles de l'autre, c'est-à-dire à être plus empathique, plus apte à identifier chez un autre ce qu'ils peuvent ressentir eux-mêmes. Dans cette optique, un dispositif de six mois a été mis en place en 2005. Ce programme a consisté à proposer une séance d'APS par semaine à des mineurs délinquants, en veillant à toujours proposer des situations pédagogiques créant les conditions concrètes de l'excitation de la disposition à l'empathie qui leur fait temporairement et contextuellement défaut au moment de l'agir infractionnel. A la suite de cette expérimentation, nous avons à nouveau éprouvé, avec succès (Zanna, 2010), cette thèse de la douleur et des émotions sportives empathisantes, tout d'abord en 2005-2006 avec des mineur(e)s incarcéré(e)s, en 2007/2008 avec des mineurs d'un Centre Éducatif Fermé, et depuis 2010 avec des personnes prises en charge par un service pénitentiaire d'insertion et de probation (Zanna, 2015). Notre communication sera l'occasion de rendre compte et de soumettre à la critique cette forme singulière d'apprentissage ainsi que la problématique des douleurs/émotions sportives socialisantes.

*Mots-clés : Délinquance, Empathie, Sport, socialisation*

### **Capital social, délinquance juvénile et victimisation selon les résultats de l'International Self-Report Delinquency Study**

**Uberto GATTI**, Université de Gênes  
 ugatti@unige.it

Dans ces dernières années, la perspective du "capital social", qui fait référence aux réseaux sociaux et aux normes connexes de réciprocité, a attiré l'attention de plusieurs criminologues, surtout aux États-Unis. Par les résultats de l'International Self-Report Delinquency Study, réalisé avec un échantillon d'étudiants (N=55201) de 23 Pays en Europe et ailleurs, nous avons évalué l'impact des différents degrés de capital social (au niveau des quartiers des villes) sur la déviance juvénile. L'échelle de capital social comprenait quatre dimensions : aide, confiance, cohésion sociale, amitié. Les résultats montrent qu'il y a une corrélation négative entre le capital social et tout type de délinquance juvénile auto-reporté. Le rôle préventif du capital social sur la délinquance est confirmé par les données de victimisation.

*Mots-clés : Capital social, délinquance juvénile, victimisation*

---

## Expériences de violence : comparaison entre les jeunes de 15 et 18 ans

---

Sonia LUCIA, Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) - CHUV- Unil

*sonia.lucia@chuv.ch*

S. STADELMANN & S. PIN

Les données à disposition en lien avec la problématique de la violence chez les jeunes concernent principalement les moins de 16 ans. Hormis l'étude nationale SMASH (2002) qui s'est intéressée à la santé des jeunes entre 16 et 20 ans, les seules données récentes de victimisation et de délinquance chez les jeunes adultes ont été récoltées dans le canton de Zurich en 2014.

En 2014, une enquête de délinquance et de victimisation se focalisant sur la violence, la consommation de substances psychoactives et la santé des répondants ont été menées dans le canton de Vaud auprès de 2'500 élèves en dernière année de scolarité obligatoire (M= 15 ans). En 2017, la même étude a été répétée auprès de 1'500 jeunes en 2ème année de scolarité post-obligatoire (M= 18 ans). Ces enquêtes ont été effectuées au moyen d'un questionnaire auto-administré anonyme soumis à un échantillon représentatif de classes, provenant d'écoles publiques, de gymnases et d'écoles professionnelles sélectionnées selon une approche stratifiée.

Les résultats montrent que le taux de jeunes adultes à avoir été victimes de violences est statistiquement plus important que le taux d'adolescents. En revanche, la part de jeunes adultes ayant commis des délits violents est significativement moins importante que la part de jeunes adolescents. Les résultats indiquent également que les jeunes adultes sont proportionnellement plus nombreux que les adolescents à consommer différentes substances psychoactives.

Nous compléterons ces résultats par des analyses des contextes spécifiques – tels que le type d'espace social où se produisent les incidents ou la relation entre victime et auteur – dans lesquels se produisent les incidents violents. Nous concluons par une analyse des facteurs de risque s'inscrivant sur plusieurs plans, à savoir l'individu, le milieu scolaire, l'environnement familial ou encore les activités de loisirs.

## Définir, prévenir et répondre aux violences conjugales : enjeux et perspectives

Présidence : André LEMAÎTRE

### Violences dans les relations amoureuses : quels fondements épistémologiques ?

**Audrey COURTAÏN**, Université de Liège

*audrey.courtain@uliege.be*

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

La violence dans les relations amoureuses des adolescents et jeunes adultes est devenue un champ d'étude à la suite de l'article précurseur de Makepeace (1981). Cependant, cet objet de recherche n'a pas encore suscité de réflexions épistémologiques quant aux sources théoriques et aux mouvements sociaux qui ont conduit à sa reconnaissance et à son étude. Tel est l'objet de notre communication : comprendre les constructions intellectuelles ayant participé à l'étude de la violence dans les relations amoureuses.

Pour cela, nous présenterons deux influences majeures. Premièrement : les sociologues de la famille (Gelles, Straus, Steinmetz...) explicitement inspirés par la théorie du conflit (Simmel, Coser, Dahrendorf...) selon laquelle "family harmony must be considered a problematic rather than a normal state of affairs" (Sprey, 1969, p.703). Deuxièmement : les mouvements féministes américains des années '60 influencés par la stratification sociale marxiste appliquée à la sphère maritale (qui n'est pas la théorie du conflit à laquelle se réfèrent les sociologues de la famille, mais en fait figure d'inspiration majeure).

Notre présentation fournira des grilles de lectures socio-criminologiques pour comprendre le débat qui oppose encore actuellement les descendants intellectuels des sociologues de la famille et les féministes en matière de 'violences entre partenaires intimes' pour les premiers, et en matière de 'violences conjugales' pour les seconds ; débat que nous voyons également en matière de violences dans les relations amoureuses. Nous traiterons ainsi des (in)différences en jeu, et des ébauches de solutions à travers la typologie de Johnson (1995, 2006).

Enfin, cette prise de conscience épistémologique permettra aux scientifiques et intervenants traitant de violences dans les relations amoureuses, mais aussi de violences conjugales, d'en saisir les grilles de lectures fondatrices et de les questionner.

*Mots-clés : Violence dans les relations amoureuses, violence conjugale, épistémologie, théorie du conflit, féminisme*

### Définir, dépister et traiter la violence conjugale psychologique : pratiques professionnelles croisées dans les domaines de la santé, du travail social et de la justice

**Véronique JAQUIER**, Centre romand de recherche en criminologie, Université de Neuchâtel, Suisse

*veronique.jaquier@unine.ch*

Mélinée SCHINDLER, Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence, Hôpitaux

Universitaires de Genève, Suisse, Solène GOUILHERS, Haute Ecole de Santé Vaud, Lausanne, Suisse,

Emmanuel ESCARD, Unité interdisciplinaire de médecine et de

La violence psychologique au sein du couple est une forme spécifique de violence dont chercheurs et praticiens peinent à tracer les contours. À défaut d'une définition consensuelle, ce sont de multiples énumérations d'actes et d'attitudes considérés psychologiquement abusifs ou violents qui coexistent au sein de différents champs professionnels. Qu'elles soient le résultat de démarches empiriques ou de pratiques cliniques, ces listes freinent le développement d'une définition fonctionnelle de la violence psychologique, complique son dépistage, voire parfois occultent ses impacts.

Alors que la recherche s'est longtemps focalisée sur la violence physique et ses conséquences sur la

santé, il est aujourd'hui établi que la violence psychologique a un impact négatif majeur sur la santé. Or intervenir efficacement nécessite d'être en mesure de définir et de dépister les multiples expressions de la violence psychologique.

Cette communication porte sur les premiers résultats du volet qualitatif d'une recherche mixte sur les besoins des femmes subissant des violences psychologiques chroniques dans leur relation de couple. À partir des données recueillies par entretiens et focus groupes, elle s'intéresse aux postures adoptées par les professionnels de la santé, du travail social et de la justice lorsqu'ils sont amenés à prendre en charge des victimes de violence conjugale psychologique. Elle questionne les outils que ces professionnels convoquent afin d'étiqueter les violences qui leur sont rapportées et de les traiter, mettant en lumière les spécificités propres à ces différents champs professionnels. Eu égard à la nature même des violences psychologiques, cette communication questionne tout particulièrement l'utilisation, par les professionnels de la santé, du travail social et de la justice, des notions de « gravité » et de « vécu subjectif ».

*Mots-clés : violence conjugale, violence psychologique, santé, postures professionnelles, recherche qualitative*

### **L'évaluation des risques en matière de violence conjugale: différents modèles, différentes approches, différentes usages**

**Anne LEMONNE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie  
*Anne.Lemonne@just.fgov.be*

Les travailleurs du monde psycho-médico-social, de la police ou de la justice sont fréquemment confrontés à des situations de violence entre partenaires.

La complexité de celles-ci rend difficile l'évaluation des risques mais également leur gestion: les relations se sont-elles apaisées, existe-t-il une forte probabilité de récurrence, voire d'aggravation dramatique ? Comment les gérer alors qu'une multitude d'acteurs sont souvent impliqués ?

Pour assister ces professionnels, des méthodes d'évaluation des risques sont régulièrement discutées par la communauté scientifique depuis trente ans. Trois modèles ont ainsi jalonné l'histoire : (1) l'évaluation des risques non structurée ; (2) les méthodes actuarielles d'évaluation des risques et (3) le jugement professionnel structuré. Ces modèles peuvent être d'une grande aide, comme ils peuvent manquer leur cible.

À la lueur de ces évolutions, la présente contribution entend, d'une part, adopter une démarche réflexive par rapport à ces outils en discutant leurs différences sur le plan épistémologique, théorique et méthodologique.

Elle propose, d'autre part, de présenter les principaux résultats d'une recherche empirique, menée par l'INCC auprès des professionnels de la police, de la justice et du secteur psycho-médico-social en Belgique francophone, qui visait à appréhender leurs pratiques actuelles d'évaluation des situations ainsi que leur perception de l'usage potentiels de différents modèles d'évaluation des risques. Dans ce cadre, la communication mettra avant tout en lumière les logiques différentielles des différents acteurs engagés dans la construction et l'usage de ces instruments d'évaluation des risques au regard de leurs positions institutionnelles distinctes et des enjeux propres aux champs plus larges auxquels ils appartiennent. Elle envisagera également les conséquences potentielles de l'usage de ces différents modèles sur la gestion de la violence conjugale en Belgique.

*Mots-clés : violence conjugale, Belgique, outils d'évaluation des risques*

## Analyse des processus cognitifs de justification et de désengagement moral chez des auteurs présumés de violences conjugales selon la reconnaissance ou non des faits.

Serge GARCET, Université de Liège

*serge.garcet@uliege.be*

Dorine SCHOONBRODT, Anne MASSIN

Les mécanismes cognitifs de neutralisation morale participent à la mise en place du passage à l'acte et autorisent la réitération des comportements de violences conjugales. Ces mécanismes peuvent être appréhendés au travers des représentations que les auteurs présumés développent à propos du comportement transgressif, du lien entre l'action et son effet où dans la façon dont ils perçoivent la personne ayant fait l'objet de l'acte transgressif.

L'étude a consisté à analyser les premières auditions policières de 53 auteurs présumés de violences conjugales, en aveu total, partiel, ou en absence d'aveu afin d'envisager si certains modes préférentiels de justification et de neutralisation morale apparaissaient selon la reconnaissance ou non des faits délictueux. L'analyse des auditions s'est basée sur les cinq thématiques du modèle de Ward & Keenan auxquelles une catégorie supplémentaire a été ajoutée afin de rencontrer l'ensemble des corpus de justification dégagés des auditions. La grille d'analyse de ces auteurs a toutefois été adaptée dans le contexte de la recherche afin de correspondre à la thématique de la violence conjugale. 268 corpus de justification ont ainsi été dégagés des auditions et regroupés selon les différentes thématiques.

Les résultats obtenus mettent en évidence l'importance du désengagement moral et de l'attribution externe dans la justification des comportements pour l'ensemble des sujets. Ils montrent également des différences significatives dans le choix des thématiques justificatives selon le degré de reconnaissance des actes. Ces modes préférentiels de justification selon le positionnement de l'auteur présumé à l'égard des faits sont également congruents avec une utilisation préférentielle des différents mécanismes de désengagement moral selon les modèles de Bandura.

*Mots-clés : violences conjugales, désengagement moral, cognitions, auteurs,*

## Violence domestique et Violence ordinaire contre les femmes : entre acharnement médiatique et réalité policière

Patrice VILLETZAZ, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*patrice.villetzaz@unil.ch*

Depuis la révélation par le New York Times de l'affaire Harvey Weinstein, le déferlement médiatique s'est abattu un peu partout en Europe contre les réalisateurs, photographes de mode, modistes et hommes politiques, comme si les violences commises à l'encontre des femmes ne concernaient que ces types d'hommes.

En consultant les statistiques policières et les sondages de victimisation, nous pouvons constater une fois de plus que cette réalité médiatique ne concerne qu'une fraction de la réalité criminelle que certaines femmes subissent au cours de leur vie.

En Suisse en 2004, le législateur fédéral a voulu être plus répressif pour prévenir tout acte de violence commis à l'encontre des femmes dans le domaine de la sphère privée. Une décennie plus tard, quels constats pouvons-nous relever en matière de violences commises à l'encontre des femmes, que ce soit sur les plans de la statistique criminelle que de la législation ? Quels objectifs restent-ils encore à réaliser pour réduire les violences à l'encontre des femmes ?

*Mots-clés : Violence, Genre, Statistique, Sondage, Législation*

## De l'hybridation des institutions judiciaires aux trajectoires pluri-institutionnelles

Présidence : Audrey-Anne DUMAIS MICHAUD

*Cet atelier propose d'interroger la (re)configuration des institutions judiciaires au prisme d'un changement structurel majeur : l'hybridation des disciplines et des objectifs. Au cœur des différents assemblages et articulations institutionnelles, le rôle des institutions judiciaires semble devenir ambiguë : est-il de soigner, éduquer, punir, contrôler ? Souvent négligés, ces changements socio-judiciaires redéfinissent pourtant les frontières des domaines d'action des professionnels auprès des justiciables.*

*En croisant les points de vue méthodologiques (institutionnel, individuel) et disciplinaires, il s'agira plus spécifiquement de discuter de la notion d'hybridation au regard de la construction des trajectoires pluri-institutionnelles des justiciables : comment ces dernières, souvent « bricolées », sont-elles catégorisées, reprises et utilisées par les institutions ? Comment les données biographiques, parfois intimes, circulent-elles entre les institutions ? Comment ces données sont-elles recueillies ? Les trajectoires construites et modelées par les institutions judiciaires coïncident-elles avec celles racontées par les justiciables ?*

*Cet atelier s'articule autour d'interventions complémentaires de quatre chercheurs qui travaillent actuellement sur ces questions au Québec (Nicolas Sallé, Audrey-Anne Dumais Michaud) et en France (Xavier de Larminat et Alica Gaïa). À partir de différentes figures de cas et par une mise en commun d'expertise, nous souhaitons aborder les manières dont les institutions contemporaines répondent, exigent et produisent des comportements adaptés au social contemporain.*

### « Rentrer dans le rang » pour s'en sortir ? Des trajectoires de sortie de délinquance « bricolées »

Alice GAÏA, CNRS-CESDIP

[alice.gaia@gmail.com](mailto:alice.gaia@gmail.com)

« Au bout d'un certain temps, ils nous ont fait avaler la pilule [...] tu étais autonome dans ton équipe, avec tes convictions et d'un seul coup, on te demande de ne plus avoir de convictions et de rentrer dans le rang » explique Yvonne, éducatrice à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui a lutté contre la mise en place des contrôles judiciaires. En France, les lois Perben I et II adoptées dans les années 2000 ont conduit les professionnels à penser davantage le travail éducatif sous la contrainte au risque de faire basculer l'équilibre complexe entre les deux injonctions paradoxales qui composent cette institution judiciaire : celle de « contrôler » et celle d'« éduquer » des « gamins » qui ont été condamnés par une juridiction pour mineurs. Ce déséquilibre n'est pas sans lien avec les mutations sociales (marché de l'emploi, configurations familiales, service militaire) que connaît la France depuis les années 1970 et qui complexifient et allongent les trajectoires de sortie de délinquance. Face à ces évolutions, chaque « entité » s'adapte : si l'institution judiciaire délaisse le pôle « insertion » au bénéfice du « contrôle », les individus condamnés, eux, se « débrouillent » avec ce qu'ils ont et ce qu'ils sont pour « sortir de [leur] bulle [déviant] » quitte à obtenir un travail non déclaré ou à continuer quelques activités délinquantes « moins risquées » en attendant d'avoir un Contrat à Durée Indéterminée. Quant aux éducateurs de la PJJ, ils « bricolent » avec des logiques institutionnelles, construites sur le maintien de l'ordre social, et des logiques individuelles propres aux individus suivis qui ont accumulé des expériences sociales précaires, et qui veulent aujourd'hui « sortir de la galère ». S'appuyant sur une thèse traitant des sorties de délinquance juvénile, cette communication interrogera le « bricolage » des éducateurs de la PJJ, entre et en dehors des murs de l'institution judiciaire, au regard des 42 trajectoires de sortie de délinquance recueillies auprès d'anciens condamnés.

*Mots-clés : Sorties de délinquance, Injonctions, Contrôle, Education*



## Les tribunaux de santé mentale : Hybridation des pratiques

**Audrey-Anne DUMAIS MICHAUD**, Université du Québec à Montréal  
*audrey-anne.dumais-michaud@umontreal.ca*

Depuis une vingtaine d'années, un tournant majeur s'est imposé dans les tribunaux du Québec, tout comme dans le reste de l'Amérique du Nord. Parce qu'une variété de problèmes sociaux complexes (itinérance, santé mentale, consommation de drogues, etc.) a trouvé le chemin des tribunaux, ces derniers se sont vus profondément transformés. Ces nouvelles pratiques ont pris forme au sein de tribunaux de santé mentale axés sur le traitement et appliquant des principes de la jurisprudence thérapeutique. Cette présentation s'intéressera aux personnes ayant un problème de santé mentale et qui font l'objet de poursuites pénales mineures portées à la Cour municipale de Montréal. Découlant d'un travail doctoral, il sera exposé la manière dont les discours disciplinaires de la santé mentale et du droit s'ancrent et conduisent à des pratiques hybrides. Le regard transversal permettra d'éclairer la tension entre vulnérabilité sociale et régulation pénale des problèmes sociaux complexes de même que de démontrer le rôle ambigu de ces nouveaux dispositifs. Enfin, cette communication questionnera les frontières floues et hybrides des politiques et de ces nouveaux dispositifs institutionnels.

*Mots-clés : Tribunaux de santé mentale, déviance, santé mentale, contrôle, soins*

## Du "jeune souffrant" au "vrai délinquant". Surveillance, évaluation et gestion des risques dans le suivi hors les murs de jeunes délinquants à Montréal

**Nicolas SALLÉE**, Département de sociologie, Université de Montréal  
*nicolas.sallee@gmail.com*

Cette communication porte sur les tensions constitutives du suivi hors les murs de jeunes délinquants à Montréal (Québec, Canada). Ce suivi, assuré par des « délégués jeunesse » formellement chargés d'une double mission de protection de la société et de réhabilitation des jeunes, impliquent la gestion d'un type singulier d'illégalismes de droit, dit « gestion des manquements » : le non-respect, par les jeunes, des conditions auxquelles ils sont astreints dans le cadre de l'exécution de leur peine. Chaque manquement est susceptible, sur décision finale d'un juge, de conduire à l'enfermement du jeune.

Les données ont été recueillies auprès de délégués affectés à des programmes de suivis dits « intensifs », destinés aux jeunes montréalais considérés – après évaluation clinique – comme les plus « à risque de récidive ». Créées au milieu des années 2000, ces programmes sont le produit de la prégnance croissante, à travers le monde, d'une logique de gestion des risques, censée renouveler les pratiques réhabilitatives plutôt que s'y substituer : à la construction de profils de risques standardisés, répondrait, en miroir, l'identification de « besoins » individuels liés à divers « facteurs criminogènes ».

Dans ce cadre, nous montrerons que les pratiques de gestion des manquements s'appuient sur des opérations de catégorisation des jeunes sous-tendues par la tension idéal-typique – constitutive de l'espace des représentations légitimes sur la délinquance juvénile – entre le « jeune souffrant », victime de son environnement, et le « vrai délinquant », responsable de ses actes. Nous montrerons que la figure du « vrai délinquant », produit structurel de représentations sociales, de dispositifs institutionnels et des disciplines universitaires de formation des délégués, est mobilisée par ces derniers pour couper court à la relation éducative, et inciter les juges à accepter l'enfermement d'un jeune pour lequel il n'y aurait « plus rien d'autre à faire ».

*Mots-clés : Justice des mineurs, probation, gestion des risques, surveillance, réhabilitation*



**Police : savoirs et formations**  
Présidence : Frédéric OCQUETEAU

**Les analystes civiles de la police locale belge. Acteurs emblématiques d'une ambivalence institutionnelle**

**Carrol TANGE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*Carrol.Tange@just.fgov.be*

Les analystes civiles que l'on retrouve aujourd'hui au sein de bon nombre de corps de police locale en Belgique sont une fonction relativement récente. Son introduction est motivée par les besoins des chefs de corps des zones de police, découlant de la réforme du paysage policier belge, en particulier en matière de développement de leur politique sous forme de « plans zonaux de sécurité ».

Outre son caractère instrumental et cognitif et son articulation autour de la fourniture de chiffres à la hiérarchie afin de l'assister dans son travail de négociation et/ou de pilotage de l'action policière, cette fonction d'analyste locale présente des contours théoriques imprécis. Concrètement, la diversité des domaines d'activités et des rôles investis par les analystes, les modalités de répartition des tâches d'interprétation des données et des chiffres produits et la manière dont les analystes assument ces ensembles de rôles, affectent leur fonction d'une profonde ambivalence.

Cette intervention se base sur les résultats d'une recherche empirique menée au sein de l'INCC (Service public fédéral Justice, Belgique). Outre l'intérêt d'en apprendre plus sur les réalités d'acteurs censés participer à la modernisation de leur institution, dont on proclame souvent le virage vers une police guidée par l'information, elle doit permettre d'illustrer en quoi cette ambivalence est emblématique de celle affectant les élites policières. Celles-ci restent, en effet, partagées entre la prégnance des impératifs ritualisés d'une gestion stratégique à long terme et par les chiffres, et l'engagement marginal de certains officiers dans des innovations aux ambitions plus opérationnelles et structurées à plus court terme.

*Mots-clés : police, analyse, savoirs policiers, planification, civils dans la police*

**Internalisation du pouvoir d'usage de la force dans l'adhésion à la culture policière: démythification du processus de socialisation des policiers**

**Camille FAUBERT**, Université de Montréal

*camille.faubert@umontreal.ca*

Rémi BOIVIN, Université de Montréal, Annie GENDRON, École nationale de police du Québec

Les policiers exercent un métier teinté d'incertitudes et de dangers. Ce qui assure leur persévérance est l'adhésion à la culture professionnelle policière qui leur permet de gérer la tension induite par la nature de leur rôle au sein de la société (Van Maanen, 1976). Une source importante de cette tension est le pouvoir d'usage de la force. Dans le contexte où un écart de perceptions entre les policiers et les citoyens est incontestable à cet effet, il est mis de l'avant que celui-ci s'explique par une différence d'adhésion culturelle. En effet, les policiers adhèrent à la culture policière, ce qui les amène à internaliser leur pouvoir d'usage de la force; les citoyens ne passent pas par ce processus d'adhésion, d'où la dichotomie. Chapeauté par une telle proposition théorique, le projet de recherche vise à démythifier le mécanisme de socialisation des policiers qui les amène à internaliser le pouvoir d'usage de la force. Pour ce faire, un questionnaire de 35 questions visant à recueillir des attitudes face au pouvoir d'usage de la force des policiers a été soumis à un échantillon (n= 2 480) composé de jeunes Québécois suivant la formation policière (n= 1 690) et d'étudiants d'autres programmes d'étude (n= 790). À l'aide de ces données, une analyse de Propensity score matching, permettant de recréer un contexte expérimental, a été effectuée dans le but d'isoler l'effet du programme de formation policière. Le groupe expérimental (les candidats à la profession policière) et le groupe contrôle (les autres

étudiants) ont démontré de grandes différences de perceptions. Cette analyse a quantifié précisément ces divergences tout en éliminant l'effet de plusieurs covariées, ce qui a permis de démystifier le fonctionnement du processus de socialisation des policiers sur l'internationalisation du pouvoir d'usage de la force. En conclusion, ces résultats font la lumière sur l'apprentissage de la culture policière, une dimension centrale du métier de policier.

*Mots-clés : police, formation, usage de la force, socialisation*

### Heurs et malheurs du policier face à la plainte

**Massimiliano MULONE**, Université de Montréal

*massimiliano.mulone@umontreal.ca*

Rémi BOIVIN, Université de Montréal

Dans le domaine de la sociologie de la police, la problématique de la gestion des déviances policières revient régulièrement sur le devant de la scène, au gré des divers événements dramatiques impliquant les forces de l'ordre qui ponctuent les nouvelles. Du fait des pouvoirs exclusifs qu'ils possèdent (d'arrestation, d'usage de la force) et parce que ce sont généralement eux qui doivent réagir aux infractions commises par la population, les policiers sont soumis à un régime réglementaire spécifique (déontologie, affaires internes, justice criminelle, organismes de surveillance et/ou de contrôle civils), un appareillage qui, en sus de sa fonction première de protection du public, a également pour mission de participer au renforcement des pratiques et normes professionnelles des policiers. Mais qu'en est-il vraiment ? Ces formes spécifiques d'enquêtes, ainsi que les éventuelles sanctions associées, participent-elles à une réforme positive des pratiques policières ? Et comment les policiers font-ils sens de ces procédures lorsqu'ils en sont la cible ?

Pour répondre à ces questions, notre présentation se penchera sur le vécu des policiers suite à une plainte et sur la capacité de ces plaintes à produire une réforme positive des pratiques policières. À cet effet, 71 entrevues semi-directives ont été effectuées auprès de policiers ayant reçu au moins une plainte en déontologie ou au criminel, dans les cinq dernières années au Québec. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux impacts sur les dimensions suivantes : pratiques professionnelles, vie personnelle, perceptions des divers systèmes de gestion des plaintes, rapport à l'employeur et rapport à leur profession. Les résultats montrent que malgré des conséquences très importantes pour une part significative des personnes interviewées, la capacité des systèmes de gestion des inconduites policières à produire une réforme positive des comportements semble quasi nulle.

*Mots-clés : Police, déontologie, déviance, réforme, plainte,*

### Les conseillers forensiques en Belgique

**Sonja BITZER**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*sonja.bitzer@just.fgov.be*

Laetitia HEUDT, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Bertrand RENARD, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

A l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie à Bruxelles, Belgique, les conseillers forensiques ont le rôle de consultant scientifique pour les magistrats. Généralistes en science forensique, les conseillers forensiques ont une connaissance approfondie de la contribution potentielle des traces et des possibilités scientifiques à partir de celles-ci. En raison de la spécialisation des techniques appliquées à l'exploitation de traces et de la méconnaissance de ces nouveaux développements de la part de certains acteurs (plus particulièrement des décideurs), la fonction de ce partenaire multidisciplinaire a été mise en place afin d'apporter une aide pour toute question relative aux possibilités d'expertise forensique. Par conséquent, leur travail consiste à assister le magistrat dans

le choix des traces à analyser, afin d'aider au mieux à la manifestation de la vérité et donc, en tenant compte des informations contextuelles.

L'impact de cette nouvelle fonction sur le volet scientifique d'un dossier n'a encore jamais été évaluée. Or, ce rôle a été introduit en 2009 et depuis, il est constaté une demande croissante de leur intervention et une diversification des dossiers dans lesquels ils sont impliqués. La recherche menée a pour but d'analyser le rôle et l'utilité des conseillers forensiques. Pour ce faire, une approche de méthodologie mixte a été mise en place. L'approche quantitative consiste à étudier le choix des traces conseillées pour analyse par les conseillers forensiques et les résultats qui en découlent par rapport à des dossiers où ce choix est réalisé en l'absence d'un conseiller forensique. L'approche qualitative consiste à étudier la contribution des conseillers forensiques dans le processus judiciaire par le biais d'entretiens semi-directifs avec tous les acteurs du processus judiciaires amenés à travailler voire collaborer avec ces derniers.

*Mots-clés : Triage, Traces, Efficacité*

### **Le management de l'identité judiciaire : Pratiques et perceptions des dirigeants policiers en matière de science forensique**

Vincent MOUSSEAU, Ecole de Criminologie, Université de Montréal

*vincent\_mousseau@hotmail.fr*

David DÉCARY-HÉTU, École de Criminologie, Université de Montréal, Frank CRISPINO, Université du Québec à Trois-Rivières

Au même titre que les enquêteurs, les juristes et les analystes en renseignement, les dirigeants de police font partie intégrante d'un ensemble d'acteurs non scientifiques directement concernés par l'utilisation de la science forensique. Ils possèdent notamment des pouvoirs qui peuvent influencer la qualité et le rôle de la criminalistique dans l'organisation qu'ils dirigent. Ils doivent également composer avec des cadres financiers et légaux particuliers qui participent à la prise de décisions, dont certaines sont relatives à l'utilisation de la criminalistique et des traces. Toutefois, à une époque où cette discipline est questionnée sur son utilité et sa capacité à fournir des éléments de preuves valides, aucune étude empirique ne semble s'intéresser au point de vue des dirigeants de cops policiers. La présente recherche vise donc, dans un premier temps, à comprendre la perception de la criminalistique par les décideurs opérationnels et financiers des services de police. Dans un second temps, elle vise à comprendre les politiques de gestion et les règles administratives qui encadrent le travail des techniciens d'identité judiciaire. Pour ce faire, 18 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des dirigeants de corps de police québécois disposant d'un service d'identité judiciaire. Quatre autres entretiens ont été réalisés avec des commandants de polices cantonales suisses. L'analyse comparative des résultats obtenus au Québec et en Suisse romande soutient, entre autres, le besoin pour une meilleure compréhension de la science forensique dans la sphère décisionnelle des corps de police dans une optique d'optimisation des capacités de la discipline. Ils mettent également de l'avant la nécessité d'une coordination de qualité entre les dirigeants de corps de police suisses et québécois et les divers membres de la communauté forensique et scientifique.

*Mots-clés : Science forensique, Police scientifique, Gestion policière, Action de sécurité, Enquête criminelle*

## De la recherche à la pratique et vice-versa

Présidence : Aurélie STOLL

### Le navire et la boussole...

#### ou de la nécessité de combiner la pratique policière et la recherche empirique

---

Jérôme BARLATIER, Gendarmerie nationale (France)

*jerome.barlatier@gmail.com*

Le capitaine du navire le mieux armé ne peut voguer loin des côtes s'il est dépourvu des instruments nécessaires à son orientation.

Depuis quelques années, l'intelligence-led-policing (ILP) engage les institutions policières à éclairer leurs actions par le renseignement.

Ces dernières mobilisent le plus souvent leur moyens propres afin de disposer des capteurs et des outils d'analyse nécessaires à la compréhension de leur environnement. En revanche, la ressource extérieure des chercheurs semble constituer un potentiel trop peu exploité.

Étrangers par leurs objectifs et par leur rapport au sujet, par leurs délais comme par leurs méthodes de travail, il est vrai que les mondes policiers et universitaires s'observent à distance, parfois par méfiance, plus souvent avec indifférence.

Comment permettre au chercheur de collecter à la matière première utile à ses travaux ? Comment mettre le policier en position de bénéficier des enseignements de la recherche ?

Les expériences de rapprochement démontrent pourtant des résultats fructueux quand le chercheur s'autorise à inscrire ses travaux dans le champ pratique, et quand le policier accepte de donner une portée utile à la recherche empirique.

Orientées sur la compréhension de la criminalité ou sur l'étude du fonctionnement des institutions pénales, les combinaisons possibles sont multiples : police guidée par les éléments probants de la recherche (EBP), mise à disposition de données (open data), coordination structurelle, dispositifs de financement, incitation des policiers à investir le champ de la recherche, intégration de chercheurs au sein des services de police, etc.

Officier de gendarmerie en France et chercheur auprès de l'université de Lausanne, l'auteur de cette communication propose un retour d'expérience.

Défendant l'intérêt d'un rapprochement entre deux univers, il envisage d'exposer brièvement sa perception organisationnelle, méthodologique et déontologique de cet enrichissement mutuel.

*Mots-clés : Coordination recherche police gendarmerie*

## Obstacles à la confession : Exploration des profils explicatifs de la non-confession en contexte d'interrogatoire policier

Andréanne BERGERON, Université de Montréal  
*andreeanne.bergeron.5@umontreal.ca*  
 Nadine DESLAURIERS-VARIN, Université Laval

L'aveu en contexte d'interrogatoire policier est un élément important de l'enquête policière afin d'accumuler des preuves, résoudre le crime sous enquête, de même que prouver la culpabilité d'un individu (Phillips et Brown, 1998; Baldwin, 1993; Imbau, Reid, Buckley, & Jayne, 2001). Jusqu'à présent, les recherches effectuées dans ce domaine ont majoritairement mis l'accent sur l'identification des facteurs et des motivations qui influencent la décision de confesser un crime. Pourtant, peu d'études ont, à ce jour, décrit les motivations et les facteurs sous-jacents à la non-confession du crime. La présente étude a donc pour objectif d'approfondir les connaissances sur les motivations à la non-confession en contexte d'interrogatoire, à l'aide d'un échantillon de 111 hommes incarcérés pour des crimes graves dans un pénitencier fédéral canadien. Suite à des analyses de classes latentes, basées sur des facteurs motivationnels reconnus dans la littérature, cinq sous-types de profils explicatifs de la non-confession ont été identifiés. Les résultats de l'étude seront discutés à la lumière des connaissances dans le domaine et des modèles explicatifs proposés. Les implications pratiques de la possibilité d'adapter les techniques d'interrogatoire policier seront également discutées.

*Mots-clés : Police, Enquête, Interrogatoire, Confession*

## Etude empirique sur la contribution des expressions faciales pour la détection des émotions authentiques

Olivier DELÉMONT, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne  
*olivier.delemont@unil.ch*

Nico GARTMANN, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse; Mathieu ARMINJON, Institut Éthique Histoire Humanités, Université de Genève, Suisse; Christine MOHR, Institut de Psychologie, Université de Lausanne, Suisse

L'étude présentée s'inscrit dans le cadre d'un projet global qui s'intéresse à la détection des émotions authentiques à partir d'expressions faciales d'individus. Un questionnaire en ligne comportant de courtes séquences vidéo a été mis en forme ; ces séquences, en noir et blanc et sans son, représentent des extraits de personnes qui, de leur libre arbitre, ont décidé de mentir ou de dire la vérité. Les participants qui sont soumis à ce questionnaire doivent décider, sur la base des expressions faciales de la personnes représentée dans chacune des séquences, si cette dernière ment ou dit la vérité.

Dans la présente étude, 94 participants travaillant dans des organismes de maintien de l'ordre, ou collaborant aux activités de tels organismes en lien avec les auditions d'enquête ont complété le questionnaire. Le taux de réponses correctes a été calculé et analysé en fonction des différentes variables (âge, sexe, formation, expérience) ainsi que du temps de réponse. Une mesure de reproductibilité des réponses des participants a été réalisée.

Les résultats obtenus montrent que la distribution des réponses de la population des personnes qui travaillent dans le domaine des auditions d'enquête ne se distingue pas d'une population lambda, ni au niveau du taux de réponses correctes (à peine supérieur à 50%), ni au niveau de l'influence des variables considérées. En termes de reproductibilité, plus de la moitié des participants ont donné la même réponse lors du visionnage d'une même vidéo à des temps différents.

*Mots-clés : entretien, mensonge, émotions, expression faciale, détection*

---

## Police et Université : gains et difficultés d'un partenariat de recherche en criminologie

**Christine BURKHARDT**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*christine.burkhardt@unil.ch*

Christian PANNATIER, Police municipale de Lausanne, Lausanne

Dans le cadre de l'implémentation d'une stratégie policière, quelles sont les gains et les difficultés de la mise en place d'une recherche en criminologie ?

Aujourd'hui, l'évaluation des stratégies policières est plutôt rare alors même que les décideurs souhaitent connaître avec précision l'efficacité et les coûts de telles stratégies. Une collaboration entre l'université et les services de police permet d'acquérir une vision plus précise d'une situation donnée au moyen d'un diagnostic local de sécurité. Ainsi, l'association de ces deux entités, et de leurs connaissances respectives, fonde un partenariat au service de la cité.

Cependant, toute recherche scientifique dans le domaine policier peut souvent faire face à des difficultés méthodologiques car les choix sécuritaires priment évidemment sur les objectifs de la recherche. En effet, les missions propres à la police exigent parfois d'agir dans l'immédiateté. L'imprévisibilité de la survenance d'une situation criminogène et la nécessité d'obtenir des informations à court terme impliquent des prises de décisions qui peuvent aller à l'encontre du processus de recherche. De plus, une telle recherche requiert également la mise à disposition de ressources en termes humains et financiers. Dès lors, il ressort que la recherche scientifique dans le domaine du policing est tributaire de paramètres qui ne peuvent être maîtrisés.

Les gains et les difficultés d'une telle recherche sont exposés tant du point de vue scientifique que policier. Les différents aspects d'une recherche scientifique dans le domaine de la pratique policière sont illustrés au travers d'une recherche menée en partenariat par l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et la Police municipale de Lausanne.

*Mots-clés : police, recherche scientifique, partenariat, stratégie policière*

---

## CasusCrime : Décloisonner l'apprentissage par l'étude de cas réels

**Denise SULCA**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*denisesarah.sulca@unil.ch*

Simon BAECHLER, ESC, Université de Lausanne

L'intention du projet est de décroisonner l'enseignement universitaire et l'apprentissage que les professionnels acquièrent par leurs expériences pratiques. Les passerelles et les échanges entre ces deux formes d'apprentissage restent aujourd'hui limités et très peu formalisés. Une des conséquences est que l'enseignement et les travaux pratiques dispensés reposent en partie sur des cas fictifs et des simulations qui ne reflètent pas nécessairement tous les enjeux et la richesse des cas réels. Le projet vise à faciliter la transposition des cas vécus et travaillés par les enseignants et professionnels en matériel pédagogique novateur et efficace. Ce matériel permettra aux étudiants d'accéder à un riche univers d'expériences et de connaissances qui ne leur devient accessible qu'après avoir quitté les bancs de l'UNIL. L'étudiant n'est ainsi pas vu comme le récipiendaire passif des expériences de ses prédécesseurs, mais bien au contraire comme le sujet d'un apprentissage dynamique et interactif dans lequel il sera amené à s'immerger dans une situation concrète, à faire preuve de curiosité, à mobiliser ses connaissances théoriques, à traiter des jeux de données réels, à déployer une capacité d'adaptation, à trancher parmi plusieurs options, à prendre risques et initiatives, ou encore à confronter ses décisions à celles retenues par ses pairs. L'innovation réside dans le développement d'une méthodologie et d'une base de données appelée CasusCrime permettant la collecte, la modélisation et le partage des études de cas pratiques, puis leur enseignement au travers de différentes modalités pédagogiques. L'approche se structure essentiellement autour d'une progression par tableaux reconstituant les schémas de raisonnement, les points de décision, ainsi que les étapes fondamentales du traitement de cas

complexes. CasuisCrime constitue ainsi le support d'un enseignement original ancré dans les expériences et réalités pratiques. Il permet de donner aux études de cas la véritable place et les moyens qu'elles méritent dans l'enseignement en science forensique et en criminologie.

*Mots-clés : Base de données, enseignement, étude de cas, méthodologie, collaboration*

## SESSION 5

### Prison, adaptation et désistance

Présidence : Lila KAZEMIAN

#### Les mécanismes d'adaptation au milieu carcéral

---

Lila KAZEMIAN, John Jay College of Criminal Justice

*lkazemian@jjay.cuny.edu*

Peu d'études ont examiné les changements psychologiques, sociaux et comportementaux qui surviennent au cours d'une peine d'incarcération, particulièrement une longue peine. Bien que les effets néfastes de la prison aient été abondamment soulignés dans les travaux de recherche antérieurs, certaines études ont suggéré que les périodes d'incarcération peuvent promouvoir des changements positifs parmi les individus placés sous main de justice. Toutefois, la majorité de ces études ont été effectuées dans les années 1970 et 1980 et il existe peu de recherches contemporaines sur le sujet. L'étude des mécanismes d'adaptation en prison a des retombées importantes pour les efforts de désistement et de réinsertion sociale. Par le biais d'entretiens effectués auprès d'un échantillon de détenus incarcérés en maison centrale française, cette étude examine les processus par lesquels les individus apprennent à s'adapter à une longue peine d'incarcération, ainsi que les obstacles qui peuvent entraver ce processus d'adaptation. Cette recherche s'interroge également sur le rôle de cette adaptation dans le processus de désistement et de préparation pour la sortie.

*Mots-clés : prison, adaptation, désistement, réinsertion*

#### Probation et désistement : étude de l'influence du réseau relationnel et des facteurs promoteurs de désistement

---

Axelle FRANCOIS, Centre International de Criminologie Comparée - Université de Montréal

*axelle.francois@umontreal.ca*

Carlo MORSELLI, Centre International de Criminologie Comparée

En cherchant à comprendre pourquoi mais aussi comment les individus poursuivent ou cessent leur carrière délinquante, les études criminologiques n'offrent pas aujourd'hui une définition du désistement qui puisse faire consensus. Cependant, s'il s'avère impossible de déterminer avec certitude la fin d'une carrière délinquante, les travaux se consacrant à l'arrêt de la délinquance s'accordent d'une part, sur l'impact de l'environnement social (la nature et l'intensité des relations sociales – prosociales et délinquantes) et d'autre part, sur l'importance des dimensions subjectives et individuelles telles que la motivation au changement, la confiance en soi et en l'avenir ou encore l'investissement dans la communauté. Conduisant une étude en Belgique francophone auprès d'un public de 39 probationnaires, notre compréhension du désistement envisage le croisement entre l'influence de l'environnement social des individus et l'impact des facteurs favorisant le désistement tels que mis en évidence par la littérature de référence. L'originalité de notre étude, ou plutôt « sa différence », se situe dans l'évaluation du potentiel social des participants en recourant à l'analyse des réseaux sociaux. En effet, cette approche reste bien souvent sous-estimée dans les recherches ayant une vision plus traditionnelle de l'étude des facteurs de risque et de protection. Au terme d'une première phase de



recherche conduite en juillet 2017, la présente communication expose les principales tendances extraites des résultats obtenus où il est possible de découvrir que le capital social généré par l'efficacité de son réseau social, qu'un sentiment d'efficacité personnelle face aux difficultés et qu'un contexte relationnel de qualité avec l'agent de probation contribuent à l'émergence d'un cadre d'intervention favorisant un processus de désistement.

*Mots-clés : Désistement, Probation, Capital Social, Analyse de réseaux*

### **La transition vers le désistement du crime : un nouveau modèle pour appréhender les réponses aux comportements criminels des mineurs?**

**Marie-Pierre VILLENEUVE**, Université Laval

*marie-pierre.villeneuve.1@ulaval.ca*

Isabelle F.-DUFOUR, Université Laval

Le Canada a procédé à une réforme de son système de justice pénale pour adolescents en 2003. Parmi les nouvelles dispositions, l'ordonnance différée de placement sous garde et de surveillance (ODP) est une mesure novatrice qui permet de surseoir à la mise sous garde de jeunes contrevenants. Une étude québécoise montre que près de 60% des ODP se terminent soit par des manquements aux conditions de remise en liberté imposées à l'adolescent, par la révocation de sa liberté et sa mise sous garde ou par la commission d'un nouveau délit dans l'année suivant la peine. Bien que cette étude ait permis d'identifier les facteurs présidant ces différents types d'« échecs », les conditions favorables au respect des conditions de la peine et à l'éloignement des comportements criminels demeurent méconnues. Il est donc apparu essentiel d'explorer ces conditions individuelles, relationnelles et structurelles qui contribuent à initier et soutenir la transition vers le désistement du crime des adolescents soumis à cette peine. Cette communication vise à présenter le modèle théorique développé pour appréhender la transition vers le désistement du crime chez des adolescents qui ont respecté leurs conditions d'ordonnance et qui se sont engagés dans une trajectoire de changement. La communication expose le modèle théorique utilisé. Elle explore ensuite les caractéristiques individuelles, sociales et structurelles ayant contribué à la transition vers le désistement du crime d'adolescents soumis à une ODP. En conclusion, les forces et limites du modèle seront discutées.

*Mots-clés : désistement du crime, mineurs contrevenants, transition vers le désistement, analyse qualitative*

### **Mineurs auteurs d'infraction : Quels regards sur leur parcours de désistance ?**

**Rosa PUGLIA**, Université de Liège

*rosa.puglia@uliege.be*

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

Le modèle socio-subjectif de la désistance suppose une interrelation complexe entre les changements personnels et les changements sociaux. Ainsi, l'individu et donc ses caractéristiques personnelles, ses capacités cognitives et affectives interagissent avec son environnement pour permettre une sortie de la trajectoire délinquante.

Nous avons mené une recherche longitudinale auprès de mineurs auteurs de faits qualifiés infraction. Celle-ci est novatrice à plusieurs égards.

D'abord, elle porte sur une population de mineurs en transition vers la majorité; une population peu ciblée dans les études sur la désistance. Le passage de l'adolescence à l'âge adulte est une période propice aux nouvelles opportunités de vie ainsi qu'aux changements identitaires ; des éléments essentiels dans le processus de désistance.

Ensuite, notre recherche se centre sur l'évolution de la trajectoire de vie de ces jeunes, sur leurs

motivations à commettre des délits et sur les raisons qui expliquent, selon eux, la diminution voire l'arrêt des comportements délictueux. Cette perspective subjective et singulière est essentielle puisque les événements et changements qui surviennent dans la vie de l'individu ne suffisent pas à expliquer la désistance. La manière dont ces événements et changements sont perçus et vécus ont une grande importance.

Chaque participant a été interviewé individuellement. Les récits ont été retranscrits et analysés suivant la méthode Interpretative Phenomenological Analysis dont l'objectif est comprendre de manière détaillée comment les personnes donnent sens à leur monde personnel et social.

L'analyse des processus de désistance est intéressante tant pour les chercheurs que pour les intervenants sociaux et judiciaires. En effet, une bonne compréhension des facteurs à l'œuvre dans le processus de désistance permet une approche axée sur le développement ou le soutien des ressources afin d'optimiser les programmes d'intervention et de prévention de la délinquance.

*Mots-clés : Délinquance, Désistance, Agency, Emerging adulthood, Récit de vie*

### **Violence conjugale : comment construire la désistance ?**

**Amandine DZIEWA**, Université de Liège (ULiège)

*Amandine.dziewa@uliege.be*

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

Au sein des recherches en psychologie et en criminologie, la violence conjugale a souvent été approchée sous l'angle de la victimisation des victimes et du risque de récidive des auteurs de violences. L'accent a été mis sur les facteurs de risque qui augmentent la probabilité de commission d'acte de violence au sein du couple. Il est plus rarement fait état des déclencheurs et facteurs de protection qui pourraient réduire la fréquence des actes de violence conjugale.

Le contexte particulier des violences conjugales pose question sur l'arrêt de la violence comme processus temporel et/ou relationnel. En effet, alors que certains mettent en avant le caractère cyclique et progressif de la violence il semble d'autant plus difficile de définir un laps de temps au terme duquel il est possible de parler d'une réelle désistance. Alors que Feld et Straus (1989) estiment que 12 mois est une durée cliniquement significative, d'autres études proposent 6 ou 10 mois. De plus, les études de désistance au sein de la violence conjugale mettent en avant l'importance de considérer les deux partenaires et leurs interactions (Walker, L. & al., 2013 ; 2015 ; 2017). Les expériences au sein d'un couple, comme la parentalité et certaines motivations propres la relation permettent de comprendre la cessation des comportements violents (Giordano et al., 2015). Scott et Wolfe (2000), ont pu mettre en avant des facteurs de changement chez des auteurs de violence comme le fait d'assumer leurs responsabilités, de développer leur empathie ou d'améliorer leurs compétences de communication.

Dans le cadre de notre communication, nous allons développer, à travers les savoirs et recherches récentes, la cessation de la violence conjugale. S'agissant d'une relation continue, nous pouvons nous interroger : le processus de désistance au sein d'un couple ne doit-il pas s'étudier autrement que dans des contextes où la relation « auteur-victime » est plus brève. Nous discuterons de la conceptualisation de la désistance en perspective du contexte des violences conjugales à partir la présentation de cas.

*Mots-clés : Violence entre partenaires intimes, Désistance, Sortie de la violence, Couple*

## Suivis en milieu ouvert : quels défis, pour qui et pourquoi ?

Présidence : Marion VACHERET

### La préparation à la sortie des personnes détenues en France : quand les représentations et les attentes divergent

**Lucie HERNANDEZ**, Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP)  
 Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (Enap)  
*Lucie.Hernandez@justice.fr*

Le temps passé en prison, quelle qu'en soit sa longueur, représente une rupture aigüe avec la vie en société. Enfermement, désaffiliation, désocialisation... ne peuvent qu'augmenter les obstacles liés à une possible réinsertion sociale et professionnelle. Dans ces conditions, la préparation à la sortie constitue un enjeu majeur de la prévention de la récidive. En France, de plus en plus de programmes de « préparation à la sortie » sont créés sur le modèle québécois (modèle cognitivo-comportemental). L'objectif sera d'analyser les paradoxes et les manques qu'un de ces programmes soulève, afin de comprendre les mécanismes qui peuvent freiner sa mise en œuvre et son fonctionnement.

Pour réaliser cette analyse, et dans l'objectif d'avoir un regard décalé et une distance par rapport à l'objet étudié, nous partirons de notre propre cadre théorique, que nous situons dans le courant socio-constructiviste et interactionniste. A partir de regards croisés (entretiens auprès de 30 acteurs impliqués dans le programme : professionnels de l'Administration Pénitentiaire, personnes détenues et intervenants extérieurs), nous appréhendons les processus étudiés à travers les expériences subjectives et les représentations de ces acteurs. Il s'agit également de tenir compte des spécificités de l'environnement dans lequel évoluent les personnes concernées et qui influencent le déroulement du programme, et ses contradictions.

Nous centrerons nos résultats sur les différences de représentations que les personnes détenues et les professionnels se font de la préparation à la sortie. Ces différences ont des conséquences à plusieurs niveaux. Chez les professionnels, ces différentes représentations et l'adhésion contrastée au programme qu'elles impliquent (appropriation vs résistance) viennent questionner et bousculer des logiques et pratiques professionnelles. Pour les personnes détenues, elles impliquent une prise en charge en décalage avec leurs attentes et leurs besoins.

### la libération conditionnelle: une mesure réservée à des profils privilégiés?

**Marion VACHERET**, Université de Montréal  
*marion.vacheret@umontreal.ca*

Chloé LECLERC, Université de Montréal, Joao VELLOSO, Université d'Ottawa, Stéphanie LORD,  
 Université de Montréal, Marion DELABRUYÈRE, Université de Montréal

Dans le cadre d'une recherche en partenariat menée avec différents organismes responsables de l'exécution des peines et des mesures de libérations conditionnelles au Québec, nous nous intéressons au très haut taux de renoncements à cette mesure. En effet, depuis plusieurs années les statistiques administratives montrent que près d'un détenu sur deux ne se présente pas à son audience de libération conditionnelle alors même qu'il y est admissible. Ces personnes terminent donc leur sentence sans bénéficier d'une mesure de libération anticipée et de l'encadrement qui y est associé. À partir de l'analyse des données statistiques de la population carcérale provinciale ainsi que de parcours de vie de condamnés, nous constatons que certains profils et vécus sont plus souvent représentés parmi les détenus qui y renoncent. Pouvons-nous en conclure que cette mesure est réservée à des profils "privilégiés"?

*Mots-clés : Libération conditionnelle, droits, risque, profil social et pénal, exclusion*

## La probation pour les femmes: de quoi s'agit-il?

**Carmen FULLIN**, École de Droit de Sao Paulo (FGV-Brésil)/Université d'Ottawa  
*cfullin@uol.com.br*

Plusieurs études ont démontré que l'utilisation des peines en milieu ouvert ne contribue pas toujours à réduire le recours aux peines d'emprisonnement. À proprement parler, ces peines semblent se constituer en système punitif à part qui, loin de remplacer l'emprisonnement, s'y accouplent en parallèle ou en sont, en quelque sorte, son continuum. Sans nécessairement s'opposer à ce constat, plusieurs auteurs attirent l'attention sur l'importance des recherches qui portent sur les expériences d'application des peines en milieu ouvert en rapport avec la probation.

En ayant recours à une approche ethnographique, nous cherchons à montrer, dans cette communication, comment certains acteurs sociaux (qui interagissent à l'intérieur d'une institution chargée d'appliquer des peines alternatives ou gravitent autour d'elle) formulent des discours et mettent en œuvre des pratiques en rapport avec l'application d'une peine alternative spécifique dirigée aux femmes, soit celle de la prestation de services à la communauté. Le terrain d'observation que nous avons choisi pour cette recherche est la Centrale de Peines Alternatives pour les femmes, en activité à la ville de São Paulo depuis 2006.

La principale question que nous aimerions aborder dans cette présentation peut être énoncée dans les termes suivants. Dans quelle mesure la gestion du flux et du risque (au sens que prend cette expression dans la perspective managériale de ce champ d'études) est prise en compte dans la formulation de modèles d'intervention pénal en milieu ouvert lorsqu'il est question de responsabilisation des femmes justiciables?

*Mots-clés : probation, femmes et justice pénale, peine en milieu ouvert, travail communautaire, responsabilisation*

## Entre activité multi-partenariale et organisation cloisonnée : la position inconfortable des agents de probation

**Daniel LAMBELET**, Haute École de travail social et de la santé - EESP, Lausanne (Suisse)  
*daniel.lambelet@eesp.ch*  
Jenny ROS, Haute École de travail social et de la santé - EESP, Lausanne (Suisse)

L'expérimentation de formes d'intervention à la fois plus individualisées, mieux coordonnées et à même d'assurer une continuité et une cohérence de la prise en charge fait partie des tendances récentes d'évolution de l'action professionnelle dans les champs sanitaire et social. Elle a donné lieu à la mise en place de dispositifs intégrés d'accompagnement - basés notamment sur le modèle du case management - pour faire face aux difficultés rencontrés par certains jeunes dans la transition entre l'école et le monde du travail ou encore dans le cadre du processus de soins et de réintégration de personnes souffrant de troubles psychiques (Gobet et al., 2017). Mais qu'en est-il dans le domaine socio-judiciaire ?

Au fil du parcours de la personne placée sous main de justice, des professionnels appartenant à différents services ou institutions, avec des cultures d'action parfois éloignées, sont amenés à accomplir successivement ou conjointement un ensemble de tâches partielles. Un enjeu majeur réside alors dans l'articulation de leur intervention et dans l'organisation de ce système d'action distribuée.

Prenant appui sur une recherche par entretiens menée en Suisse sur la gestion de la transition entre suivi social en établissement de détention et assistance de probation en milieu ouvert (Wegel et al., en cours), notre contribution sera structurée en trois temps. Tout d'abord, nous situerons le contexte et l'organisation de l'exécution des sanctions. Puis, nous caractériserons la dynamique d'activité collective entre les agents de probation et les divers intervenants engagés lors de cette phase délicate du parcours

du justiciable. Enfin, nous envisagerons les retombées d'un tel mode de fonctionnement par rapport aux missions assignées à la probation (prévention de la récidive, contrôle des obligations, insertion sociale).

Gobet, P. et al. (2017 2e éd.). Le case management en contexte. Bases conceptuelles et applications d'un dispositif de prise en charge intégratif. Lausanne, Editions EESP

Wegel, M. Stroezel, H. & Mayer, K. (2016). Übergangsmangement vom Strafvollzug  
*Mots-clés : Agents de probation, articulation professionnelle, gestion de la transition*

### **La récidive des détenus avec des problèmes d'alcool et/ou de drogues après leur sortie des prisons belges**

**Benjamin MINE**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie  
*benjamin.mine@just.fgov.be*

Eric MAES, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

En Belgique, environ 30% de la population carcérale est détenue préventivement ou condamnée pour des infractions liées aux stupéfiants (possession/trafic de drogues illégales). Le nombre important de détenus avec des problèmes liés à l'usage de substances constitue un défi majeur pour les politiques pénitentiaires et sanitaires au regard des perspectives de retour à la société de ces personnes.

Cette communication propose un aperçu de la récidive en Belgique des usagers de drogues et/ou d'alcool incarcérés qui ont été orientés vers les points centraux de contact, d'orientation et d'accompagnement (PCOA) en 2011, 2012 et 2013 et qui sont ensuite sortis de prison (n = 2758). Les PCOA avaient pour objectif d'assurer la continuité et l'équivalence de soins entre l'intra- et l'extramuros par le biais d'interventions brèves (information, motivation et orientation) auprès de celles et ceux qui en faisaient la demande. L'étude de récidive constitue un des volets d'un projet de recherche mené sur les processus et les effets liés aux activités des PCOA qui fut financé conjointement du 1er décembre 2014 au 31 octobre 2016 par la Politique scientifique fédérale belge, le ministère de la Justice et celui de la Santé.

La récidive fut examinée sur la base de trois indicateurs : l'entrée de nouvelles affaires judiciaires dans la base de données des parquets correctionnels, l'enregistrement de nouvelles décisions judiciaires définitives dans le Casier judiciaire central et les éventuels retours en prison enregistrés dans la base de données des établissements pénitentiaires.

Après avoir donné une description de l'ensemble de l'échantillon, nous ferons état de la prévalence et de la vitesse de la récidive pour chaque indicateur. Nous rendrons ensuite compte des résultats d'analyses de survie bivariée et multivariée en vue in fine d'apprécier l'impact relatif de différentes variables sur la récidive en tenant compte, pour chacune des personnes de l'échantillon, du temps écoulé jusqu'à la (première) récidive. Les résultats présentés seront soumis à la discussion.

*Mots-clés : Récidive, drogues, prison, réinsertion*

## L'insécurité dans des quartiers précaires d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Présidence : Cyrille Julien Sylvain YORO

*La littérature présente les bidonvilles ou quartiers précaires comme des milieux problématiques eu égard au fait qu'ils sont la résultante d'une urbanisation non maîtrisée ou tout au moins mal maîtrisée, des milieux cumulant plusieurs handicaps et sont associés à l'insécurité en milieu urbain. La présente communication entend mettre en évidence les formes d'(in)sécurité que ces espaces produisent dans le contexte spécifique ivoirien. Il s'agira ainsi d'aborder l'insécurité et/ou les insécurités dans ces espaces d'une part, et les réponses développées par les populations d'autre part.*

*Cette communication s'appuie sur une étude menée dans des quartiers précaires d'Abidjan. Elle a privilégié dans son approche méthodologique une combinaison d'outils de collecte de données au nombre desquels la recherche documentaire, des entretiens semi-directifs, la passation de questionnaire, l'observation directe. Des analyses quantitative et qualitative (notamment l'analyse thématique de discours) ont été réalisées sur les données qui ont été collectées.*

*Les principaux résultats qui se dégagent l'étude soulignent les facettes de l'insécurité dans ces espaces en termes, entre autres, de formes de l'insécurité, de définition de l'insécurité dans ces milieux, etc. ; il s'agira dès lors d'appréhender l'insécurité tant d'un point de vue objectif que subjectif. De même, cette recherche a permis de voir que vu la non-présence régulière perçue des forces de sécurité dans ces quartiers, les réponses à l'insécurité développées dans ces milieux sont d'ordre sociétal, c'est-à-dire comment les populations prennent en charge leur propre sécurité en développant des réponses tant individuelles que collectives à l'insécurité. Par ailleurs, cette communication nous donnera l'occasion de mettre en relation ces réponses à l'insécurité avec la question du respect des droits humains dans le contexte africain en général, et ivoirien en particulier en termes d'(in)différence.*

### Insécurité et espaces aéroportuaire et portuaire

**Aka Célestin ABOUDOU**, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
 akacelestinab@gmail.com

Infrastructures à forte attractivité économique, les aéroports et ports dans les pays sous-développés comme la Côte d'Ivoire constituent une oasis dans un océan de besoins socioéconomiques des populations à majorité pauvre. Indépendamment des industriels qui y ont des autorisations formelles d'installation et d'activités, la forte demande sociale d'activités substantielles fait migrer des demandeurs d'emploi qui finissent par squatter les espaces à l'entour et à se sédentariser. La présente communication vise à faire ressortir l'insécurité liée aux activités informelles sur trois espaces : l'aéroport et les ports d'Abidjan et de San Pedro. Ces sites, quoique différents du point de vue de leur localisation, ont vocation commune en matière de transport et astreints aux exigences internationales de sécurité et de sûreté. Cette étude ethnographique s'inspire de recherches empiriques faites d'une part en milieu aéroportuaire sur la sûreté et la sécurité ainsi que les activités de débrouille, et d'autre part sur la sécurisation en milieu portuaire. En identifiant les acteurs ; 'clandos' à l'aéroport et des 'rats' au port, leurs actes d'insécurité (vols d'articles divers en vrac, abus de confiance, et autres désagréments liés aux incivilités), cette communication dépeint l'informel dans et/ou autour de ces infrastructures économiques. Elle relève que chacun de ces sites coexiste avec son ou ses quartiers précaires ; l'aéroport d'Abidjan avec Adjouffou, Jean Foly, Derrière Warf ; le port d'Abidjan avec Soweto, celui de San Pedro avec la célèbre citée de Bado. En mettant l'accent sur qui est commun et spécifique à chacun des 3 sites, elle explique l'insécurité par les insuffisances du dispositif de contrôle interne et d'accès, les complicités et parrainages, les tolérances qui créent l'impunité. Tout cela crée un environnement de méfiance alors que des défis liés à la certification internationale de ces infrastructures restent des enjeux majeurs pour tous les acteurs.

*Mots-clés : insécurité, aéroport, port, Abidjan, Cote d'Ivoire*

### **Insécurité dans les gares routières d'Abidjan**

**Konan Georges GAULITHY**, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

*konangeorges@yahoo.fr*

La sécurité des personnes et des biens est une question fondamentale qui est au cœur des obligations des Etats vis-à-vis de leurs citoyens. Il n'est pas toujours aisé pour les Etats, surtout ceux des pays en voie de développement, de remplir convenablement cette mission régaliennne (sécurité) eu égard aux difficultés que ceux-ci rencontrent (Faiblesse des effectifs, moyens matériels insuffisants...). Face à toutes ces difficultés, une grande partie des citoyens semblent être laissée pour compte face à l'insécurité. La présente étude a pour objectif d'analyser les manifestations de l'insécurité, les facteurs explicatifs de l'insécurité ainsi que les stratégies développées par les usagers des gares routières pour faire face à l'insécurité. La recherche a combiné les approches quantitative (enquête-interrogation, usage de statistiques) et qualitative (analyse documentaire, focus group et entretiens individuels) pour le recueil et l'exploitation des données. Les résultats de cette étude ont mis en exergue l'inadaptation de l'environnement architectural des gares routières. A cela, il faut ajouter la présence peu visible des agents de sécurité publique. Par ailleurs, il est à noter l'implication d'une catégorie d'acteurs appelée "cochers" où personnes se faisant passer comme tels, car la débrouille étant la caractéristique même de ce milieu. Enfin, l'absence de gestion globale de l'espace par une administration centrale ne permet pas de gérer de manière efficiente cet espace.

*Mots-clés : Insécurité, gares routières, criminalité, prévention situationnelle,*

### **Insécurité et violence en milieu scolaire à Agboville (Côte d'Ivoire)**

**Salia René SAHI**, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

*renesahi7@gmail.com*

L'école, à la fois lieu par excellence d'acquisition du savoir et moyen indispensable pour atteindre la socialisation et la cohésion dans la société, est paradoxalement devenue en Côte d'Ivoire, depuis un certains nombres d'années, une arène d'affrontements, un milieu de production de la violence. La violence en milieu scolaire est une problématique de plus en plus préoccupante en Côte d'Ivoire, car il ne se passe une semaine sans que la presse et les réseaux sociaux ne rapportent des faits de violence impliquant des élèves.

Cette communication qui s'inscrit dans une approche écosystémique se propose de traiter de la spécificité de la violence en milieu scolaire ivoirien. Pour atteindre cet objectif, des questionnaires et entretiens semi-directifs ont été administrés et réalisés respectivement avec des élèves du cycle secondaire et d'autres acteurs de l'école dans le département d'Agboville.

Les résultats révèlent que la violence scolaire s'explique par un faisceau de facteurs. Revêtant différentes formes, la violence scolaire en milieu scolaire à Agboville a des retentissements à la fois internes qu'externes aux établissements. Ces violences en milieu scolaire sont une question épineuse qui concerne la société toute entière parce que productrices d'insécurité.

En conséquence, il y a une impérieuse nécessité de penser un programme de lutte et de prévention des violences en milieu scolaire qui rassemble différents acteurs dont la synergie d'actions aidera l'école ivoirienne à sortir de l'ornière de la violence.

*Mots-clés : Insécurité, violence, école, élèves, victimes*



## Jeunes et violences

Présidence : Claire GAVRAY

---

### Quand les différences sont construites : les masculinités et le rapport à la violence à l'adolescence

---

Claire GAVRAY, Université de Liège

*cgavray@uliege.be*

Au départ de données récentes récoltées en Communauté française de Belgique (ISR3-D et recherche ciblée sur les stéréotypes à l'adolescence), nous interrogerons

- le processus de construction des masculinités à l'adolescence et le rapport symbolique et matériel à la violence et à la domination;
- les liens possibles avec le contexte de pensée sociétal et économique

*Mots-clés : délinquance juvénile, genre, masculinités, construction sociale*

---

### Jeunes en danger, jeunes dangereux : consommation et délinquance

---

Emilie SCHMITS, Université de Liège

*emilie.schmits@ulg.ac.be*

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

**Théorie :** La consommation de substances et les comportements délinquants sont souvent associés et peuvent partager des facteurs de risque communs à des niveaux individuels, relationnels et cognitifs. L'objectif est de déterminer si, sur base de différents facteurs, le processus de consommation de substances (spécifiquement alcool et cannabis, ce dernier étant toujours illégal en Belgique) et celui amenant à des comportements délinquants sont similaires, tout en tenant compte de la dimension développementale.

**Méthode :** 608 étudiants ont été recrutés dans diverses institutions scolaires. Parmi eux, 325 ont été considérés comme des adolescents (56.31% de filles, 15-18 ans, moyenne de 16.26, écart-type de 1.11) et 283 comme des jeunes adultes (50.88% de filles, 19-25 ans, moyenne de 21.03 ans, écart-type de 1.62). Un questionnaire auto-révéle leur a été administré, évaluant la consommation d'alcool et de cannabis, les comportements délinquants, les distorsions cognitives liées à la délinquance, l'impulsivité, l'agressivité et l'empathie. Des analyses de régression multiples ont été réalisées.

**Résultats :** Les comportements délinquants sont associés à l'impulsivité, l'agressivité, l'empathie et les distorsions cognitives, alors que la consommation d'alcool est associée à l'impulsivité et à l'empathie, et la consommation de cannabis uniquement à l'impulsivité. L'intensité de ces relations est variable selon la période de vie.

**Discussion :** L'impulsivité est le seul facteur commun associé à la consommation de substances et aux comportements délinquants. Les autres facteurs (l'agressivité, l'empathie et les distorsions cognitives) semblent jouer des rôles différents, selon l'âge. La discussion sera focalisée sur une réflexion quant à la divergence des processus de comportements délinquants ou de consommation, remettant ainsi en question leur régularité commune évocation.

*Mots-clés : délinquance, alcool, cannabis, adolescents, jeunes adultes*



## Les adolescentes empruntant une trajectoire délictuelle grave et persistante: portrait psychosocial et pistes d'amélioration des services offerts

Hélène FORTIN LACHANCE, Université Laval

*helene.fortin-lachance.1@ulaval.ca*

Isabelle F-DUFOUR, Université Laval

En raison de l'augmentation statistique des délits violents commis par les adolescentes, la littérature scientifique s'intéresse de plus en plus aux particularités de la délinquance juvénile féminine grave et persistante. Or, on en connaît encore très peu sur ce qui favorise son émergence, son maintien ou son aggravation. Cet essai empirique s'attarde aux facteurs de risque et aux besoins psychosociaux des jeunes contrevenantes engagées dans une trajectoire délictuelle grave et persistante. Trois types d'adolescentes ressortent, soit les démunies, les infligées et les blindées. Deux approches théoriques, soit l'approche traditionnelle et l'approche sensible au genre, sont comparées afin de dégager des pistes d'amélioration des services offerts. Pour ce faire, la méthodologie utilisée est l'analyse qualitative des dossiers sociojudiciaires de quinze adolescentes du Québec sanctionnées d'une Ordonnance différée de placement et de surveillance.

*Mots-clés : délinquance juvénile, filles, facteurs de risque, besoins, interventions*

## Jeunes impliqués dans la piraterie maritime sont-ils dangereux ?

Hesam SEYED ESFAHANI, Université de Moncton (Canada)

*hesam.esfahani@gmail.com*

Ahmad KABBAHA, Université de Nantes (France)

La mer n'était jamais un champ favori des criminologues. Mais, depuis une décennie la sécurité maritime et la piraterie maritime font les objets de quelques recherches criminologiques. La piraterie maritime est un phénomène ancien qui existe depuis l'antiquité où les transports maritimes furent entrepris à des fins militaires et commerciales. Selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, la piraterie est définie comme un ensemble des actes illicites de violence ou de détention ou toute déprédation commis par l'équipage ou des passagers d'un navire contre un autre navire ou des personnes ou des biens à leur bord. Aujourd'hui, surtout dans la Corne de l'Afrique, un nombre considérable des jeunes sont impliqués dans la piraterie maritime. Les facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le conflit armé, l'exposition aux maladies et la structure faible de l'État sont pris en compte dans l'ampleur de ce phénomène. Dans les régions où la piraterie est une réalité fréquente, les jeunes sont recrutés par les groupes d'armés et pirates. Selon l'article 32 de la Convention internationale des droits de l'enfant, les enfants ont le droit d'être protégé de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur développement. La question principale est de savoir si la piraterie est considérée comme un danger pour la santé et le développement de ces jeunes. En outre, les pirates sont considérés comme les groupes armés et les Principes de Paris de 2007 présente une série des principes directeurs pour la protection des enfants recrutés par ces groupes. En effet, la situation des jeunes pirates se ressemble beaucoup aux enfants soldats. Dans cette intervention, d'abord, nous étudions le statut des mineurs impliqués dans la piraterie maritime et ensuite les mesures de protection, prises à l'égard de ce phénomène vont être analysées.

*Mots-clés : Piraterie maritime, Protection des enfants, crime international, groupe armé*

## Temporalité psychique et agirs violents atteignant à la vie d'autrui dans le processus adolescent

Jérémy MARRO, Université de Lausanne

*jeremy.marro@hotmail.com*

Pascal ROMAN, Université de Lausanne

Cette présentation s'appuie sur les résultats d'une recherche de thèse de doctorat dans laquelle nous avons investigué le fonctionnement psychique d'adolescents auteurs de violences physiques graves (n=10), en appui sur une méthodologie projective et d'un questionnaire d'investigation clinique. Ce travail renvoie à une recherche « conceptuelle » (Widlöcher, 2007), à savoir une recherche où le concept (ici psychanalytique) est au service de l'observateur pour se saisir de la clinique.

Phénomène singulier de l'adolescence, l'agir se situe au cœur du travail de symbolisation/désymbolisation de l'expérience subjective engagée dans le processus adolescent (Roman & Dumet, 2009). Il est en ce sens porteur d'un « message » (Roussillon, 2008) à décrypter. Au centre du processus adolescent se trouve également la temporalité psychique, celle-ci se constituant à partir de l'intégration de l'événement unique qu'est la puberté, le présent de l'événement créant rétroactivement le passé (Marty, 2005), ouvrant ainsi sur l'après-coup. À cet égard, il nous a semblé intéressant de l'articuler avec la question de la spatialité psychique.

Les résultats mettent en avant un barrage massif dans la constitution de la temporalité psychique et une dévitalisation de la spatialité, ouvrant sur une clinique de la faillite identitaire. Le processus de subjectivation est alors mis au supplice. Dans ce cadre, nous proposons que l'agir violent grave témoigne de manière désespérée du défaut d'intégration de la temporalité psychique en se faisant le messager de traces traumatiques précoces réactivées de manière hallucinatoire. L'agir viendrait en écho, de manière catastrophique, à l'événement pubertaire qui n'a pas pu s'intégrer de manière structurante.

Afin de rendre compte de ces situations et de la place à accorder à ces agirs violents graves, nous présenterons notre modélisation d'un « espace-temps psychique » à partir de configurations issues de notre population de recherche.

*Mots-clés : Adolescence, agirs violents, temporalité psychique*

## Crimes et déviances sexuels à travers le temps et l'espace

Présidence : Julien CHOPIN

### Du silence des archives aux archives du silence

#### Les viols incestueux et leur jugement au Québec des années 1960 à nos jours

Jean BÉRARD, ENS Paris Saclay, ISP

[jean.berard@ens-paris-saclay.fr](mailto:jean.berard@ens-paris-saclay.fr)

Nicolas SALLÉE, Université de Montréal

Au Canada, la prescription en matière criminelle n'existe pas. Ainsi, plusieurs dizaines d'affaires de violences sexuelles ont été jugées, dans les années 2000, pour des faits remontant à plusieurs décennies, jusqu'aux années 1960. Il s'agit de cas de violences sexuelles intrafamiliales commises sur des enfants qui ont porté plainte à l'âge adulte. Le but de la communication est de mettre en perspective ces procès avec ceux qui ont eu lieu, pour les mêmes faits, dans les années mêmes où ces violences ont été commises. Grâce à une recension exhaustive des cas conservés aux archives de Montréal, nous pouvons montrer à quel point ces violences étaient à ce moment maintenues dans le silence et l'impunité. Comment l'expliquer ? C'est précisément en cela que les archives des années 2000 sont précieuses : comme des documents permettant de comprendre les forces sociales qui se sont, des décennies durant, exercées contre les révélations et les dépôts de plainte, même lorsque les enfants victimes ont demandé conseil et secours à leur entourage. L'ordre familial patriarcal, bien analysé par l'anthropologie contemporaine de l'inceste, permet ainsi de rendre compte de ces si longs silences. Le regard sur ces procès permet d'esquisser l'analyse d'une transformation fondamentale dans la manière dont la justice accueille la parole des victimes, et de réfléchir aux enjeux politiques et législatifs qui entourent les débats sur la prescription en matière criminelle.

*Mots-clés : Violences sexuelles, inceste, victimes, justice pénale, patriarcat*

### Le harcèlement sexuel dans l'espace public : de l'indifférence à l'in-tolérance au risque de criminalisation

Margot GOBLET, Université de Liège

[margotgoblet@gmail.com](mailto:margotgoblet@gmail.com)

Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

Assimilé à des gestes bénins ou à des tentatives de séduction maladroites, le harcèlement sexuel en rue avait été jusqu'il y a peu été ignoré par la littérature scientifique, aussi bien que par la scène politique et médiatique. En juillet 2012 est diffusé le reportage de Sophie Peeters, « Femme de la rue ». Mettant en lumière le sexisme ordinaire en rue, ce documentaire touche l'opinion publique et suscite une importante mobilisation médiatique et politique en Belgique et conduit à l'adoption d'une loi pénalisant la discrimination sexiste dans l'espace public. En France, l'affaire Weinstein et le phénomène #Balancetonporc donnent lieu à de multiples dénonciations. Des milliers de femmes partagent leurs récits sur les réseaux sociaux et des manifestations ont lieu, appelant à lutter contre le harcèlement et les agressions sexuelles. Incluse dans le plan de lutte contre les violences faites aux femmes survient alors la proposition de création du délit d'outrage sexiste, ciblant le harcèlement de rue. Au cours des dernières années, de telles initiatives se sont multipliées en Europe et dans le monde.

Prise de conscience, dénonciations en cascade, indignation de l'opinion publique, revendications et pénalisation ; le harcèlement sexuel dans l'espace public est plus que jamais d'actualité. En dépit des enjeux concernant l'égalité homme-femme et l'accès à l'espace public, malgré les questions éthiques que soulèvent les propositions de qualification pénale et bien que nombre de personnes y soient exposées chaque jour, peu de recherches ont à ce jour abordé ce thème. Par le biais de questionnaires

auto-administrés diffusés à large échelle, notre étude vise à mettre en évidence les spécificités du harcèlement sexuel dans l'espace public en termes de fréquence, de caractéristiques contextuelles, d'attributs des protagonistes mais aussi d'implications, notamment au niveau de la qualité de vie, ainsi que les attitudes qui y sont afférentes. Les résultats de l'étude donnent certaines indications quant aux modalités d'expression et suggèrent des implications pour la prévention.

*Mots-clés : Harcèlement sexuel, Espace public, Egalité homme, femme, Attitudes*

### **Les femmes qui agressent sexuellement en co-délinquance**

**Marion DESFACHELLES**, Ecole de Criminologie, Université de Montréal

*desfachelles\_marion@hotmail.fr*

Franca CORTONI, Université de Montréal

Les études consacrées aux délinquantes sexuelles, et principalement aux agresseuses d'enfants, se sont multipliées au cours des deux dernières décennies (Atkinson, 1996 ; Gannon et Cortoni, 2010; Nathan et Ward, 2002; Mathew, Matthews et Spelz, 1989). Les chercheurs estimaient alors que les agressions sexuelles étaient le fait d'hommes, et que les femmes n'agressaient que très rarement (Freund, Heasman, Racansky et Glancy, 1984 ; Mathis, 1972). Désormais, les délinquantes sexuelles font l'objet de recherches multiples qui touchent tant à leurs cognitions qu'à leurs motivations, dans le but de développer des stratégies de traitement visant à les réhabiliter (Cortoni et Gannon, 2013 ; Harris, 2010), bien que les connaissances sur le sujet soient encore en deçà de celles sur les délinquants sexuels (Gannon et Cortoni, 2010). Si la délinquance sexuelle des femmes est un phénomène connu et documenté, la question de leur co-délinquance reste sous développée, alors que les co-délinquantes représentent une part importante des agresseurs sexuelles (Cortoni, Hanson et Coache, 2009 ; Deschats et Génuit, 2000 ; Heil, Simons et Burton, 2010 ; Simons, Wurtele et Durham, 2008 ; Vandiver, 2006). Le but de la présente étude était de mettre en lumière les trajectoires délictuelles des femmes qui agressent en compagnie de leur conjoint et de dresser un modèle descriptif du processus de leur passage à l'acte. Sur la base de 17 entretiens non directifs avec des femmes incarcérées en France pour des faits de co-délinquance sexuelle, notre recherche a permis de mettre en lumière un modèle descriptif de leur passage à l'acte en trois phases. Il est en outre apparu que la délinquance sexuelle des co-délinquantes se modifiait au fil des agressions, tant dans leur implication dans les abus qu'au niveau de leur coercition. Les données ont aussi révélé un nombre non négligeable de femmes qui agressent ensuite elles-mêmes. Ces constatations nous ont amenés à une classification en trois catégories : les femmes asservies, les femmes impliquées et les femmes diversifiées.

*Mots-clés : délinquance sexuelle, femmes, co-délinquance, délinquantes sexuelles*

### **L'analyse géospatiale des triangles de mobilité des prédateurs sexuels et le rôle des facteurs environnementaux dans les différentes typologies de déplacement**

**Julien CHOPIN**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*julien.chopin@unil.ch*

Stefano CANEPPELE, Ecole des Sciences Criminelles / Université de Lausanne

Cette recherche – basée sur une base de données nationale (N=1468) – s'intéresse à l'analyse géospatiale des agressions sexuelles de prédateurs. Les informations spatiales correspondent au lieu de résidences de l'agresseur et de la victime ainsi que le lieu de l'agression. Ces informations sont combinées dans le modèle dit des « triangles de mobilité du crime ». Les résultats montrent que la plupart des affaires se situent dans un modèle de mobilité totale (43%) et de mobilité de l'auteur (33,5%). Nos résultats montrent également la pertinence de la fonction de décroissement de la distance parcourue par les agresseurs avec plus de 50% des agressions qui ont lieu dans une zone située à moins

de trois kilomètres de leur domicile. Notre analyse remet en question l'idée d'une zone tampon à proximité du domicile de l'auteur dont l'absence est probablement liée au degré de relation qui existe entre la victime et l'agresseur. Les résultats suggèrent également que les facteurs environnementaux sont plus à même d'expliquer les différents patterns de mobilité par rapport aux facteurs personnels. Finalement, les résultats indiquent que les agresseurs choisissent la résidence de leur victime comme une zone de confiance pour commettre leurs agressions ce qui permet d'avoir une réflexion sur la notion de choix rationnel dans le cadre des crimes sexuels.

*Mots-clés : Délinquance sexuelle, déplacement, typologie, modes opératoires, Théories situationnelles*

### **Les intérêts sexuels et la consommation de pornographie atypique chez les délinquants sexuels en ligne et hors ligne**

**Sarah PAQUETTE**, Université de Montréal

*sarah.paquette@umontreal.ca*

Franca CORTONI, PhD, C.Psych., Université de Montréal

La pédophilie est commune chez les agresseurs sexuels d'enfants et ceci est d'autant plus vrai pour les consommateurs de matériel d'exploitation sexuelle d'enfants (Babchishin, Hanson et VanZuylen, 2015). Par ailleurs, il a été établi que les délinquants paraphiliques ne présentent rarement qu'une seule paraphilie (Abel, Becker, Mittelman, & Rouleau, 1988). Alors que les intérêts sexuels déviants représentent un facteur important de la prédiction du passage à l'acte et de la récidive sexuelle des délinquants sexuels (e.g., Seto et Eke, 2015), cet aspect ne peut, à lui seul, expliquer l'entièreté des comportements sexuels délictueux.

Concernant les cyberdélinquants sexuels, une étude a montré que le contenu des images qu'ils consomment correspond à leurs intérêts pédophiliques (Eke et Seto, 2017). Il est toutefois incertain si d'autres types de contenus pornographiques déviants peuvent être associés à une propension plus élevée à commettre des délits sexuels avec et sans contact. Sachant que pour d'autres sous-groupes de délinquants sexuels, certains types de pornographie sont associés à des risques plus élevés de passage à l'acte, l'examen des contenus pornographiques atypiques des cyberdélinquants apparaît essentiel.

Ainsi, cette étude visait à examiner les types d'intérêts sexuels et de pornographie déviants associés aux délits sexuels commis contre des enfants en ligne et hors ligne. Un échantillon de 147 délinquants sexuels et un groupe contrôle de 75 délinquants non sexuels québécois ont rempli le Sexual Interest Cardsort Questionnaire (Abel et Becker, 1979) ainsi qu'un questionnaire évaluant la fréquence d'utilisation de divers types de pornographie. Les résultats indiquent que des intérêts sexuels déviants et l'utilisation accrue de certains types de pornographie prédisent la délinquance sexuelle en ligne et hors ligne. Les implications pour les pratiques cliniques et policières seront discutées.

*Mots-clés : délinquance sexuelle, pornographie juvénile, intérêts sexuels déviants*

## Détecter les répétitions criminelles : pratiques policières

Présidence : Lionel GROSSRIEDER

### Classification des événements criminels selon une approche situationnelle

Sylvain IOSET, Police cantonale vaudoise

*sylvain.ioset@unil.ch*

Le réseau des cellules de renseignement criminel opérationnel des polices cantonales de Suisse romande et du Tessin (CICOP) partage une méthodologie fondée notamment sur une classification des événements en « phénomènes » décrivant des situations favorables à la commission des délits tels que les cambriolages, les vols à l'astuce et à la tire ou les escroqueries. Les « phénomènes » sont définis essentiellement à partir d'une combinaison du mode opératoire, du moment de la journée, du butin, de la victime et du lieu ciblé. Ce système s'affranchit en grande partie du découpage selon les définitions légales. Il est également très éloigné des approches basées sur la personnalité et le comportement des auteurs eux-mêmes.

Cette méthode de classification a été mise œuvre dans les années 1990 pour traiter principalement les problèmes de délinquance sérieuse et itinérante. Elle a été modifiée et développée en fonction de l'évolution de la délinquance. La contribution qu'elle offre à la pratique sera présentée.

*Mots-clés : Renseignement criminel, classification situationnel, répétition criminelle*

### Classification situationnelle des mœurs et des délits en ligne

Damien DESSIMOZ, Police cantonale vaudoise

*damien.dessimoz@unil.ch*

Les objectifs de cette discussion sont de discuter de l'adaptation de la décomposition « situationnelle » à d'autres domaines de la criminalité, plus particulièrement les mœurs et la délinquance en ligne. En effet, pour les délits liés aux mœurs, la décomposition par « phénomènes » a été récemment implémentée dans la méthodologie du CICOP. De plus, la classification des délits en ligne - qui ne sont pas suivis par le CICOP - semble avoir été traitée plutôt sous les angles technologique et légal, mais très peu selon une approche situationnelle.

*Mots-clés : Renseignement criminel, classification situationnel, mœurs, criminalité sur Internet*

### La détection de patterns temporels en renseignement criminel

Lionel GROSSRIEDER, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*lionel.grossrieder@unil.ch*

Olivier RIBAUX, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne

Parallèlement à l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les différents acteurs de la sécurité, dont notamment les services de police, se retrouvent désormais confrontés à des quantités croissantes de données de criminalité, quand elles ne sont tout simplement pas de nature nouvelle (p. ex. les traces numériques). Un des défis de l'analyse criminelle est de faire face à ces nouvelles et grandes quantités de données dans le but de les détecter, les collecter, les traiter, les analyser et les exploiter en informations utiles tant à l'investigation qu'au renseignement criminel. Parmi ces tâches, la détection s'impose comme l'une des étapes clés du processus de veille opérationnelle, car c'est cette opération qui fait office de déclencheur pour les étapes ultérieures d'analyse et de prise de décision. Les sciences de l'information semblent pouvoir contribuer à cette

adaptation en mettant à disposition des méthodes et techniques computationnelles susceptibles de soutenir ces processus de détection en analyse criminelle.

Cependant, l'une des conditions pour une intégration adéquate de ces méthodes est l'injection de connaissances a priori dans le processus. Le problème considéré doit avoir déjà été structuré au préalable à l'aide de systèmes de codification adéquats, c'est-à-dire d'avoir la capacité à subdiviser le jeu de données global en sous-groupes au sein desquels des changements de tendances sont recherchés (p. ex. situations spécifiques, traces, types de cibles, etc.). C'est la combinaison de cette étape de sélection des données avec l'analyse de tendances qui permet d'aboutir à la détection de problèmes spécifiques. Cette présentation s'intéresse à ces mécanismes qui entourent le processus de détection en analyse et renseignement criminel en se focalisant sur la détection de patterns temporels dans le suivi de la délinquance sérielle.

*Mots-clés : Renseignement criminel, pattern, détection*

## Justice : perspectives internationales

Présidence : Rodica Mihaela STĂNOIU

### Développement de règles minima sur la prévention de la délinquance

**Shahram EBRAHIMI**, Université de Shiraz-(Iran)

*shahram.ebrahimi@gmail.com*

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies contribue à l'élaboration et à la promotion de principes internationalement reconnus de prévention du crime et de justice pénale. D'année en année, de nombreuses règles et normes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la prévention du crime et à la justice pénale ont pris forme, sur des questions multiples comme la justice pour mineurs, le traitement des délinquants, la bonne gouvernance, la protection des victimes et la violence contre les femmes.

Les Principes directeurs pour la prévention de la délinquance juvénile, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/112 du 14 décembre 1990 à Riyad.

Les règles minima pour le traitement des détenus, adoptées par le premier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en 1955, constituent un ensemble de normes minima universellement reconnues pour la gestion des établissements pénitentiaires et le traitement des détenus. Cet ensemble représente un atout majeur et il a eu une influence considérable dans le développement des législations, des politiques et des pratiques pénitentiaires des États membres à travers le monde.

Cependant l'ONU n'a pas encore développé de tels principes sur la prévention de la délinquance. Étant donné la capacité relative de la justice pénale dans le contrôle des délits, il est temps de songer à l'étude à l'établissements et à l'adoption d'un ensemble de principes et / ou de règles en matière de la prévention des crimes, à l'instar de ce que l'ONU a fait pour la prévention de la récidive dans le cadre des règles Mandela.

*Mots-clés : règles minima, prévention du crime, règles minima sur la prévention*

### L'impact de la jurisprudence de la CEDH sur la législation et le système pénitentiaire en Roumanie

**Aura PREDA**, Faculté des sciences juridiques, politiques et administratives -Université "Spiru Haret", Bucarest

*aurapreda7@yahoo.ro*

La communication analyse la jurisprudence de la CEDH sur les conditions de détention dans les prisons roumaines et présente des données statistiques sur leur surpeuplement. La réaction sociale de l'État face à ces réalités, suite à la décision pilote d'avril 2017 de la CEDH, a généré des discussions sur les mesures qui pourraient être prises dans les 6 mois.

Par la mesure législative adoptée, pourvoi compensatoire, les autorités n'ont pas trouvé la meilleure réponse aux problèmes rencontrés par le système pénitentiaire en Roumanie.

*Mots-clés : la jurisprudence de la CEDH, conditions de détention, prisons roumaines, a réaction sociale, pourvoi compensatoire*



## La justice coutumière pour mineurs en Egypte

**Claudia CAMPISTOL**, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*claudia.campistol@unil.ch*

Marcelo F. AEBI, Ecole de Sciences Criminelles, Université de Lausanne

Cette communication propose une analyse de profil des affaires criminelles commises par des mineurs pris en charge au sein du système de justice coutumière dans le Gouvernorat d'Asyut, en Egypte. Dans cette région, ce type de justice — dont les décisions se basent sur trois éléments : la loi de la Shari'a, les coutumes ('urf) et les jugements précédents— coexiste avec le système de justice importé d'Occident. Nos données ont été collectées au travers d'entretiens semi-directifs menés mensuellement auprès de juges traditionnels chargés de la résolution de conflits impliquant des enfants. Pendant presque deux années de travail de terrain, plusieurs centaines de procédures de justice coutumière ont été enregistrées. Leur analyse permet une description et une comparaison selon les différents types d'infractions traitées, les caractéristiques de leurs auteurs et victimes, la durée de la procédure et la résolution du conflit. Voilà tant d'aspects dont nous discutons dans cette présentation, parmi lesquels figurent le rôle de la conciliation, les sanctions administratives prononcées, la participation des enfants dans la procédure et la neutralité des juges traditionnels. Cette recherche est le fruit d'une collaboration entre l'Ecole de Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne et la Fondation Terre des hommes, Lausanne.

*Mots-clés : Justice coutumière, justice juvénile, justice restauratrice, Egypte*

## Le système punitif de la pluralité d'infractions

### Indifférence face aux effets de lourdes peines en Roumanie

**Madalina-Cristina DANISOR**, Université de Craiova, Faculté de droit

*madalinaputinei@yahoo.com*

Le contrôle de la criminalité par des peines sévères a déjà montré ses limites dans de nombreux pays, où le résultat a été contraire à ce qu'on attendait, c'est-à-dire la multiplication du nombre des crimes et des délits et un niveau constant de la récidive. Malgré ce constat, à l'occasion de la révision du droit des sanctions pénales, le Parlement de la Roumanie a fait recours à un système dissuasif du concours d'infractions et de la récidive, en misant sur l'augmentation des peines. L'ancien Code pénal permettait une individualisation de la peine plus appropriée à la personne qui commettait plusieurs infractions, par une marge de manœuvre assez large offerte au juge par le système du cumul juridique avec un supplément facultatif et variable.

Cette présentation se propose d'analyser les effets du nouveau système punitif de la pluralité d'infractions sur l'évolution de la criminalité, dans le contexte de la politique de tolérance minimale pour la persévérance criminelle promue par le Code pénal roumain de 2014. La nouvelle philosophie est fondée sur la liberté limitée du juge dans l'individualisation des peines et sur l'augmentation progressive de la sévérité des peines : le système du cumul juridique avec un supplément fixe et obligatoire dans le cas du concours d'infractions punies de la peine privative de liberté, allant jusqu'au système du cumul arithmétique ou à la majoration de moitié des limites de la peine pour la nouvelle infraction commise, en cas de récidive.

*Mots-clés : pluralité d'infractions, concours d'infractions, persévérance criminelle, contrôle de la criminalité, sévérité des peines,*

## La lutte contre la cybercriminalité au Maroc : quelle efficacité ?

**Mohamed EL MADANI**, Université IBN TOFAIL Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales. Ville Kénitra  
*elmadani\_mohammed@hotmail.com*

La cybercriminalité est l'un des phénomènes les plus pernicioeux dans la société actuelle. Car, ce phénomène dépasse les limites géographiques, menace tous les pays du monde et présente une double dimension : internationale et nationale. Ainsi, la cybercriminalité constitue un danger majeur pour la stabilité de tous les Etats, puisqu'elle s'alimente de l'évolution exponentielle des technologies de l'information et de la communication électroniques dont l'Internet est le fameux exemple.

Le Maroc, à l'instar des pays qui ont choisi la voie de l'ouverture économique et de la transformation vers une société de l'information et de la communication va être confronté lui aussi à la menace de cette criminalité informatique. Face à ce phénomène de mutation, et conscient de cette dualité entre la nécessité de la transformation de l'environnement numérique et le risque de la criminalité cybernétique. Le Maroc s'est doté d'un arsenal juridique, en améliorant les structures de la lutte contre la cybercriminalité à travers la mise en place des services d'investigations et d'enquêtes pour y faire face. Néanmoins, l'efficacité de leurs actions reste encore relative.

Force est de constater que la législation pénale marocaine reste inadaptée par rapport aux spécificités de la délinquance numérique, aussi bien, au niveau du droit pénal qui reste un cadre législatif inadéquat ; qu'au niveau du droit procédural. Ainsi, pour des raisons de politique criminelle, l'Etat marocain doit élaborer et mettre au point une stratégie de lutte contre la cybercriminalité, par une adaptation du système pénal articulée autour de deux volets : d'une part, par la modernisation des incriminations du droit pénal classique et d'autre part, par l'aménagement des instruments procéduraux traditionnels par rapport aux technologies de l'information et de la communication afin de bien cerner les contours de ce phénomène pernicioeux. Quels remèdes juridiques ? Quels moyens juridiques ? Quelles sanctions ? Autant de questions auxquelles, nous allons tenter d'y répondre par la présente communication.

*Mots-clés : Criminalité informatique, Technologies de l'information et de la communication, Délits informatiques, Prévention, Répression,*

## Les nouveaux visages du contrôle social

Présidence : Massimiliano MULONE

### Les acteurs informels de la sécurité (AIS) en Côte d'Ivoire

**Cyrille Julien Sylvain YORO**, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

*jcyrille.yoro@gmail.com*

Aka Célestin ABOUDOU, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Salia René SAHI, UFR Criminologie/Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

La question de la sécurité est bien souvent considérée comme relevant de l'Etat : c'est une question régaliennne. A cet égard, il lui revient, à travers ses bras séculiers que sont entre autres la police et la gendarmerie d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Les demandes de sécurité de plus en plus grandissantes des populations, associées aux contraintes de divers ordres de l'Etat l'ont amené concéder une partie de ses prérogatives au secteur de la sécurité privée, secteur en plein essor. Cette indifférence – puisque réalité observable tant dans les pays du Nord que ceux du Sud – connaît quelques spécificités en contexte africain. C'est justement cette différence qu'entend relever cette communication en mettant l'accent sur une réalité sociale prégnante mais paradoxalement peu connue : des individus évoluant dans le secteur de la sécurité privée informelle que nous nommons acteurs informels de la sécurité (AIS).

A partir d'une étude exploratoire menée auprès de populations résidant en Côte d'Ivoire, soit demandeuses des services des AIS, soit proposant des services de sécurité de manière informelle, nous avons collecté des données principalement au moyen d'une enquête-interrogation (passation de questionnaire et réalisation d'entretien semi-directifs). Le traitement des données a été réalisé tant quantitativement que qualitativement.

Les résultats obtenus nous permettent de présenter une esquisse du profil des AIS, de leurs clients, etc. De même, nous indiquerons la nature et le modus operandi de leurs actions, les relations qu'ils entretiennent avec leurs clients, quelle perception lesdits clients ont des AIS qu'ils sollicitent, les motifs de leurs sollicitations, etc. Nous n'occulterons pas les rapports que les AIS entretiennent avec les forces de l'ordre. Enfin, les résultats nous permettront de noter si les AIS, en tant que catégorie hétérogène, prennent en compte la dimension éthique dans le cadre de leurs activités.

*Mots-clés : acteurs informels, sécurité, Abidjan, Côte d'Ivoire*

### Le vigilantisme au Canada : une analyse de la participation des mouvements d'extrême-droite au contrôle social

**Rosalie CHEVRETTE**, Université de Montréal

*rosalie.chevrette@umontreal.ca*

Samuel TANNER, Université de Montréal

Les mouvements d'extrême-droite sont devenus au cours des dernières années une préoccupation importante dans bon nombre de pays, où la résurgence de ces groupes attire considérablement l'attention populaire. Si dernièrement les mouvements d'extrême-droite ont fait l'objet d'une attention croissante de la part de certains chercheurs, il s'avère que la compréhension de leurs pratiques et modes d'action est encore bien partielle et nébuleuse. Basée sur une étude sur l'extrême-droite canadienne, cette communication explorera les formes d'action collective employées par des groupes d'extrême-droite canadiens dont la mobilisation vise à maintenir l'ordre au nom de normes juridiques ou morales. À partir d'entretiens réalisés auprès de membres de groupes d'extrême-droite, nous nous sommes posé les questions suivantes : quel est le rôle des groupes d'extrême-droite dans le policing des comportements perçus comme déviants ; comment les médias sociaux sont-ils utilisés par les groupes et quelle est l'articulation des comportements en ligne et hors ligne ? Cette présentation

traitera ainsi des divers modes d'action en ligne et hors ligne utilisés par les groupes, et s'attachera à démontrer en quoi ces derniers s'inscrivent dans une forme de vigilantisme. En cherchant à mieux comprendre l'ensemble des modes d'action collectifs – violents et non-violents – mobilisés par les groupes, et en mettant à profit le concept de vigilantisme dans l'étude de mouvements d'extrême-droite, les chercheurs mettent de l'avant l'émergence d'une forme de participation citoyenne au maintien de l'ordre, notamment par la surveillance et la dénonciation de comportements interprétés comme déviants.

*Mots-clés : Vigilantisme, Extrême, droite, Control social, Participation citoyenne, Action collective*

### **Création de normes et réponses aux « situations-problème » en autogestion:**

#### **Enquête dans un Espace Culturel Autogéré en Suisse**

**Sophie SERRANO, UNIL**

*serrano.sophie@gmail.com*

Cette communication questionne les normes au sein d'une microsociété autogérée et permet ainsi de percevoir la déviance différemment. Comment s'organise la création de normes et la réponse à la transgression dans un espace où chaque membre possède le même pouvoir de décision ?

Nos pistes de réflexions sont issues d'une enquête de terrain au sein d'un Espace Culturel Autogéré en Suisse. Ce lieu, en plus de proposer une offre culturelle alternative, revendique un « vivre autrement » au point d'être parfois considéré comme en marge des normes et valeurs de la société dans laquelle il évolue. Son fonctionnement antihiérarchique et sa volonté d'être le moins normé possible sont saillants. Néanmoins, cette enquête lui constate un cadre normatif flou et fluctuant. Plus précisément, elle met en évidence que lorsqu'un individu est auteur d'un acte problématique, à défaut de procédures claires, un schème d'événements réactif se met en place pour y répondre. Celui-ci a pour objectif initial de définir le degré de problématisation dudit acte et, le cas échéant, de développer une stratégie en réponse. Pour faire face à de tels « actes-problème », le principal outil est la discussion collective caractérisée par une place similaire de chaque membre dans le processus de prise de décisions.

Certains enjeux, propres au fonctionnement autogéré, ont été soulevés et concordent avec la littérature portant sur ces espaces. Cependant, cette recherche souligne que ce fonctionnement particulier repose sur des éléments relevant à la fois du développement de politiques publiques et de la justice réparatrice. En particulier, cette contribution discute de la perception de l'« acte-problème » par les membres de l'espace culturel autogéré, lequel se base moins sur son auteur que sur ses conséquences. Enfin, elle réfère aux stratégies développées par la discussion qui privilégient la résolution de problème et qui se refusent autant que possible à la rétribution.

*Mots-clés : Normes, autogestion, situation, problème, justice réparatrice*

---

### **Les partenariats public-privé pour la gestion des nouvelles prisons: une divergence d'intérêts au service de l'humanisation de l'institution?**

---

**Yves SEVENANTS**, Université de Liège  
*yves.sevenants@doct.ulg.ac.be*

Au cours de la précédente législature, le gouvernement belge a fait le choix du recours au secteur privé pour construire et cogérer les nouveaux établissements pénitentiaires. L'association d'acteurs aux intérêts théoriquement opposés peut-elle mener à l'humanisation attendue de l'univers carcéral?

*Mots-clés : Privatisation, prisons, humanisation, conditions, détention*

---

### **Les auto-producteurs de cannabis : une exploration du sens attribué à leur activité et des motivations inhérentes**

---

**Ashely GRANVILLE**, Université de Lausanne  
*ashely.granville@unil.ch*

Depuis les années 1990, la consommation et la culture de cannabis se sont démocratisées en Suisse. Malgré l'interdiction, la globalisation a offert un accès facilité aux techniques de production, permettant à tout un chacun de devenir auto-producteur de cannabis. En s'appuyant sur une méthodologie de type qualitatif, cette communication explore le sens que les auto-producteurs attribuent à leur production et à leur consommation de cannabis. Dans un premier temps, elle rend compte de leurs représentations individuelles du produit, du marché des stupéfiants, de la législation y relative et des réactions de la société à leur endroit. Il ressort ainsi des données recueillies que leurs appréhensions du cannabis et de leur activité sont construites en opposition aux autres substances ainsi qu'au marché des stupéfiants. En conséquence de quoi, ils rejettent toute étiquette de déviance. Dans un deuxième temps, nous discuterons des motivations des auto-producteurs, lesquels évoquent en particulier la satisfaction que leur apporte la production et la consommation d'un cannabis de qualité, économique et accessible, à distance du marché des stupéfiants.

*Mots-clés : Auto-producteurs, représentations, motivations, cannabis, consommation*

## Déconstruction de régularités criminologiques

Présidence : Isabelle RAVIER

*Cet atelier se propose de déconstruire des évidences criminologiques. Les communications proposées approfondiront la différence, l'écart, entre des régularités sociologiques ou criminologiques attendues (présupposées) et des résultats de recherche. Dans certains contextes, l'analyse du traitement pénal de problématiques spécifiques montre une distorsion par rapport aux connaissances présupposées, soit par rapport à un cadre scientifique, soit par rapport à des représentations du sens commun.*

*A travers les quatre communications portant tant sur l'entrée dans le système que sur le sentencing, les orateurs chercheront à savoir s'il s'agit d'un changement de système ou d'un changement de lecture du système. Au-delà des différentes problématiques abordées, le point de convergence des communications est d'interroger l'écart entre la connaissance attendue et la connaissance produite empiriquement, d'identifier les effets de contextes à travers un regard sociohistorique.*

### Déclinaisons genrées en matière d'infractions terroristes

**Alice JASPART**, Centre d'accompagnement et de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents (CAPREV), Administration générale des maisons de justice  
[alice.jaspart@cfwb.be](mailto:alice.jaspart@cfwb.be)

La forte sous-représentation des femmes mises en cause en justice par rapport aux hommes apparaît comme une régularité sociologique tant dans les représentations de sens commun que dans les savoirs scientifiques. En criminologie, si la question des femmes a été longtemps marginalisée, les recherches féministes développées depuis les années 1970, particulièrement dans le monde anglophone, l'ont largement investiguée (Parent, 1992). A l'image d'une boule à facettes, ces productions ont éclairé l'objet de manière multiple, tantôt en débusquant le sexisme des théories traditionnelles sur la criminalité des femmes, tantôt en resituant les femmes criminalisées comme des sujets en prise avec différentes instances de contrôle social, dépassant le cadre pénal. Au cœur de la boule à facettes, la sous-représentation des femmes dans la chaîne pénale est restée un constat commun.

Pourtant, aujourd'hui, dans différents contextes occidentaux concernés par des attentats terroristes djihadistes ainsi que par des départs et retours de Syrie, de nombreux articles de presse, témoignages de "repenties" et productions scientifiques tendent à s'accorder sur l'existence d'un engagement terroriste qui serait spécifique aux femmes mais aussi largement sous-estimé en lien direct avec un présupposé « genré » suivant lequel le terrorisme concerne majoritairement les hommes (Orav et al., 2016).

Notre contribution visera, d'une part, à objectiver la représentation des femmes judiciairisées pour des infractions terroristes au départ d'une analyse de mandats judiciaires liés à une alternative à la détention provisoire ou une libération conditionnelle en Belgique francophone. D'autre part, au départ d'une analyse qualitative de ces mandats et de l'expérience acquise dans l'accompagnement psychosocial de certaines de ces femmes par un centre spécialisé, il s'agira de se demander comment s'actualise le contrôle social qui leur est réservé « entre prison, justice et travail social, instituant et sanctionnant des rôles sexués » (Cardi, 2007, 4).

*Mots-clés : Terrorisme, mandats judiciaires, Travail social, genre, rôles sexués*

## Condamner n'est pas exécuter ? Mais est-ce là la question ?

Carla NAGELS, ULB-VUB

*cnagels@ulb.ac.be*

Tant les magistrats que les politiciens, voire les citoyens lambda, réfléchissent les condamnations comme un allant de soi. Etre condamné, c'est nécessairement exécuter sa peine. Or le peu de recherches disponibles montrent que cette évidence est loin de la réalité de terrain, quelle que soit la peine envisagée (amendes pénales, travail d'intérêt général, emprisonnement). Cette communication se divise en plusieurs points. Premièrement il s'agit de dresser le portrait des quelques données disponibles à ce sujet. Dans un second temps, l'objectif est de tenter de comprendre pourquoi, alors qu'une condamnation a été prononcée, elle n'est pas exécutée. Il s'agit ici d'éclairer les différentes logiques d'action à l'œuvre, tant du côté des institutions (celles qui condamnent et celles qui sont en charge de l'exécution des peines) que du côté des justiciables. Troisièmement, il paraît nécessaire d'interroger la difficulté que rencontre la recherche scientifique quand elle investigate cette question. S'agit-il d'un questionnement par définition subversif ? Autrement dit, est-ce que les enjeux de la réponse valent la peine que l'on se le pose ?

*Mots-clés : condamnation, exécution des peines*

## Des jeunes délinquants plus nombreux et plus jeunes, vraiment ?

Isabelle RAVIER, DO criminologie INCC (Institut National de Criminologie et de Criminalistique) & UCLouvain

*isabelle.ravier@uclouvain.be*

Cette communication se propose de déconstruire la représentation de sens commun selon laquelle la délinquance juvénile augmenterait et concernerait des jeunes de plus en plus jeunes.

A partir d'une analyse des variations de l'approvisionnement des parquets de la jeunesse en Belgique, nous dresserons une image de l'évolution des signalements enregistrés de faits qualifiés infraction commis par des mineurs aux parquets de la jeunesse, image qui vient bousculer largement les préjugés concernant la délinquance juvénile.

Nous tenterons d'élaborer quelques hypothèses permettant d'éclairer cette distorsion entre l'appréhension largement partagée, tant par l'homme de la rue que par de nombreux professionnels, et les données empiriques à partir d'une analyse du fonctionnement du système de justice des mineurs d'une zone ciblée dans le contexte de la Région de Bruxelles Capitale. Les éléments de compréhension seront resitués dans une réflexion criminologique plus large au niveau international qui s'intéresse à un phénomène assez généralisé de « crime drop ».

*Mots-clés : Evidences, Délinquance juvénile, évolution, entrée système pénal*

## Une confusion de rôles ? Analyse des sollicitations de la police par des enfants dans le cadre d'un conflit avec leurs parents

Sarah VAN PRAET, INCC

*Sarah.VanPraet@just.fgov.be*

Suite aux ouvrages de Donzelot (1977) et de Platt (1969), il est établi en criminologie que l'intervention des autorités publiques au sein des familles, notamment populaires vise à discipliner ces familles, de les normaliser par des interventions moralisantes. Les familles en sortent comme des objets de contrôle social. Cette même image ressort aussi de l'analyse du cadre en vigueur en Belgique. Si des figures telles que les plaintes en correction paternelle pour inconduite et indiscipline de l'enfant donnaient aux parents l'opportunité de demander l'enfermement de leur enfant dans certaines conditions, le cadre juridique actuel ne donne plus de place spéciale aux parents afin de demander une intervention (Tulkens & Moreau, 2000).

Les jeunes ne sont pour autant pas moins policés, au contraire. S'ils font l'objet, comme leurs parents, des interventions étatiques au sein des familles, ils font évidemment aussi l'objet de l'exercice de l'autorité parentale, et en dehors des recherches montrent que les relations entre jeunes et police ne sont pas toujours évidentes (p.e. Renouard, 1993 ; Marlière, 2011). D'un point de vue légal, ils sont soumis à l'autorité parentale, ce qui rend une plainte concernant l'exercice de cette autorité, hors cas d'infraction pénale, moins évidente.

Il en sort qu'il paraît peu évident que les parents voire les enfants se tournent vers la police afin d'y signaler un conflit entre parents et enfants, sans que celui-ci se traduit en une qualification pénale. Pourtant, les renvois par les familles eux-mêmes ont été étudiés dans le cadre de notre thèse (Van Praet, 2017) à l'aide d'une analyse qualitative de 205 dossiers du parquet jeunesse-famille de Bruxelles, contenant de tels renvois pour des conflits éducatifs entre 1966 et 2006. Nous proposons de creuser dans cette communication cet écart à ce qui peut paraître évident, en s'intéressant à l'objet des plaintes des enfants et de ce qu'ils espèrent obtenir de cette démarche de renvoi.

*Mots-clés : Evidences, contextes sociohistoriques, entrée système pénal, Alimentation justice, Police*



## RÉSUMÉS DES POSTERS

(Ordre alphabétique)

### **Veille et de détection de liens par analyse technique et sémantique de services cachés sur le réseau Tor**

**Jonathan BOURQUENOUD**, Université de Lausanne

*jonathan.bourquenoud@unil.ch*

Quentin ROSSY, Université de Lausanne

L'adaptation de nombreuses formes de criminalités aux développements d'Internet a encouragé une migration vers des espaces web favorisant l'anonymat des utilisateurs. Ces espaces répondent en partie aux problèmes des traces internetiques générées par les protocoles web en proposant des architectures techniques rendant difficile l'identification de leurs utilisateurs. Bien qu'ils offrent des solutions pour masquer des traces communément utilisées dans les investigations (telles que les adresses IP), ils ne peuvent en couvrir l'ensemble inévitablement engendré par la complexité informatique. Cette recherche se concentre sur l'espace web anonyme The Onion Router. Tor permet l'accès à de nombreux sites inaccessibles depuis le web traditionnel tout en masquant l'adresse des hébergeurs et des visiteurs. Malgré l'infrastructure d'anonymisation avancée, il est possible de récolter des traces liées aux serveurs, aux services web et aux sites web afin de reconstruire des réseaux criminels. Le but de cette recherche est de développer une méthodologie de détection de relations sur différents seuils de probabilités dans l'objectif de mieux comprendre les répétitions criminelles dans ce milieu afin de détecter des tendances et des vulnérabilités permettant d'identifier des serveurs. Ces étapes seront réalisées par l'intermédiaire d'outils automatisés qui récolteront les urls de nombreux sites, les analyseront pour en récupérer les traces pertinentes, évalueront ces dernières et proposeront des liens en fonction d'inférences spécifiques. La représentation de ces liens se fera sur 3 niveaux : infrastructure commune (même hébergeur ou machines virtuelles similaires), groupe d'auteurs (sites web administrés par les mêmes personnes, outils web partagés) et contenus similaires (même domaines d'activité). La solution envisagée se base sur des technologies de pointe centrées sur la distributivité et la disponibilité des systèmes, la performance par l'utilisation de bases de données orientée graphe et l'apprentissage automatique pour le partitionnement et la catégorisation des entités.

*Mots-clés : Dark web, Veille, Détection de relations, Automatisation*

### **La boucle du Slut-shaming – un mécanisme complexe alliant évolution sociale et interactions interindividuelles**

**Noémie ELOY**, Université de Liège - Département de Criminologie - Service de Victimologie

*eloynoemie11@gmail.com*

Lucas BERNARD LANGLET, Serge GARCET, Noémie ELOY, Université de Liège - Département de Criminologie - Service de Victimologie

Le Slut-shaming est un phénomène social ambiant qui se façonne au gré des avancées technologiques et de l'évolution des relations individuelles. Ayant comme caractéristiques principales la critique, la réprobation voire la condamnation, par une personne ou un groupe, de tout comportement ou attitude en lien avec la sexualité réelle ou supposée d'un individu, le phénomène « Slut-shaming » a pour but premier de stigmatiser, essentiellement les femmes, répondants à ces stéréotypes de genre au travers de leurs attitudes et revendications physiques ou comportementales jugées socialement déviantes.

L'élaboration de la critique de genre est socialement structurante et génère une nécessaire cohésion sociale autour de la déviance. Un schéma qui explique les différentes étapes du Slut-shaming est dès lors important à préciser. Sous forme de « boucle », l'aspect cyclique et évolutif du phénomène est à mettre en parallèle avec le contexte actuel, empreint de sexisme et, suivant une logique de double standard de genres. Cette théorisation de la boucle du Slut-shaming comporte cinq phases qui se

succèdent de façon plus ou moins rapide en fonction du parcours de l'individu ; il s'expose, existe aux yeux de la société et se voit contraint d'en respecter les idéaux en découlant ; ses attitudes jugées déviantes, suscitent une réaction sociale qui entraîne une stigmatisation du sujet. Ce dernier, mis face à cette étiquette sociale, aura le choix de l'exploiter, de l'intérioriser, ou bien de se réajuster à l'image que l'on attend de lui.

Les relations interindividuelles à la base de cette construction de l'image de « la Salope » favorisent l'effet cyclique du phénomène par le biais d'un mimétisme social et du partage d'un même référentiel culturel et social. Conscient de cette dynamique, une prévention qui appuie sur les différents leviers révélés par la boucle du Slut-shaming pourrait se révéler adaptée et efficace.

*Mots-clés : Slut-Shaming - Processus - Evolution - Interaction*

---

### **Slut-shaming : évolution et perspectives du concept de « la salope »**

**Noémie ELOY**, Université de Liège - Département de Criminologie - Service de Victimologie

*eloynoemie11@gmail.com*

Marion BALLOUT, Serge GARCET, Noémie ELOY, Université de Liège - Département de Criminologie - Service de Victimologie

Dans le contexte actuel de violences genrées, la « Salope » est vue comme « une femme qui a des rapports sexuels avec un nombre élevé de partenaires, et ce, de manière récurrente ; qui n'a pas de respect pour autrui et est prête à tout pour parvenir à ses fins, y compris à des actes socialement incorrects » - définition issue d'une étude sur un échantillon franco-belge. Cette évolution de la définition qui allie sexualité déviante et comportements immoraux s'est cependant développée qu'au cours des dernières années.

En effet, après avoir qualifié une personne d'apparence sale mais également un style vestimentaire durant le 18ème Siècle, le terme « Salope » a pris une connotation sexuelle en référence aux personnes homosexuelles et aux femmes ayant perdu leur virginité avant le mariage. Très vite, la nuance s'est cristallisée autour de la remise en question explicite ou implicite, directe ou indirecte, du rôle social de la femme et des comportements tolérables qui en découlent. Il est intéressant de s'intéresser à ce glissement conceptuel historique pour appréhender et comprendre la complexité actuelle de cette définition.

Les contours de cette dernière étant à la fois cumulatifs et antagonistes, de nombreux synonymes et expansions du concept « Salope » se télescopent actuellement, rendant la compréhension de ce phénomène difficile à appréhender et à étudier. Bien qu'un consensus semble atteint aujourd'hui lorsqu'on évoque ses dimensions morale et sexuelle, il apparaît qu'il existe un nombre incalculable de définitions ou synonymes et donc, par extension, de salopes. Comprendre les nuances apportées à la définition du terme « Salope » est essentiel afin d'avancer dans la compréhension du phénomène.

*Mots-clés : Slut-shaming - Définition - Evolution - Sociétal*

---

### **Le rôle des traces laissées par les télécommunications dans la reconstruction des groupes de trafic de stupéfiants**

**Sorcha KEATING**, Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne

*sorcha.keating@unil.ch*

Pierre ESSEIVA, Quentin ROSSY, Université de Lausanne

L'importance des données issues de surveillances téléphoniques dans les enquêtes judiciaires s'est fortement développée ces dernières années suite à l'évolution de la téléphonie mobile qui n'a pas épargné les milieux criminels. Cet usage laisse des traces qui sont fréquemment exploitées dans les enquêtes contre le trafic de stupéfiants pour établir l'activité délictueuse des auteurs.

Ce projet vise à analyser ces traces sous un autre regard et a pour objectif d'obtenir une meilleure compréhension de la structure des groupes impliqués dans le trafic de stupéfiants. Il s'intéresse particulièrement aux rôles arborés par les protagonistes et à la capacité de différencier ces rôles en utilisant les dimensions relationnelles, temporelles, spatiales et quantitatives présentes dans les traces téléphoniques.

Les premiers résultats indiquent que les traces téléphoniques ne permettent pas à elles-seules de déterminer la structure d'un groupe criminel. Toutefois, ces résultats soutiennent l'hypothèse que les individus avec des rôles différents présentent des patterns relationnels, géographiques et quantitatifs distincts. L'une des perspectives futures est donc de déterminer dans quelle mesure une analyse systématique de ces données pourrait apporter une plus-value dans la détermination des rôles des individus ciblés.

*Mots-clés : téléphonie, trafic de stupéfiants, groupes criminels, traces téléphoniques*

### **Application d'une approche guidée par le renseignement dans des cas de pollution des eaux**

**William LACOUR**, Ecole des Sciences Criminelles (ESC), Université de Lausanne (Unil)

*william.lacour@unil.ch*

Vick GLANZMANN, Nicolas ESTOPPEY, Céline WEYERMANN, Université de Lausanne

Bien que la Suisse soit considérée comme le château d'eau de l'Europe, de récentes études ont mis en évidence la présence de nombreux polluants dans les eaux helvétiques. De telles atteintes à l'environnement entraînent une menace pour certaines espèces, et la population peut être exposée par l'intermédiaire des poissons ou de l'eau qu'elle consomme.

Ce poster illustre les difficultés actuelles pour avoir une vision d'ensemble des pollutions des eaux et pour proposer des mesures adaptées. Dans le canton de Vaud par exemple, les infractions à la Loi sur la Protection des Eaux sont traitées par de multiples intervenants (police, pompier, garde-pêche, laboratoire spécialisé...) et les informations sont éparpillées. L'approche est donc souvent réactive et les cas ne sont que rarement mis en relation pour mettre en évidence un problème répétitif tel qu'un cours d'eau où une mortalité de poissons est fréquemment constatée. Un second exemple est axé sur la problématique de la contamination des eaux par les pesticides. Les importantes ressources nécessaires aux techniques d'échantillonnage actuelles limitent le nombre de cours d'eau surveillés de façon régulière. Ceci complique l'élaboration de mesures adaptées (telle que la prévention auprès des agriculteurs) au niveau des zones les plus impactées.

Pour dépasser les limitations identifiées au travers de ces exemples, une approche guidée par le renseignement sera présentée. Celle-ci permet de dépasser le traitement des pollutions au cas par cas, et d'exploiter une mémoire alimentée par chaque évènement, pour envisager le problème dans sa globalité. L'amélioration de la compréhension de ce type de contaminations permettra de proposer des mesures pertinentes pour réduire les cas de pollution. La possibilité d'évaluer les impacts de ces actions sera également discutée.

*Mots-clés : environnement, infractions, pesticides, problème global*

## Évaluation de la valeur probante des traces de transfert au niveau de l'activité : vers une assistance opérationnelle des praticiens et des juristes

Vincent MOUSSEAU, École de Criminologie, Université de Montréal  
 vincent\_mousseau@hotmail.fr

Ariane JONCAS, Kim LAVOIE, Liv CADOLA, Frank CRISPINO, Université du Québec à Trois-Rivières

Dans un contexte où la criminalistique subit plusieurs critiques sur sa capacité à fournir des éléments de preuves valides, le cantonnement des experts à l'identification (ou l'exclusion) de la source d'une trace aide rarement à informer la Cour sur sa pertinence. Une trace associée à un suspect est-elle nécessairement la conséquence de l'action délictueuse alléguée ou peut-elle résulter d'une action alternative légitime ? Les juristes et magistrats étant de plus en plus alertes à ce type de questionnements ainsi qu'aux notions de contaminations, les scientifiques criminalistes peuvent opportunément les aider en participant à la quantification de la valeur probante des indices au niveau de l'activité. Dès lors, l'approche statistique bayésienne apparaît comme une solution favorisant la transparence de l'opinion de l'expert au tribunal à ce niveau d'inférence, tout en permettant de focaliser pertinemment les recherches fondamentales sur l'interprétation des traces. Si la littérature permet de constater que nombre de disciplines forensiques tendent à adopter ce modèle au niveau de l'interprétation de la source, la démarche d'interprétation au niveau de l'activité génératrice de la trace reste un défi. Au travers d'une revue exhaustive de la littérature scientifique depuis le début des années 1970 sur les propriétés et caractéristiques des traces de transfert (sang, ADN de contact, verres, fibres, fragments de peinture, résidus de tir, etc.) et sur les modèles d'interprétation bayésiens proposés au niveau de l'activité, la présente recherche vise à constituer un outil d'assistance opérationnel et d'apprentissage pour les praticiens forensiques, les juristes et la communauté académique. Le présent poster donne un aperçu du cheminement de cette recherche et des résultats obtenus suite à l'examen des articles. Il propose également des perspectives pour approfondir les connaissances quant à certains types de microtraces et à leur interprétation au niveau de l'activité.

*Mots-clés : Interprétation ; Bayes ; Base de données ; Science forensique ; Preuve*

## Différence et complémentarité entre la détection automatique et humaine face à une menace imminente

Laurane PETIT DIT GRÉZÉRIAT, Université de Montréal  
 petitlaurane01@gmail.com

A l'ère du big data et de l'intelligence quasi artificielle, les systèmes variés de reconnaissance automatiques accroit, tels que les caméras à reconnaissance faciale et vocale et des logiciels intelligents de collecte de données pour le renseignement et l'enquête. L'introduction de ces technologies facilite le travail des enquêteurs pour traiter des grandes quantités de données. Elle permet de prévenir en temps réel une criminalité sophistiquée et internationalisée et dont les moyens sont exponentiels avec ceux des agences de sûreté. La lutte actuelle contre le terrorisme, les tueries de masse et les crimes internationalisés, dont les cibles sont « aléatoires », sont des enjeux soulignent le perfectionnement de la détection. Les processus d'identification (biométrie) et d'analyse comportementale sont à améliorer pour la sécurisation des lieux publics à risque. Une pratique contrastée et à succès est celle de l'aéroport de Tel Aviv en Israël qui fait appel à des agents civils pour détecter les suspects. Face aux technologies, il y a aussi des méthodes humaines, conscientes et rationnelles qui à l'aide d'outils d'analyse appréhendent les menaces. Alors que le risque, basé sur un calcul de probabilité est quantifiable (crimes récurrents), la menace est imminente : soit un événement présent ou absent dans un temps réel exigeant une réaction simultanée. Cette prédiction nécessite de renforcer l'intelligence situationnelle. En vue de ces éléments, il est pertinent d'interroger les avantages et limites des technologies de détection automatisées par rapport à celles du travail des enquêteurs et de souligner la

complémentarité de ces entités pour la prédiction d'une menace imminente. La première partie de ce poster présentera les concepts généraux : technologie automatisée de détection et menace imminente, étayés par des situations concrètes. Puis, il sera comparé les avantages et limites de la prédiction mécanique versus humaine. Enfin, l'étude explorera des solutions pour combiner au mieux le travail de ces entités.

*Mots-clés : technologie de détection automatisée, menace, agents d'enquête*

### **Médias sociaux : de nouvelles plateformes d'investigation pour l'enquête judiciaire**

**Oriana PICHONNAZ**, Police cantonale vaudoise

*oriana.pichonnaz@vd.ch*

Quentin ROSSY, Université de Lausanne

Les médias sociaux offrent de nouveaux lieux d'échanges, de partages et de communications entre les personnes. Les utilisateurs de ces espaces publient divers types d'informations sur eux-mêmes, leurs relations ou leurs activités. Dès lors, comment les enquêteurs intègrent ces sources de données modernes dans leur processus d'enquête ?

En analysant pourquoi l'enquêteur utilise internet, qu'elles sont les informations qu'il en retire et la manière dont il les recherche, permettra de structurer et formaliser les démarches investigatrices sur les médias sociaux. Cette présentation abordera la méthodologie et les objectifs de recherche en regard de l'hypothèse suivante « l'utilisation des traces acquises sur les médias sociaux varie en fonction du type de problème, de la question de recherche et du profil de l'enquêteur ».

Lors de la formation judiciaire romande et du cours investigation et veille sur internet (dispensé ESC-UNIL), différents exercices ont été mis en place. Le but était que tous (N=51) fassent leur investigation et qu'ils décrivent leur démarche. Cela a déjà démontré qu'il existe une diversité des pratiques dans l'investigation en ligne. Les quelques opérations relevées où les médias sociaux soutenaient l'enquête confirment que les enquêteurs recherchent sur internet tout type d'informations sur les protagonistes de leurs affaires.

La perspective de cette recherche est de proposer des recommandations pour les processus d'investigation sur les médias sociaux ou tout le moins un appui régulier dans ces nouvelles démarches. Bien qu'il y ait d'avantage une prise de conscience sur les besoins et l'utilité d'internet, les méthodes de recherche sont peu claires, voir pas établies.

*Mots-clés : Internet, médias sociaux, enquête criminelle*

### **Les banques de données génétiques en Belgique. Résultats au terme d'une évaluation opérationnelle, stratégique et politique**

**Bertrand RENARD**, Institut National de Criminalistique et de Criminologie

*bertrand.renard@just.fgov.be*

Caroline STAPPERS, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Sabine DE MOOR, Universiteit Gent, Inès GALLALA, Vrije Universiteit Brussel

Le projet de recherche Be-Gen (Understanding the operational, strategic, and political implications of the National Genetic Database in Belgium) arrive à son terme (2014-2018). La proposition de Poster vise à donner un aperçu du projet et surtout de quelques-uns de ses résultats les plus frappants portant premièrement sur les pratiques dans l'usage des données génétiques (pratiques évaluées sur un plan qualitatif autant que quantitatif), deuxièmement sur des pistes nouvelles de mise en commun des données policières et génétiques et sur l'exploitation du renseignement criminel qui peut en ressortir sous la forme de réseaux, enfin troisièmement sur les grandes options de la construction législative autour de thèmes tels que droits fondamentaux, refus de consentement, catégories de personnes

enregistrées dans les banques de données,... Les recommandations de politiques criminelles seront en particulier mise en évidence.

*Mots-clés : Banques de données AND, Usages, Evaluation Opérationnelle, stratégique et politique*

### **Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude) : qu'en pensent les justiciables ayant bénéficiés de cette mesure ?**

Rosa PUGLIA , Université de Liège

*rosa.puglia@uliege.be*

Danièle LÉCUREUIL, ASBL Arpège Prélude, Fabienne GLOWACZ, Université de Liège

Les peines alternatives à la prison sont apparues il y a plus de 20ans. Celles-ci ont un intérêt tant au niveau sociétal, pour désengorger les prisons, qu'au niveau individuel, pour offrir une sanction moins « destructrice » à l'auteur. En effet, la prison aggrave les vulnérabilités psychologiques et sociales préexistantes du justiciable (De Beaurepaire, 2012). Les peines alternatives offrent une manière de sanctionner qui respecte et mobilise le justiciable. La formation Prélude fait partie de ces mesures judiciaires alternatives. Elle consiste en l'organisation de groupes de paroles; l'objectif étant de responsabiliser l'auteur par rapport à son délit et de le sensibiliser au point de vue de la victime. La formation met aussi l'accent sur la victime et vise à restaurer un lien social. Les peines alternatives contribuent à soutenir la désistance. En effet, la responsabilité, l'empathie, le maintien du lien social et la valorisation des ressources de la personne favorisent le processus de sortie de la délinquance. Les résultats d'une recherche qualitative menée auprès de majeurs, auteurs de délits ayant occasionné une victime seront présentés. Celle-ci vise à rendre compte de la perception des justiciables quant à l'impact de la formation Prélude. Pour se faire, un entretien semi-directif a été réalisé avec les justiciables qui ont terminé la formation. L'engagement dans la recherche est indépendant de la mesure judiciaire. La participation est volontaire et garantit les critères de confidentialité et de non traçabilité des données. Les données collectées ont été analysées avec la méthode thématique. La mise en avant de ces thèmes est intéressante tant pour les chercheurs que pour les intervenants sociaux et judiciaires. En effet, en ayant une bonne compréhension des processus en jeu dans ce type de mesure, nous pouvons améliorer les programmes d'intervention et de prévention de la délinquance et soutenir la désistance.

*Mots-clés : Délinquance, Peines alternatives, Désistance, Formation pour justiciables*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### COCKTAIL D'ACCUEIL

#### Musée Olympique

Quai d'Ouchy 1  
1006 Lausanne

<https://www.olympic.org/fr/musee>

Carte: <https://goo.gl/maps/Q5jGTbW6FvQ2>

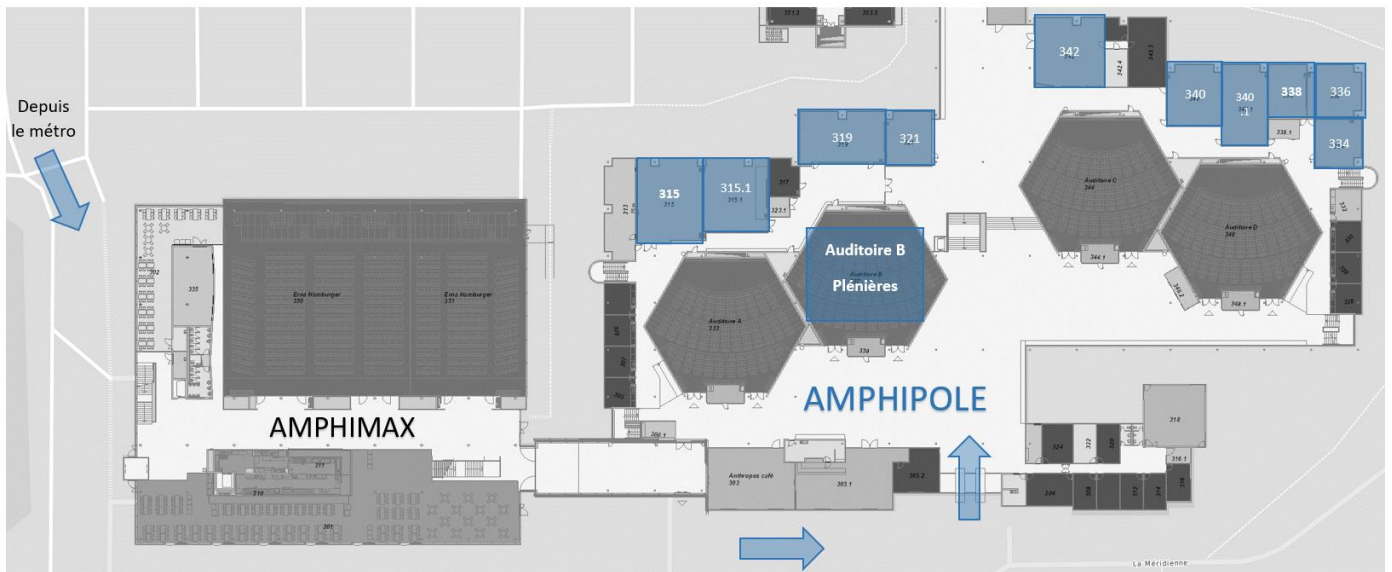
### COLLOQUE

#### Université de Lausanne

Bâtiment AMPHIPOLE

<http://unil.ch>

Carte : <https://goo.gl/fwj6Pm>



### REPAS DE GALA

#### AQUATIS Hôtel

Route de Berne 148  
1010 Lausanne

<http://aquatis.ch>

Carte : <https://goo.gl/maps/HdpNYjEcAU82>



## INDEX NOMINATIF

### A

ABOUDOU Aka Célestin	13, 19, 23, 41, 99, 140, 153
AEBI Marcelo	3, 151
AJIL Ahmed	1, 8, 9, 15, 21, 27, 58, 116
AMICELLE Anthony	1, 3, 17, 20, 77, 105
ANIELLO Sara	1, 18, 55, 90
ARMINJON Mathieu	131
ARNOUX Michel	53
AUGSBURGER Aurélie	18, 87

### B

BADRUDIN Marie	10, 20, 105, 106
BAEHLER Simon	9, 17, 18, 76, 77, 88, 132
BAKAYOKO Ismaila	19, 103
BALLOUT Marion	160
BAMBA Ladji	15, 65
BANNWARTH Anne	13, 43
BARLATIER Jérôme	22, 130
BEAUREGARD Eric	94, 95
BELLAND-OUELLETTE Alexandre	91
BENAGLIA Lisa	14, 56
BENBOURICHE Massil	15, 61
BENSON Daniel	112
BÉRARD Jean	24, 145
BERGERON Andréanne	22, 131
BERNARD LANGLET Lucas	159
BERNIER Annie	21, 117
BÉRUBÉ Maxime	10, 15, 18, 60, 88
BESOZZI Claudio	20, 111
BITZER Sonja	22, 128
BOITARD Olivier	16, 73
BOIVIN Rémi	18, 89, 127, 128
BORCEUX David	20, 112
BORISOVA Betina	17, 77
BOUKALFI Tarik	61
BOULLIER Dominique	3, 7
BOURQUENOUD Jonathan	26, 159
BRASSARD Vicky	16, 74, 91
BRUNELLE Natacha	17, 84, 85
BRUS Céline	8, 27
BUGNON Géraldine	91
BURKHARDT Christine	1, 22, 132
BURSENS Dieter	36



**C**

---

CADOLA Liv	52, 162
CAMPANA Aurélie	3, 6, 40
CAMPISTOL Claudia	9, 14, 18, 24, 55, 93, 151
CANEPPELE Stefano	1, 9, 16, 55, 68, 90, 146
CARPENTIER Julie	10, 17, 84, 85
CASEY Eoghan	39
CHAMPOD Christophe	78
CHAPPELET Jean-Loup	68
CHAUDIEU Killian	20, 105
CHEVRETTE Rosalie	15, 25, 58, 153
CHOPIN Julien	1, 11, 18, 24, 94, 145, 146
CINAGLIA Giulia	1, 68
CLAIR Carole	87
COLLARD Isabelle	33
COMITO Laura	12, 35
CORTONI Franca	146, 147
COURNOYER Louis-Georges	21, 28, 119
COURTAIN Audrey	13, 21, 46, 122
COUSINEAU Marie-Marthe	119
CRISPINO Frank	9, 14, 52, 129, 162
CROSSET Valentine	13, 15, 40, 59
CUSSON Fabienne	9, 17, 79, 80
CUSSON Maurice	17, 79
CYR-DESJARDINS Stéphane	61

**D**

---

DANISOR Madalina-Cristina	24, 151
DAS Claude Mane	18, 92
DE KOCK Charlotte	43
DE LARMINAT Xavier	10, 17, 81, 83
DE MAILLARD Jacques	3
DE MOOR Sabine	163
DE PUY Jacqueline	48
DÉCARY-HÉTU David	18, 89, 129
DEKKER Mischa	10, 21, 114, 115
DELABRUYÈRE Marion	137
DELÉMONT Olivier	1, 3, 22, 43, 53, 56, 131
DELFAVERO Thibault	16, 69
DEMOLY Ingrid	8, 20, 28, 108
DESFACHELLES Marion	20, 24, 109, 146
DESLAURIERS Jean-Martin	16, 71
DESLAURIERS-VARIN Nadine	131
DESROSIERS Julie	91
DESSIMOZ Damien	24, 148
DEVRESSE Marie-Sophie	14, 49

DIOTTE Michele	16, 75
DOUMBIA Nabi Youla	19, 100
DUBOIS Christophe	19, 97
DUCHARME N.	52
DUMAIS MICHAUD Audrey-Anne	10, 22, 125, 126
DUMAS Marie-Michèle	119
DUPONT Benoît	9, 13, 38, 59, 60
DUPREZ Dominique	18, 93
DUVANT Grégoire	16, 67
DZIEWA Amandine	23, 136

## E

EBRAHIMI Shahram	24, 150
EL GUENDI Sarah	14, 50
EL MADANI Mohamed	24, 152
ELOY Noémie	16, 26, 72, 159, 160
ESCARD Emmanuel	122
ESSEIVA Pierre	9, 13, 43, 44, 45, 52, 53, 56, 64, 160
ESTOPPEY Nicolas	21, 118, 161

## F

FAUBERT Camille	22, 127
F-DUFOUR Isabelle	9, 12, 19, 30, 31, 32, 102, 135, 143
FINCOEUR Bertrand	16, 67
FINK Daniel	37
FLEURY Marie-Josée	119
FORTIN Francis	13, 39, 64
FORTIN LACHANCE Hélène	24, 143
FRANCOIS Axelle	23, 134
FRAUENFELDER Arnaud	18, 91
FULLIN Carmen	23, 138

## G

GAÏA Alice	17, 22, 81, 125
GALLALA Inès	163
GALMART Mathieu	14, 49
GARCET Serge	14, 22, 55, 72, 124, 159, 160
GARTMANN Nico	131
GATTI Uberto	21, 120
GAULITHY Konan Georges	13, 19, 23, 42, 99, 119, 141
GAUTRON Virginie	1, 3, 16, 74
GAVRAY Claire	11, 24, 142
GAYET-VIAUD Carole	10, 19, 21, 99, 100, 114
GENDRON Annie	127
GLADYSHEV Pavel	39
GLANZMANN Vick	118, 161
GLOWACZ Fabienne	9, 12, 33, 34, 35, 46, 107, 122, 135, 136, 142, 145, 164
GOBLET Margot	24, 145

GOUILHERS Solène	122
GRANVILLE Ashely	25, 155
GRAVIER Bruno	1, 9, 16, 73
GRÉGOIRE Julie	14, 57
GROSSRIEDER Lionel	1, 11, 14, 24, 55, 148
GUAY Jean-Pierre	9, 15, 61

## H

HARCOURT Bernard E.	3, 4
HATCH Kelly	52
HAZARD Durdica	8, 28
HERNANDEZ Lucie	23, 137
HETROY Emeline	109
HEUDT Laetitia	128
HOCHHOLDINGER Sarah	14, 53

## I

IOSET Sylvain	24, 148
---------------	---------

## J

JACQUET Maëlig	17, 78
JAILLET Morgane	13, 47
JAMES Jonathan	95
JAOUHAR Mohamed	16, 73
JAQUET-CHIFFELLE David-Olivier	13, 39, 64
JAQUIER Véronique	10, 18, 21, 86, 122
JASPART Alice	25, 156
JENDLY Manon	1, 3, 56
JONCAS Ariane	52, 162
JONCKHEERE Alexia	1, 9, 12, 15, 19, 36, 62, 96

## K

KABBAHA Ahmad	143
KAZEMIAN Lila	1, 11, 23, 134
KEATING Sorcha	26, 160
KEMPENAERS Morgane	53
KENSEY Annie	12, 36
KINARD Annabelle	20, 33, 107
KUHN André	1, 8, 10, 20, 29, 111

## L

LABONTÉ Sébastien	14, 51
LACOUR William	26, 118, 161
LAMBELET Daniel	23, 138
LANGLADE Aurélien	20, 108
LAVOIE Kim	52, 162
LECLERC Chloé	1, 109, 137
LÉCUREUIL Danièle	164
LEFRANÇOIS Elodie	13, 44
LEMAÎTRE André	1, 3, 10, 21, 122

LEMONNE Anne	22, 70, 123
LESCHEID Alan	119
LIEBER Marylène	21, 115
LOCICIRO Stéphanie	45
LORD Stéphanie	137
LUCIA Sonia	10, 21, 119, 121
LUEDI Virginie	1

**M**

MACIOTTI Giorgia	13, 15, 38, 64
MAES Eric	15, 36, 43, 62, 139
MAHIEU Valentine	96
MANSVELT Valérie	97
MARASA Gianni	19, 104
MARCOTTE Julie	17, 84, 85
MARRO Jérémy	24, 144
MARTEL Joane	102, 112
MASSIN Anne	124
MEDJKANE Missiva	20, 113
MINE Benjamin	13, 23, 43, 139
MOHAMMED Marwan	17, 82
MOHR Christine	131
MOISE Adrian Cristian	16, 70
MONTANI Isabelle	8, 28
MOREILLON Laurent	3
MORSELLI Carlo	134
MOUHANNA Christian	19, 98
MOURANI Maria	15, 60
MOUSSEAU Vincent	22, 26, 52, 129, 162
MULONE Massimiliano	11, 22, 25, 128, 153

**N**

NAGELS Carla	25, 157
NGOLO MFOUTOU Raymond Bernard	14, 57

**O**

OCQUETEAU Frédéric	1, 10, 22, 127
OUELLET Frédéric	10, 20, 109, 110

**P**

PANNATIER Christian	132
PAQUETTE Sarah	24, 147
PARENT Geneviève	15, 61
PAULINE Praille	14, 53
PAUWELS Lieven	43
PELLETIER Caroline	17, 20, 76, 112
PERRON C.	31, 32
PETIT DIT GRÉZÉRIAT Laurane	26, 162
PICHONNAZ Oriana	26, 163

PIETTE Isabelle	17, 79, 80
PIN S.	121
PINEAU Thomas	15, 65
PLOURDE Chantal	84, 85
POLLITT Mark	39
PREDA Aura	24, 150
PROULX Jean	10, 18, 94, 95
PUGLIA Rosa	23, 26, 135, 164
<b>Q</b>	
QUELOZ Nicolas	1, 10, 21, 116
QUIRION Bastien	10, 19, 102
<b>R</b>	
RAVIER Isabelle	11, 25, 156, 157
REMACLE Coline	15, 59
RENARD Bertrand	9, 14, 16, 26, 53, 54, 70, 128, 163
RHUMORBARBE Damien	1, 9, 15, 64, 89
RIBAUX Olivier	3, 148
ROMAIN-GLASSEY Nathalie	13, 48
ROMAN Pascal	144
ROS Jenny	138
ROSSI Catherine	1, 10, 18, 74, 91
ROSSY Quentin	1, 3, 52, 64, 65, 77, 89, 159, 160, 163
<b>S</b>	
SAHI Salia René	9, 13, 21, 23, 41, 99, 119, 141, 153
SALATKO Lorène	55
SALLÉE Nicolas	22, 126, 145
SAMITCA Sanda	45
SAVARY Mathilde	8, 29
SCALIA Damien	9, 14, 49
SCHALLER Aurélien	10, 20, 107
SCHINDLER Mélinée	122
SCHMITS Emilie	24, 142
SCHOENAERS Frédéric	10, 19, 96, 98
SCHOONBRODT Dorine	124
SCHOPFER Adrien	14, 52
SCHWARZ Joëlle	87
SERRANO Sophie	25, 154
SEVENANTS Yves	25, 155
SEYED ESFAHANI Hesam	24, 143
SIMON Sophie	116
SIWIC Méline	95
SMEETS Sybille	96
SNACKEN Sonja	3, 5
SOUIDI Boucif	18, 94, 95
SOURD Amandine	21, 116

SPITZ Jacqueline	16, 71
STADELMANN Sophie	121
STAEHLI Ludovic	1, 18, 89
STĂNOIU Rodica Mihaela	11, 24, 150
STAPPERS Caroline	163
STOLL Aurélie	10, 17, 22, 82, 130
SULCA Denise	22, 132
<b>T</b>	
TANGE Carrol	12, 19, 22, 36, 96, 127
TANNER Samuel	3, 6, 40, 77, 153
TORIEL Marc	44
TRAORE Massandjé	21, 42, 117, 119
TSCHANZ Anaïs	20, 111
TUZZA Simone	19, 101
<b>U</b>	
UDRISARD Robin	45
<b>V</b>	
VACHERET Marion	11, 23, 137
VAN DER LAENEN Freya	43
VAN PRAET Sarah	25, 158
VANHAMME Françoise	15, 63
VANNESTE Charlotte	9, 13, 46, 47
VELLOSO Joao	137
VERESHCHAGIN Anton	12, 34
VERSCHUUREN Pim	16, 68
VIDAL Sabrina	20, 110
VILLENEUVE Marie-Pierre	12, 23, 30, 31, 32, 102, 135
VILLETAZ Patrice	22, 124
VOISARD Romain	55
VUILLE Joëlle	9, 12, 15, 37, 54
<b>W</b>	
WEIL Armelle	91
WEYERMANN Céline	118, 161
<b>Y</b>	
YAO Kouakou Daniel	19, 103
YORO Cyrille Julien Sylvain	11, 13, 23, 25, 42, 99, 117, 140, 153
<b>Z</b>	
ZAHND Tiffany	18, 87
ZANNA Omar	21, 120
ZEMLICOF Laura	13, 44
ZOBEL Franz	45